



# Document de reference 2008

Groupe Steria SCA



Cette version remplace la version initiale déposée et mise en ligne le 29 avril 2009 et corrige les erreurs matérielles suivantes :  
page 180 et 182 : la référence aux présidences des Comités est supprimée au niveau des mandats (celles-ci étant précisées dans le rapport du Président en page 164 et 165).

## Groupe Steria SCA

Société en commandite par actions au capital de 28 535 232 euros  
Siège Social : 12 rue Paul Dautier  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY  
344 110 655 RCS Versailles



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, les rapports d'audit et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2006 tels que présentés aux pages 28 à 105 (incluses) du Document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 18/04/2007 sous le numéro D.07-0355.

- Le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, les rapports d'audit et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2007 tels que présentés aux pages 56 à 147 (incluses) du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19/05/08 sous le numéro D.08-405

Les autres informations contenues dans les documents de référence visés ci-dessus ne sont pas incorporées par référence dans le présent Document de référence car sans objet ou couvertes par le présent Document de référence.

Les Documents de référence ci-dessus visés sont consultables sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de l'émetteur ([www.steria.com](http://www.steria.com)).

## Profil du Groupe et chiffres clés des trois derniers exercices

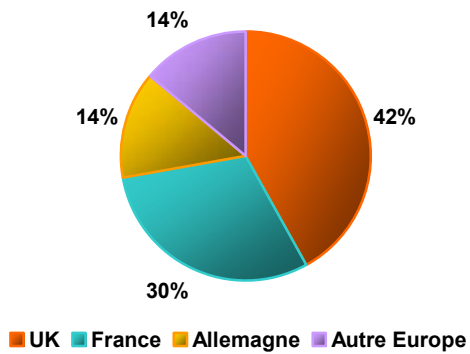
En millions d'Euros	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires	1 262,0	1416,2	1765,7
Marge opérationnelle <sup>(1)</sup>	89,6	103,6	135,5
<i>Rentabilité opérationnelle en %</i>	<i>7,1%</i>	<i>7,3%</i>	<i>7,7%</i>
Bénéfice net	54,9	50,2	51,1
<i>% du CA</i>	<i>4,3%</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,9%</i>
Bénéfice net part du Groupe	54,3	50,0	51,6
<i>% du CA</i>	<i>4,3%</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,9%</i>
Bénéfice net courant part du Groupe	61,1	61,1	70,1
Résultat net Courant dilué par action	2,96	2,80	2,23
Effectif moyen (équivalent temps plein) <sup>(2)</sup>	9 940	10 698 <sup>(3)</sup>	18 775

(1) Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

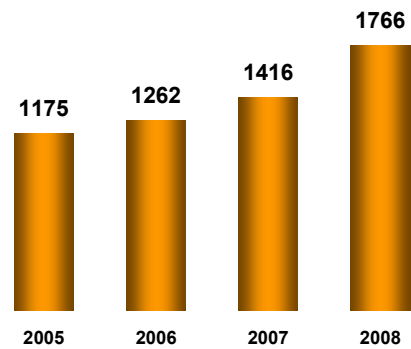
(2) Equivalent Temps Plein : Effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel. Exemple : un collaborateur à 80% est compté pour 0,8 ETP.

(3) Effectif moyen hors Xansa. Les effectifs moyens 2007 des sociétés Xansa sont de 8 094 personnes.

## Profil du groupe et chiffres clés

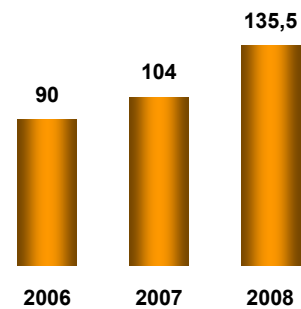
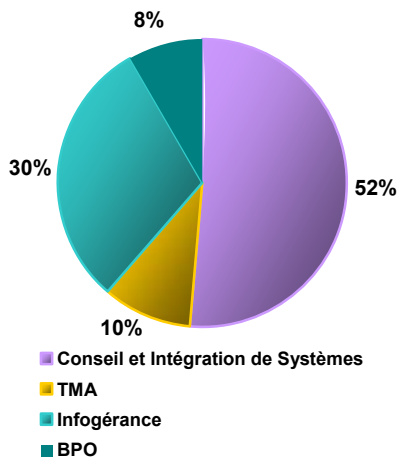


Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires par pays en 2008

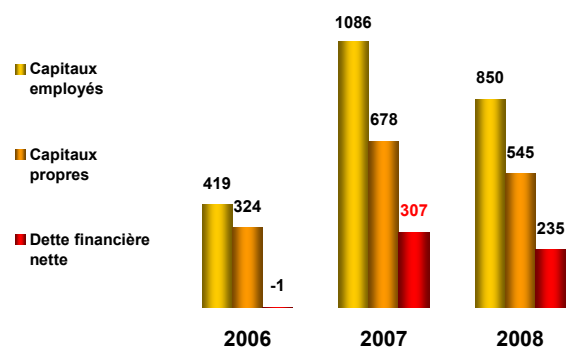
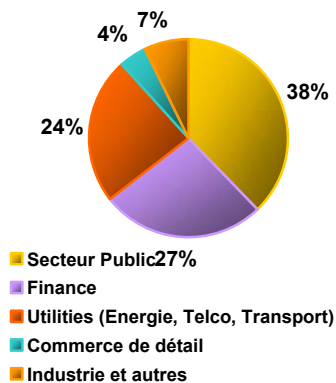
Marge opérationnelle (en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires)



\* Avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors de regroupements d'entreprises

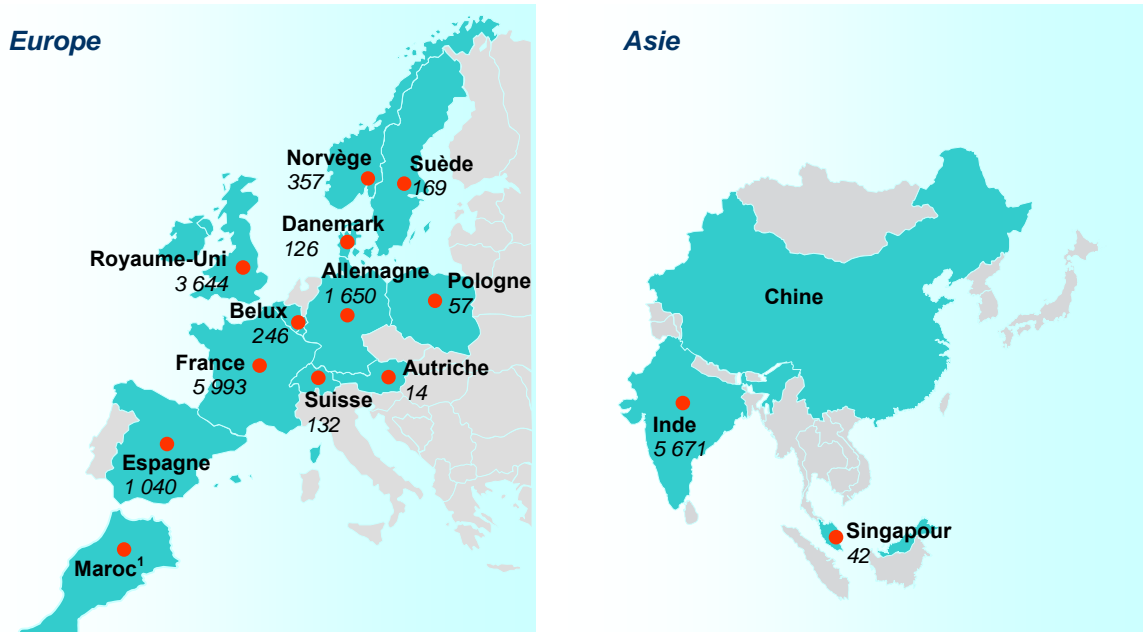
Chiffre d'affaires par métier en 2008

Bilan (en millions d'euros)



Ratio dette nette / capitaux propres	2006	2007	2008
	-0,2%	45,3%	43,1%

Chiffre d'affaires 2008 par secteur d'activité

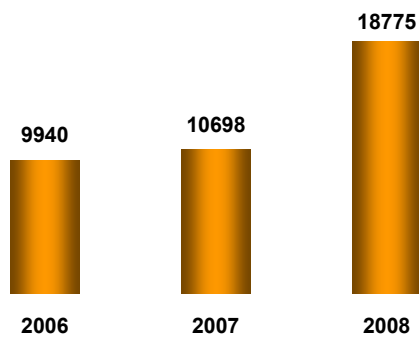


1 : Steria détient une JV à 50% à Casablanca regroupant 54 personnes et ainsi qu'une implantation à Rabat (dont les effectifs sont classés dans l'effectif France) regroupant 53 personnes

**Effectif Groupe : 19 141**

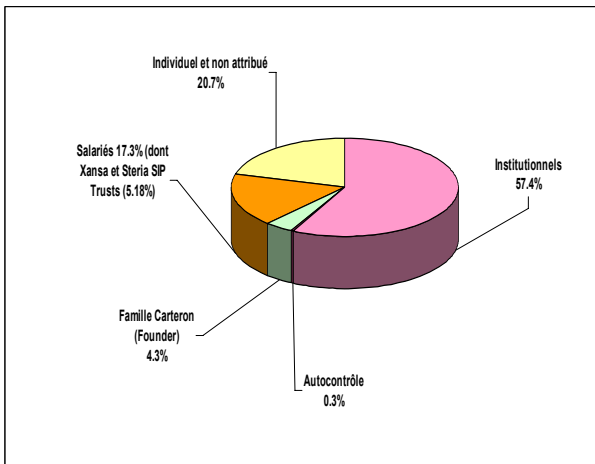
**Implantations : 16**

Effectif moyen – Emplois Temps Plein(\*)



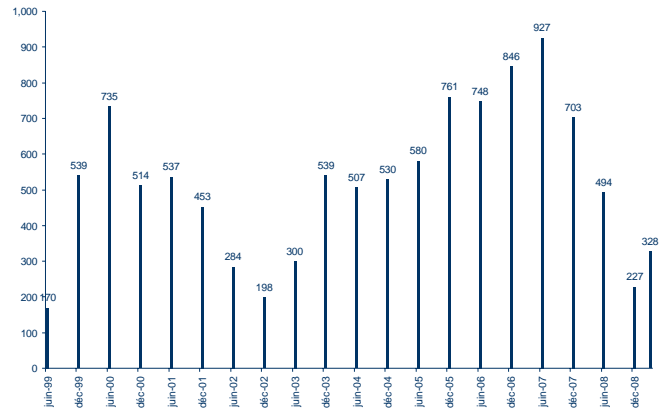
(\*) ETP (équivalent temps plein) : effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel; exemple : un collaborateur travaillant à 80% est compté pour 0,8 ETP

## Information sur le capital et l'évolution du cours de l'action

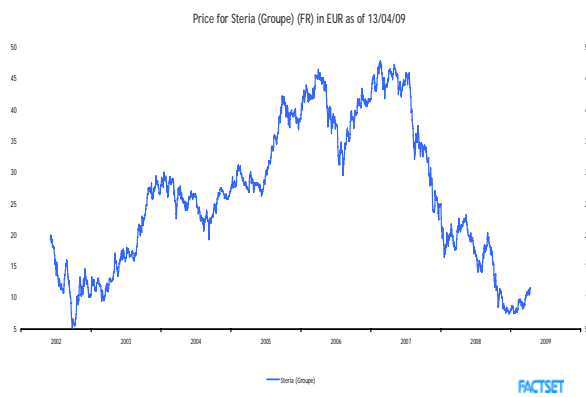


Répartition du capital au 28/02/2009

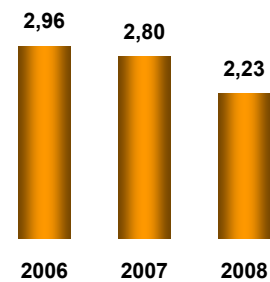
## Capitalisation boursière depuis juin 1999 (en millions d'euros)



## Evolution du bénéfice net courant par action (en euros)



Evolution du cours de l'action au 13/04/09 (en euros)



## Gouvernement d'entreprise

### Gouvernance

#### Gérant :

- François Enaud

#### Comité Exécutif Groupe :

- François Enaud  
*Gérant du Groupe*
- Laurent Lemaire  
Directeur Financier Groupe
- John Torrie  
Vice-Président, Directeur Général Royaume-Uni - Inde, en charge de l'Industrialisation du Groupe
- Jürgen Sponnagel  
Vice-Président, Directeur Général Europe Centrale, Espagne et Scandinavie, en charge du développement du BPO
- Olivier Vallet  
Directeur Général France, en charge de la politique d'innovation du Groupe
- Mukesh Aghi  
Directeur Général Inde – Directeur Commercial du Groupe

#### Conseil de Surveillance :

- Jacques Bentz  
*Président du Conseil depuis le 01/02/2007, Gérant de Tecnet Participations*
- Jean Carteron  
*Président d'honneur du Conseil*
- Eric Hayat  
*Vice-Président du Conseil, Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Modernisation des déclarations sociales*
- Patrick Boissier  
*Président Directeur Général de DCNS*
- Séverin Cabannes  
*Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale*
- Elie Cohen  
*Directeur de Recherche au CNRS, Sciences PO-CAE*
- Pierre-Henri Gourgeon  
*Directeur Général Exécutif du Groupe Air France*
- Charles Paris de Bollardière  
*Trésorier du Groupe Total*
- Jacques Lafay  
*Président du FCPE Steria*

#### Associé Commandité Unique :

- Soderi SAS  
*Représentant les salariés actionnaires du Groupe*

### Calendrier de communication financière 2009

- 15 & 16 janvier 2009 *Analyst Day*
- 16 février 2009 (après bourse) *Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2008*
- 16 mars 2009 (après bourse) *Résultats annuels 2008*
- 17 mars 2009 à 14h30 *Réunion SFAF*
- 14 mai 2009 (après bourse) *Chiffre d'affaires 1er trimestre 2009*
- 31 août 2009 (après bourse) *Chiffre d'affaires 2ème trimestre 2009*
- 31 août 2009 (après bourse) *Résultats semestriels 2009*
- 1<sup>er</sup> septembre 2009 à 11h30 *Réunion SFAF*
- 12 novembre 2009 (après bourse) *Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2009*

#### Commissaires aux comptes :

- PIMPANEAU & ASSOCIES  
NEXIA INTERNATIONAL  
23 rue Paul Valéry  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 120.000  
  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la compagnie régionale de Paris*
- ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable  
  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la compagnie régionale de Versailles*

### **Où en est Steria 18 mois après l'acquisition de Xansa ?**

*L'acquisition de Xansa est un succès. Son intégration s'est remarquablement bien passée. Les synergies ont joué à plein. Au Royaume-Uni, tous nos grands contrats ont été renouvelés, de nouveaux clients nous ont rejoint, et le déploiement de notre modèle industriel est une réussite. Cette acquisition a contribué à faire de 2008 un bon exercice, qui se caractérise par de la croissance, un résultat qui progresse et une forte génération de cash. Steria a terminé l'année 2008 dans une position solide. Cette opération, avec sa dimension offshore, nous apporte des atouts indéniables dans l'environnement économique de 2009.*

### **Comment voyez-vous 2009 ?**

*Steria est bien armé pour résister au contexte économique difficile d'aujourd'hui.*

*De par sa situation financière d'abord : nous avons réduit d'un quart notre dette en 2008. Nous bénéficions de liquidités importantes et nos remboursements sur les 3 prochaines années sont inférieurs à notre rythme de free cash flow.*

*De par son profil, ensuite : Steria intervient auprès de clients dont les activités sont plutôt acycliques. 90% du chiffre d'affaires est réalisé sur 3 secteurs d'activités (le secteur public, les services financiers et les opérateurs de services - télécommunications, énergie, transport). C'est une volonté stratégique de positionner l'entreprise sur un nombre de secteurs limités, principalement dans les activités de services, pour lesquelles l'investissement informatique représente le principal moteur de développement et de transformation.*

*Au-delà de la focalisation, la nature de nos activités est également un atout avec 60% de notre chiffre d'affaires réalisé au travers de contrats pluriannuels. Enfin, avec l'acquisition de Xansa, nous avons également pris une position forte sur le marché très prometteur de l'externalisation des processus métiers (BPO). Nous sommes en effet devenus le 4<sup>ème</sup> opérateur de services BPO F&A (finance et comptabilité) en Europe.*

*J'ai par ailleurs confiance dans la résilience de notre secteur car l'informatique est devenue stratégique pour les entreprises et les administrations. Dans une économie chahutée, l'informatique facilite leur réactivité et leur flexibilité. Elle est aujourd'hui indéniablement un élément clé de la réussite de leur transformation.*

### **Quels enjeux et perspectives pour Steria à court et moyen terme ?**

*Je crois profondément à la croissance structurelle des entreprises de notre secteur. Nous sommes au cœur des évolutions de la société, de la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. Or les enjeux sociétaux et les besoins qui en découlent prenant de l'ampleur, notre industrie est appelée à croître, bien au-dessus de la moyenne du PIB.*

*Dans ce contexte, nous cherchons à tirer le meilleur parti de cette croissance pour en faire un moteur de création de valeur durable.*

*Avec cet objectif en tête, nous continuons d'accompagner la transformation de nos clients, sans accroître leur risque, afin de les mener vers des modèles de plus grande productivité. Nous couvrons toute la chaîne de valeur du système d'information, du conseil à l'infogérance, mais afin d'accroître notre valeur ajoutée, nous nous focalisons sur un nombre limité de segments de clientèles et sur un portefeuille d'offres et d'expertises ciblées. Nous tirons également parti de notre modèle de production intégré largement mis en œuvre au Royaume-Uni, en le déployant auprès de nos clients d'Europe continentale. Ce modèle, qui permet de recourir à des ressources onshore, nearshore et/ou offshore, de façon variable selon les enjeux de nos clients et les phases de leur projet, repose sur plus de 10 ans d'expérience offshore réussie auprès de grands clients comme BT, BBC, Barclays, Axa ...*

*Notre gouvernance d'entreprise participative est par ailleurs un gage d'implication et de mobilisation des salariés qui, prenant part aux décisions stratégiques, comprennent et adhèrent plus facilement au projet de l'entreprise. Ce modèle unique de gouvernance est indéniablement un élément de motivation des collaborateurs qui nous aide à préparer la croissance du futur et à sortir renforcés de la crise.*

François Enaud  
Gérant Exécutif



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>8</b>	
<b>1</b>	<b>Présentation du Groupe et de ses activités</b>	<b>10</b>
■	1.1 Historique du Groupe	10
■	1.2 Gouvernance du Groupe et Organigramme juridique	12
■	1.3 Marchés - Positionnement	16
■	1.4 Les métiers du groupe Steria – Investissements et Innovation	20
	1.4.1 Les métiers	20
	1.4.2 Les investissements et l'innovation	23
■	1.5 Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)	25
	1.5.1 Formalisation d'une politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)	25
	1.5.2 Les quatre chantiers Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Steria	26
■	1.6 Ressources Humaines : Le moteur du développement collectif et personnel dans un environnement international	29
	1.6.1 La différenciation via le Projet d'entreprise	30
	1.6.2 - La progression	31
	1.6.3 « Steria Academy » - La formation	33
	1.6.4 - La gestion des ressources	34
■	1.7. Facteurs de Risques	36
	1.7.1 Risques de marché	36
	1.7.2 Risques liés aux engagements liés aux régimes de retraites (« fonds de pensions »)	46
	1.7.3 Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition	47
	1.7.4 Risques liés aux engagements de rachat auprès des actionnaires minoritaires	47
	1.7.5 Risques juridiques	47
	1.7.6 Risques industriels	49
	1.7.7 Risques liés à l'environnement	49
	1.7.8 Autres risques liés à l'activité de Steria	49
	1.7.9 Assurances	54
<b>2</b>	<b>Exercice 2008, évolutions récentes et perspectives</b>	<b>55</b>
■	2.1. Activité Générale du Groupe	55
	2.1.1 Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2008 – Progrès et transformations réalisées	55
■	2.2. Filiales et Participations	58
<b>3</b>	<b>Comptes de Groupe Steria SCA (Consolidés et Sociaux)</b>	<b>59</b>
■	3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2008	59
■	3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008	122
■	3.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2008	125
■	3.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008	150
■	3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	152
■	3.6. Responsables du contrôle des comptes	156
	3.6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes 2008	157
<b>4</b>	<b>Gouvernance d'Entreprise et Contrôle Interne</b>	<b>158</b>
■	4.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance	160
	4.1.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	160
	4.1.2 Procédures de contrôle interne	170
■	4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	177
■	4.3 Mandataires sociaux et dirigeants	179

<b>5</b>	<b>Renseignements de caractère général concernant Groupe Steria SCA et son capital</b>	<b>189</b>
■	5.1 Renseignements juridiques concernant la société	189
■	5.2 Renseignements concernant le capital	190
	5.2.1 Capital social	190
	5.2.2 Répartition du capital social	190
	5.2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote ; évolution au cours des trois dernières années	191
	5.2.4 Historique : Evolution du capital social de Groupe Steria SCA depuis 5 ans	192
	5.2.5 Capital potentiel	193
	5.2.6 Capital autorisé mais non émis	195
	5.2.7 Programme de rachat d'actions	196
■	5.3 Groupe Steria SCA et la Bourse	200
	5.3.1 Données boursières	200
	5.3.2 Politique de distribution de dividendes	205
	5.3.3 Information financière	205
■	5.4 Responsable du document de référence	207
<b>6</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>208</b>
<b>7</b>	<b>Table de concordance</b>	<b>210</b>
■	7.1 Tableau de concordance du Document de Référence	210
■	7.2 Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel	212

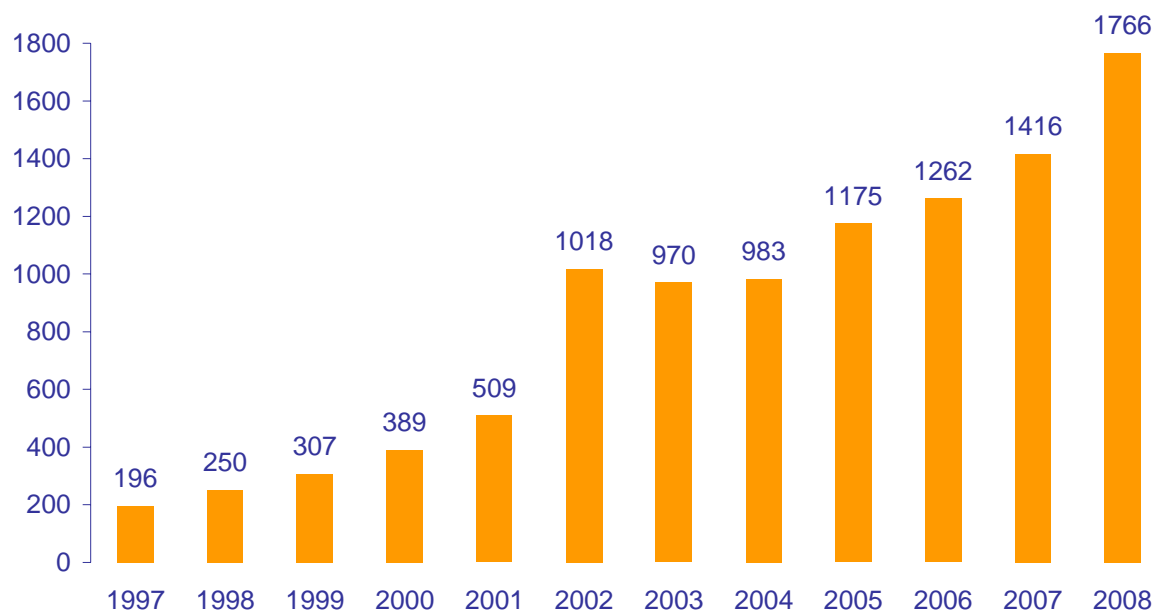
---

# 1 Présentation du Groupe et de ses activités

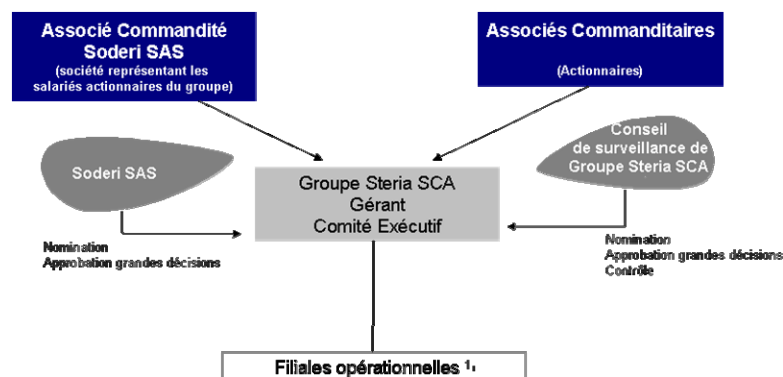
## ■ 1.1 Historique du Groupe

- 1969** Création de Steria par Jean Carteron : la SSII se spécialise dans les grands contrats.
- 1973** Signature du contrat d'automatisation de l'Agence France Presse.
- 1978** Début de l'internationalisation de Steria : création d'une filiale en Suisse.
- 1981** Maîtrise d'œuvre du projet Télétel 3V qui marque le lancement du Minitel en France.
- 1986** Signature du plus gros contrat à l'exportation remporté par une SSII française : l'informatisation complète de la Banque Centrale d'Arabie Saoudite.
- 1987** Renforcement stratégique du positionnement de Steria sur l'intégration de systèmes et l'infogérance.  
Réalisation de projets de grande envergure comme l'automatisation de la conduite de la ligne A du RER.
- 1990-** Création de filiales et de bureaux en Allemagne, en Espagne, en Arabie Saoudite.  
**1993** Elaboration du système d'information de l'aéroport de Djakarta.
- 1994** Steria remporte des contrats significatifs auprès de grands comptes comme la réalisation du système de gestion de la Centrale des Règlements Interbancaires.
- 1998** François Enaud est nommé Président Directeur Général du Groupe.
- 1999** Introduction sur le Marché de la Bourse de Paris.
- 2000** Acquisition des sociétés Tecsi et Groupe Equip.  
Acquisition de l'activité infogérance d'Experian.
- 2001** Acquisition de l'essentiel des activités de service de BULL en Europe (Integris) : Royaume Uni, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Belgique, Luxembourg, Suisse et Espagne.
- 2002** Direction Générale du Groupe : Séverin Cabannes rejoint le Groupe en juin 2002 en qualité de Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général Délégué par décision du Conseil d'administration de Steria SA en date du 11 juin 2003.
- 2003** Ouverture du plan d'épargne entreprise aux salariés européens du Groupe.
- 2005** Acquisition de la société Mummert Consulting en Allemagne (à effet du 1er janvier 2005).  
Signature du contrat OMNI (*Offender Management National Infrastructure*), au Royaume-Uni, pour 365 millions d'euros sur 10 ans.
- 2006** Entrée du 10.000ième collaborateur du Groupe.  
Trophées de l'Innovation Orange Business Services - Syntec Informatique : Steria remporte le prix « Solutions de Mobilité, Solutions Nouvelles Technologies ».  
Steria récompensé meilleur employeur du secteur des NTIC en Scandinavie.
- 2007** Evolution des Statuts pour mise en œuvre d'une « gouvernance participative » particulièrement innovante.  
Signature avec le Ministère des Finances français du contrat « Chorus », le plus important projet SAP en France.  
Ouverture de deux centres "*nearshore*" en Pologne et au Maroc  
Acquisition de Xansa le 17 octobre 2007 permettant au Groupe de faire progresser son chiffre d'affaires à près de 1,9 milliards d'euros et de doubler ses effectifs pour atteindre près de 19 000 personnes dont 5 000 en Inde.
- 2008** Steria est reconnu pour sa politique innovante en matière d'actionariat salarié : Steria remporte le « Grand Prix 2008 de l'Actionariat Salarié dans la catégorie SBF 250 » et le « Prix spécial de la Meilleure Progression » pour ses actions menées depuis deux ans pour le développement de l'actionariat salarié auprès de ses collaborateurs.  
Steria s'est vu récompensé par le « *Social and Corporate Governance Awards* » décerné à la bourse de Mumbay pour son programme éducatif envers les populations défavorisées en Inde.

### Evolution du chiffre d'affaires du Groupe Steria en millions d'euros depuis 1997



## ■ 1.2 Gouvernance du Groupe et Organigramme juridique



<sup>1</sup> Renvoi est fait à l'organigramme juridique simplifié Groupe ci-après

### Principes de gouvernance

Groupe Steria a mis en place un système de gouvernance particulièrement innovant, voire unique, dont la vocation est d'être un levier puissant de différenciation, de développement et d'attractivité de l'entreprise. Cette gouvernance utilise de façon originale la structure juridique des Sociétés en Commandite par Actions (SCA). Contrairement aux sociétés en Commandite par actions habituelles, elle n'a pas pour vocation à protéger un fondateur ou un management dans la mesure où :

- l'Associé Commandité est unique et ne représente que la communauté des salariés actionnaires,
- le Gérant et l'Associé Commandité sont deux personnes différentes, le premier reportant au second,
- le but est d'impliquer les salariés actionnaires dans la gouvernance de l'entreprise de façon à développer leur esprit entrepreneurial et leur engagement.

Une telle gouvernance constitue un avantage compétitif dans une activité de services où le principal actif de l'entreprise repose sur la dimension humaine. Elle favorise d'une part l'implication et l'engagement des collaborateurs et constitue, d'autre part, un atout significatif en termes d'attractivité pour le Groupe sur le marché de l'emploi.

Elle permet, en effet, de proposer, aux salariés existants et futurs, un projet qui dépasse largement la seule dimension de la fonction qui leur est confiée. Un tel projet intègre une dimension entrepreneuriale permettant aux salariés, pour peu qu'ils soient actionnaires, de prendre part à la définition de la stratégie du Groupe.

Ce modèle de gouvernance reposant sur un actionnariat salarié fort s'est vu récompensé en 2008 par la Fédération Française des Associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS). Cette fédération a décerné à Steria le « *Grand Prix 2008 de l'actionnariat salarié* » et le « *Prix Spécial 2008* » de la meilleure progression en matière d'actionnariat salarié.

## **Le Gérant**

La fonction de Gérant consiste à diriger et à agir dans l'intérêt général de la société, dans les limites de son objet social, dans le respect des pouvoirs attribués par la loi et/ou les statuts de la Société au Conseil de surveillance, aux assemblées générales d'actionnaires et à l'Associé Commandité.

La Gérance du Groupe est assurée par François Enaud.

## **Le Comité Exécutif du Groupe**

Le Gérant est assisté par le Comité Exécutif dont la présidence est assurée par le Gérant lui-même.

- François Enaud  
*Gérant de Groupe Steria SCA*
- John Torrie  
*Vice-Président, Directeur Général Royaume-Uni – Inde, en charge de l'industrialisation Groupe*
- Jürgen Sponnagel  
*Vice-Président, Directeur Général Europe Centrale, Espagne et Scandinavie en charge du développement du BPO*
- Olivier Vallet  
*Directeur Général France, en charge de la politique d'innovation Groupe*
- Laurent Lemaire  
*Directeur Financier Groupe*
- Mukesh Aghi  
*Directeur Général Inde – Directeur Commercial Groupe*

## **Le Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe pour le compte de ses actionnaires. Il est composé de :

- Jacques Bentz  
*Président du Conseil depuis le 01/02/2007,  
Gérant de Tecnet Participations*
- Eric Hayat  
*Vice-Président du Conseil  
Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Modernisation des déclarations sociales*
- Patrick Boissier  
*Président Directeur Général de DCNS*
- Séverin Cabannes  
*Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale*
- Elie Cohen  
*Directeur de Recherche au CNRS,  
Professeur à Sciences PO-CAE*
- Pierre-Henri Gourgeon  
*Directeur Général Exécutif du Groupe Air France*
- Charles Paris de Bollardière  
*Trésorier du Groupe Total*
- Jacques Lafay  
*Président du FCPE Steria*
  
- Jean Carteron  
*Président d'Honneur du Conseil de Surveillance,  
Fondateur de Steria*

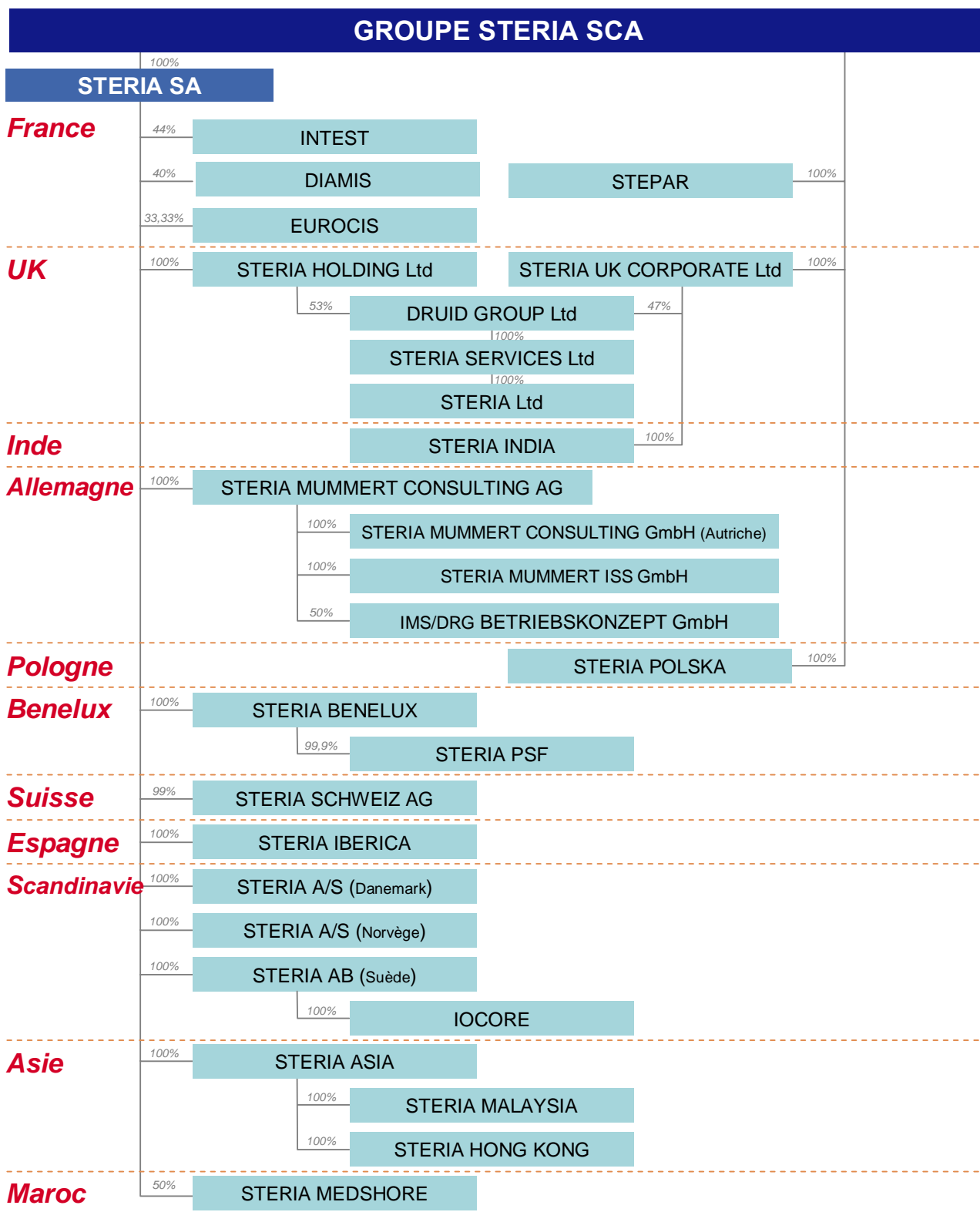
Au sein du Conseil de Surveillance existent trois Comités (cf. partie 4 « Gouvernance d'entreprise » du présent Document) :

- Comité stratégique
- Comité d'audit
- Comité des nominations et des rémunérations

## **L'Associé Commandité (Soderi SAS)**

Soderi est une société par actions simplifiée (SAS) à capital variable qui regroupe l'ensemble des salariés actionnaires de Groupe Steria. Soderi SAS est dirigée par un Conseil d'administration composé à ce jour de 15 membres élus par l'Assemblée Générale de Soderi, c'est-à-dire l'Assemblée Générale de la société représentant les salariés actionnaires du groupe. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, Yves Rouilly est le Président de Soderi.

La Gouvernance du Groupe est détaillée à la partie 4 du présent document de référence.



## **Relations mère-filiales**

Groupe Steria SCA est une holding opérationnelle qui détient et anime les activités du groupe.

Les Directions fonctionnelles, principalement la Communication, la Stratégie, le Marketing, le Contrôle interne et l'Audit, les Ressources Humaines, les Systèmes d'Information, la Finance, les Achats, les Risques projets, le Juridique et les Risques globaux sont rattachées à Groupe Steria SCA. Elle fournit par ailleurs, dans un souci d'efficacité, certaines prestations centralisées aux filiales qui donnent lieu à refacturation.

Au 31 décembre 2008, l'effectif de Groupe Steria SCA était de 59 personnes.

Groupe Steria SCA détient 100% de Steria Polska, de Steria UK Corporate Ltd (ex Xansa Plc) qui porte les activités opérationnelles du Royaume-Uni et de l'Inde, et de Steria SA qui détient elle-même 100 % des filiales étrangères (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Inde) dont l'activité est dans le cœur de métier du Groupe.

Groupe Steria SCA détient également 100 % de Stepar qui a pour vocation de détenir des participations minoritaires ou des filiales dont l'activité n'entre pas dans l'activité principale de Steria.

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant ci-après en partie 3, il n'existe pas de convention particulière entre la société Groupe Steria SCA et le reste du Groupe.



## ■ 1.3 Marchés - Positionnement

### LE MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES EN EUROPE DE L'OUEST

Les services informatiques en Europe de l'ouest représentent un marché de 145,5 milliards d'euros en 2007<sup>1</sup> (en excluant les ventes de matériel informatique et de progiciels ainsi que les services de maintenance).

Ce marché présente trois caractéristiques principales :

- Trois pays (le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France) concentrent à eux seuls 64 % des dépenses en Europe<sup>1</sup>. Steria réalise sur ces trois pays 86% de son activité en 2008.
- Les activités d'infogérance (au sens large, c'est-à-dire comprenant les activités de gestion applicative, de gestion d'infrastructure et de "*Business Process Outsourcing*") représentent 49% de ces dépenses<sup>1</sup>. Il en est de même pour Steria qui y réalise la moitié de son chiffre d'affaires. A noter que le marché du *Business Process Outsourcing* dont les perspectives de développement sont estimées à environ +9% par an<sup>1</sup>, représente un marché de 15,8 milliards d'euros en Europe de l'Ouest<sup>1</sup>, soit 11% du marché total.
- Enfin, les secteurs les plus demandeurs de services informatiques sont les banques et les compagnies d'assurance ainsi que les organismes publics. Ils totalisent 42% des dépenses en Europe<sup>1</sup>. Steria réalise sur ces deux secteurs 65% de son chiffre d'affaires.

Le marché des services informatiques a fortement évolué et gagné en maturité depuis le début des années 2000. Cette évolution s'est caractérisée par un positionnement toujours plus marqué des activités informatiques comme moteur de la performance des organisations. Cette situation a conduit les clients à adapter leurs modes opératoires en privilégiant toujours plus, dans leurs choix d'investissements, le critère de valeur ajoutée apportée aux processus métiers et en adoptant une politique de sélectivité croissante de leurs fournisseurs basée sur leur capacité à apporter des solutions à valeur ajoutée.

Les attentes des clients s'articulent aujourd'hui autour de trois grands axes :

- l'excellence du service,
- la satisfaction du besoin d'alignement de leur système d'information sur les enjeux économiques et stratégiques de leur entreprise,
- l'amélioration continue de la productivité.

L'excellence du service dépend non seulement de la couverture géographique et de la palette de compétences du prestataire mais également de la qualité et de la sécurité des prestations qu'il réalise ainsi que de sa capacité à prendre des engagements mesurables à partir d'indicateurs de performance précis.

Pour pouvoir offrir des solutions à valeur ajoutée d'amélioration et de transformation des processus opérationnels, les prestataires informatiques se doivent d'avoir une connaissance toujours plus pointue des processus métiers de leurs clients. Ce niveau de connaissance constitue un élément différenciant revêtant une importance croissante dans la perception et les critères de choix des clients.

Les gains de productivité, quant à eux, dépendent des efforts d'industrialisation réalisés par le prestataire de services informatiques : standardisation des processus de développement et de maintenance, uniformisation des outils, recours au *global sourcing*, recherche d'économies d'échelle.

---

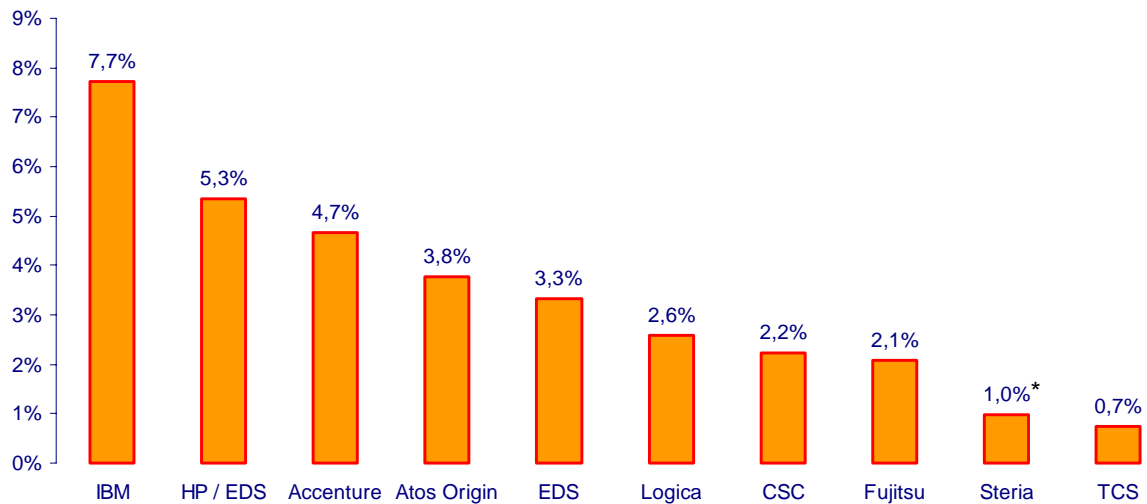
<sup>1</sup> Source Rapport Gartner avril 2008

## LE POSITIONNEMENT DU GROUPE STERIA

- Une position de « *prime contractor* »

Le Groupe Steria, avec un chiffre d'affaires 2008 de 1,8 milliard d'euros, se positionne parmi les dix premières sociétés de services informatiques européennes<sup>2</sup>.

### PART DE MARCHÉ DES 10 PREMIERS ACTEURS GLOBAUX DE SERVICES INFORMATIQUES EN EUROPE DE L'OUEST (SUR LA BASE DES CHIFFRE D'AFFAIRES 2007)

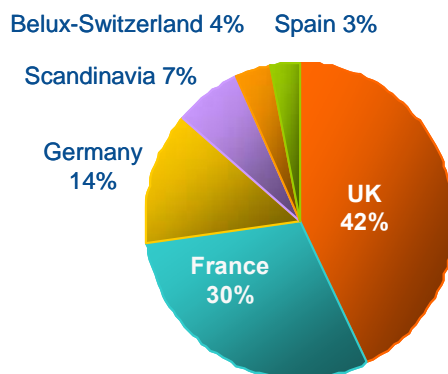


Source : analyse du Top 10 issue du rapport Gartner avril 2008<sup>2</sup>

\* N'intègre que 2,5 mois de Xansa en 2007

Au travers de ses 16 implantations géographiques, le Groupe couvre les pays européens les plus fortement consommateurs en termes de prestations de services informatiques ce qui renforce sa capacité à participer dans des conditions favorables à des grands appels d'offre européens.

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2008

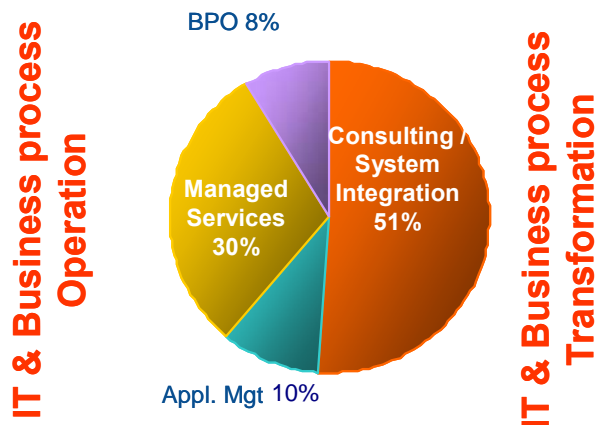


La stratégie développée par le Groupe a consisté à construire une couverture complète de la chaîne de valeur des services informatiques, de la conception, à la réalisation des systèmes et enfin à leur exploitation : conseil et intégration de systèmes (représentant 51 % de l'activité du Groupe), gestion

<sup>2</sup> Analyse du Top 10 issue du rapport Gartner avril 2008 (uniquement revenus liés aux services professionnels. N'inclut que les prestataires de services globaux et exclut les sociétés de services captives).

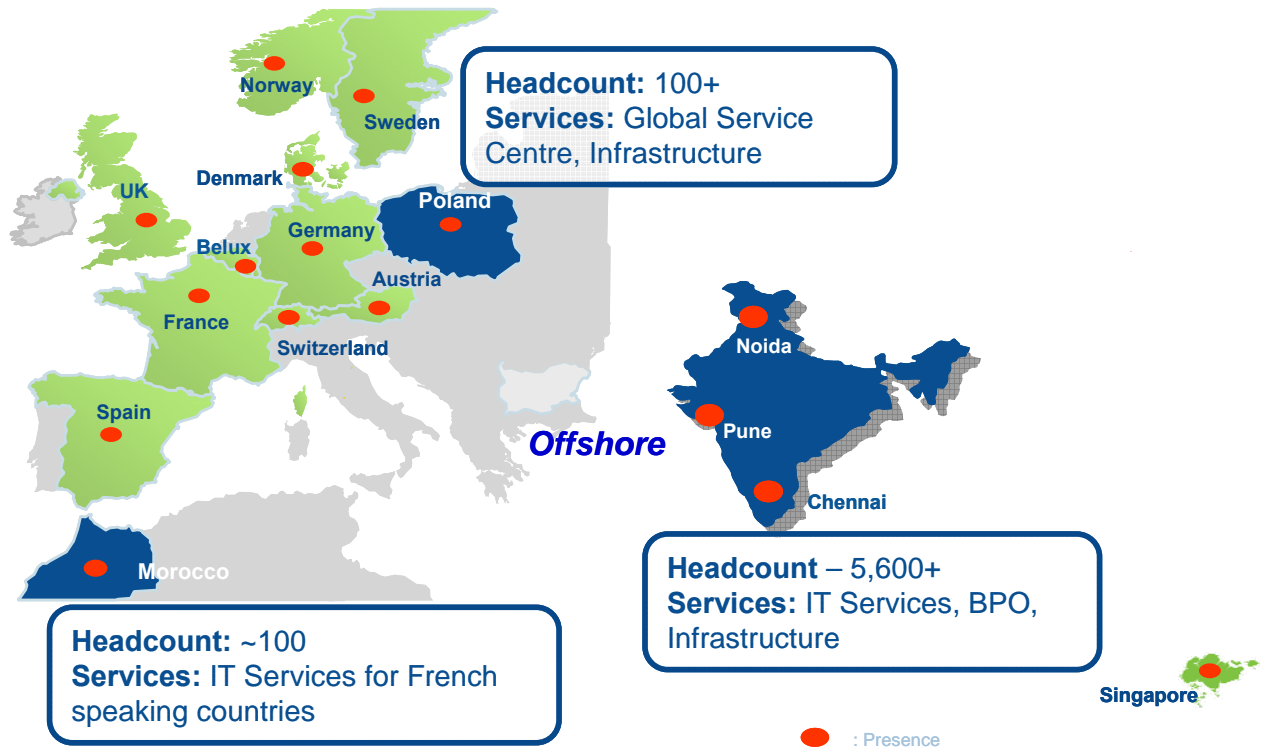
applicative (environ 10 % de l'activité), gestion d'infrastructure informatique (30% de l'activité du Groupe), *Business Process Outsourcing* (8 % de l'activité du Groupe).

**REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2008 PAR METIER**



Le Groupe a développé un modèle de production industrialisé et totalement intégré. Il repose sur des centres de services spécialisés en gestion d'infrastructure, en développement d'application et en tierce maintenance applicative. Ces centres sont situés en France, au Maroc, en Pologne et en Inde. 31% des effectifs du groupe au 31 décembre 2008 sont localisés sur des zones *offshore* ou *nearshore*. Mais au-delà du modèle global de production et de la répartition géographique des effectifs qui en résulte, Steria dispose d'un modèle de production totalement intégré où la responsabilité des ressources entrant dans la production d'un projet est confiée à une seule personne ayant une responsabilité trans-géographique quelque que soit la localisation des ressources de production utilisées. Ce modèle intégré est l'aboutissement d'une expérience de plus de douze ans de construction et d'intégration entre l'*onshore*, le *nearshore* et l'*offshore*. A ce titre, le modèle de production industriel de Steria peut être considéré comme l'un des plus avancés en Europe, consistant un avantage concurrentiel certain.

**REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2008 PAR METIER**



La taille du Groupe en 2008, sa position au sein des dix plus grands prestataires globaux de services informatiques européens, son implantation européenne, sa couverture complète de la chaîne de prestations de services informatiques renforcent la visibilité et l'éligibilité du Groupe Steria par rapport

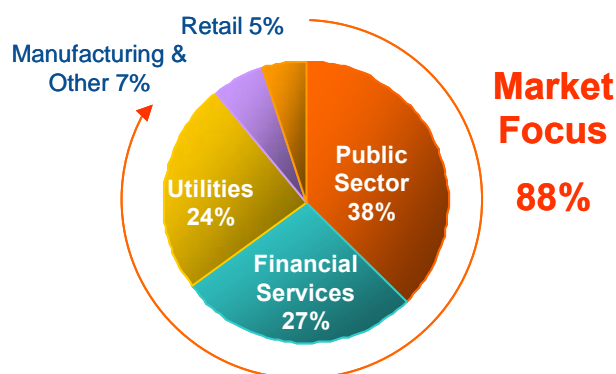
aux appels d'offre de ses clients qui rationalisent de façon permanente la liste de leurs fournisseurs. Cette éligibilité est également renforcée via le modèle industriel du groupe intégrant la plus importante proportion, en Europe de ressources *off shore* et *near shore*.

- Une légitimité et une valeur ajoutée reposant sur la multi-spécialisation

La valeur ajoutée que Steria apporte à ses clients repose sur une stratégie de multi-spécialiste. Le métier du Groupe est de comprendre le ou les métiers de ses clients. Il s'agit de percevoir leurs enjeux et leurs défis tout en anticipant les attentes de leurs propres clients. La mission du Groupe est d'apporter l'expertise et l'expérience qui permettent de transformer les enjeux et les défis de ses clients en opportunités.

La multi-spécialisation repose sur la sélection d'un nombre limité de secteurs économiques considérés comme stratégiques pour le Groupe et sur la concentration des efforts en termes de capitalisation de connaissance, de définition et d'élaboration d'offres, ainsi que d'investissements sur ces segments de marché. Steria s'est ainsi concentré sur 3 principaux secteurs économiques qui représentent 88% du CA du groupe : le secteur public, la finance (banque et assurances) et les Utilities (énergie, transport, télécommunication).

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2008 PAR METIER



Cette focalisation répond à la nécessité de développer une expertise sectorielle permettant, d'une part de comprendre les enjeux métiers du client et, d'autre part, de proposer des solutions de transformation de ses processus métiers pour aligner son système d'information aux défis stratégique de l'entreprise.

- Une forte identité liée à une signature et un style particulier

Une des caractéristiques du Groupe Steria est de disposer d'une forte culture d'entreprise. Cette culture s'articule à la fois autour d'une signature spécifique et d'un style propre.

La signature du Groupe, tout d'abord, est inscrite dans ses gènes et s'illustre, depuis sa création, par sa culture de gestion de projets, sa philosophie de proximité, sa capacité en termes d'innovation et son exigence de qualité de service.

Le style de Steria, ensuite, repose sur cinq valeurs fondatrices du Groupe, véhiculées depuis l'origine par son fondateur Jean Carteron : Simplicité, Créativité, Indépendance, Respect, Ouverture. Il est également le fruit de la volonté historique de la Direction Générale d'impliquer les salariés dans la vie et les décisions de l'entreprise avec pour objectif de développer un esprit entrepreneurial au sein des équipes.

Le résultat de cette stratégie est la détention par les salariés de 16,9% du capital de l'entreprise dans le cadre d'une gouvernance innovante permettant aux salariés actionnaires de participer activement aux réflexions et décisions stratégiques de l'entreprise.

Dans une industrie de services où la capacité à attirer les meilleurs talents et le niveau d'engagement des équipes sont des facteurs clés de succès, l'identité du Groupe est un important élément de différenciation.

## ■ 1.4 Les métiers du groupe Steria – Investissements et Innovation

### 1.4.1 Les métiers

Les systèmes d'information sont perçus par les dirigeants d'entreprises privées ou d'organismes publics comme un des leviers majeurs pour optimiser la performance, gagner des parts de marché, gérer le respect de la réglementation et diminuer les risques. L'infrastructure et les applications informatiques constituent un actif essentiel pour les aider à accompagner les transformations auxquelles ils doivent procéder pour s'adapter à un environnement en changement rapide.

Groupe Steria a pour vocation de fournir aux grandes entreprises et aux organismes publics des solutions leur permettant de s'adapter aux évolutions rapides de leur environnement économique ou réglementaire. Présent dans 16 pays et fort de plus de 19 000 collaborateurs à fin décembre 2008, Groupe Steria, répond à de telles demandes non seulement en proposant des services de transformation des processus métiers de ses clients (Conseil IT, Conseil métier, Intégration de systèmes) mais également grâce à sa capacité à prendre en charge la gestion de ces processus métiers (Infogérance, *Business Process Outsourcing*, Tierce maintenance applicative).

#### **Conseil et Intégration de Systèmes**

Afin d'améliorer les opérations quotidiennes de ses clients, Groupe Steria s'appuie sur des expertises métiers développées à l'échelle européenne pour un certain nombre de secteurs d'activités sur lesquels la Société s'est spécialisée. Il s'agit d'offres verticales pour les services publics, la finance, les télécommunications, les services et les transports qui combinent une connaissance approfondie du métier du client et des solutions packagées dédiées à la transformation ou la gestion d'un processus métier particulier. La transformation des processus de ses clients peut également rendre nécessaire l'utilisation de compétences plus techniques que la Société propose au travers des offres horizontales qui intègrent une composante de forte innovation (Data Quality Management, Test to Market, CRM, Business Process Management, Sécurité, etc.).

Les consultants ont pour mission d'assister les clients dans leur choix en matière de systèmes d'information, que ce soit en termes de définition des besoins, d'architecture de systèmes ou de mise en œuvre de solutions optimales en matière d'organisation et de transformation de leurs grandes fonctions (finances, ressources humaines, achats...) et de leurs processus métier. Les consultants qui assurent ces missions sont des professionnels expérimentés qui maîtrisent les spécificités des secteurs sur lesquels ils interviennent. Ils participent à l'élaboration des offres du Groupe Steria et sont intégrés aux entités opérationnelles, caractéristique peu commune au sein des SSII, pour favoriser la synergie entre le conseil et la réalisation.

L'intégration de systèmes se définit comme la conception et la réalisation, avec la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, d'un système complet intégrant des développements spécifiques et des éléments hétérogènes provenant de fournisseurs différents et la gestion de la conduite du changement. Cette prestation comprend donc la sélection de progiciels, le paramétrage et l'intégration de ces progiciels, le développement de « briques » de programmes spécifiques, le développement d'interfaces avec les applications présentes chez le client, l'optimisation du système d'information du client dans sa nouvelle configuration, et l'accompagnement au changement.

Au 31 décembre 2008, les activités de conseil et d'intégration de systèmes représentaient 51% du chiffre d'affaires du Groupe.

## **Infogérance**

Les activités d'infogérance représentent, à fin décembre 2008, 30 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Steria assure tout ou partie de l'exploitation des infrastructures informatiques en délivrant des prestations telles que :

- le service desk : assistance technique et métier auprès des utilisateurs ou des help desk client,
- la supervision des infrastructures systèmes et réseaux,
- l'administration et l'exploitation des infrastructures systèmes et réseaux,
- l'hébergement des infrastructures au sein de « data centers » et les plans de continuité de services associés.

## **Business Process Outsourcing**

Les activités de *Business Process Outsourcing* représentent à fin décembre 2008 8% du chiffre d'affaires du Groupe et plus de 130 clients.

Le *Business Process Outsourcing* consiste à prendre en charge en lieu et place du client, l'exploitation et l'exécution de l'ensemble d'une fonction de l'entreprise. Steria intervient dans trois principaux domaines :

- L'exploitation des fonctions Finance & Administration (F&A),
- L'exploitation des fonctions Ressources Humaines, notamment autour de l'administration du personnel
- L'exploitation de processus métiers spécialisés, comme par exemple la gestion de la détection des fraudes sur cartes bancaires pour des établissements financiers ou la gestion des cartes de fidélités pour des acteurs de la grande distribution.

Steria détient une position de référence en Europe sur le marché du *Business Process Outsourcing*. Dans le domaine du F&A, le groupe Steria est classé n°1 du marché au Royaume-Uni et se classe n°4 en Europe (*Nelson Hall, Global BPO market, June 2008*).

A titre d'illustration, au travers de ses activités de *Business Process Outsourcing* Steria, sur une base annuelle :

- gère 34 milliards de livre sterling de paiements,
- paie 5 million de factures,
- gère 6 millions d'actifs immobilisés représentant une valeur de 35 milliards de livre sterling,
- paie 3 millions de salaires,
- gère 1 million de demandes d'indemnisation.

## **Organisation de la production**

Afin de faire bénéficier ses clients du meilleur rapport qualité-prix, Groupe Steria développe une stratégie de coordination globale de l'ensemble des plateformes de production. Il s'agit des centres de production hautement sécurisés, des activités mutualisées de tierce maintenance et de recette applicative et des centres de support utilisateurs. Ces centres de services mutualisés partagent au maximum des outils et processus communs pour un service standardisé à travers le monde.

Le Groupe dispose de centres de services mutualisés :

- pour le support technique (à Roanne en France, Warrington au Royaume-Uni, Noida en Inde, Katowice en Pologne),
- pour l'administration des infrastructures (à Louvain, en Belgique, Copenhague au Danemark, Nanterre et Sophia-Antipolis en France, Madrid en Espagne, Oslo en Norvège, Londres au Royaume-Uni, Stockholm en Suède, Noida en Inde),
- pour l'intégration de systèmes (Vélizy, en France, Casablanca au Maroc, et en Inde) mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Scandinavie et en Suisse.

Les centres de service du Groupe Steria sont interconnectés assurant ainsi une redondance en terme de production de services et permettant de combiner la production *onshore* (Europe de l'Ouest) et *Offshore et Nearshore* (Inde et Pologne).

Le *Global Delivery Model* de Steria permet de proposer des solutions d'infogérance combinant une approche industrielle de la production et un *sourcing* sélectif avec la possibilité de fournir tout ou partie des prestations depuis des centres *offshore* (Inde) et *nearshore* (Pologne ou Maroc).

Les équipes de développement du Groupe travaillent en conformité avec les dernières normes de qualité : CMMI pour la gestion de projet et l'assurance qualité des développements informatiques, avec l'objectif d'atteindre l'homologation niveau 5, pour les processus de conception, de correction et d'évolution des applications.

### Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par métier

	2006		2007		2008	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Intégration de systèmes*	725	57 %	757	53 %	1084	61 %
Infogérance et BPO	537	43 %	550	39 %	681	39 %
Xansa**	-	-	110	8 %	-	-
TOTAL	1262	100 %	1 416	100 %	1766	100 %

\* y compris TMA (tierce maintenance applicative) et conseil

\*\* Chiffre d'affaires externe réalisé par les sociétés Xansa du 17 octobre au 31 décembre 2007

### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (exercice 2008)

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Reste de l'Europe	Total Groupe
Chiffre d'affaires	536	741	242	248	1766
% du Chiffre d'affaires	30 %	42 %	14 %	14 %	100 %

### Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2006		2007		2008	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Secteur Public	483	38 %	513	36 %	653	37%
Banque & Assurances	309	24 %	308	22 %	477	27%
Utilities (Energie, Transport, Télécommunications)	323	26 %	353	25 %	424	24%
Distribution	19	1 %	17	1 %	88	5%
Industrie et Autre	128	11 %	115	8 %	124	7%
Xansa	-	-	110	8 %	-	-
TOTAL	1262	100 %	1 416	100 %	1766	100 %

## Clients

Les vingt clients les plus importants du groupe Steria représentent environ 38 % du chiffre d'affaires, le premier client représentant 5,5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Steria poursuit une politique active de partenariat, d'une part avec de grands éditeurs de progiciels et, d'autre part, avec des clients, des industriels ou même d'autres sociétés de services informatiques, parfois au sein de structures dédiées. Par ailleurs, Steria entretient des relations avec un réseau de sociétés spécialisées qui interviennent en sous-traitance dans le cadre des projets qui lui sont confiés. Le recours à cette sous-traitance concerne tant les projets en intégration de systèmes que les projets d'infogérance.

### 1.4.2 Les investissements et l'innovation

#### Investissements

Les principaux investissements réalisés par les sociétés du Groupe, en dehors des acquisitions de sociétés, concernent le matériel informatique et les achats de licence ainsi que le mobilier et le matériel de bureau (cf. note 4.3 en annexe aux comptes consolidés). Ces investissements sont essentiellement financés sur fonds propres.

La politique de la société est par principe de privilégier l'utilisation de bureaux et sites de production en location simple.

L'immeuble du siège social à Vélizy-Villacoublay fait l'objet d'un contrat de crédit-bail signé avec UNICOMI pour l'achat du bâtiment. Ce contrat signé en juin 1990 a une durée de 20 ans et porte sur un investissement d'origine de 20 millions d'euros pour une superficie utile de 8.000 m<sup>2</sup> environ. La valeur nette de cet immeuble au 31 décembre 2008 s'élève à 10,3 millions d'euros.

Le Groupe est aussi détenteur de bâtiments et terrain en Inde provenant des activités de Xansa avec une valeur nette au 31 décembre 2008 qui s'élève à 21,8 millions d'euros.

#### Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Groupe Steria a dépensé les montants suivants en investissements industriels au cours des trois dernières années :

Dépenses d'investissements industriels exprimés en % du chiffre d'affaires de l'exercice

2008	1,7 %
2007 (*)	2,1%
2006	2,0%

\*Chiffres Steria pour la période 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre, chiffres Xansa pour la période 17 octobre–31 décembre

Ces montants incluent notamment les investissements en capacité de production, les investissements consentis pour développer l'industrialisation du Groupe, les investissements en outils internes et en matériels informatiques et les investissements dédiés aux clients dans le cadre des contrats.



## Innovation

L'innovation s'inscrit depuis de nombreuses années au cœur de la stratégie de Steria. Elle permet en effet de maximiser la valeur ajoutée apportée aux clients, de contribuer à la différenciation de la société vis-à-vis de ses concurrents et de contribuer à accroître la rentabilité.

Elle consiste à répondre de manière toujours plus adéquate aux attentes des clients en y intégrant des solutions technologiques novatrices soit développées à l'extérieur, soit issues de travaux internes.

Pour maximiser ses chances de succès et en optimiser les paramètres économiques, le Groupe dispose d'une démarche structurée qui s'articule autour :

- d'une veille active continue des nouveaux besoins des clients,
- d'une démarche proactive pour identifier en amont les technologies émergentes et les futurs partenaires technologiques de référence,
- de l'existence de réseaux internes d'échange et d'outils de capitalisation de connaissances,
- d'une démarche d'animation interne à travers l'organisation d'un concours annuel de l'innovation entre les différentes entités opérationnelles,
- d'un processus de qualification et de diffusion des innovations majeures entre les différents pays du Groupe,
- d'un laboratoire de l'innovation, basé à Singapour, dédié à la mobilité. Avec 60 ingénieurs asiatiques et européens, l'expertise du centre réside dans sa capacité à combiner les technologies de communication (RFID, GPS, GSM, M2M...) pour créer des services innovants en matière d'aide à la mobilité. Les champs d'application sont vastes et couvrent des sujets aussi variés que l'information temps réel personnalisée pour les temps de transport, la gestion de flotte, l'assistance à la mobilité des personnes âgées, l'optimisation des livraisons, la gestion des services d'urgence.

## ■ 1.5 Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

La création de Steria en 1969, associant depuis l'origine les actionnaires salariés, se voulait, selon la vision de son fondateur, Jean Carteron, un projet social où la participation des salariés au capital se conjugait avec une culture d'innovation, d'entrepreneuriat et de solidarité. Dès l'origine, la culture de Steria s'est enracinée dans une approche responsable et humaniste, traduite aujourd'hui par cinq valeurs qui irriguent la vie du Groupe dans ses relations avec ses parties prenantes: simplicité, créativité, indépendance, respect et ouverture.

Cette approche responsable et humaniste traduit la volonté du Groupe Steria d'avoir un impact durablement positif sur son environnement et ses parties prenantes.

La responsabilité sociale est une des composantes de la stratégie du Groupe qui est intégrées aux différentes activités du Groupe, du service rendu aux clients à la gestion des ressources humaines, en passant par les relations avec les communautés locales.

### 1.5.1 Formalisation d'une politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

Steria est membre du « Global Compact », une initiative créée en 2004 par l'ONU pour inciter les entreprises à promouvoir dix principes universels concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)).

Fort de cet engagement, Steria dispose de sa propre charte éthique avec pour objectif que chaque collaborateur soit conscient de son rôle dans le respect au quotidien des normes éthiques rigoureuses établies par le Groupe dans le cadre de ses activités.

La démarche globale autour de la responsabilité sociale du groupe est directement animée par le Gérant Exécutif et chacun des membres du Comité Exécutif supporte un comité spécifique. Ces comités, animés par des directeurs de programmes, couvrent quatre domaines: la responsabilité économique, l'environnement, les ressources humaines et les projets de solidarité. Les actions sont ensuite relayées au sein des entités opérationnelles.

Cette organisation permet à l'information de circuler efficacement, de mettre en place les actions à tous niveaux de manière concrète et de discuter au plus haut niveau de l'entreprise des enjeux liés au développement durable.

Pour bénéficier d'un point de vue extérieur, Steria s'appuie sur un Comité Consultatif RSE (« *Corporate Responsibility Advisory Board* »). Ce comité, composé d'experts issus de l'Administration, d'entreprises privées et d'ONG, compte également parmi ses membres des managers de Steria au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

Enfin, pour mieux intégrer les bonnes pratiques existantes, Steria est devenu membre de l'Institut du Mécénat Social (IMS), réseau français dédié à la responsabilité d'entreprise et qui fédère 200 entreprises internationales.

## 1.5.2 Les quatre chantiers Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Steria

- **La responsabilité économique**

Dans de nombreux pays, les clients du Groupe font confiance à Steria pour les accompagner dans leurs activités. Le rôle de Steria est de les aider à réaliser leurs projets, à tenir leurs engagements et à respecter les normes et les obligations légales.

Les systèmes d'informations que le Groupe implémente pour ses clients contribuent à optimiser leurs performances, à augmenter leurs parts de marché, à assurer leur conformité aux réglementations et à limiter leurs risques. Steria agit souvent en véritable partenaire et le succès du Groupe se mesure aux performances de ses clients.

Au travers d'un modèle de production on/near/offshore intégré, Steria propose à ses clients une gamme complète de services informatiques à valeur ajoutée, reposant sur les technologies les plus innovantes. Ainsi, le Groupe a un impact sur la vie de millions de personnes, en contribuant par exemple à de meilleurs systèmes de soins, à des transports plus sûrs et à des services publics toujours plus performants.

### A l'écoute de ses clients

Constamment à l'écoute des défis et des ambitions de ses clients, le Groupe Steria leur propose les solutions et les services dont ils ont besoin pour servir leurs propres clients. Pour être sûrs de leur fournir ce dont ils ont besoin, le Groupe reste à l'écoute de ses clients sur l'ensemble de ses marchés.

A titre d'illustration, au Royaume-Uni, un Groupe d'Innovation Clients a été constitué pour recueillir des retours d'expérience clients. Steria s'en inspire ensuite afin de leur proposer de nouvelles voies et perspectives pour améliorer leur informatique. Ce type d'initiatives se retrouve dans l'ensemble du Groupe.

### Garantir un service de haute qualité

Afin d'assurer des services de qualité et des bénéfices mesurables, Steria établit avec ses clients des niveaux d'engagements rigoureux. Les processus de gestion du Groupe, formalisés à l'échelle nationale et conformes aux exigences du marché, sont tous certifiés ISO 27001. En Allemagne, en Norvège et au Royaume-Uni, Steria est certifié ISO 27001 pour les systèmes de gestion de la sécurité de l'information. Côté informatique opérationnelle, Steria délivre chaque jour, 24h/24, des services dans plusieurs langues, et ce dans le respect des accords de service exigés par les clients.

Le Groupe fait également preuve de flexibilité et d'innovation en proposant et développant de nouvelles méthodes de travail de nature à accroître le niveau de satisfaction de ses clients : alliances stratégiques, partenariats public-privé, accords de partage des risques... NHS Shared Business Service, la joint venture à 50/50 de Steria avec le Ministère de la Santé au Royaume-Uni, en est une parfaite illustration.

- **Les ressources humaines**

L'offre de services de Steria repose sur son capital humain. Elle naît des idées, des connaissances et des compétences des femmes et des hommes qui constituent les salariés du Groupe. Conscient de la valeur de ce capital, le Groupe a élaboré un environnement de travail reposant sur la communication et le développement personnel.

### Développer les carrières et les individus

Pour accompagner le développement du Groupe et faire vivre sa culture d'entreprise, un soin particulier est apporté au recrutement de profils en adéquation avec le modèle Steria. Dans un marché concurrentiel et différent d'un pays à l'autre, le Groupe entretient des relations solides avec les meilleures écoles et universités locales de façon à recruter des jeunes diplômés à la fin de leurs études.

Les salariés du Groupe rejoignent Steria également pour y trouver un environnement de développement et d'épanouissement personnel. Dans cette perspective, Steria veille à la définition d'un parcours personnel qui s'appuie sur un programme annuel de mesure des performances et de développement

baptisé « CEDRE ». Outre l'évaluation du potentiel des salariés, le « CEDRE » aide à anticiper les besoins et les capacités d'évolution de chacun.

Formations terrain, e-learning, ateliers, transferts de compétences, sessions d'intégration pour les nouveaux collaborateurs ou les collaborateurs transférés dans le cadre de contrats impliquant une reprise du personnel : en fonction des besoins de chacun, Steria offre à ses collaborateurs de nombreuses formations et opportunités d'évolutions (logiciels, domaines, prestation de services et qualifications officielles en gestion de projet...). La « *Steria Academy* », qui propose à la fois des cursus de formations internes et des interventions externes, est plus particulièrement axée sur le *leadership*, la gestion de programme, le conseil et la vente. La « *Steria Academy* » forme les futurs femmes et hommes appelés à prendre des responsabilités et transmettre à leur tour leur expérience et leur savoir. Cette formation se déroule en Inde et regroupe des collaborateurs, managers de différents pays permettant de travailler sur des sujets communs et de favoriser les échanges en réseaux.

### Garder le contact

Dans une entreprise aussi internationale et diverse que Steria, le dialogue est essentiel pour renforcer l'implication et la satisfaction des collaborateurs (dont dépend également la satisfaction des clients).

Chaque année, le Groupe mesure la satisfaction de ses collaborateurs, via une enquête dénommée « STEREO ». Les résultats de l'enquête sont utilisés pour promouvoir le dialogue d'équipe et améliorer les méthodes de management. Les comparatifs par année proposés par Stereo permettent, en outre, d'identifier les progrès réalisés et les domaines à améliorer. L'an dernier, les plus grands motifs de satisfaction des collaborateurs ont été les suivants :

- un environnement de travail où ils sont encouragés à assumer des responsabilités,
- des managers accessibles,
- une vision claire de leur contribution à la performance de Steria,
- un travail intéressant et stimulant.

Les managers discutent des résultats de Stereo avec leurs équipes et élaborent avec eux des plans d'action et la marche à suivre.

### • **Environnement**

Steria a développé un cadre commun à l'ensemble du Groupe visant à encadrer et normer les pratiques relatives à la responsabilité environnementale. Les initiatives environnementales de Steria sont supervisées par un « Comité Vert Groupe » (« *Group Green Committee* ») composé de collaborateurs issus de différents pays. Les Comités Verts locaux sont quant à eux chargés d'appliquer et de gérer ces initiatives sur le plan local.

### Relever les défis environnementaux

En 2008, Steria a identifié cinq domaines majeurs sur lesquels faire porter son action. Ces domaines ont été choisis en fonction des défis qu'ils représentent et des opportunités qu'ils peuvent générer.

Les engagements qui en résultent sont :

- Réduire les déplacements,
- Diminuer la consommation de papier et développer la pratique du recyclage dans les bureaux,
- Diminuer la consommation d'énergie,
- Fixer des règles strictes concernant les performances environnementales de nos fournisseurs.

L'objectif aujourd'hui est d'être certifié ISO 14001 sur l'ensemble des sites du Groupe. Steria teste actuellement la pertinence de ces chantiers pour son activité et collecte les données provenant de ses principales implantations relatives à ces différents sujets. Cette initiative s'appuie sur le travail de Steria Espagne, premier site à avoir obtenu la certification ISO 14001. L'expérience de l'Espagne permettra au Groupe de fixer des objectifs réalistes, mesurables et évolutifs, applicables aux autres sites Steria dans le monde.

Conscients que la participation de l'ensemble des collaborateurs est essentielle à l'atteinte de ces objectifs le Groupe a lancé plusieurs programmes d'accompagnement du changement ainsi que plusieurs campagnes de sensibilisation.

## Vers des services plus verts

Au delà de ses propres programmes internes, Steria aide également ses clients à pratiquer une activité empreinte de durabilité. Par nature, l'activité d'externalisation des services informatiques (*IT outsourcing*) est à même d'aider les clients du Groupe à diminuer leurs déplacements, leur consommation de papier et leurs dépenses énergétiques.

Steria propose également des solutions adaptées aux préoccupations environnementales spécifiques de ses clients. Le Groupe a ainsi conçu plusieurs solutions comme des solutions d'économie d'énergie et de gestion électronique des documents, des solutions d'externalisation de processus métiers...

A titre d'exemple, Steria a lancé sur le marché en France « Kilometrix Green », une solution innovante pour traiter des données qui vont favoriser l'éco-conduite. La réduction de la consommation de carburant grâce à l'analyse des modes de conduite et l'optimisation de l'entretien du véhicule via les informations de maintenance permettent, au final, la diminution des émissions de CO<sup>2</sup>.

### • **Solidarité**

Chez Steria, nous pensons que nous ne pouvons pas nous contenter d'exercer notre métier sans tenter d'agir pour alléger les difficultés des populations les plus démunies.

Des collaborateurs bénévoles donnent de leur temps et transmettent leurs compétences au travers de projets solidaires visant à rendre l'informatique et l'éducation accessibles à des publics défavorisés, augmentant par là leur chance de devenir autonomes.

En 2008, les initiatives de solidarité locales ont été étendues à l'ensemble du Groupe. L'objectif était d'encourager les salariés du Groupe à trouver des opportunités de développement personnel et professionnel qui soient complémentaires de leur activité professionnelle. Le 14 novembre 2008, une journée de solidarité baptisée « *One Day Challenge* » a été organisée dans toutes les implantations de Steria à travers le monde pour attirer l'attention sur les problèmes des plus démunis et encourager le bénévolat local.

Au total, le Groupe soutient plus de 150 organisations caritatives, avec l'aide de plus de 1 000 bénévoles à tous les échelons du Groupe.

Les actions du Groupe au niveau local sont significatives.

En Inde et au Royaume-Uni, par exemple, Steria est membre du Club 1 %. Les entreprises membres reversent 1 % de leurs bénéfices avant impôts à des projets solidaires.

En France, Steria a créé la Fondation Steria-Institut de France grâce aux dons substantiels de 20 managers Steria. Créée en 2001, la Fondation a déjà soutenu 22 projets liés à l'informatique et à l'éducation grâce à des subventions allant jusqu'à 15 000 € par projet. En 2008, la Fondation a apporté son soutien à dix organisations caritatives grâce aux talents de nombreux bénévoles Steria.

Le Groupe a également développé des modes de collaboration solidaires avec certains de ses clients, parmi lesquels « The Co-operative Financial Services et Boots ». Le Groupe soutient par ailleurs des associations telles que « Hope for Children » pour le dépistage des troubles visuels, « Toemeka » pour l'accès au vote des handicapés et l'UNICEF pour des projets éducatifs en Afrique.

En 2008, six nouveaux clients ont développé un partenariat avec Steria.

Pour les entreprises comme pour la société indienne, l'éducation est la clé de la prospérité. C'est pourquoi Steria attache tant d'importance à l'alphabétisation. En Inde, avec l'aide de 600 bénévoles, le Groupe soutient des écoles accueillant les enfants issus de zones rurales pauvres. Steria concentre ses efforts sur le développement des compétences informatiques, l'apprentissage de l'anglais, la promotion du sport et du théâtre et oeuvre de façon générale pour une éducation plus riche et plus efficace. De la formation professionnelle des enfants handicapés à l'aide aux victimes de catastrophes naturelles, Steria soutient au total 44 projets en Inde. Des projets qui transforment la vie de près de 32 000 personnes. En 2008, à la bourse de Mumbai (Bombay), Steria s'est vu récompensé par le « Social and Corporate Governance Awards » pour son programme éducatif envers les populations défavorisées en Inde.

Pour plus de détails, l'intégralité de la brochure RSE du groupe est disponible sur le site [www.steria.com](http://www.steria.com).

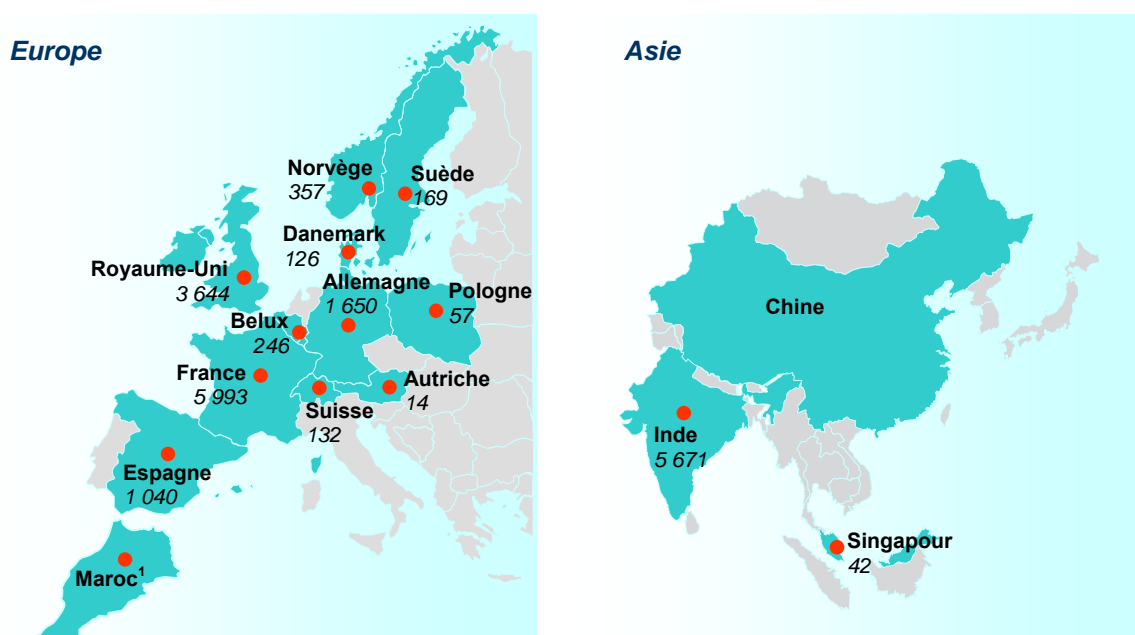
## ■ 1.6 Ressources Humaines : Le moteur du développement collectif et personnel dans un environnement international

La politique de ressources humaines du Groupe continue de s'attacher à faire de Steria un employeur de référence en poursuivant les objectifs suivants :

- être une entreprise performante et innovante ;
- favoriser un environnement de travail basé sur la confiance, le dialogue et la qualité des relations entre les personnes ;
- faire de l'actionnariat salarié et de la gouvernance participative un moteur du succès.

En 2008, le groupe a poursuivi la mise en place de sa politique Ressources Humaines, tournée vers l'intégration, le suivi et le développement du capital humain de Steria, avec la poursuite de la mise en place de 4 programmes :

- la différenciation via notamment son projet d'entreprise ;
- la progression ;
- la formation ;
- la gestion des ressources.

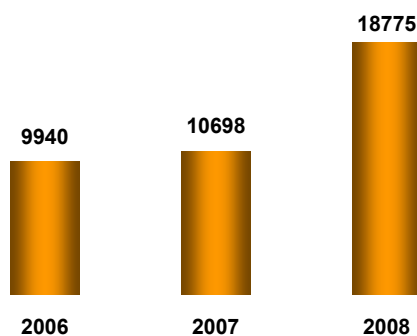


1 : Steria détient une JV à 50% à Casablanca regroupant 54 personnes et ainsi qu'une implantation à Rabat (dont les effectifs sont classés dans l'effectif France) regroupant 53 personnes

**Effectif Groupe : 19 141**

**Implantations : 16**

**Effectif moyen – Emplois Temps Plein(\*)**



(\*) ETP (équivalent temps plein) : effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel; exemple : un collaborateur travaillant à 80% est compté pour 0,8 ETP

### 1.6.1 La différenciation via le Projet d'entreprise

La culture de Steria est fondée depuis l'origine sur un projet d'entreprise laissant une large part aux valeurs humaines et sur une gouvernance participative dotée d'un actionariat salarié fort.

Projet d'entreprise et gouvernance participative, malgré certaines évolutions nécessaires du fait de la forte croissance du Groupe et de l'évolution de l'environnement, sont restés ancrés sur les fondamentaux initiaux, constituant un élément de différenciation et de succès majeur du Groupe.

#### 1.6.1.1 Cinq valeurs fondatrices : le socle du succès de Steria

Dans son quotidien, Steria met l'accent sur cinq valeurs fondatrices : la simplicité, la créativité, l'indépendance, le respect et l'ouverture. Les relations de Steria avec ses différentes parties prenantes – collaborateurs, clients, actionnaires – s'articulent autour de ces valeurs :

- **la Simplicité** de l'organisation et des relations humaine ;
- **la Créativité** de nos collaborateurs et des solutions proposées à nos clients ;
- **l'Indépendance** que nous confère notre modèle de gouvernance et notre actionariat salarié ;
- **le Respect** de la personnalité de chacun, de nos engagements vis à vis de nos collaborateurs et de nos clients ;
- **l'Ouverture** d'esprit...et donc l'ouverture aux autres et aux évolutions technologiques.

#### 1.6.1.2 La gouvernance participative

Dès sa création en 1969, Steria a mis en place un mode de gouvernance original associant les actionnaires salariés.

L'actionariat salarié est l'expression de la volonté du management de faire que les collaborateurs développent leur esprit entrepreneurial, adhèrent et s'impliquent dans le projet d'entreprise. Une telle gouvernance est le gage d'un niveau élevé d'engagement et de motivation des collaborateurs, élément clef au sein d'une société de services.

Les salariés constituent encore aujourd'hui le premier actionnaire du Groupe, avec une participation de 17,3% du capital (hors fondateur) détenue par les collaborateurs du Groupe (y compris les collaborateurs retraités, et en incluant le trust Xansa pour 4,96%).

Steria promeut ainsi son modèle de gouvernance original, associant copropriété de l'entreprise (avec l'actionariat salarial étendu à tout le Groupe) et co-entreprenariat. Les collaborateurs actionnaires de la Société deviennent actionnaires de Soderi et participent ainsi à la gouvernance du Groupe, intervenant, via leurs représentants nommés, sur les décisions stratégiques du Groupe.

Au delà des valeurs qu'il incarne, l'actionariat salarié permet à tout collaborateur Steria d'être au cœur des décisions stratégiques de l'entreprise mais aussi de bénéficier des fruits de la croissance du Groupe. Il allie ainsi une double vocation :

- une vocation entrepreneuriale (association au projet d'entreprise et aux décisions stratégiques) ;
- une vocation patrimoniale (association à la performance de l'entreprise).

Steria a concrétisé cette gouvernance en regroupant la communauté des actionnaires salariés au sein de Soderi, Associé commandité de la société holding de tête du Groupe, et pivot de la gouvernance participative.

En devenant actionnaires de Steria, les collaborateurs acquièrent le droit d'adhérer à Soderi et d'acheter un nombre d'actions Soderi égal au nombre de leurs actions Steria. Ils deviennent ainsi des actionnaires salariés actifs.

Le Conseil d'Administration de Soderi, qui représente les actionnaires salariés, est consulté sur toutes les orientations et décisions stratégiques de l'entreprise. Il s'est par exemple prononcé sur l'acquisition de Xansa en 2007. Il a été renouvelé pour moitié en 2007, avec l'élection de 9 représentants dont des représentants allemands, britanniques et français.

Soderi a également décidé en 2007 de renforcer sa communication interne auprès des salariés actionnaires. A titre d'illustration, le Conseil d'Administration a saisi l'occasion de l'assemblée générale de Soderi pour en faire un événement de communication interne, en invitant un conférencier pour sensibiliser les actionnaires salariés aux enjeux de la gouvernance de Steria. En outre, une lettre trimestrielle sur l'intranet a été lancée, avec un objectif d'information mais aussi de diffusion d'éléments de base de culture économique aux salariés actionnaires.

En 2008, comme les années antérieures, un plan d'actionnariat salarié, nommé GESP (« *group employee saving plan* ») a été lancé, avec l'objectif d'accroître significativement le nombre de salariés actionnaires et de renforcer le nombre d'actionnaires de Soderi en cohérence avec l'évolution du groupe. Le plan de 2008 a englobé le nouveau périmètre de Steria, suite à l'acquisition de Xansa, incluant le nouveau périmètre au Royaume-Uni et l'Inde. Le nombre de salariés actionnaires est suite à ce plan supérieur à 4 000.

### 1.6.1.3 Développement de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise constitue un élément différenciateur fort de Steria. La société conduit de nombreuses actions visant à toujours plus l'intégrer dans le quotidien de l'entreprise, tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations commerciales.

Ce point est présenté et détaillé au paragraphe 1.5.

## 1.6.2 - La progression

La progression des talents le moteur de progrès de Steria. Nos collaborateurs « talents de l'entreprise » sont mis en réseau et associés à la définition et à la mise en œuvre de l'ambition du Groupe.

### 1.6.2.1 La gestion des talents

dans un environnement, fortement concurrentiel, la détection et le développement des talents internes s'imposent plus que jamais.

L'entretien de performance et de développement individuel constitue la fondation de l'édifice. Il permet à chaque collaborateur de connaître l'appréciation de sa hiérarchie sur sa performance de l'année écoulée, et pour le collaborateur d'échanger avec sa hiérarchie sur sa mission, son évolution et d'exprimer ses aspirations en termes d'évolution de carrière et de définir un plan personnel de formation et de développement.

Des parcours par filière sont définis (Management, Commercial, Avant-vente, Direction de projet, Technique, Conseil, fonctions support) et permettent d'avoir un référentiel commun de postes au sein du Groupe.

Les « *Comités d'Evaluation et de Développement des Ressources de l'Entreprise* » (CEDRE), conduits chaque année, permettent au management d'évaluer collectivement le potentiel et le talent de chaque collaborateur.

Ces réunions permettent ensuite au Groupe de se projeter dans l'avenir, d'identifier ses forces et ses faiblesses, de s'assurer que le rôle de chacun est défini au mieux de ses compétences. Cela permet également d'avoir une vision d'ensemble du potentiel humain de l'entreprise, d'évaluer le niveau d'employabilité de chacun au sein de l'organisation, d'identifier des mobilités potentielles, de décider de nouvelles affectations en termes de management et d'orienter le plan de recrutement et de formation pour l'année à venir.



### 1.6.2.2 Les talents mis en réseau

Dans la droite ligne du « One Steria », le Groupe met en réseau ses meilleurs talents en mêlant l'approche terrain et la cohérence d'ensemble Groupe.

Trois réseaux de management international sont ainsi actifs :

- le « *Move Ahead* » est composé de 120 managers sélectionnés par le Comité Exécutif du groupe. Ils contribuent à élaborer la vision stratégique du Groupe et incarnent les valeurs de l'entreprise. Ils démultiplient la communication et contribuent à la synergie et à la mise en réseau au sein du groupe. Le « *Move Ahead* » se réunit deux fois par an ;
- le « *Group Management Network* » rassemble 450 managers de Steria.

Par ailleurs, Steria, en plus de son approche personnalisée des talents effectuée au travers du CEDRE et de ses réseaux de management, développe également des réseaux autour de ses offres (European sales network) et de ses consultants (European consulting network) contribuant à renforcer le leadership de ses communautés d'experts.

### 1.6.2.3 La politique de rémunération

La politique de rémunération vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective. Elle se caractérise par :

#### La compétitivité par rapport au marché :

Steria propose des salaires compétitifs correspondant à la fonction tenue et aux compétences mises en œuvre. Pour être en accord avec le marché, Steria participe chaque année à des enquêtes destinées à mesurer son positionnement par rapport à ses proches compétiteurs.

#### La reconnaissance de la performance par la rémunération variable :

Pour les managers, les commerciaux, la plupart des consultants et directeurs de projet et pour certains fonctionnels, la rémunération variable constitue un levier naturel de reconnaissance et de rétribution.

Ces populations ont une part de leur rémunération basée sur l'atteinte d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les objectifs correspondants sont fixés par la hiérarchie et revus annuellement. Les objectifs quantitatifs sont basés sur les chiffres du budget et sont tous mesurables.

Les objectifs des managers opérationnels sont fixés en cohérence avec les orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité, de trésorerie ainsi que sur les programmes de transformation du Groupe.

Les objectifs 2009 des membres du Comité Exécutif se décomposent de la manière suivante : 50 % sur la performance du Groupe (chiffre d'affaires, rentabilité, dette financière et réussite des projets stratégiques transverses), 50 % sur des objectifs liés à la performance de l'entité dont ils ont la responsabilité. Ces objectifs sont fixés par le Gérant Exécutif et approuvés par le comité des rémunérations du Conseil de surveillance de Groupe Steria.

Concernant la rémunération du Gérant, le détail est donné au sein du paragraphe « 4.3.3 : Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe »

Pour les autres managers opérationnels, les objectifs contiennent une partie sur la performance collective (chiffre d'affaires, rentabilité, trésorerie de l'entité supérieure à laquelle ils appartiennent) et une partie sur des objectifs individuels (à savoir : chiffre d'affaires, rentabilité, trésorerie et programmes de transformation tels l'offshore de l'entité à laquelle ils appartiennent).

Le système de rémunération variable est revu chaque année après prise en compte, d'une part des observations formulées par le terrain, d'autre part des enjeux de l'année à venir. Une grande attention est portée à ce que ce système garantisse une relation directe entre la rémunération variable versée et la performance.

#### L'individualisation :

Les politiques d'augmentation de rémunération fixe et de rémunération variable sont arrêtées annuellement en s'appuyant sur les données au niveau du Groupe puis déclinées pays par pays pour tenir compte des mesures collectives légales dans certains pays.

L'augmentation de salaire de chaque collaborateur est basée sur sa performance individuelle et collective (équipe), en tenant compte de sa position dans la tranche de salaire qui lui correspond.

Dans les pays où la loi le prévoit, des négociations collectives sont menées avec les instances représentatives des salariés.

L'association des salariés aux résultats :

Les accords relatifs au partage des profits diffèrent selon les pays en fonction des législations locales.

L'association des salariés à la création de la valeur de l'entreprise :

Les salariés ont la possibilité de devenir actionnaires de Steria en participant au Plan d'Epargne Groupe et aux augmentations de capital réservées aux salariés.

La communication et la transparence :

La rétribution d'un collaborateur ne reposant pas uniquement sur la rémunération directe mais aussi sur certains avantages sociaux ou non (retraite, prévoyance, congés...).

### 1.6.3 « Steria Academy » - La formation

L'investissement en matière de formation a connu une forte croissance en 2008.

Les formations sont composées pour deux tiers de formations techniques, en lien avec les besoins des clients et l'évolution des technologies, et pour un tiers de formation au management (leadership et communication, commercial, management de la performance, conduite d'équipe, gestion de projet...).

Parmi ces formations, l'e-learning prend une part croissante.

Le nombre de jours de formation dispensés (hors formation sur contrats) et leurs coûts associés (hors coûts internes) figurent dans le tableau ci-dessous.

FORMATION	2006	2007	2008
Nombre de jours	20 457	33 174	30 972
Coût	7 311 K€	10 852 K€	11 022 K€

*« Steria Academy »,*

En 2007, Steria a ouvert une école de formation au niveau Groupe : « Steria Academy ». Ce centre de formation est basé à Chennai en Inde et a pour objectif de développer les compétences des managers et leur capacité à travailler en réseau sur des grands projets internationaux. L'école de management dont le démarrage a eu lieu l'été 2008, a opté pour des programmes ouverts sur les enjeux de la mondialisation, de la finance, du management des entreprises innovantes ou de l'entrepreneuriat. Les programmes centraux de cette école ont été développés autour de 4 axes : Management et leadership, Ventes, Conseil et Management de programmes. Le premier module de du programme « Management de programmes » a été lancé en février 2009.

*« Steria Ambassadors »*

Ce programme est ouvert à tous les collaborateurs avec pour objectif de permettre à chacun de présenter Steria, sa stratégie, ses métiers, ses offres à tout client ou personne externe.

Il permet une appropriation large de la stratégie, la compréhension des facteurs de différenciation du Groupe et vise à faire de tous les collaborateurs des ambassadeurs du Groupe au quotidien.

Le programme Ambassadors se poursuit par la diffusion des présentations au travers de l'ensemble de l'organisation. Accessible sur l'intranet du groupe, son contenu constitue ainsi une référence permanente à laquelle tout collaborateur peut accéder selon ses besoins.

### 1.6.4 - La gestion des ressources

Les objectifs sont au nombre de cinq :

- garantir la mobilité interne des talents
- leur offrir une visibilité sur leur évolution
- disposer, au bon moment, des meilleures ressources et des meilleures compétences
- intensifier les recrutements sur un marché de l'emploi particulièrement concurrentiel
- réduire les départs naturels non souhaités.

En 2008, l'intégration de Xansa a conduit le Groupe à décider de la mise en place un outil global de gestion des ressources humaines. Parallèlement, le Groupe finalise la mise en œuvre de processus communs de gestion des ressources humaines tels que la mise en place de :

- Processus d'intégration ;
- Outil commun d'évaluation de la performance ;
- Cartographie des métiers par famille de fonction et par niveau d'expérience.

#### Recrutement et intégration

Le succès et la croissance organique de Steria dépendent de sa capacité à attirer et à faire évoluer les meilleurs talents. Une fois évalués leurs compétences et leur savoir-faire, le Groupe s'efforce de sélectionner les hommes et les femmes qui cultivent ses valeurs : respect, simplicité, créativité, indépendance et ouverture aux autres. La politique de recrutement met l'accent sur l'embauche :

- de jeunes diplômés via des partenariats avec les meilleures écoles et universités de chaque pays,
- de profils d'experts et de consultants connaissant parfaitement le métier de nos clients,
- d'architectes de systèmes d'information.

En 2008, Steria a réalisé 4958 recrutements externes (dont 50,4 % de débutants), qui se répartissent ainsi :

- 1462 en France,
- 358 en Allemagne,
- 548 au Royaume-Uni,
- 2004 en Inde,
- 586 dans les autres pays.

Steria porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à des journées d'accueil spécifiques visant à mieux connaître l'entreprise et sa stratégie et à rencontrer les dirigeants. En 2008, Steria a, par ailleurs repris le programme d'intégration de la société Xansa et l'a déployé à l'ensemble du Groupe, le « Seven Steps ». La philosophie du Seven Steps est basé sur les 7 étapes clés du processus d'intégration et démarre dès les 7 premières secondes suivant l'arrivée au sein de l'entreprise jusqu'au 7<sup>ème</sup> premiers trimestres au cours duquel un point de suivi est fait entre le collaborateur et son manager, l'objectif étant de suivre de façon régulière les nouveaux embauchés.

Par ailleurs, Steria porte une attention particulière à l'information, l'intégration, l'évolution et la gestion des équipes informatiques reprises dans le cadre de projets d'externalisation.

En France, la reprise de personnel s'effectue dans le cadre très précis de la Charte Sociale Steria. Au-delà des obligations légales, Steria s'engage sur 24 points spécifiques répartis tout au long d'une opération d'externalisation : bilan de compétences personnalisé, informations régulières sur l'avancement du projet pendant la phase de transition, bilan d'intégration dans les six mois qui suivent le transfert de personnel. Enfin le salarié « transféré » a la possibilité d'accéder à l'ensemble du dispositif régissant l'actionnariat salarié du Groupe, ainsi qu'au programme d'évolution et de formation continue.

Au Royaume-Uni, Steria poursuit son programme basé sur la charte de bonne conduite, « Gérer le changement au XXIème siècle » qui traduit des engagements semblables.

### Gestion des compétences, de la mobilité et des évolutions de carrière

En 2007, Steria a procédé, suite au rachat de Xansa, à la refonte de ses différentes familles de métiers. A l'issue de ce processus, 11 familles de métiers, communes à l'ensemble du Groupe, ont été définies.

Par ailleurs, la France, en conformité avec la législation en vigueur, a développé un système de gestion prévisionnelle des compétences applicable dès 2008.

### Enquête « STEREO »

Chaque année, le Groupe mesure la satisfaction de ses collaborateurs, via une enquête dénommée « STEREO ». Les résultats de l'enquête sont utilisés pour promouvoir le dialogue d'équipe et améliorer les méthodes de management. Les comparatifs par année proposés par Stereo permettent, en outre, d'identifier les progrès réalisés et les domaines à améliorer. L'an dernier, les plus grands motifs de satisfaction des collaborateurs ont été les suivants :

- un environnement de travail où ils sont encouragés à assumer des responsabilités,
- des managers accessibles,
- une vision claire de leur contribution à la performance de Steria,
- un travail intéressant et stimulant.

Ces enquêtes donnent lieu à des restitutions par équipe conduites par les managers et permettant la mise en place de plans d'actions d'amélioration.

L'enquête 2008, conduite au cours du dernier trimestre, a permis d'élargir le panel des salariés en y intégrant les salariés de Xansa (Royaume- Uni et Inde). Le taux de participation s'est élevé à 80%, marquant ainsi une progression par rapport au taux de 74 % en 2007.

### Chiffres clés

<b>EFFECTIFS au 31 décembre 2008</b>						
GRUPE	FRANCE	ALLEMAGNE	ROYAUME UNI	INDE	AUTRE EUROPE	SIEGE
19 141	5 976	1 664	3 644	5 671	2 127	59

	2007	2008
Evolution du Taux de Turnover (*)	18,6%	16%

(\*) Le turn over se calcule de la façon suivante : Somme des départs volontaires de collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée et CDD sur l'année divisée par l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

	2007	2008
Evolution de l'âge moyen	36 ans	35,9 ans

## ■ 1.7. Facteurs de Risques

### 1.7.1 Risques de marché

Le Groupe porte une attention particulière à la gestion de ses risques. Il dispose pour ce faire d'un processus structuré d'identification et de pilotage des mesures correctives, tant au niveau du siège que des entités opérationnelles des différents pays.

Ce processus est placé sous la responsabilité globale de la Direction Financière Groupe, qui s'appuie sur des experts métiers pour la composante relative à la gestion des grands projets et les enjeux à fort contenu technologique. Ce processus donne lieu à une revue mensuelle des différents risques et plans d'action des entités opérationnelles et à la réalisation d'un document de synthèse Groupe présenté à la Direction Générale.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une organisation financière gérant de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie.

Chaque entité opérationnelle dispose d'une Direction financière locale, chacun des Directeurs financiers de ces entités reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Une revue régulière des différents risques financiers et opérationnels est réalisée au Comité d'Audit.

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont décrits ci-après.

#### 1.7.1.1 Risques de liquidité

##### Politique de couverture

La politique globale a pour objectif de sécuriser et d'optimiser la liquidité du groupe. Chaque décision de financement externe est centralisée au niveau du Groupe sous la responsabilité de la Direction Financière.

Une revue de la situation de trésorerie et des lignes de crédit disponibles est conduite mensuellement avec le Directeur Financier du Groupe et à chaque Comité d'Audit avec ses membres.

##### Structure de Financement

En vue de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès d'un pool bancaire de premier plan.

Les opérations de refinancement (augmentation de capital et émission d'obligations) du quatrième trimestre 2007 pour un montant global de 352 millions d'euros, ont permis de rembourser intégralement le prêt relais (facilité B1 de 340 millions d'euros du nouveau crédit syndiqué) en Décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose de lignes de financement de 613,4 millions d'euros qui sont utilisées à hauteur de 60 %.

La répartition des **lignes de financement** au 31 décembre 2008 est détaillée ci-dessous :

	Montant autorisé au 31 déc.2008		Utilisation au 31 déc.2008		Taux d'utilisation au 31 déc. 2008	Échéance	Taux ** au 31 déc. 2008
	en M€	en M£	en M€	en M£			
<b>Crédit syndiqué</b>							
Facilité A1 A	246,5		246,5		100%	Amortissable 2012	3,59 %
Facilité A1 B		41,4		41,4	100%	Amortissable 2012	4,16 %
Facilité A2		48,6		48,6	100%	Amortissable 2012	4,16 %
Facilité C	31,0		31,0		100%	In Fine 2012	3,59 %
Crédit renouvelable	200,0			0,0	0%	In Fine 2012	3,59 %
<b>Autres</b>		0,3		0,3	100%	Amortissable 2009	3,20 %
<b>Découvert</b>	41,1		5,1		11%	N/A	2,85 %
<b>Total par devises</b>	518,6	90,3	282,5	90,3			
<b>Total équivalent € *</b>	<b>613,4</b>		<b>377,3</b>		60%		3,73 %

\* au 31 déc. 2008 : 1 EUR = 0,95250 GBP

\*\* taux : taux d'utilisation de la ligne = taux interbancaire de la monnaie de tirage concernée + marge fixe

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (*leverage*).

### Covenants Bancaires

La convention de crédit contient l'engagement pour la Société de respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois.

1- Le premier ratio financier, dit **ratio de levier** (*leverage*) qui calcule le rapport **dette nette / EBITDA**, ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le seuil de 2.25.

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), plus les déficits de fonds de pensions net d'impôts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'**EBITDA** est la marge opérationnelle consolidée avant amortissement des actifs incorporels liés à l'acquisition, majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2008 le ratio dette nette / EBITDA est respecté et se calcule de la façon suivante :

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	50,6 M€
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	325,8 M€
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(141,1) M€
Engagement de retraite	36,5 M€
IDA sur engagement de retraite	(5,3) M€
Total dette nette	266,4 M€
EBITDA	172,5 M€

<b>Ratio Dettes nettes / EBITDA</b>	<b>1,54</b>
-------------------------------------	-------------

2- Le second ratio financier, dit **ratio de couverture** des intérêts (*interest coverage*) qui calcule le rapport **marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net**, net doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Décembre 2008	3.75
Juin 2009 à Juin 2012	5.00

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des actifs incorporels liés à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2008 le ratio marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net est respecté et se calcule de la façon suivante :

Marge opérationnelle	135,5 M€
Coût de l'endettement financier Net	20,1 M€

<b>Ratio marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.74</b>
---	-------------

Les modalités de calcul des deux ratios financiers ci-dessus ont fait l'objet d'une attestation délivrée par les commissaires aux comptes.

3- En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel etc.
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable etc...

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite pas la Société (au-delà d'un seuil).
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – ie. *Clause de Market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Enfin en garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

Au 31 décembre 2008 l'**endettement net** du Groupe se répartit comme suit :

<b>Dettes Nettes Financières au 31 décembre 2008</b>				
<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	<b>Total</b>
<b>Passifs Financiers</b> <i>(Emprunts et dettes financières – note N4.11 de l'annexe)</i>	50,6	325,8	-	<b>376,4</b>
<b>Actifs Financiers</b> <i>(Trésorerie et équivalent de trésorerie – note N4-10 de l'Annexe)</i>	(141,1)	-	-	<b>(141,1)</b>
<b>Endettement net</b>	<b>(90,5)</b>	<b>325,8</b>	-	<b>235,3</b>

Les actifs financiers comprennent les disponibilités et les placements à court terme : leur valeur nette comptable est égale à leur valeur de marché au 31 décembre 2008.

Echéancier de remboursement de la dette

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	Plus de 5 ans	Total
Dettes à taux fixe	0	0	0	0	0	0
Dettes à taux variable	51,8	56,8	66,3	201,5	0	376,4
<b>Total</b>	<b>51,8</b>	<b>56,8</b>	<b>66,3</b>	<b>201,5</b>	<b>0</b>	<b>376,4</b>



Au 31 décembre 2008, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Devises d'origine			
	<b>Euro</b>	<b>Livre Sterling</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Emprunts auprès établis. de crédit	246.6	82.9	0.0	<b>329.5</b>
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	30.8	11.9	0.0	<b>42.7</b>
Emprunts et intérêts liés au crédit-bail	3.2	0.4	0.1	<b>3.7</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	1.8	3.1	0.2	<b>5,1</b>
Autres	-4.6	0.0	0.0	<b>-4.6</b>
<b>Endettement brut</b>	<b>277.8</b>	<b>98.3</b>	<b>0.3</b>	<b>376.4</b>

### 1.7.1.2 Risques de taux

#### Politique de couverture

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts en couvrant une partie de la dette financière variable.

Les instruments financiers dérivés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture, pris auprès d'établissements financiers de premier plan. Ces instruments financiers sont gérés par le département Trésorerie du Groupe.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (Groupe STERIA SCA).

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts, dont le détail est présenté ci-dessous :

#### **Information sur les notionnels couverts au 31/12/2008**

<i>(en millions d'euros )</i>	<b>Notionnel</b>	<b>Echéances</b>		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie	222.0	-	222.0	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	63.0	-	63.0	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	100.0	100.0	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	52.5	52.5	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture	56.0	-	56.0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	31.5	-	31.5	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	70.0	-	70.0	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	21.0	-	21.0	-
<b>TOTAL RISQUE DE TAUX</b>	<b>616.0</b>	<b>152.5</b>	<b>463.5</b>	<b>0.0</b>

CFH signifiant « Cash Flow Hedges » (Flux de trésorerie)

Au regard des contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2008, le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 376,4 millions d'euros.

**Juste valeur au bilan des instruments de couverture de taux au 31/12/2008 :**

	juste valeur au bilan (1)				TOTAL au 31/12/2008	dont part inefficace des instruments dérivés de couverture
	actif courant	actif non courant	passif courant	passif non courant		
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>RISQUE DE TAUX</b>						
Swap de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-6.483	<b>-6.483</b>	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-3.060	<b>-3.060</b>	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	0.057	-	-	-	<b>0.057</b>	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.189	-	-	-	<b>0.189</b>	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture	-	0.024	-	-0.690	<b>-0.665</b>	-0.023
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	0.013	-	-0.776	<b>-0.762</b>	-0.017
Options non éligibles à la comptabilité de couverture		1.413			<b>1.413</b>	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-0.005	<b>-0.005</b>	-
<b>TOTAL RISQUE DE TAUX</b>	<b>0.245</b>	<b>1.451</b>	<b>0.00</b>	<b>-11.014</b>	<b>-9.318</b>	<b>-0.040</b>

(1) : Les valeurs de marché sont des éléments bilantiels convertis au cours de clôture.

**Allocation des variations de juste valeur et des primes au 31/12/2008 :**

	solde de juste valeur au bilan au 31/12/07	variation	solde de juste valeur au bilan au 31/12/2008	Allocation des variations de juste valeur en dehors des primes versées			
				Impact capitaux propres Groupe	Impact capitaux propres Minoritaires	Impact P/L (inefficacité taux d'intérêts de la couverture)	Impact P/L (variation de valorisation - primes)
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de couverture de flux de trésorerie	3.514	-9.998	-6.483	-9.998		-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-0.363	-2.697	-3.060	-2.697		-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	0.000	0.057	0.057	-		-	0.057
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.000	0.189	0.189	-		-	0.189
Options éligibles à la comptabilité de couverture	0.269	-0.934	-0.665	-0.911		-0.023	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.000	-0.762	-0.762	-0.745		-0.017	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	0.000	1.413	1.413	-		-	1.186
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.000	-0.005	-0.005	-		-	-0.005
<b>TOTAL RISQUE DE TAUX</b>	<b>3.420</b>	<b>-12.738</b>	<b>-9.318</b>	<b>-14.351</b>	<b>0.000</b>	<b>-0.040</b>	<b>1.426</b>

A endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2008 et tenant compte des dérivés de taux en portefeuille à cette date, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,7 million d'euros.

### 1.7.1.3 Risques de change

Le Groupe est soumis à deux grandes catégories de risques liés à l'évolution des taux de change. Premièrement, le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisés dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'Euro. Deuxièmement, le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.

#### Politique de couverture

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe Steria a pour pratique de systématiquement couvrir les risques commerciaux présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe. Ces risques commerciaux résultent pour l'essentiel de prestations intra groupe entre des pays ayant des monnaies fonctionnelles différentes. Certains contrats export peuvent donner lieu à des facturations hors Groupe dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle du pays assurant la prestation.

Afin de gérer son exposition aux risques de change, le Groupe utilise des instruments dérivés. Les couvertures sont effectuées par la Direction Financière Groupe en utilisant les instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

Par ailleurs, la taille significative des activités de production en Inde induit un risque de change transactionnel lié à la refacturation eu euro et en livre sterling de prestations aux différents pays du Groupe. Ce risque est couvert localement, sous la supervision de la Trésorerie Groupe.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier du Groupe, dont une partie est tirée en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan.

#### Comptabilisation :

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats de change, dont le détail est présenté ci-dessous :

**Information sur les notionnels couverts au 31/12/2008 :**

(en millions d'euros)	Notionnel	Echéances		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>couverture de juste valeur</b>				
Contrats de change à terme	37.795	37.795	-	-
Options de change	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-
<b>couverture de flux futurs</b>				
Contrats de change à terme	61.102	30.551	30.551	-
Options de change	3.300	1.200	2.100	-
<b>Trading</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL RISQUE DE CHANGE</b>	<b>102.2</b>	<b>69.5</b>	<b>32.7</b>	<b>0.0</b>

**Juste valeur au bilan des instruments de couverture de taux au 31/12/2008 :**

(en millions d'euros)	juste valeur au bilan (1)				TOTAL au 31/12/2008	dont part inefficace des instruments dérivés de couverture
	actif courant	actif non courant	passif courant	passif non courant		
<b>couverture de juste valeur</b>						
Contrats de change à terme	4.633	-	-	-	<b>4.633</b>	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
<b>couverture de flux futurs</b>						
Contrats de change à terme	5.356	4.987	-	-	<b>10.343</b>	-
Options de change	0.010	0.044	-	-	<b>0.054</b>	-
<b>Trading</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL RISQUE DE CHANGE</b>	<b>9.999</b>	<b>5.031</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15.03</b>	<b>0.000</b>

(1) : Les valeurs de marché sont des éléments bilantiels convertis au cours de clôture.

**Allocation des variations de juste valeur et des primes au 31/12/2008 :**

(en millions d'euros)	Allocation des variations de juste valeur en dehors des primes versées						
	solde de juste valeur au bilan au 31/12/07 (1)	variation (1)	solde de juste valeur au bilan au 31/12/2008 (1)	Impact capitaux propres Groupe (1)	Impact capitaux propres Minoritaires (1)	Impact P/L (inefficacité taux d'intérêts de la couverture) (1)	Impact P/L (variation de valorisation - primes) (1)
<b>couverture de juste valeur</b>							
Contrats de change à terme	2.220	2.414	4.633	-	-	-	2.886
Options de change	0.000	0.000	0.000	-	-	-	-
Swaps de devises	0.000	0.000	0.000	-	-	-	-
<b>couverture de flux futurs</b>							
Contrats de change à terme	0.000	10.343	10.343	10.269	0.074	-	-
Options de change	0.000	0.054	0.054	-0.012	-	-	-0.017
<b>Trading</b>	0.000	0.000	0.000	-	-	-	-
<b>TOTAL RISQUE DE CHANGE</b>	<b>2.220</b>	<b>12.810</b>	<b>15.030</b>	<b>10.256</b>	<b>0.074</b>	<b>0.000</b>	<b>2.868</b>

(1) : Les valeurs de marché sont des éléments bilantiels convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat sont convertis au cours moyen. Les écarts sont enregistrés en poste de réserves de conversion.

## Exposition au risque de change :

	EUR	PLN	GBP	INR
CREANCES	-0.3	-0.1	38.2	-37.8
DETTES	43.5	0.0	-43.5	0.0
POSITION BILANTIELLE	43.2	-0.1	-5.3	-37.8
POSITION HORS BILAN	5.9	-5.9	76.4	-76.4
POSITION NETTE AVANT GESTION	49.1	-6.0	71.1	-114.2
COUVERTURES	3.3	-3.3	98.9	-116.0
POSITION NETTE APRES GESTION EQUIVALENT EUR	45.8	-2.7	-27.8	1.8
POSITION NETTE APRES GESTION EN DEVISES	45.8	-11.2	-26.5	123.9

IMPACT D'UNE VARIATION DES COURS DE CHANGE DE 5% DEFAVORABLE :

Compte de résultats	-0.2	M EUR
Capitaux propres	-1.5	M EUR

IMPACT D'UNE VARIATION DES COURS DE CHANGE DE 5% FAVORABLE :

Comptes de résultats	0.2	M EUR
Capitaux propres	1.3	M EUR

### 1.7.1.4 Risques de contrepartie

Toutes les couvertures de change et de taux (cf. ci-dessus) sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

Les placements financiers éventuels sont effectués soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, elles-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

A titre d'exemple, chaque banque ne peut détenir plus d'un certain pourcentage des placements d'une filiale, sauf approbation exceptionnelle de la Trésorerie centrale. De même, les placements monétaires ne doivent pas contenir d'ABS (« *Asset Back Securities* ») et doivent être systématiquement approuvés par la Trésorerie centrale si leur montant dépasse un certain seuil.

Dans la situation économique mondiale actuelle, le Groupe privilégie des placements ayant une durée courte et analyse systématiquement la composition des portefeuilles des fonds proposés par les banques.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

### 1.7.1.5 - Actions / Placements

#### Placements

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

<i>En millions d'euros</i>	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	85,6	0,6	86,2
Hors bilan	-		-
Position nette globale	85,6	0,6	86,2

Les placements court terme sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne (voir « risques de contre-partie »).

A change constant par rapport au 31 décembre 2008 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 100 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,86 million d'euros.

#### Actions propres

Les 1 506 840 actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées en normes IFRS en déduction des capitaux propres pour un montant de 35,8 millions d'euros.

Leur valeur de marché au 31 décembre 2008 est de 12,05 millions d'euros, calculée sur la base du dernier cours de bourse à la clôture (8 euros).

### 1.7.2 Risques liés aux engagements liés aux régimes de retraites (« fonds de pensions »)

Au Royaume Uni, Steria dispose de régimes de retraite à contribution définie (« *defined contribution pension plans* ») et à prestations définies (« *defined benefit pension plans* »).

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont gérés dans des fonds administrés par des « trustees » indépendants, et les droits à retraite des employés sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Il convient de noter que les régimes de retraite à prestations définies ne sont plus accessibles aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années déjà.

Dans les régimes de retraite à prestations définies, l'employeur est dans l'obligation de supporter l'éventuel déficit entre la valorisation des actifs du fonds et les engagements de retraites à servir.

La valorisation des régimes de retraite à prestations définies est basée sur les estimations les plus récentes des principaux fonds au Royaume Uni, à savoir :

Fonds	Date de valorisation
Steria Retirement Plan (SRP)	Mars 2007
Steria Management Plan (SMP)	Mars 2007
Xansa Pension Fund (XPF)	Décembre 2006

Au cours de l'année 2008, les « trustees » des régimes de retraite à prestations définies ont entrepris, en concertation avec Steria, de réexaminer leurs stratégies d'investissement et de gestion des risques. L'objectif de ce réexamen est de diminuer les risques financiers de chaque fonds en revoyant le portefeuille d'actifs et considérant une approche d'« asset liability management », de manière à réduire dans le futur la variabilité des actifs et des engagements.

A l'occasion de la mise en place de cette stratégie et de la réévaluation correspondante, Steria a accepté de maintenir sa contribution additionnelle annuelle au fonds à son niveau actuel (soit, 13 M€ au taux de change de clôture 2008), et de procéder à un versement exceptionnel de £10M (10,5 M€ au taux de change de clôture 2008) en 2008, et de £14M (14,7 M€ au taux de change de clôture 2008) en 2009.

Au 31 décembre 2008, la ventilation du portefeuille d'actifs des fonds de pension était la suivante (basée sur des valeurs moyennes de marché en M€) :

	Steria	Xansa	Total
Actions	132	166	298
Obligations	147	83	230
Immobilisations	33	0	33
Autres actifs	37	16	53
TOTAL	349	265	614

Pour de plus amples informations, se reporter à la note 4.12 des états financiers consolidés qui contient le détail des actifs et des engagements des régimes de retraite à prestations définies.

### 1.7.3 Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, aux tests de juste valeur visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan et les performances économiques futures.

Ayant conduit au cours des dernières années une politique d'acquisition soutenue, avec le rachat des activités européennes de services informatiques de Bull en 2002, de Mummert Consulting en Allemagne en 2005 et plus récemment de Xansa au Royaume Uni et en Inde en octobre 2007, le Groupe affiche à son bilan un montant de survaleurs évaluées à 672 Millions d'euros au 31 décembre 2008. Le montant fait l'objet de tests de valeurs périodiques afin de vérifier qu'il n'y ait pas lieu d'enregistrer des charges de dépréciations.

Au 31 décembre 2008, les paramètres utilisés dans le cadre des tests de juste valeur ont été adaptés aux évolutions de l'environnement économique, à la fois au niveau des perspectives d'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité des différentes entités au cours des prochaines années, et au niveau du taux de croissance perpétuel retenu. Pour plus de détail, se référer à la note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

### 1.7.4 Risques liés aux engagements de rachat auprès des actionnaires minoritaires

A ce jour, il n'existe pas de tel risque, le Groupe n'ayant pris aucun engagement de rachat auprès d'actionnaires minoritaires.

### 1.7.5 Risques juridiques

La maîtrise des risques juridiques du Groupe est sous la responsabilité de la Direction Juridique qui comprend :

- une Direction Juridique Groupe ;
- une Direction Juridique dans chaque pays d'implantation importante. Dans les pays du monde où la structure ne permet pas de disposer d'une direction juridique locale, la Direction Juridique Groupe intervient pour assurer la mission en coordination et sur sollicitation du management local.

Les missions de la Direction Juridique Groupe sont les suivantes :

#### Litiges – contentieux / procédures judiciaires et d'arbitrage

Au regard de sa taille et de son niveau de chiffre d'affaires, le Groupe maintient un faible niveau de litiges et contentieux. Cela résulte en grande partie de la qualité du traitement des projets mais aussi des processus internes de validation des propositions et des contrats, ainsi que par le suivi particulier de la direction des « risques projets », dédiée à la gestion des risques opérationnels.

Un certain nombre de litiges et procédures ont été identifiés et sont régulièrement revus notamment au niveau du Comité des risques, mensuellement, en présence de la direction des risques projets, de la direction juridique, de la direction financière et de la direction des ressources humaines.

Les conséquences éventuelles de ces litiges sont soit couvertes par les polices d'assurance en place, soit provisionnées de manière adéquate eu égard à l'analyse du risque, analyse réalisée avec la direction des « risques projets », la direction financière et la direction juridique.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou procédures susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

Une directive interne prévoit l'information et la saisine de la Direction Juridique Groupe de tout contentieux dès réception, ce qui permet notamment une information immédiate des compagnies d'assurance et le cas échéant la saisine d'un avocat.



L'évaluation des risques est faite sur la base d'une analyse du département opérationnel concerné, de la direction des « risques projets », de la direction financière et de la direction juridique. Les provisions financières sont établies suite à cette analyse commune sur le risque réel encouru conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Le Comité des Risques Groupe dresse chaque mois un bilan des risques majeurs.

#### Veille juridique

Les différentes Directions Juridiques mènent une veille juridique régulière afin de se tenir informées de l'actualité juridique et de l'évolution de la réglementation. Cela se traduit, en pratique, par la mise à jour des contrats standards, des principes contractuels et des directives au sein du Groupe.

#### Assurance

Ce point est détaillé au paragraphe 1.7.9, ci-après.

#### Marques / Brevets

La gestion des marques est centralisée et gérée au niveau de la Direction Juridique Groupe. A ce jour, le patrimoine du Groupe est composé de 204 marques suivies et gérées par la Direction Juridique Groupe. Compte tenu de l'activité du Groupe et de la réglementation en matière de droit d'auteur, aucun brevet n'est déposé par le Groupe.

#### Suivi des Sociétés

La Direction Juridique Groupe assure le secrétariat social des sociétés de tête du Groupe (Assemblées générales, Conseils d'administration, dépôt des comptes, enregistrements, mandats...). Concernant les filiales européennes, les Directions Juridiques et/ou Financières locales assurent le secrétariat social des filiales locales concernées, la Direction Juridique Groupe consolidant l'ensemble des informations transmises. Elle suit également et veille au respect de la réglementation en vigueur relative aux marchés financiers, à la responsabilité des dirigeants, etc.

Les « participations » (sociétés non contrôlées) sont gérées par les partenaires et actionnaires majoritaires. Steria, sans disposer du contrôle, suit cependant activement leur performance à travers un contact régulier et veille à l'exercice de ses droits et au respect des accords.

#### Contrats

Le Groupe Steria a mis en place un processus d'approbation de ses contrats commerciaux tant lors de la soumission des propositions au client que lors de leur signature. Ce processus intègre pour les opérations importantes à l'échelle du Groupe, en sus de la revue faite au niveau local, un dispositif spécifique de revues et d'approbation par les équipes fonctionnelles du siège et par la Direction Générale.

Les contrats sont gérés et signés par les différentes entités opérationnelles concernées en fonction des délégations de pouvoir, utilisant soit des contrats standards élaborés par la Direction juridique, soit l'assistance de la direction juridique et des directions fonctionnelles dans le respect des règles de délégation.

Des formations de sensibilisation sur les aspects juridiques et contractuels sont dispensées aux différents managers du Groupe.

La directive « délégation de pouvoir et de responsabilité du Groupe » précise les pouvoirs de délégation, de signature et de responsabilité, de même que les processus à respecter en interne en fonction des différents engagements concernés. Cette directive fait l'objet d'une adaptation pays par pays afin de tenir compte notamment des contraintes juridiques locales.

### 1.7.6 Risques industriels

Ces risques sont décrits ci dessous dans le paragraphe 1.7.8.

### 1.7.7 Risques liés à l'environnement

Exerçant son activité dans l'univers des services, le Groupe considère présenter un profil de risque environnemental modéré.

Steria conduit néanmoins une politique active en termes de responsabilité environnementale. Dans ce cadre, le Groupe mène de nombreuses actions pour réduire les impacts environnementaux directs de ses activités, tant en termes de consommations énergétiques que de recyclage (pour plus de détail, se référer au paragraphe 1.5).

### 1.7.8 Autres risques liés à l'activité de Steria

#### Risques liés aux ressources humaines

La réussite de Steria, dont les actifs sont avant tout intellectuels et humains, dépend dans une large mesure de la compétence, de l'expérience, de la performance et de l'engagement de ses collaborateurs et membres clés de son management.

En cas de difficultés de recrutement, d'attrition élevée, d'inadaptation des compétences des collaborateurs aux besoins des clients, la performance financière de Steria pourrait être affectée, du fait de son incapacité à délivrer certains contrats dans les conditions économiques prévues ou encore du fait de son incapacité à gagner de nouveaux contrats faute de ressources compétentes pour les exécuter.

Les principaux risques encourus par la société en matière de ressources humaines sont liés :

- au recrutement et à la sélectivité ;
- à l'implication des salariés et à leurs conditions de travail ;
- à la compétence des collaborateurs et à leur adéquation vis-à-vis des besoins des clients, à leur employabilité ;
- au maintien des personnes-clés et managers, et au plan de remplacement de ces derniers ;
- à l'attrition ;
- à la gestion de la masse salariale.

La Direction des Ressources Humaines joue un rôle essentiel dans la maîtrise de ces risques, avec des Responsables Ressources Humaines proches des départements opérationnels afin de les assister dans le recrutement, le suivi, la formation et l'évolution des collaborateurs.

Un reporting Groupe mensuel centralisé recense les informations clés de chacune des entités opérationnelles en matière de Ressources Humaines, permettant ainsi de disposer des indicateurs nécessaires pour appréhender la situation et de mettre en œuvre avec réactivité les plans d'action nécessaires.

Le recrutement est mené par les départements opérationnels selon des processus et avec des critères définis par les Ressources Humaines pour en garantir la qualité et l'adéquation à la stratégie du groupe.

La politique de gestion de la performance repose sur la définition d'objectifs clairs, la mesure des résultats obtenus, l'évaluation des compétences ainsi que l'identification des besoins de formation. Des cursus de formation existent dans chaque « Area », et le groupe a mis en place des cursus transversaux de formation pour ses principaux managers.

Steria a également mis en place un dispositif de développement des carrières permettant d'offrir aux collaborateurs une évolution de leur responsabilité. Un référentiel commun de postes au sein du Groupe a été défini, ainsi que des parcours de carrières par filière. Chaque année, au cours du Comité d'Evaluation et de Développement des Ressources de l'Entreprise (CEDRE), une évaluation des compétences et du potentiel de tous les collaborateurs est faite par le management à l'aide de ce référentiel commun de postes, de manière à favoriser l'évolution des collaborateurs.

Par ailleurs, une enquête d'opinion relative à la motivation et l'ambiance de travail est menée tous les ans auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

### Risques sur projets (management et gestion des projets)

Steria, dans le cadre de son activité, signe des contrats de services informatiques dans lesquels la société prend des engagements de moyen et/ou de résultat. Le défaut ou la mauvaise qualité de l'exécution des services définis dans ces contrats peut engendrer un risque pour le Groupe (risques de pénalités, risques de réclamations client, risques de dommages et intérêts, risques de non-paiement, risques de résiliation anticipée des contrats). Il convient de souligner que les engagements contractuels et garanties demandés par les clients sont de plus en plus exigeants, notamment dans le cadre des contrats "*Business Process Outsourcing*" (BPO).

Dans le cadre spécifique des « contrats au forfait », Steria est exposé à des dépassements de coûts, des pertes d'exploitation ou des pénalités de retard qui peuvent affecter sa situation financière. Ces situations peuvent résulter pour l'essentiel de difficultés techniques rencontrées, d'une sous-estimation initiale de la charge de travail, d'une sous-estimation du coût de la phase de transition dans les contrats d'infogérance et de BPO ou encore de divergences d'appréciation du périmètre contractuel avec le client ou avec d'autres prestataires intervenant sur le projet.

En outre, des erreurs humaines, des omissions, des infractions aux règles internes, aux réglementations ou aux lois, peuvent causer des dommages engageant la responsabilité de Steria ou entachant sa réputation, par exemple lorsque ces erreurs, omissions ou infractions concernent des données personnelles traitées notamment dans le cadre de contrats de BPO, et ce malgré les processus de sécurité, de confidentialité, de sensibilisation et de garantie mis en place.

Malgré l'attention et les contrôles dans l'exécution des projets, ces derniers comportent toujours une dimension « risques ». Afin d'encadrer ces risques sur projets et de les réduire au maximum, Steria dispose d'une organisation et de processus spécifiques :

- une gouvernance spécifique permet d'évaluer les risques dans les différentes phases de vie des projets :
  - avant la signature du contrat, une procédure de revue selon des règles strictes a pour objectif d'évaluer au mieux les risques techniques, humains, contractuels et financiers embarqués,
  - pendant leur réalisation, les projets sont revus régulièrement dans les entités opérationnelles en présence des équipes gestion des risques, finance et juridiques locales ; ces revues sont complétées par un Comité mensuel de synthèse en présence de ces différents acteurs,
  - un mécanisme de revue et de reporting mensuel entre les entités opérationnelles et le Groupe donne lieu à un rapport de synthèse à la Direction Générale du Groupe,
- des directions opérationnelles proches des clients et des projets («Sector Units», «Profit Centres ») permettent l'identification rapide des risques et la réactivité de la société dans leur traitement
- des directions fonctionnelles apportent un support actif aux directions opérationnelles :
  - la Direction des Ressources Humaines et la Direction des « Risques Projets » vérifient l'adéquation des directeurs de projets choisis par la ligne managériale pour les opérations majeures. Ces Directions sont aussi responsables de la formation et du suivi de ces directeurs de projets,
  - la Direction des « Risques Projets » anime le processus global de contrôle des risques projets, son amélioration continue (outils, échanges de pratiques) et s'assure de sa diffusion et de son application,
  - la Direction Juridique apporte son support aux directions opérationnelles pour encadrer et prévenir les risques au plan contractuel,
  - La Direction du Contrôle Interne et de l'Audit évalue l'application des règles internes et notamment celles qui sont relatives aux opérations.

### Risques liés aux opérations en Inde

Une part importante et croissante des activités de production du Groupe est effectuée en Inde.

L'Inde est un pays présentant différentes caractéristiques pouvant constituer des facteurs d'instabilité. Des perturbations politiques, économiques, sociales, des catastrophes naturelles ou certaines pandémies sur cette région du monde pourraient fortement complexifier, voire rendre temporairement très difficile, la réalisation d'opérations nécessaires à la bonne marche du Groupe et avoir des conséquences financières significatives.

Pour maîtriser ces risques, Steria a mis en place en Inde une gouvernance en charge de la continuité d'activité (Business Continuity Management) et de la gestion de crise, comprenant un manager dédié et des comités de continuité d'activité pour chaque site composés de représentants locaux du management, de la communication, de la finance, des ressources humaines, des moyens généraux et des systèmes d'information.

Il est à noter que le Groupe dispose en Inde de trois centres de production fortement éloignés les uns des autres en Inde et répartis dans trois régions distinctes ( Noida, Pune, Chennai), caractéristique permettant de sensiblement réduire les conséquences liées à la survenance de certains incidents ou risques existants dans une région spécifique.

Malgré les mesures prises, le Groupe reste soumis à un risque résiduel qui peut, dans certaines conditions, éventuellement affecter significativement son fonctionnement.

### Risques clients

Au 31 décembre 2008, aucun client ne représente plus de 5,5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Par ailleurs, 38 % du chiffre d'affaires est réalisé avec des administrations et des entités gouvernementales européennes qui ne présentent a priori pas de risque de contrepartie. Une part marginale du chiffre d'affaires est faite avec des clients résidant hors de l'OCDE (moins de 1%) et une part significative du chiffre d'affaires est réalisée, conformément à la stratégie commerciale du Groupe, avec des grands comptes. Les 20 premiers clients représentent, à ce jour, environ 38 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de contrepartie clients est suivi par la Direction Financière dans le cadre d'une procédure Groupe en régissant les principaux aspects, à savoir principalement les règles d'ouverture d'un nouveau compte, la définition de limites de crédit, la mise en place de sûretés quand nécessaire, les procédures de relance ou le traitement des litiges.

Pour les clients privés – hors grands comptes – des enquêtes financières sont menées préalablement à toute prise d'engagements et la mise en place d'un schéma financier sécurisant les flux de trésorerie est systématiquement mis en place quand nécessaire. Le Groupe dispose par ailleurs d'une Procédure Export encadrant strictement ces activités en fonction du risque politique, financier, juridique et humain.

La Direction financière Groupe réalise mensuellement, avec les entités opérationnelles, une revue détaillée des activités de trésorerie. Elle intègre une analyse spécifique des principaux paramètres clés relatifs à la gestion du poste clients (délais moyen de paiement, créances échues, évolution des provisions pour risques...) et la définition de plans d'actions spécifiques quand nécessaire.

Afin d'anticiper les risques de paiements éventuels, une liste de factures et de clients sous surveillance est également tenue à jour. Elle est établie sur la base de critères tels que : montant de la créance, historique de paiement, situation financière du client...

Le Groupe peut avoir à faire face au non renouvellement de certains contrats majeurs, pour des motifs commerciaux ou dans certains cas du fait de changement de contrôle actionnarial chez le client. Bien qu'aucun client ne représente plus de 5,5 % du chiffre d'affaires, ces non renouvellements peuvent cependant entraîner une baisse non négligeable du chiffre d'affaires et de la rentabilité, affectant sensiblement la performance économique de Steria.

### Risques stratégiques

Le marché des prestations de services informatiques est un marché très compétitif et en permanente mutation.

Il se caractérise par :

- un niveau de consolidation des acteurs encore faible, bien que croissant, avec un certain nombre d'opérations de fusions/acquisitions ;
- l'émergence continue de nouveaux acteurs de référence, notamment indiens ;
- une évolution particulièrement rapide de l'environnement technologique ;
- une mutation constante des offres et du paysage capitalistique des industries du logiciel et du matériel ;
- une évolution continue des besoins et attentes clients et de l'organisation de leurs services informatiques.

Les concurrents de Steria sont multiples :

- des grands groupes internationaux disposant d'activités en Europe ;
- de grandes sociétés, implantées dans des pays à faibles coûts salariaux, et affichant des ambitions importantes sur le marché européen ;

- de nombreux acteurs locaux dans les différents pays, dont une proportion importante de sociétés de taille réduite, se positionnant soit sur des segments de niche à forte valeur ajoutée, soit sur des prestations banalisées.

Le marché des services informatiques a par ailleurs, historiquement, présenté une corrélation importante de son activité avec les cycles économiques, pouvant conduire les acteurs à procéder à des ajustements dans la mise en œuvre de leurs orientations stratégiques.

Dans ce contexte de mutation rapide et permanente de son environnement concurrentiel, source d'opportunités mais aussi de risques, Steria veille à adapter en continue sa stratégie et dispose pour ce faire d'une organisation Groupe qui s'articule autour :

- d'une équipe chargée de la veille et de la réflexion stratégique ;
- d'un Plan Stratégique à 3 ans révisé annuellement dans le cadre d'un processus formalisé, synthèse des travaux spécifiques des entités opérationnelles et des équipes Groupe de la Stratégie, puis discuté, amendé et validé par le Comité Exécutif du Groupe ;
- d'équipes intervenant sur les sujets de Fusion Acquisition assurant une veille continue des opportunités potentielles alignées avec les orientations stratégiques du Groupe ;
- d'un Comité Stratégique se réunissant régulièrement, reportant au Conseil de Surveillance, analysant et validant les grandes orientations stratégiques du Groupe ;
- d'un Comité Stratégique au sein du Conseil d'administration de Soderi qui analyse et débat des grandes orientations stratégiques du Groupe.

#### Risques de continuité d'activité (centres de production, réseaux de télécommunications)

Compte tenu de son modèle de développement avec des activités de production distantes du lieu de commercialisation (modèle "*nearshore*" et "*offshore*"), Steria est dépendant du bon fonctionnement de ses centres de production et des réseaux de télécommunications.

La défaillance éventuelle d'un centre de production informatique ou des réseaux de télécommunications pourrait affecter sensiblement les opérations du Groupe et les services rendus à ses clients, avec des conséquences possibles sur la réputation, les activités, le chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses perspectives.

La sécurité des centres de production informatique est assurée de la façon suivante :

- l'accès physique aux sites est sécurisé pour les protéger des intrusions ;
- l'alimentation électrique des équipements est assurée par deux accès distincts au réseau du fournisseur d'électricité ;
- des systèmes de détection d'incendie alertent et déclenchent des extincteurs automatiques ;
- les risques de défaillance liés au matériel (panne matériel, problème lié au service de maintenance) sont pris en compte en répliquant les éléments clés ;
- enfin, les directives et règles des sites assurent l'intégrité des données, leur confidentialité et leur sauvegarde, avec des moyens adaptés à la criticité des informations à protéger.

En fonction de la criticité des activités qu'ils exercent, les différents centres de production disposent de la redondance des matériels, des logiciels et des données nécessaires. Les plans de reprise d'activité sont régulièrement testés.

En matière de réseaux de télécommunications, Steria a diversifié les opérateurs et les canaux de télécommunications en passant des contrats de service auprès de deux grands opérateurs internationaux de télécommunications en fonction de leur couverture géographique. Dans les deux cas, il s'agit de réseaux virtuels à très haut débit (MPLS), dont chaque interconnexion avec le réseau Steria est doublée de manière à disposer de connexions de secours sur toutes les lignes principales en place.

Les centres d'appels du Groupe (France, Royaume Uni, Pologne...) sont interconnectés en voix et données, permettant ainsi à l'un quelconque des centres de reprendre les appels d'un autre centre en cas d'interruption momentanée du service.

Enfin, en matière de continuité d'activité, plusieurs entités du Groupe sont certifiées ISO 27001 («*Business Continuity*»). Une procédure de gestion de gestion de crise a été diffusée à l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe.

### Risques liés aux systèmes d'information internes

La défaillance éventuelle des systèmes d'information de l'entreprise pourrait impacter le pilotage de l'entreprise et affecter sensiblement les opérations du Groupe, avec notamment des conséquences possibles sur l'efficacité de son fonctionnement et sur l'ensemble des processus comptables et financiers.

Les systèmes d'information internes (principalement Comptables et Financiers, Ressources Humaines, Commerciaux, Gestion de Projet) sont en quasi-totalité hébergés et exploités dans des centres de production du Groupe où sont appliquées, au même titre que pour des clients externes, les procédures standards de sécurité de Steria.

Concernant les aspects relatifs à la sécurité des accès et l'intégrité des données, ces différents applicatifs font l'objet de revues lors des missions d'Audit Interne du Groupe pour s'assurer de la conformité des pratiques avec les standards.

Le Groupe dispose d'un système Comptable et Financier unifié, déployé ou en cours de déploiement dans la quasi-totalité de ses entités opérationnelles. Après l'acquisition de Xansa en 2007, son intégration au dit système est en cours au premier semestre 2009.

Malgré toutes les mesures prises pour maîtriser les risques relatifs à ses systèmes d'information internes et aux processus de migration, le Groupe reste soumis à un risque résiduel qui peut, dans certaines conditions, éventuellement altérer sensiblement son fonctionnement et sa performance.

### Risques fournisseurs / partenaires

Tant les projets d'intégration que les contrats d'infogérance deviennent de plus en plus complexes et nécessitent de travailler avec de nombreux partenaires (éditeurs, constructeurs, sociétés de conseil, sociétés de services informatiques...).

En cas de défaillance de l'un de ses fournisseurs, Steria pourrait éventuellement ne pas être en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers ses clients, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses activités, sa situation financière ou ses perspectives

Afin d'encadrer ce risque, des contrats cadre de partenariat ont été établis et sont suivis au niveau du Groupe ou au niveau local avec des partenaires choisis.

Projet par projet ensuite, les contrats de fourniture, de sous-traitance, et/ou de co-traitance sont négociés et signés avec les partenaires conformément au projet global sur la base de nos contrats standards Steria ou après analyse.

En outre, le Groupe a mis en place des procédures de référencement et de contrôle des fournisseurs et des partenaires.

Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel de défaillance éventuelle de ses fournisseurs.

### Risques de fraude

Bien que l'activité de services informatiques ne mette pas en jeu d'argent liquide, les risques de fraude demeurent, tels que le détournement d'usage autorisé des équipements informatiques, la manipulation de données sensibles internes ou de clients, ou la fraude à l'éthique.

Steria a renforcé en 2008 son environnement de contrôle interne par la publication d'une charte éthique largement diffusée aux managers, par un manuel de contrôle interne accessible à tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe, par la mise en place de contrôles renforcés, dont ceux relatifs à la ségrégation des tâches et à l'accès à ce systèmes d'informations.

Par ailleurs, des chartes informatiques conformes aux réglementations locales existent dans les différentes entités.

Malgré toutes ces précautions, le Groupe reste soumis à un risque résiduel de fraude éventuellement susceptible d'altérer sensiblement sa performance financière et son image.

### 1.7.9 Assurances

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées au titre des programmes d'assurance souscrits pour leur compte par Groupe Steria SCA. Les garanties sont délivrées soit directement au titre de la police dite "Master" pour les entités situées dans un pays appliquant les dispositions de la directive "Libre Prestation de Services", soit à travers un mécanisme dit "DIC/DIL" (Différence de conditions/Différences de limites) en complément des polices émises localement.

Le Groupe a mis en place cinq programmes d'assurance:

- Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance ;
- Dommages et Pertes d'Exploitation prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 millions d'euros par an et par sinistre pour l'année 2009 ;
- Fraude ;
- Responsabilité Civile Rapports Sociaux (*Employment Practice Liability*),

Par ailleurs, Groupe Steria a contracté pour les dirigeants du Groupe une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants.

Tous les programmes d'assurance cités couvrent l'ensemble des entités du Groupe.

## 2 Exercice 2008, évolutions récentes et perspectives

### ■ 2.1. *Activité Générale du Groupe*

#### 2.1.1 Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2008 – Progrès et transformations réalisées

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008 s'élève à 1765,7 millions d'euros, en croissance par rapport à l'exercice 2007 de 24,7%. L'impact négatif de la variation des taux de change en 2008 est de 124,8 M€<sup>1</sup>. Hors effet de périmètre et de change, la croissance s'élève à 0,9%.

L'exercice 2008 a été marqué par l'intégration de Xansa, société d'origine britannique acquise en octobre 2007. Xansa est consolidée par intégration globale sur 12 mois en 2008 contre 2,5 mois en 2007.

Cette acquisition hautement stratégique a permis au Groupe :

- de se positionner à la 9<sup>ème</sup> place sur le marché des services informatiques britanniques en élargissant son offre de services ;
- d'accélérer son industrialisation et d'établir de nouveaux standards d'excellence dans les services rendus aux clients, grâce à la mise en place d'un modèle de Global Delivery entre l'Europe et l'Inde reposant sur 12 années d'expérience et presque 6 000 collaborateurs indiens hautement qualifiés ;
- d'acquérir une position de référence sur le marché du BPO (Business Process Outsourcing) qui offre des perspectives de croissance particulièrement significatives pour les prochaines années.

Un an après l'acquisition, l'intégration de Xansa peut être considérée comme un véritable succès :

- Dépassement de l'objectif de synergies de coûts pour 2008 avec 30 M€<sup>2</sup> d'économies générées à comparer à un objectif initialement fixé, en juillet 2007, à 23,5 M€<sup>1</sup>. En outre, les décaissements liés aux charges de restructuration, cumulées à fin 2008, sont inférieurs de €10 M€<sup>2</sup> à la prévision initiale de 32,6 M€<sup>2</sup>.
- Renouvellement de tous les contrats de Xansa arrivés à échéance depuis la réalisation de l'acquisition en octobre 2007 et début des synergies commerciales.
- Accélération du développement du modèle de production industriel avec une croissance de 11% des effectifs en Inde : 5 671 personnes à fin décembre 2008, soit 29,5% des effectifs du Groupe.

La qualité de l'intégration explique en grande partie l'amélioration de la profitabilité au Royaume-Uni en 2008. Le taux de marge opérationnelle sur cette zone augmente très sensiblement de 1,9 points pour s'établir à 11,4%.

En Allemagne le taux de marge opérationnelle s'améliore de 1,0 point à 9,3%.

Sur la zone Autre Europe, le taux de marge opérationnelle s'améliore de 0,8 point à 5,1%.

En France, le taux de marge opérationnelle, en baisse par rapport à 2007, s'établit à 6,5%. La nouvelle organisation annoncée fin 2008, recentrée sur les secteurs d'activités stratégiques et alignée sur les lignes de services industrialisées du Groupe, est totalement opérationnelle depuis le 1er janvier 2009 et devrait améliorer l'efficacité de l'entité en 2009.

<sup>1</sup> Effet change sur le périmètre historique 2007 (-56,8 M€) + effet change sur la variation du périmètre 2008 (-68,0 M€) = -124,8 M€

<sup>2</sup> Au taux de change du 26 juillet 2007 (EUR/GBP 0,67) correspondant à la date de l'annonce de l'acquisition de Xansa. Chiffre non audité



## 2.1.2 Résultats de l'exercice

La marge opérationnelle<sup>3</sup> du Groupe progresse en 2008 de 30,8% à 135,5 M€. Pour la sixième année consécutive, Steria a amélioré, au cours de l'exercice 2008, sa rentabilité opérationnelle : le taux de marge opérationnelle<sup>3</sup> s'élève à 7,7%, ce qui représente une hausse de 0,4 point par rapport à l'exercice précédent et de 0,9 point par rapport au taux de marge pro forma 2007 (incluant 12 mois de Xansa).

Après imputation de l'amortissement des actifs incorporels identifiés lors du regroupement d'entreprise et des autres produits et charges d'exploitation (dont un amortissement de survaleur d'un montant de 1 M€ en Espagne) le résultat opérationnel 2008 s'établit à 110,0 M€.

Le résultat financier est négatif de -24,5 millions d'euros. Il comprend le coût de l'endettement financier net pour -20,1 millions d'euros qui reflète principalement le coût du financement de l'acquisition de Xansa. Les autres produits et charges financiers qui comprennent, entre autres, l'amortissement exceptionnel de frais sur des lignes de crédit remplacées dans le cadre de l'opération Xansa, s'élèvent à -4,4 millions d'euros.

L'exercice 2008 tient compte d'une charge d'impôt non récurrente de 5,8 M€ correspondant à la désactivation d'actifs d'impôts différés en Espagne à mettre en perspective avec l'évolution de l'économie espagnole. Cette charge explique le passage d'un taux normatif d'imposition de 32,4% à un taux effectif d'imposition de 39,3% sur l'exercice 2008.

La contribution des sociétés mises en équivalence est négative de -2,1 M€ en 2008. Elle s'explique principalement par une contribution négative de -1,8 M€ de la *joint venture* avec le NHS au Royaume-Uni. Le deuxième semestre 2008 a cependant montré une amélioration sensible de la situation avec une perte réduite de moitié à -0,6 M€.

Compte tenu de ces éléments, le Résultat Net part du Groupe ressort à 51,6 millions d'euros, en progression de 3,2% par rapport à l'exercice 2007.

Le résultat net courant part du Groupe, qui exclut les autres produits et charges opérationnels, les amortissements d'actifs intangibles et des frais d'emprunts liés au regroupement d'entreprise ainsi que la charge d'impôt non récurrente de 5,8 M€ correspondant à la désactivation d'actifs d'impôts différés en Espagne, s'établit quant à lui à 70,1 M€, en progression de 14,7 M€ par rapport à 2007.

Le cash flow libre d'exploitation<sup>3</sup> a progressé au cours de l'exercice 2008 à 99,8 M€ contre 85,8 M€ en 2007 grâce à une gestion efficace des investissements industriels et du Besoin en Fonds de Roulement et ce malgré les 19,1 M€ décaissés en restructuration sur l'exercice.

La dette financière nette a été fortement réduite par rapport au 31 décembre 2007 (306,9 M€) et au 30 juin 2008 (340 M€) pour s'établir à 235,3 M€ au 31 décembre 2008.

A fin décembre 2008, la situation financière du Groupe est saine et solide.

- Niveau d'endettement limité (0,4x les capitaux propres, 1,5x l'Ebitda).
- Engagements de retraite bilantiels, nets d'impôt, en réduction à 31,2 M€ (à comparer à 54,0 M€ à fin décembre 2007).
- Covenants bancaires très largement respectés : ratio de levier d'Ebitda<sup>4</sup> à 1,54 (pour un plafond fixé à 2,25) et ratio de couverture du coût net du financement<sup>5</sup> à 6,74 (pour un plancher fixé à 3,75).
- Echéances de remboursement annuelles inférieures, en moyenne, à 60 M€ au cours des trois années à venir.
- Trésorerie de 141,1 M€ et facilité de tirage additionnelle disponible, confirmée et non utilisée, de 236 M€ à fin décembre 2008.

<sup>3</sup> Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

<sup>3</sup> Capacité d'autofinancement diminuée de la variation du Besoin en Fonds de Roulement, des investissements industriels nets, des cessions et des restructurations.

<sup>4</sup> Dette financière nette + déficit net d'impôt des fonds de pension rapporté à l'Ebitda (Earning before interest, tax, amortisation and depreciation)

<sup>5</sup> Coût de l'endettement financier net sur marge opérationnelle<sup>1</sup>

Les capitaux investis s'élèvent à 850,2 millions d'euros contre 1091,7 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution reflète principalement :

- la forte diminution du Besoin en fonds de roulement (6,7 M€ contre 32,6 M€ en 2007)
- la diminution des actifs d'impôts différés du fait de la désactivation de 5,8 M€ en Espagne et de la diminution des déficits de fonds de pension
- les effets de la baisse des devises et notamment de la livre sterling sur les actifs du bilan

La diminution des capitaux propres du Groupe à 545,5 millions d'euros en 2008 (677,5 M€ en 2007) s'explique par la baisse de la livre sterling (-30% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008).

### 2.1.3. Activité de recherche et développement

La Société n'a effectué, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement du type de celle mentionnée à l'article L.232-1 du Code de Commerce. Les dépenses d'innovation et de développement des offres du Groupe sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

### 2.1.4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2008.

### 2.1.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'environnement constaté sur les premières semaines de 2009 est difficile et n'offre au Groupe que peu de visibilité.

Toutefois, la proportion importante de chiffre d'affaires relative à des prestations récurrentes (environ 60% du chiffre d'affaires total) et un positionnement ciblé sur les clients du secteur public, de l'énergie et des transports (50% du chiffre d'affaires total) procurent au Groupe une résistance significative.

Par ailleurs, pour accompagner ses clients dans leurs besoins stratégiques de transformation et de réduction de coûts, le Groupe bénéficie de deux atouts importants : une position de référence en Europe sur le marché prometteur du Business Process Outsourcing et une organisation industrielle avancée qui repose sur un modèle de production totalement intégré entre des ressources onshore et offshore. A fin 2008, les effectifs offshore représentent 30% des effectifs du Groupe.

Enfin, le Groupe a pris des mesures en termes de gestion de coûts (optimisation des structures, processus achats, informatique interne, ...) qui additionnées aux synergies supplémentaires attendues de l'intégration de Xansa devraient soutenir la performance du Groupe à court et moyen terme.

Sur la base de ces différents paramètres le Groupe devrait faire preuve d'une bonne résistance. Il est confiant dans le respect de ses covenants bancaires.

## ■ 2.2. *Filiales et Participations*

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes consolidés (Note 2.3). Pour plus d'informations, un renvoi est fait au paragraphe « 2.1 Activité générale du Groupe ».

### 3 Comptes de Groupe Steria SCA (Consolidés et Sociaux)

#### ■ 3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2008

##### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires	4.17	1 765 678	1 416 164
Achats consommés et sous-traitances		(308 276)	(259 427)
Charges de personnel		(978 768)	(788 831)
Charges externes		(274 454)	(210 324)
Impôts et taxes		(37 383)	(27 763)
Variation des stocks		335	964
Autres produits et charges d'exploitation		8 752	6 919
Dotations nettes aux amortissements		(43 117)	(31 259)
Dotations nettes aux provisions	4.18	(1 736)	(3 303)
Dotations nettes sur dépréciation des actifs circulants	4.18	(627)	(689)
<b>Marge opérationnelle (*)</b>		<b>130 404</b>	<b>102 451</b>
<i>Rentabilité opérationnelle</i>		<i>7,4%</i>	<i>7,2%</i>
Autres produits et charges opérationnels	4.19	(20 398)	(6 745)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>110 006</b>	<b>95 706</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5 215	471
Coût de l'endettement financier brut		(25 307)	(13 688)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	4.20	<b>(20 092)</b>	<b>(13 217)</b>
Autres produits et charges financiers	4.20	(4 365)	(3 061)
<b>Résultat Financier</b>		<b>(24 457)</b>	<b>(16 278)</b>
Charges d'impôt	4.7	(33 140)	(28 025)
Q-P de résultat des mises en équivalence	4.4	(2 057)	(280)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>50 352</b>	<b>51 123</b>
Résultat net des activités destinées à être cédées	4.21	771	(877)
<b>Résultat net</b>		<b>51 123</b>	<b>50 246</b>
<b>Dont Part du groupe</b>		<b>51 601</b>	<b>50 018</b>
<b>Dont Part des minoritaires</b>		<b>(478)</b>	<b>228</b>
Résultat par action (en euros) :			
- des activités poursuivies	4.22	1,67	2,40
- des activités destinées à être cédées		0,03	(0,04)
Résultat dilué par action (en euros) :			
- des activités poursuivies	4.22	1,62	2,33
- des activités destinées à être cédées		0,02	(0,04)

(\*) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (5 090) milliers d'euros au 31 décembre 2008 et (1 188) milliers d'euros au 31 décembre 2007

## BILAN CONSOLIDE

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/08	31/12/07 retraité (a)	31/12/07 publié
Ecarts d'acquisition	4.1	672 015	834 857	831 166
Immobilisations incorporelles	4.2	62 050	81 626	81 626
Immobilisations corporelles	4.3	85 453	103 559	103 559
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	4.4	5 222	8 941	10 641
Actifs financiers disponibles à la vente	4.5	2 203	2 367	2 367
Autres actifs financiers	4.6	12 466	11 790	11 790
Engagements de retraite - actif	4.12	3 440		
Actifs d'impôts différés	4.7	15 310	26 467	26 467
Autres actifs non courants		2 189	1 308	1 309
<b>Actif non courant</b>		<b>860 348</b>	<b>1 070 915</b>	<b>1 068 925</b>
Stocks	4.8	6 201	15 489	15 489
Clients et comptes rattachés net	4.9	281 284	334 582	334 582
Montants dus par les clients	4.9	190 434	166 584	168 688
Autres actifs courants	4.9	26 186	28 724	25 995
Part <1 an des actifs non courants	4.9	2 838	2 291	2 291
Actifs d'impôts exigibles	4.9	15 837	9 313	9 313
Paiements d'avance	4.9	27 885	28 754	29 230
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.11	141 138	147 173	147 173
<b>Actif courant</b>		<b>691 803</b>	<b>732 910</b>	<b>732 761</b>
Actifs non courants destinés à être cédés			1 250	1 250
<b>Total Actif</b>		<b>1 552 151</b>	<b>1 805 075</b>	<b>1 802 936</b>

(a) Cf. note 2.1

## BILAN CONSOLIDE

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/08	31/12/07 retraité (a)	31/12/07 publié
Capital émis		28 535	28 155	28 155
Prime d'émission		389 242	382 623	382 623
Actions propres		(35 788)	(34 806)	(36 124)
Obligations convertibles hybrides subordonnées	4.10	150 300	150 300	149 300
Ecart de conversion		(196 661)	(32 326)	(31 276)
Autres réserves		157 731	131 515	132 783
Résultat de l'exercice		51 601	50 018	50 018
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>		<b>544 960</b>	<b>675 479</b>	<b>675 479</b>
Intérêts minoritaires		555	2 021	2 021
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>545 515</b>	<b>677 500</b>	<b>677 500</b>
Emprunts et dettes financières (> 1an)	4.11	325 837	387 830	387 830
Engagements de retraite - passif	4.12	39 898	68 509	68 509
Provisions pour risques et charges (> 1an)	4.13	13 688	19 077	18 009
Passifs d'impôts différés	4.7	14 293	11 957	12 755
Autres passifs non courants	4.14	18 146	968	968
<b>Passif non courant</b>		<b>411 862</b>	<b>488 341</b>	<b>488 071</b>
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	4.11	50 583	66 239	66 239
Provisions pour risques et charges (< 1 an)	4.13	19 216	19 692	14 935
Fournisseurs et comptes rattachés nets	4.15	134 493	172 278	175 166
Montants bruts dus aux clients	4.15	76 928	89 705	89 705
Avances et acomptes reçus	4.15	36 774	23 780	23 780
Passifs d'impôt exigible	4.15	31 366	20 242	20 242
Autres passifs courants	4.15	245 414	246 106	246 106
<b>Passif courant</b>		<b>594 774</b>	<b>638 042</b>	<b>636 173</b>
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés			1 192	1 192
<b>Total Passif</b>		<b>1 552 151</b>	<b>1 805 075</b>	<b>1 802 936</b>

(a) Cf. note 2.1

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/08	31/12/07
<b>Résultat net total consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>		<b>51 123</b>	<b>50 246</b>
<b>Ajustements :</b>			
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence		2 057	280
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de l'actif circulant)		41 643	31 301
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		3 617	3 863
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur		(6 298)	(253)
Plus et moins values de cession		737	(6 487)
Dividendes de titres non consolidés		(1)	(1)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>92 878</b>	<b>78 949</b>
Coût de l'endettement financier net		20 092	13 218
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		33 140	28 033
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>146 110</b>	<b>120 200</b>
Moins impôts versés		(10 888)	(40 762)
Variation du BFR lié à l'activité		14 364	49 154
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>149 586</b>	<b>128 592</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(11 627)	(14 467)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(18 439)	(20 365)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(400)	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		270	5 535
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		390	193
Prêts et avances consentis		(2 529)	(7 529)
Remboursements reçus sur prêts et avances consentis (y compris affacturage)		2 407	2 540
Incidence de variations de périmètre			
<i>-Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite</i>		(393)	(659 561)
<i>-Cession d'activités et de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée</i>		1 770	9 914
Intérêts financiers nets reçus		167	118
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		428	397
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(27 956)</b>	<b>(683 225)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		3 549	223 725
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
<i>-Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		(13 343)	(7 402)
<i>-Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées</i>		169	(223)
Cessions / (acquisition) d'actions propres		(1 203)	(362)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		610	445 743
Emission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles			152 449
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(47 876)	(138 339)
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite		(28 542)	(14 556)
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location-financement)		(19 121)	(18 750)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(105 757)</b>	<b>(642 285)</b>
Incidence de la variation des taux de change		(19 549)	(3 712)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>(3 676)</b>	<b>(83 940)</b>
Trésorerie d'ouverture retraitée		139 613	55 673
Trésorerie de clôture	Note 4.11	135 937	139 613

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres Groupe (en milliers d'euros)	Nombre d'actions existantes	Capital	Primes	Obligations convertible s hybrides subordon- nées	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total part du groupe
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (part groupe)</b>	<b>18 623 257</b>	<b>18 624</b>	<b>164 361</b>		<b>82 213</b>	<b>2 924</b>	<b>54 332</b>	<b>322 453</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2006					54 332		(54 332)	
Dividendes versés					(8 417)			(8 417)
Augmentation de capital	9 532 162	9 532	218 262					227 794
Emission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles nette des frais				150 300				150 300
Coupons sur obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles					(1 000)			(1 000)
Variation des taux de change						(34 201)		(34 201)
Part du groupe dans le résultat							50 018	50 018
Rémunération en actions : stocks options, actions gratuites et Plan d'Epargne Groupe (note 4.19)					3 690			3 690
Bons de Souscriptions d'Actions exercés en 2007					(3 757)			(3 757)
Rachat d'actions propres par Groupe Steria SCA					(422)			(422)
Rachat d'actions propres par des entités consolidées					(34 184)			(34 184)
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture (note 4.16)					3 313			3 313
Divers					(109)			(109)
<b>Situation au 31 décembre 2007 (part groupe)</b>	<b>28 155 419</b>	<b>28 156</b>	<b>382 623</b>	<b>150 300</b>	<b>95 659</b>	<b>(31 277)</b>	<b>50 018</b>	<b>675 479</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2007					50 018		(50 018)	
Dividendes versés					(12 326)			(12 326)
Augmentation de capital	379 813	380	6 619					6 999
Coupons sur obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles (note 4.10) net d'impôt					(5 698)			(5 698)
Variation des taux de change						(165 384)		(165 384)
Part du groupe dans le résultat							51 601	51 601
Valorisation des paiements en action et instruments de trésorerie (note 4.19)					3 493			3 493
Bons de Souscriptions d'Actions exercés en 2008					(3 858)			(3 858)
Rachat d'actions propres par Groupe Steria SCA					(674)			(674)
Rachat d'actions propres par des entités consolidées					(969)			(969)
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture (note 4.16)					(3 819)			(3 819)
Divers					117			117
<b>Situation au 31 décembre 2008 (part groupe)</b>	<b>28 535 232</b>	<b>28 536</b>	<b>389 242</b>	<b>150 300</b>	<b>121 943</b>	<b>(196 661)</b>	<b>51 601</b>	<b>544 960</b>



Intérêts minoritaires (en milliers d'euros)	Nombre d'actions existantes	Capital	Primes	Obligations convertibles hybrides subordon nées	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat	Total intérêts minoritaires				
<b>Situation au 1er janvier 2007 (part minoritaires)</b>					<b>462</b>	<b>18</b>	<b>562</b>	<b>1 041</b>				
Affectation du résultat de l'exercice 2006					562		(562)					
Variation des taux de change						(53)		(53)				
Part des minoritaires dans le résultat							228	228				
Part des minoritaires dans l'acquisition Xansa						722		722				
Divers							83	83				
<b>Situation au 31 décembre 2007 (part minoritaires)</b>					<b>1 024</b>	<b>687</b>	<b>311</b>	<b>2 021</b>				
Affectation du résultat de l'exercice N-1					311		(311)					
Variation des taux de change						(110)		(110)				
Part des minoritaires dans le résultat							(478)	(478)				
Rachat des minoritaires Imelios					(923)			(923)				
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture (note 4.16)					49			49				
Divers					(4)			(4)				
<b>Situation au 31 décembre 2008 (part minoritaires)</b>					<b>457</b>	<b>577</b>	<b>(478)</b>	<b>555</b>				
<b>Total des Capitaux Propres au 31 décembre 2008</b>					<b>28 535 232</b>	<b>28 536</b>	<b>389 242</b>	<b>150 300</b>	<b>122 400</b>	<b>(196 084)</b>	<b>51 123</b>	<b>545 515</b>

Le capital social de Groupe Steria SCA est divisé en 28 535 232 actions d'une valeur nominale de un euro chacune.

Le dividende net par action versé en 2008 s'est élevé à 0,42 euros par action.

Les augmentations de capital en 2008 sont dues d'une part à des levées de stock options pour un montant de 13 milliers d'euros, à des créations d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 2 982 milliers d'euros et à des levées de Bons de Souscription d'Actions pour un montant de 4 003 milliers d'euros.

Les augmentations de capital en 2007 sont dues d'une part à des levées de stock options pour un montant de 9 096 milliers d'euros, à des créations d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 17 243 milliers d'euros et à des levées de Bons de Souscription d'Actions pour un montant de 3 669 milliers d'euros.

D'autre part, dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,20 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 11 décembre 2007 et représente un montant total de 197 786 milliers d'euros dont (3 305) milliers d'euros de frais nets d'impôt.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a également lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 150 300 milliers d'euros frais déduits au 31 décembre 2007. Un montant de 1 000 milliers d'euros a été versé au 31 décembre 2007 au titre de leur rémunération. Ces obligations sont des instruments de capitaux propres au regard des normes IFRS. Elles sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres nettes de frais (cf. note 4.10).

Les actions propres détenues par Groupe Steria SCA s'inscrivent principalement dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2006. En outre, les trusts anglais intégrés dans le périmètre de consolidation, détiennent 1 412 162 actions de Groupe Steria SCA.

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement.

Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

# **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

## **NOTE 1: PRINCIPES COMPTABLES**

### **N1.1 Normes appliquées**

Les états financiers consolidés de Groupe Steria SCA au 31 décembre 2008 comprennent la société Groupe Steria SCA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2008 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (IFRS) applicables au 31 décembre 2008 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice 2008 sont arrêtés par la gérance après consultation du conseil de surveillance en date du 12 mars 2009.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2008.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du groupe Steria :

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2008, le Groupe Steria a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments éligibles à la couverture
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Améliorations des IFRS (et notamment l'amendement de IAS 38 – Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion).

Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces nouvelles normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Le Groupe a choisi d'appliquer de manière anticipée la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Sa première application constitue un changement de méthode comptable. Cette norme exige la publication d'une information relative aux secteurs opérationnels et à leurs indicateurs suivis en interne par la direction pour évaluer la performance du Groupe. Elle remplace les obligations prévues par IAS 14 « Information sectorielle » au titre des premiers et seconds niveaux d'information sectorielle.

Les secteurs opérationnels répondant aux critères de la nouvelle norme sont identiques à ceux présentés auparavant selon IAS 14. La note 3 présente les informations nécessaires avec les données comparatives ajustées.

## N1.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés, dans lesquelles Groupe Steria SCA exerce directement ou indirectement le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés sont mises en équivalence. Suite au regroupement d'entreprise du Groupe avec le groupe Xansa, afin d'homogénéiser les pratiques comptables et d'appliquer la même méthode comptable à chaque catégorie de participations, les entités contrôlées conjointement ne sont plus consolidées en intégration proportionnelle depuis le 31 décembre 2007.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

## N1.3 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle.

## N1.4 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition

Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. L'unité génératrice de trésorerie est le pays.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan prévisionnel à 5 ans élaboré par le management du pays et revu par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0% (contre 2,5% utilisés au 31 décembre 2007). L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation de 9,0% correspondant au coût moyen pondéré du capital après impôt du Groupe Steria (contre 8,09% utilisé au 31 décembre 2007).

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être éventuellement ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

## N1.5 Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture. Les produits et les charges et les flux de trésorerie sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Ecart de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 1.22. En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

## N1.6 Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait éventuellement résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

L'utilisation de jugements et d'estimations revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- comptabilisation des contrats ;
- avantages postérieurs à l'emploi ;

- provisions pour risques (notamment pour pertes à terminaison, pour litiges) ;
- valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition ;
- actifs d'impôts différés ;
- juste valeur des instruments financiers dérivés.

### N1.7 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Dans le cadre de regroupement d'entreprises les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du regroupement, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent les conditions définies dans IFRS 3.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs.

Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée, en interne :

- son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les coûts de production immobilisés au titre du développement de logiciels destinés à l'usage interne comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique.

### N1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont une durée d'utilité distincte, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif soit :

- Constructions 20 à 50 ans - linéaire
- Agencements 4 à 10 ans – linéaire
- Matériel de transport 4 à 5 ans – linéaire
- Matériel et mobilier de bureau 4 à 10 ans - linéaire
- Equipements informatiques 3 à 8 ans – linéaire

Les immobilisations financées par des contrats de location financement, sont inscrites à l'actif immobilisé du bilan et amorties suivant leurs durées d'utilité. La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan au poste "Emprunts et dettes financières". Les frais financiers relatifs à cette dette sont enregistrés dans les charges financières.

### N1.9 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Q-P de résultat des mises en équivalence).

### N1.10 Actifs financiers

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

- *Prêts et dépôts :*

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- *Actifs détenus à des fins de transaction :*

Les Valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- *Actifs disponibles à la vente :*

Conformément à la norme IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que :

- les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers),
- les placements détenus jusqu'à leur échéance
- ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeur mobilières de placements).

Sont considérés comme tels les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, sur une ligne spécifique, jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur, date à laquelle la variation de juste valeur cumulée enregistrée jusqu'alors en capitaux propres passe en résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable (titres non cotés en bourse) sont comptabilisés à leur coût.

- *Décomptabilisation des actifs financiers :*

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

#### N1.11 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur au 31 décembre 2008.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

#### N1.12 Stock et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus bas du coût (selon le principe du premier entré et premier sorti) et de la valeur nette de réalisation.

Des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être différés sur la durée du contrat et reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures et à condition qu'il soit probable qu'ils génèreront des avantages économiques futurs.

#### N1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme et tous placements monétaires soumis à un risque négligeable de changements de valeur.

#### N1.14 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.



## N1.15 Comptabilisation des contrats

Les contrats de services se répartissent en trois familles :

- les contrats d'assistance technique et de maintenance qui sont facturés sur la base du temps passé, des achats et des dépenses effectués : le chiffre d'affaires est égal à la facturation et la marge est dégagée au prorata des coûts engagés ;
- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés suivant la méthode de l'avancement des travaux. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables. Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux ;
- Les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés sur la base de services rendus. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec les services rendus. Par ailleurs, des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures du contrat et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

De façon plus générale, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Si le résultat ré estimé d'un contrat est déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste provisions pour risques et charges.

Les prestations réalisées mais non encore facturées sont comptabilisées en montant dû par les clients.

Les prestations facturées par le Groupe à ses clients mais non encore réalisées sont comptabilisées en montant bruts dus aux clients.

Les paiements partiels reçus sur contrats, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Les prestations facturées au Groupe par des prestataires externes sont comptabilisées en paiements d'avance si elles ne sont pas encore réalisées.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise du chiffre d'affaires sur ses ventes de matériels informatiques et de logiciels dès lors qu'a été satisfait l'ensemble des conditions de reconnaissance de ventes de biens préconisées par la norme IAS 18.

## N1.16 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Suivant les pays, le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies et à des régimes de retraite à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;

- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme provisions financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés. Toute contribution additionnelle au coût des services rendus est considérée comme un décaissement lié aux opérations de financement.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

## N1.17 Provisions

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

- *Provisions pour restructuration :*

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

- *Provisions pour litiges :*

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures.

## N1.18 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

## N1.19 Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial d'évaluation d'options a été utilisé, modèle qui permet de valoriser des options pouvant être exercées à tout moment durant la vie de l'option. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

En conformité avec IFRS 1, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 sont évalués et comptabilisés en autres charges opérationnelles.

## N1.20 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers en conformité avec la norme IAS 1 et le cadre conceptuel des IFRS et s'appuie sur la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres. Il en résulte, notamment, les éléments suivants :

- Le compte de résultat est présenté par nature de produits et de charges afin de représenter au mieux le type d'activité du Groupe ;
- Le principal indicateur de performance du Groupe est la marge opérationnelle qui se définit comme la différence entre les revenus et les dépenses liés aux activités courantes ;
- Le résultat opérationnel est déterminé en retranchant à la marge opérationnelle la juste valeur estimée des paiements sur la base d'actions, l'impact des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et d'autres produits et charges opérationnels liés aux activités non courantes du Groupe (cession d'activités, restructurations,...) ;
- Le résultat financier présente séparément le coût de l'endettement financier du Groupe et les autres charges et produits financiers ;
- Le bilan présente une ventilation des actifs et des passifs courants et non courants.

## N1.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs.

## N1.22 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la

fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères IAS 39 de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

- *Couvertures de juste valeur*

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

- *Couvertures de flux de trésorerie*

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

- *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

## **NOTE 2: PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **N2.1 Variations de périmètres et restructurations juridiques**

Au cours du premier semestre 2008, la société Sysinter a été cédée. Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de Sysinter étaient présentés au 31 décembre 2007 séparément dans le bilan et dans le compte de résultat au titre des activités abandonnées.

Le Groupe a acquis, en date du 31 janvier 2008, 35% des actions restantes de la société Imelios auprès des actionnaires minoritaires. La transaction a pris la forme d'un échange d'actions Imelios contre remise des actions Aspheria détenues par le Groupe pour une valeur de 400 milliers d'euros. Cette opération a donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif de 533 milliers d'euros reconnu immédiatement dans le compte de résultat (cf. note 4.19).

Aucune autre variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2008.

Pour mémoire, en dehors de l'acquisition du Groupe Xansa, les variations de périmètre intervenues sur l'exercice 2007 étaient :

- l'absorption de la société Skillsoft 1er janvier 2007 par fusion avec la société Steria Ibérica.
- la liquidation de la société Mummert Logistic et Solutions au 1er janvier 2007.
- la liquidation de la société Mummert Partner Management Consulting au 1er janvier 2007.
- la cession des titres de participation dans la société Soltrx, évalués au 31 décembre 2006 selon la méthode de la mise en équivalence, cédés le 25 juin 2007 et à effet au 1er janvier 2007.

### **Point spécifique à l'acquisition de Xansa en 2007**

- *Exercice 2008 :*

En conformité avec la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a été amené à ajuster, au cours de l'exercice 2008, la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables et à modifier en conséquence la valeur de l'écart d'acquisition. Ces ajustements sont pour l'essentiel liés à la prise en compte de coûts sur contrats non identifiés à la date d'acquisition, à la correction de l'évaluation de certains passifs sociaux et autres passifs et de la valeur d'équivalence des titres NHS SBS. Ils ont été comptabilisés à la date d'acquisition. Le coût d'acquisition est resté inchangé.

Le goodwill a été ajusté, à compter de la date d'acquisition, d'un montant égal à la modification de la juste valeur des actifs et passifs identifiables soit une augmentation de 3 691 milliers d'euros. L'impact des modifications a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été retraités de manière rétrospective et se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2007 publié	Ajustements	31/12/2007 retraité
Ecart d'acquisition	831 166	3 691	834 857
Immobilisations incorporelles et corporelles	185 185		185 185
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	10 641	(1 700)	8 941
Actifs disponibles à la vente	2 367		2 367
Autres actifs financiers	11 790		11 790
Actifs d'impôts différés	26 467		26 467
Autres actifs non courants	1 308		1 308
<b>Actif non courant</b>	<b>1 068 925</b>	<b>1 991</b>	<b>1 070 915</b>
Stocks	15 489		15 489
Clients	503 270	(2 104)	501 166
Autres actifs courants	66 829	2 253	69 082
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	147 173		147 173
<b>Actif courant</b>	<b>732 761</b>	<b>148</b>	<b>732 910</b>
Actifs non courants destinés à être cédés	1 250		1 250
<b>Total Actif</b>	<b>1 802 936</b>	<b>2 139</b>	<b>1 805 075</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2007 publié	Ajustements	31/12/2007 retraité
<b>Capitaux propres</b>	<b>677 500</b>		<b>677 500</b>
Emprunts et dettes financières (> 1an)	387 830		387 830
Engagements de retraite	68 509		68 509
Provisions pour risques et charges (>1an)	18 009	1 068	19 077
Passifs d'impôts différés	12 755	(798)	11 957
Autres passifs non courants	968		968
<b>Passif non courant</b>	<b>488 071</b>	<b>270</b>	<b>488 341</b>
Emprunts et dettes financières (<1an)	66 239		66 239
Provisions pour risques et charges (< 1 an)	14 935	4 757	19 692
Fournisseurs et comptes rattachés net	175 166	(2 888)	172 278
Montant brut dû aux clients	89 705		89 705
Avances et acomptes reçus	23 780		23 780
Autres passifs courants	266 348		266 348
<b>Passif courant</b>	<b>636 173</b>	<b>1 869</b>	<b>638 042</b>
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	1 192		1 192
<b>Total Passif</b>	<b>1 802 936</b>	<b>2 139</b>	<b>1 805 075</b>

A l'issue du délai d'affectation de douze mois, l'écart d'acquisition a été intégralement alloué à l'UGT Royaume-Uni. Il s'élève à 440 979 milliers de livres sterling.

La relation clientèle identifiée lors de l'acquisition s'élève à 44 600 milliers de livres sterling et est amortissable sur 11 ans. Au 31 décembre 2008, l'amortissement relatif à la relation clientèle s'élève à 5 090 milliers d'euros. Par ailleurs, l'amortissement relatif à la réévaluation des constructions s'élève à 188 milliers d'euros.

- *Exercice 2007 :*

Le 30 juillet 2007, Groupe Steria SCA a annoncé son intention d'acquérir en numéraire la société Xansa cotée sur le London Stock Exchange. Cette acquisition a été réalisée par voie de « scheme of arrangement » conformément à l'article 425 de la loi anglaise sur les sociétés.

### **Impact de l'acquisition**

Le Groupe a acquis 25,4% des titres XANSA au 30 Juillet 2007. Afin de respecter les différentes étapes du « scheme of arrangement », Groupe Steria SCA est devenu propriétaire de l'intégralité du capital de XANSA le 17 Octobre 2007.

La quote-part de 25,4 % du capital détenue entre le 30 Juillet et le 17 Octobre a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de résultat de mise en équivalence intégrée dans le compte de résultat du Groupe s'élève à (82) milliers d'euros.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », l'acquisition de XANSA a été comptabilisée en appliquant la méthode de l'acquisition : le coût de l'acquisition est constitué des versements en numéraire effectués par Groupe Steria SCA, augmentés des coûts directement attribuables à l'acquisition et engagés par le Groupe.

*(en milliers d'euros)*

Versement en numéraire effectué pour l'achat au 30 juillet de 25,4% des titres	170 319
Versements en numéraire effectué pour l'achat au 17 Octobre de 74.6% des titres	519 987
Coûts directement attribuables à l'acquisition	8 016
<b>Total du coût d'acquisition</b>	<b>698 322</b>

Conformément à la méthode de l'acquisition, le coût d'acquisition doit être affecté aux actifs acquis, aux passifs et aux passifs éventuels assumés.

L'affectation du coût d'acquisition de XANSA a conduit le Groupe à comptabiliser à sa juste valeur la relation clientèle XANSA. Des constructions et terrains ont par ailleurs été ré estimés à leur juste valeur. L'attribution des justes valeurs aux actifs et passifs et passifs éventuels identifiables de Xansa a été réalisée de façon provisoire à la date d'arrêté des comptes.

*(en milliers d'euros)*

Relation clientèle	64 019
Impôts différés sur relation clientèle	(17 925)
Réévaluation des constructions et terrains	7 268
Impôts différés sur réévaluation des constructions et terrains	(2 470)
<b>Total des actifs identifiés nets d'impôt</b>	<b>50 892</b>

L'actif net hors actifs identifiés de Xansa étant de 18 334 milliers d'euros (dont 38 763 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie), l'écart d'acquisition non alloué est de 629 096 milliers d'euros. La majorité de cet écart d'acquisition est justifié par l'activité sur la zone Royaume-Uni, il est donc valorisé en Livres au 31 décembre 2007. En conformité avec IFRS 3, la valeur de l'écart d'acquisition et son allocation sur les différentes UGT du Groupe seront établies de façon définitive dans les douze mois suivant la prise de contrôle.

La relation clientèle identifiée lors de l'acquisition est amortissable sur 11 ans. L'amortissement reconnu dans les comptes du 31 décembre 2007 est de 1 188 milliers d'euros. Par ailleurs,

l'amortissement comptabilisé en 2007 lié à la réévaluation des constructions est de 45 milliers d'euros.

### **Financement de l'acquisition**

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros avec une échéance jusqu'en 2012, comprenant notamment un crédit relais pour un montant de 352 millions euros. Un crédit moyen terme renouvelable pour un montant de 200 millions d'euros et une autorisation de découvert pour un montant de 46 millions d'euros sont par ailleurs compris dans l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros.

Groupe Steria SCA a par ailleurs, lancé le 12 novembre 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,20 euros. L'augmentation de capital d'un total de 197 786 milliers d'euros (net des frais d'augmentation de capital) a été réalisée le 11 décembre 2007.

Enfin concomitamment à l'augmentation de capital, le Groupe a également lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 150 300 milliers d'euros frais déduits au 31 décembre 2007. Ces obligations sont rémunérés par des coupons à un taux d'intérêt de 5.70%. Un montant de 1 000 milliers d'euros a été versé au 31 décembre 2007 au titre de leur rémunération. Ces obligations sont considérées comme des capitaux propres au regard des IFRS, le montant des coupons est donc traité comme une distribution de dividendes.

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission des obligations convertibles hybrides, le Groupe a remboursé le crédit relais.

### **Informations pro forma**

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, les agrégats présentés dans le tableau ci-dessous sont établis en simulant l'acquisition de XANSA au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'acquisition ayant eu lieu au 17 Octobre 2007, les comptes consolidés sont retraités de compléments de coûts et de produits encourus ou estimés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 octobre 2007 :

- prise en compte des produits et charges des sociétés Xansa sur cette période,
- neutralisation des intragroupes sur la période,
- neutralisation de la quote-part de 25,4% de résultat enregistrée dans les comptes consolidés pour la période entre le 31 juillet et le 17 octobre,
- estimation, sur cette période, des intérêts d'emprunts complémentaires pour le financement de l'acquisition et estimation de leur impact sur l'impôt,
- prise en compte, sur la période, d'un complément d'amortissement des actifs identifiés lors de l'acquisition et de l'impact correspondant sur l'impôt,
- dans la période précédant l'acquisition, les sociétés Xansa ont encouru des coûts liés à l'acquisition : principalement des honoraires de conseil et d'intermédiaires et une accélération des levées de stock options. Ces frais sont retraités du résultat des sociétés Xansa entre le 1er janvier et le 17 octobre.



(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Marge opérationnelle (1)	Résultat opérationnel	Résultat financier	Résultat net
Consolidation au 31/12/2007	1 416 164	102 451	95 706	(16 278)	<b>50 245</b>
Xansa du 1 <sup>er</sup> janvier au 17 octobre	463 128	24 792	(1 885)	(2 839)	<b>(4 783)</b>
Intragroupes du 1 <sup>er</sup> janvier au 17 octobre	(892)				
Quote-part de résultat entre le 31 juillet et le 17 octobre					<b>82</b>
Intérêts d'emprunts du 1 <sup>er</sup> janvier au 17 octobre				(13 774)	<b>(9 031)</b>
Amortissement du 1 <sup>er</sup> janvier au 17 octobre des actifs identifiés lors de l'acquisition.		(4 685)	(4 685)		<b>(3 363)</b>
Coûts liés à l'acquisition encourus par Xansa dans la période pré-acquisition			14 018		<b>13 186</b>
<b>Comptes pro forma</b>	<b>1 878 400</b>	<b>122 557</b>	<b>103 153</b>	<b>(32 890)</b>	<b>46 336</b>

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (1 188) milliers d'euros dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007

## N2.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

		Méthode de consolidation au 31/12/08	% d'intérêt au 31/12/08	% de contrôle au 31/12/08	Méthode de consolidation au 31/12/07	% d'intérêt au 31/12/07	% de contrôle au 31/12/07
<b>ENTITE MERE</b>							
Groupe Steria SCA	<i>France</i>						
<b>Secteur opérationnel France</b>							
Steria	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Diamis	<i>France</i>	ME	40	40	ME	40	40
Imelios	<i>France</i>	IG	100	100	IG	65	65
Intest	<i>France</i>	ME	43,99	43,99	ME	43,99	43,99
Sternet	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Stepar	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Sysinter	<i>France</i>	NI	-	-	IG	100	100
U-Services	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Asia	<i>Singapour</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Medshore SAS	<i>Maroc</i>	ME	50	50	ME	50	50
Xansa SAS	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
<b>Secteur opérationnel Royaume-Uni</b>							
Steria Holding Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Caboodle	<i>Royaume-Uni</i>	IG	51	51	IG	51	51
ASL Information Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Druid Group Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
OSI group Holdings Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Employee Trustee company Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Trustee Company limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
FI Group Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Druid Quest Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
OSI Group Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Barclays Xansa Partnership Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
NHS Shared Employee Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	51	51	IG	51	51
NHS Shared benefit Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	ME	50	50	ME	50	50
Xansa PLC	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Zansa Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Cyprus (n 1).Limited	<i>Chypre</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Cyprus (n 2).Limited	<i>Chypre</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria India Limited	<i>Inde</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Pte Ltd	<i>Singapour</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Holdings Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa NA Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa NA Government Services Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Systems Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	99.3	99.3	IG	99.3	99.3
Xansa U.S Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
<b>Secteur opérationnel Allemagne</b>							
Steria Mummert Consulting GmbH Vienna	<i>Autriche</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Mummert ISS GmbH	<i>Allemagne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Mummert Consulting.AG	<i>Allemagne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Mummert Partner UK Limited	<i>Allemagne</i>	IG	100	100	IG	100	100

		Méthode de consolidation au 31/12/08	% d'intérêt au 31/12/08	% de contrôle au 31/12/08	Méthode de consolidation au 31/12/07	% d'intérêt au 31/12/07	% de contrôle au 31/12/07
<b>Secteur opérationnel Autre Europe</b>							
Steria Benelux	<i>Belgique</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Luxembourg	<i>Luxembourg</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria A/S	<i>Danemark</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Iberica	<i>Espagne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria A/S	<i>Norvège</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Poland	<i>Pologne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria A.B	<i>Suède</i>	IG	100	100	IG	100	100
Iocore	<i>Suède</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Schweiz Ag	<i>Suisse</i>	IG	100	100	IG	100	100

IG : Intégration Globale  
ME : Mise en équivalence  
NI : Non intégré

### **NOTE 3: INFORMATION SECTORIELLE**

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la gérance pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est la marge opérationnelle.

Groupe Steria SCA est géré selon huit secteurs opérationnels représentatifs de périmètres géographiques. Il exerce son activité dans trois pays majeurs : la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les autres périmètres constitués de l'Espagne, de la Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), du Benelux (Belgique, Luxembourg), de la Suisse et de la Pologne sont regroupés dans une zone géographique commune dénommée « Autre Europe ». Les sociétés du Groupe exercent leurs activités dans leurs pays de localisation. Toutefois, des activités en Afrique et en Asie, au travers de sa filiale située à Singapour, sont exercées par Steria SA et d'autres en Autriche par Steria Mummert Consulting AG. Leur taille n'étant pas encore significative, celles-ci ont été conservées dans la zone géographique de rattachement de leur management.

L'Inde dont l'activité repose pour l'essentiel sur la fourniture de services industrialisés utilisant des ressources off-shore au profit de clients gérés opérationnellement par le secteur Royaume-Uni est présentée avec ce dernier.

Chaque secteur exerce son activité sur deux métiers :

- l'Infogérance qui consiste à gérer tout ou partie de l'infrastructure informatique d'une entreprise ou de ses processus métier (« Business Process Outsourcing »)
- l'Intégration de Système (IS) dont l'activité vise à concevoir, développer et mettre en œuvre des projets d'intégration de systèmes et de développements d'applications informatiques. Ce secteur inclut la Tierce Maintenance Applicative, le Conseil et les éventuelles ventes de matériel.

Les colonnes du tableau ci-dessous reprennent les chiffres propres de chaque secteur. Ceux-ci sont représentatifs de composantes du Groupe indépendantes percevant des produits et supportant des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par la gérance et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

La colonne « Eléments de rapprochements » regroupent les éliminations internes au Groupe, les frais de Groupe et les actifs sectoriels non alloués. Elle permet de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe.

## Exercice 2008

(en milliers d'euros)	France	Royaume -Uni	Allema- gne	Autre Europe	Éléments de rapprochement			Total Groupe
					Elimina- tions	Frais de Groupe	Autres	
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>535 796</b>	<b>740 547</b>	<b>241 654</b>	<b>247 681</b>				<b>1 765 678</b>
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	30,3%	41,9%	13,7%	14,0%				100,0%
Ventes inter secteurs	1 912	5 693	4 043	6 550	(18 198)			
Chiffre d'affaires Total	537 708	746 240	245 697	254 231	(18 198)			<b>1 765 678</b>
<b>Marge opérationnelle (1)</b>	29 601	71 564	20 315	10 545		(1 621)		<b>130 404</b>
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	5,52%	9,66%	8,41%	4,26%				7,39%
Frais de Groupe	5 136	7 462	2 119	2 113		(16 830)		
<b>Marge opérationnelle (1) (2)</b>	<b>34 737</b>	<b>79 026</b>	<b>22 434</b>	<b>12 658</b>		<b>(18 451)</b>		<b>130 404</b>
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	6,48%	10,67%	9,28%	5,11%		(1,04%)		7,39%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>30 765</b>	<b>57 068</b>	<b>20 285</b>	<b>9 345</b>		<b>(7 457)</b>		<b>110 006</b>
Coût de l'endettement financier net								(20 092)
Autres produits et charges financiers								(4 365)
Charges d'impôts								(33 140)
QP de résultat des mises en équivalence								(2 057)
Résultat net des activités en cours de cession								771
<b>Résultat net</b>								<b>51 123</b>
<b>Part du Groupe</b>								<b>51 601</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>292 756</b>	<b>858 435</b>	<b>184 364</b>	<b>150 462</b>			<b>66 134</b>	<b>1 552 151</b>
<b>Effectifs :</b>								
Nombre moyen de collaborateurs	5 950	9 060	1 669	2 034		62		18 775
<i>Dont en Inde</i>		5 246						5 246
Nombre total de collaborateurs (en fin de période)	5 976	9 315	1 664	2 127		59		19 141
<i>Dont en Inde</i>		5 671						5 671

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (5 090) milliers d'euros au 31 décembre 2008

(2) Avant frais de groupe

## Exercice 2007 retraité

(en milliers d'euros)	France	Royaume -Uni	Allema- gne	Autre Europe	Eléments de rapprochement			Total Groupe
					Elimina- tions	Frais de Groupe	Autres	
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>534 345</b>	<b>415 099</b>	<b>227 741</b>	<b>238 978</b>				<b>1 416 164</b>
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	<i>37,7%</i>	<i>29,3%</i>	<i>16,1%</i>	<i>16,9%</i>				<i>100,0%</i>
Ventes inter secteurs	2 181	2 918	2 033	2 531	(9 663)			
Chiffre d'affaires Total	536 526	418 017	229 774	241 509	(9 663)			<b>1 416 164</b>
<b>Marge opérationnelle (1)</b>	<b>45 310</b>	<b>34 730</b>	<b>16 408</b>	<b>7 829</b>		(1 827)		<b>102 451</b>
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	<i>8,48%</i>	<i>8,37%</i>	<i>7,20%</i>	<i>3,28%</i>				<i>7,23%</i>
Frais de Groupe	8 233	3 604	2 470	2 460		(16 767)		
<b>Marge opérationnelle (1) (2)</b>	<b>53 543</b>	<b>38 334</b>	<b>18 878</b>	<b>10 289</b>		<b>(18 594)</b>		<b>102 451</b>
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	<i>10,02%</i>	<i>9,23%</i>	<i>8,29%</i>	<i>4,31%</i>		<i>(1,31%)</i>		<i>7,23%</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>44 802</b>	<b>29 842</b>	<b>16 515</b>	<b>13 091</b>		<b>(8 543)</b>		<b>95 706</b>
Coût de l'endettement financier net								(13 216)
Autres produits et charges financiers								(3 061)
Charges d'impôts QP de résultat des mises en équivalence								(28 025)
Résultat net des activités en cours de cession								(877)
<b>Résultat net</b>								<b>50 245</b>
<b>Part du Groupe</b>								<b>50 018</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>280 054</b>	<b>1 104 445</b>	<b>172 065</b>	<b>165 649</b>			<b>82 862</b>	<b>1 805 075</b>
<b>Effectifs :</b>								
Nombre moyen de collaborateurs	5 780	3 007	1 520	2 015		63		12 385
<i>Dont en Inde</i>		<i>1 065</i>						<i>1 065</i>
Nombre total de collaborateurs (en fin de période)	5 738	9 326	1 656	2 056		63		18 839
<i>Dont en Inde</i>		<i>5 125</i>						<i>5 125</i>

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (1 188) milliers d'euros au 31 décembre 2007

(2) Avant frais de groupe

Sur chaque métier, les produits et services provenant de clients externes se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires IS	1 084 288	756 817
Chiffre d'affaires Infogérance	681 390	550 076
Chiffres d'affaires des sociétés Xansa		109 271
<b>Chiffres d'affaires du Groupe</b>	<b>1 765 678</b>	<b>1 416 164</b>

Aucun des clients ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

## NOTE 4: EXPLICATIONS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Remarque préliminaire** : tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

### N4.1 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeurs 31/12/07 retraité	Dépréciations	Ecart de conversion	Autres	Valeurs 31/12/08
Royaume-Uni	684 162		(157 410)		526 752
France	10 336				10 336
Allemagne	88 273			1	88 274
Norvège	21 892		(4 024)		17 868
Suède	8 096		(1 064)		7 032
Danemark	2 200		2		2 202
Espagne	8 598	(1 000)			7 598
Benelux	5 581				5 581
Suisse	5 719		653		6 372
<b>Total Ecart d'acquisition</b>	<b>834 857</b>	<b>(1 000)</b>	<b>(161 843)</b>	<b>1</b>	<b>672 015</b>

En raison d'un environnement économique difficile en Espagne, le Groupe a déprécié l'écart d'acquisition de sa filiale dans ce pays pour un montant de 1 000 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation, taux d'actualisation et croissance perpétuelle. Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation aboutirait à une charge additionnelle de 1,2 millions d'euros. Une diminution de 0,5 point du taux de croissance perpétuelle engendrerait une charge additionnelle de 0,3 millions d'euros.

### N4.2 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Total	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, informatique, logiciels	Autres immobilisa- tions incorporelles
<b>Valeurs brutes au 31/12/07 retraité</b>	<b>124 598</b>	<b>2 937</b>	<b>58 127</b>	<b>63 534</b>
Acquisitions	11 617	5 586	3 918	2 113
Cessions – mises au rebut	(1 280)		(1 178)	(102)
Autres mouvements	(23 685)	(393)	(8 225)	(15 067)
<b>Valeurs brutes au 31/12/08</b>	<b>111 250</b>	<b>8 130</b>	<b>52 642</b>	<b>50 478</b>
<b>Amortissements au 31/12/07 retraité</b>	<b>42 972</b>	<b>992</b>	<b>40 560</b>	<b>1 420</b>
Dotations	15 528	694	9 519	5 315
Reprises – sorties	(830)		(830)	
Autres mouvements	(8 470)	(393)	(7 156)	(921)
<b>Amortissements au 31/12/08</b>	<b>49 200</b>	<b>1 293</b>	<b>42 093</b>	<b>5 814</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/07 retraité</b>	<b>81 626</b>	<b>1 945</b>	<b>17 567</b>	<b>62 114</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/08</b>	<b>62 050</b>	<b>6 837</b>	<b>10 549</b>	<b>44 664</b>

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée d'utilité finie.



Les impacts de change sur les immobilisations incorporelles sont de (13 925) milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

L'augmentation des frais de développement est essentiellement liée au développement, en Allemagne, de solutions à destination des clients. La capitalisation de ces frais satisfait en tout point aux critères définis par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

#### N4.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Total	Installations techniques y compris en crédit bail	Terrains et constructions en crédit bail	Agencement et installations y compris en crédit bail	Autres immobilisations corporelles (1)
<b>Valeurs brutes au 31/12/07 retraité</b>	<b>263 331</b>	<b>19 493</b>	<b>57 114</b>	<b>47 697</b>	<b>139 027</b>
Acquisitions	18 376	1 612		5 417	11 347
Cessions – mises au rebut	(20 995)	(3 352)		(264)	(17 379)
Autres mouvements	(29 125)	(2 181)	(17 380)	5 680	(15 244)
<b>Valeurs brutes au 31/12/08</b>	<b>231 587</b>	<b>15 572</b>	<b>39 734</b>	<b>58 530</b>	<b>117 751</b>
<b>Amortissements au 31/12/07 retraité</b>	<b>159 772</b>	<b>14 289</b>	<b>18 844</b>	<b>27 183</b>	<b>99 456</b>
Dotations	27 581	1 737	747	6 041	19 056
Reprises	(20 537)	(3 309)		(161)	(17 067)
Autres mouvements	(20 682)	(1 373)	(12 042)	5 812	(13 079)
<b>Amortissements au 31/12/08</b>	<b>146 134</b>	<b>11 344</b>	<b>7 549</b>	<b>38 875</b>	<b>88 366</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/07 retraité</b>	<b>103 559</b>	<b>5 204</b>	<b>38 270</b>	<b>20 514</b>	<b>39 571</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/08</b>	<b>85 453</b>	<b>4 228</b>	<b>32 185</b>	<b>19 655</b>	<b>29 385</b>

(1) Les autres immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et informatique, le mobilier, le matériel de transport et d'autres immobilisations corporelles.

Les impacts de change sur les immobilisations corporelles nettes sont inclus dans les autres mouvements pour un montant de (10 285) milliers d'euros et constituent la principale variation de la période.

Aucune immobilisation corporelle n'est en cours de construction au 31 décembre 2008.

#### N4.4 Participation dans les sociétés mises en équivalence : entités associées

(en milliers d'euros)	Valeurs retraitées 31/12/07	Variations de périmètre	Résultat de la période	Ecart de conversion	Distribution	Valeur 31/12/08
Diamis	1 863		33		(400)	1 496
Intest	187		38		(29)	196
Steria Medshore	311		(375)	(6)		(70)
NHS Shared Business Services Ltd	6 580		(1 753)	(1 227)		3 600
<b>Total sur les entités mises en équivalence</b>	<b>8 941</b>		<b>(2 057)</b>	<b>(1 233)</b>	<b>(429)</b>	<b>5 222</b>

Le 1<sup>er</sup> avril 2005, « la joint venture » NHS Share Business Services (NHS SBS) a été créée avec le Ministère de la Santé anglais. Elle assure les services comptables et financiers des organismes de santé publique anglais.

L'acquisition de cette activité a été réalisée par le Groupe par l'apport de services futurs gratuits évalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2008, le montant des services gratuits restant à fournir s'élève à 508 milliers d'euros.

La valeur de mise en équivalence de NHS SBS est le résultat de la somme de la quote-part du Groupe dans l'actif net de NHS SBS pour un montant de (8 317) milliers d'euros et de l'écart d'acquisition constaté à la date de création de la « joint venture » pour 11 917 milliers d'euros.

#### N4.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participations non consolidés rentrent dans la catégorie bilancielle IFRS des actifs disponibles à la vente indépendamment de la volonté du Groupe de céder ces participations.

(en milliers d'euros)	Total	Aspheria	Travelsoft	Autres titres
<b>Valeurs brutes au 31/12/07 retraité</b>	<b>3 058</b>	<b>774</b>	<b>1 781</b>	<b>503</b>
Augmentations	400			400
Diminutions	(1 192)	(774)		(418)
<b>Valeurs brutes au 31/12/08</b>	<b>2 266</b>	<b>0</b>	<b>1 781</b>	<b>485</b>
<b>Dépréciations sur titres au 31/12/07 retraité</b>	<b>691</b>	<b>378</b>		<b>313</b>
Augmentations				
Diminutions	(628)	(378)		(250)
<b>Dépréciations sur titres au 31/12/08</b>	<b>63</b>	<b>0</b>		<b>63</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/07 retraité</b>	<b>2 367</b>	<b>396</b>	<b>1 781</b>	<b>190</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/08</b>	<b>2 203</b>	<b>0</b>	<b>1 781</b>	<b>422</b>

Groupe Steria n'exerce pas d'influence notable sur la gestion de ces participations.

Les titres Aspheria ont été échangés, au 31 janvier 2008, contre 35% des actions restantes de la société Imelios, entité consolidée par intégration globale, pour une valeur de 400 milliers d'euros (cf. note 2.1).

D'autre part, le Groupe a cédé ses participations en Tunisie dans la société Medsoft et en Argentine dans la société Steria Sud America.

## N4.6 Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Total	Autres créances rattachées à des participations	Prêts	Dépôts et cautionnements et autres immobilisations financières	Instruments financiers dérivés – Change (1)	Instruments financiers dérivés – Taux (1)
<b>Valeurs brutes au 31/12/07 retraité retraité</b>	<b>13 035</b>	<b>3</b>	<b>1 652</b>	<b>7 960</b>		<b>3 420</b>
Variations de périmètre	28		28			
Augmentations	7 746		1 118	146	5 031	1 451
Diminutions	(7 432)		(1 207)	(2 055)		(3 420)
Autres mouvements	(911)		(235)	(1 426)		
<b>Valeurs brutes au 31/12/08</b>	<b>12 466</b>		<b>1 356</b>	<b>4 625</b>	<b>5 031</b>	<b>1 451</b>
<b>Dépréciations au 31/12/07 retraité</b>	<b>1 245</b>		<b>1 245</b>			
Diminutions	(1 245)		(1 245)			
<b>Dépréciations au 31/12/08</b>	<b>0</b>		<b>0</b>			
<b>Valeurs nettes au 31/12/07 retraité</b>	<b>11 790</b>	<b>3</b>	<b>407</b>	<b>7 960</b>		<b>3 420</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/08</b>	<b>12 466</b>	<b>3</b>	<b>1 356</b>	<b>4 625</b>	<b>5 031</b>	<b>1 451</b>

(1) Cf. note 4.16

Les impacts de change sur les autres actifs financiers sont de (1 524) milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

Les dépôts sont essentiellement constitués des disponibilités détenues par les trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les actifs détenus par ces trusts sont principalement destinés à des versements au profit des salariés du Groupe. La forme juridique de ces entités ne permet pas au Groupe de reconnaître les liquidités qu'elles détiennent comme de la trésorerie et équivalent de trésorerie au regard des normes IFRS. Le montant de ces disponibilités s'élève à 3 452 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les montants comptabilisés au titre des dépôts constituent une approximation raisonnable de leur juste valeur.

#### N4.7 Impôts sur le résultat

- Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Résultat net consolidé	51 123	50 245
Impôts sur les bénéfices	33 140	28 025
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>84 263</b>	<b>78 270</b>
<b>Taux d'imposition en vigueur en France</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge d'impôt attendue théorique</b>	<b>29 012</b>	<b>26 948</b>
Prise en compte de déficits antérieurs nets des déficits non activés	7 142	(1 522)
Différences permanentes	215	(702)
Résultat mise en équivalence	709	97
Différentiel de taux d'imposition	(3 626)	2 275
Autres y compris intégration fiscale	(312)	928
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>33 140</b>	<b>28 025</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>39,33%</b>	<b>35,80%</b>

Au 31 décembre 2008, le différentiel de taux d'imposition par rapport au taux en vigueur en France s'explique essentiellement par la décomptabilisation d'actifs d'impôts différés lié à la non-reconnaissance d'une partie des déficits reportables en Espagne. Par prudence, eu égard au contexte économique espagnol, il a été jugé qu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage d'une partie de ces déficits dont le report est limité dans le temps. L'impact sur la charge d'impôt s'élève à 5 792 milliers d'euros. En dehors de la décomptabilisation de ces actifs d'impôt différé, le taux d'imposition effectif se serait élevé à 32,4%.

- Ventilation entre les impôts exigibles et différés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	France 31/12/08	International 31/12/08	Total 31/12/08	Total 31/12/07
Impôt exigible	(1 305)	(17 315)	(18 620)	(13 934)
Impôt différé	(1 509)	(13 011)	(14 520)	(14 091)
<b>Impôt</b>	<b>(2 814)</b>	<b>(30 326)</b>	<b>(33 140)</b>	<b>(28 025)</b>

Impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	31/12/07 retraité	Impact résultat	Impact réserves	Conversion et autres mvt's	31/12/08
Immobilisations incorporelles	(17 571)	(1 528)		3 918	(15 181)
Immobilisations corporelles	181	3 030		(661)	2 550
Crédit bail sur immobilisations corporelles	(4 987)	(390)		(4)	(5 381)
Actifs financiers non courants	(1 647)	3 640		(262)	1 731
Stock, encours de service et encours de facturation	(1 700)	(1 831)		(8)	(3 539)
Autres actifs courants	2 076	2 267	(1 561)	(126)	2 656
Engagements de retraite	14 484	(8 122)		(1 039)	5 323
Provisions	3 918	(2 186)		(463)	1 268
Autres passifs courants	(731)	(4 280)	1 816	30	(3 165)
Reports fiscaux déficitaires	20 487	(5 120)	13	(626)	14 754
<b>Total impôts différés actifs nets</b>	<b>14 510</b>	<b>(14 520)</b>	<b>269</b>	<b>759</b>	<b>1 017</b>
<b>Impôts différés actifs comptabilisés</b>	<b>26 467</b>				<b>15 310</b>
<b>Impôts différés passifs comptabilisés</b>	<b>11 957</b>				<b>14 293</b>

L'impact de la conversion représente un montant de 771 milliers d'euros.

• Actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2008

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2008 s'élève à 20 157 milliers d'euros :

- sur déficits : 18 120 milliers d'euros
- sur décalages temporaires : 2 037 milliers d'euros

Répartition des actifs d'impôts différés non comptabilisés par pays (en milliers d'euros)	Total au 31/12/07 retraité	Total au 31/12/08	Date d'expiration < 2 ans	Date d'expiration > 2 ans
Allemagne	853	856		856
Autriche	744	950		950
Danemark	2 663	2 018		2 018
Espagne		5 792		5 792
France	3 112	3 113		3 113
Grande Bretagne	959	799		799
Suède	4 432	3 660		3 660
Singapour	976	803		803
Autres pays (1)	2 107	2 166		2 166
<b>Total impôts différés actifs non comptabilisés</b>	<b>15 846</b>	<b>20 157</b>		<b>20 157</b>

(1) Canada, Chypre, Etats-Unis, Luxembourg

## N4.8 Stock

(en milliers d'euros)

<b>Valeurs brutes au 31/12/07 retraité</b>	<b>16 561</b>
Variations nettes de l'exercice	(9 739)
<b>Valeurs brutes au 31/12/08</b>	<b>6 822</b>
<b>Dépréciations sur stock au 31/12/07 retraité</b>	<b>1 072</b>
Variations nettes de l'exercice	(451)
<b>Dépréciations sur stock au 31/12/08</b>	<b>621</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/07 retraité</b>	<b>15 489</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/08</b>	<b>6 201</b>

La diminution des stocks est essentiellement liée à la facturation des encours de services engagés lors de la phase de démarrage d'importants contrats initiés au Royaume-Uni en 2006.

## N4.9 Clients et autres débiteurs

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients, les soldes clients faisant également l'objet d'un suivi permanent. Par ailleurs, une revue des créances encours est menée mensuellement par la Direction Financière du Groupe où sont analysées les éventuelles créances à risques. Une dépréciation de la créance peut être décidée et comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement payables à échéance de 30 à 90 jours.

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07 retraité	31/12/07 publié
Créances clients- Valeur brute	283 204	337 181	337 181
Dépréciations	(1 920)	(2 599)	(2 599)
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>281 284</b>	<b>334 582</b>	<b>334 582</b>
<b>Montants dus par les clients</b>	<b>190 434</b>	<b>166 584</b>	<b>168 688</b>
Avances et acomptes versés	672	655	655
Créances sur personnel et organismes sociaux et fiscaux	12 844	18 899	16 172
Comptes courants		2 938	2 938
Débiteurs – Valeur brute	2 439	4 383	4 382
Instruments financiers dérivés – Taux (1)	245		
Instruments financiers dérivés – Change (1)	9 999	2 220	2 220
Dépréciations	(13)	(371)	(371)
<b>Autres actifs courants</b>	<b>26 186</b>	<b>28 724</b>	<b>25 996</b>
Prêts et cautionnements à 1 an	2 838	2 291	2 291
<b>Parts à –1 an des actifs non courants</b>	<b>2 838</b>	<b>2 291</b>	<b>2 291</b>
<b>Actifs d'impôts exigibles</b>	<b>15 837</b>	<b>9 313</b>	<b>9 313</b>
<b>Paiements d'avance</b>	<b>27 885</b>	<b>28 754</b>	<b>29 229</b>
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>544 464</b>	<b>570 248</b>	<b>570 099</b>

(1) Cf. note 4.16

Pour les créances commerciales, une cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur est analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant la sortie du bilan, le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal eu égard aux créances cédées. A ce titre, au cours de l'exercice 2008, le Groupe a procédé à la cession de 10 000 milliers d'euros de créances commerciales en France et de 2 578 milliers d'euros en Espagne.

Au 31 Décembre 2008, les créances clients s'élevaient à 283 204 milliers d'euros dont l'échéancier est résumé ci dessous :

(en milliers d'euros)	TOTAL	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30 < 60 jours	60<90 jours	90<120 jours	> 120 Jours
Créances clients 2008	283 204	224 672	33 641	7 441	3 642	2 079	11 729
Créances clients 2007	337 181	249 118	59 102	11 750	3 852	3 770	9 589

Les créances non échues et non dépréciées représentent au 31 décembre 2008 un montant de 224 672 milliers d'euros soit 79,3% du montant total des créances clients.

Ces dernières, ajoutées au montant des créances <30 jours, soit 258 313 milliers d'euros, représentent 91,2% du montant total des créances clients.

Au cours de l'année 2008, les créances présentant une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives) ont été dépréciées.

Détail des dépréciations des créances clients :

(en milliers d'euros)	2008	2007 retraité	2007 publié
Au 1er janvier	(2 599)	(2 129)	(2 129)
Variations de périmètre		(275)	(275)
Dotations de l'année	(552)	(979)	(979)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	1 116	726	726
Reprises non consommées	115	17	17
Ajustements liés aux taux d'actualisation		41	41
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 920)</b>	<b>(2 599)</b>	<b>(2 599)</b>

N4.10 Instruments de capitaux propres

Dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 150 300 milliers d'euros frais déduits.

Le Groupe a classé ces obligations en capitaux propres en IFRS. En effet, conformément aux termes contractuels de ces obligations présentés dans la note d'opération AMF n° 07-394 en date du 12 novembre 2007, le Groupe n'a aucune obligation contractuelle de paiement vis à vis des porteurs puisque toutes les décisions de paiement sont à sa discrétion :

1. Le paiement des coupons peut être suspendu par le Groupe dès lors qu'aucune distribution de dividende ou d'acompte sur dividende n'a été décidé depuis la date de paiement d'intérêts précédente. Les intérêts dont le paiement a été suspendu sont cumulatifs et portent eux mêmes intérêt. Toutefois, leur paiement reste à la discrétion du Groupe tant qu'aucune distribution de dividende n'est décidée par le Groupe.
2. En dehors des options de remboursement anticipé à la main du Groupe, les seuls cas d'amortissement / remboursement obligatoire sont la liquidation et l'échéance de la durée de vie indiquée dans les statuts de la société. Ces deux situations ne remettent pas en cause le classement en capitaux propres en IFRS.
3. Enfin, l'option de conversion en actions ordinaires à la main des porteurs ne remet pas en cause le classement en capitaux propres dans la mesure où la parité est fixe.

Sous réserve d'une décision de suspension de paiement par le Groupe, ces obligations portent intérêt à un taux d'intérêt de 5,70% jusqu'au 1er janvier 2013, puis à un taux Euribor trois mois majoré de 800 points de base ensuite. Ces taux sont majorés de 500 points de base en cas de changement de contrôle. Conformément au classement de l'instrument en capitaux propres, le coupon versé au titre de ces obligations est considéré comme un dividende et n'a pas d'impact sur le compte de résultat. Au 31 décembre 2008, il s'élève à 5 698 milliers d'euros (1 000 milliers d'euros au 31 décembre 2007).



#### N4.11 Endettement financier net

La trésorerie nette est déterminée de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07/ retraité	31/12/07 publié
Autres valeurs mobilières	86 241	37 992	37 992
Disponibilités	54 897	109 181	109 181
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>141 138</b>	<b>147 173</b>	<b>147 173</b>
Concours bancaires courants	(5 053)	(7 421)	(7 421)
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	(149)	(196)	(196)
<b>Trésorerie nette figurant au bilan</b>	<b>135 937</b>	<b>139 556</b>	<b>139 556</b>
Dépôts et caisse liés aux activités abandonnées		57	57
<b>Trésorerie nette figurant au tableau de flux de trésorerie</b>	<b>135 937</b>	<b>139 613</b>	<b>139 613</b>

Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avance de fonds dans le cadre du contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les emprunts et dettes financières figurant au bilan et l'endettement net sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/07 retraité	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/08
Emprunts auprès des établissements de crédit	384 416		(59 930)	324 486
Dettes financières de crédit-bail immobilier	3 058		(1 785)	1 273
Dettes financières de crédit-bail mobilier	-			-
Participation des salariés	239		(239)	
Autres dettes financières	117		(39)	78
<b>Total emprunts et dettes financières à + 1 an (a)</b>	<b>387 830</b>		<b>(61 993)</b>	<b>325 837</b>
Concours bancaires courants	7 421		(2 368)	5 053
Emprunts auprès des établissements de crédit	54 670		(11 905)	42 765
Autres dettes assimilées	122		42	164
Dettes financières de crédit-bail immobilier et mobilier	3 791		(1 339)	2 452
Participation des salariés	39		(39)	0
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	196		(47)	149
<b>Total emprunts et dettes financières à - 1 an (b)</b>	<b>66 239</b>		<b>(15 656)</b>	<b>50 583</b>
Total emprunts et dettes financières (c) = (a) + (b)	454 069		(77 649)	376 420
Total trésorerie et équivalent de trésorerie (d)	147 173		(6 035)	141 138
<b>Endettement net (e) = (c) - (d)</b>	<b>306 896</b>		<b>(71 614)</b>	<b>235 282</b>

L'évolution des emprunts et dettes financières est essentiellement due à l'utilisation d'un crédit multi devises syndiqué mis en place dans le cadre du financement de l'acquisition Xansa. La capacité

totale d'endettement bancaire du Groupe au 31 décembre 2008 s'élève à un équivalent euros de 613,4 millions et se décompose comme suit :

- 90,3 millions de livres sterling de facilités bancaires (toutes utilisées au 31 décembre 2008),
- 277,5 millions d'euros de facilités bancaires (toutes utilisées au 31 décembre 2008),
- 41,1 millions d'euros de lignes bancaires courantes (dont 5,1 millions d'euros sont utilisées au 31 décembre 2008)
- 200 millions d'euros de crédit revolving (non utilisées au 31 décembre 2008).

Le montant des frais d'émission d'emprunt restant à amortir s'élève à 5 005 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les conditions bancaires auxquelles est assujéti ce crédit syndiqué comprennent notamment l'engagement de respecter des covenants bancaires.

Deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois sont à respecter : le premier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA, le second, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le niveau suivant :

Décembre 2007	2,75
Juin 2008	2,75
Décembre 2008 à Décembre 2012	2,25

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), augmenté des déficits de fonds de pensions nets d'impôts et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Pour la période se terminant le 31 décembre 2007, l'EBITDA pris en compte pour le calcul des ratios était un EBITDA pro forma intégrant l'EBITDA de Xansa et de ses filiales pour les périodes correspondantes.

Au 31 décembre 2008 le ratio dette nette / EBITDA est respecté, à savoir 1,54 en regard du covenant de 2,25.

Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/08	31/12/07
Dette nette (y compris engagements de retraite) en millions d'euros		
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	50,6	66,2
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	325,8	387,8
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(141,1)	(147,2)
Engagement de retraite provisionné	36,5	68,5
IDA sur engagement de retraite	(5,3)	(14,5)
<b>Total dette nette</b>	<b>266,4</b>	<b>360,9</b>
EBITDA en millions d'euros		
<b>Total EBITDA</b>	<b>172,5</b>	<b>171,0</b>
<b>Ratio Dette nette / EBITDA</b>	<b>1,54</b>	<b>2,11</b>

Le second ratio financier, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / Coût de l'endettement financier net, ne doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Décembre 2007	3,75
Juin 2008	3,75
Décembre 2008	3,75
Juin 2009 à Décembre 2012	5,00

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des relations clientèle liées à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2008 le ratio Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 6,74 en regard du covenant de 3,75. Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/08	31/12/07
<b>Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle en millions d'euros</b>		
<b>Total marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle</b>	<b>135,5</b>	<b>128,5</b>
<b>Coût de l'endettement financier net en millions d'euros</b>		
<b>Total coût de l'endettement net</b>	<b>20,1</b>	<b>16,7</b>
<b>Ratio marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement net</b>	<b>6,74</b>	<b>7,69</b>

#### N4.12 Engagements de retraite

Les provisions pour retraite couvrent essentiellement les engagements de Groupe Steria vis-à-vis de ses employés au titre des Indemnités de Fin de Carrière en France et au titre des régimes de retraite à prestations définies en Grande Bretagne, en Allemagne, au Benelux et en Norvège.

La valorisation des actifs et des obligations est réalisée annuellement en fin d'exercice.

Les montants comptabilisés en compte de résultat et bilan de l'année sont basés sur des projections effectuées en fin d'année précédente : coûts des services rendus, charges d'intérêts sur la dette et rendement attendu des actifs.

L'essentiel des engagements de retraite du Groupe se trouvent au Royaume-Uni. L'évolution des obligations et des actifs au Royaume-Uni sur les trois derniers exercices est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07 retraité	31/12/06	31/12/05	31/12/04
<b>Valeur actualisée de l'obligation en début de période</b>	<b>940 295</b>	<b>556 596</b>	<b>532 317</b>	<b>442 445</b>	<b>404 878</b>
Obligations issues d'un regroupement d'entreprise		426 874			
Ecart de conversion	(200 085)	(69 503)	11 142	12 594	(1 614)
Coût des services rendus	20 130	10 109	5 013	4 833	6 934
Coût des services passés		56			561
Intérêts	51 206	32 574	26 123	23 592	22 737
Contributions des employés	696	237	3 219	2 689	2 964
(Gains) et pertes actuariels	(147 024)	2 121	(6 198)	60 472	30 323
Prestations servies	(24 304)	(18 769)	(15 020)	(14 307)	(24 337)
<b>Valeur actualisée de l'obligation en fin de période</b>	<b>640 914</b>	<b>940 295</b>	<b>556 596</b>	<b>532 317</b>	<b>442 445</b>
<b>Juste valeur des actifs du régime en début de période</b>	<b>881 743</b>	<b>492 064</b>	<b>441 602</b>	<b>366 927</b>	<b>342 594</b>
Actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise		416 800			
Ecart de conversion	(189 883)	(64 606)	9 702	10 444	(1 075)
Rendement attendu	52 055	34 601	29 022	22 285	22 993
Gains et (pertes) actuariels	(155 162)	(615)	8 853	38 995	17 538
Cotisations de l'employeur	48 790	22 031	14 686	14 569	6 251
Contributions des employés	696	237	3 219	2 689	2 964
Prestations servies	(24 304)	(18 769)	(15 020)	(14 307)	(24 337)
<b>Juste valeur des actifs du régime en fin de période</b>	<b>613 935</b>	<b>881 743</b>	<b>492 064</b>	<b>441 602</b>	<b>366 927</b>

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07 retraité
Actions	298 254	498 543
Obligations	229 679	282 945
Immobilisations	32 547	59 006
Autres actifs	53 455	41 249
<b>Total</b>	<b>613 935</b>	<b>881 743</b>

Une diminution de 0,1 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 11 507 milliers d'euros. Une réduction de 10% du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 29 794 milliers d'euros.

L'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2008 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>			
Taux d'actualisation	6,40%	5%	6,30%
Taux moyen de rendements des actifs	5,61%	-	-
Taux d'inflation	2,60%	-	2%
Augmentation des salaires	3,35%	N/A	2%
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>			
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	640 914	20 738	10 685
Juste valeur des actifs du régime	613 935		
Différentiel	26 979	20 738	10 685
(Pertes) / gains actuariels non comptabilisés	(22 857)	(3 807)	1 241
Coût non comptabilisé des services passés			(2 584)
<b>Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)</b>	<b>4 122</b>	<b>16 931</b>	<b>9 342</b>
Dont :			
<i>Actifs</i>	3 440	-	-
<i>Passifs</i>	7 562	16 931	9 342
<b>Montants enregistrés au compte de résultat</b>			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	20 130	25	1 070
Intérêts sur l'obligation	51 206	1 069	588
Rendement attendu des actifs du régime	(52 055)		
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice		216	6
Coût des services passés			224
Pertes (profits) sur réductions et liquidations			
Total des charges	19 281	1 310	1 888
<b>Variations du passif</b>			
<b>Passif net à l'ouverture (avec corridor)</b>	<b>37 704</b>	<b>16 343</b>	<b>8 225</b>
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	19 281	1 310	1 888
Cotisations	(49 065)	(722)	(771)
Différences de change	(3 798)		
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise			
Changements de méthode			
<b>Passif net à la clôture</b>	<b>4 122</b>	<b>16 931</b>	<b>9 342</b>
Dont :			
<i>Actif</i>	3 440	-	-
<i>Passif</i>	7 562	16 931	9 342

Le Groupe comptabilise par ailleurs des engagements de retraite à long terme en Belgique et en Norvège pour des montants respectifs, au 31 décembre 2008, de 2 385 milliers d'euros et de 1 841 milliers d'euros. Des engagements à court ou moyen terme de pré-pension sont également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 1 161 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 675 milliers d'euros.

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2007 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni retraité	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>			
Taux d'actualisation	5,90%	4,50%	5,25%
Taux moyen de rendements des actifs	6,52%	-	-
Taux d'inflation	3,15%	2,00%	2,00%
Augmentation des salaires	4,15%	N/A	2,00%
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>			
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	940 295	16 343	11 232
Juste valeur des actifs du régime	881 743	-	-
Différentiel	58 552	16 343	11 232
Pertes actuarielles non comptabilisées	(20 848)		(180)
Coût non comptabilisé des services passés			(2 827)
<b>Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)</b>	<b>37 704</b>	<b>16 343</b>	<b>8 225</b>
Dont :			
<i>Actifs</i>	-	-	-
<i>Passifs</i>	37 704	16 343	8 225
<b>Montants enregistrés au compte de résultat</b>			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 109	25	960
Intérêts sur l'obligation	32 574	892	439
Rendement attendu des actifs du régime	(34 601)	-	-
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	-	146	-
Coût des services passés	56	-	221
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	-	-	-
Total des charges	8 138	1 063	1 620
<b>Variations du passif</b>			
<b>Passif net à l'ouverture (avec corridor)</b>	<b>45 020</b>	<b>15 888</b>	<b>6 926</b>
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	8 138	1 063	1 620
Cotisations	(22 031)	(608)	(288)
Différences de change	(3 497)		
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise	10 074		
Changements de méthode	-		
<b>Passif net à la clôture</b>	<b>37 704</b>	<b>16 343</b>	<b>8 225</b>
Dont :			
<i>Actif</i>	-	-	-
<i>Passif</i>	37 704	16 343	8 225

Au 31 décembre 2007, les engagements de retraite à long terme en Belgique et en Norvège s'élevaient respectivement à 2 600 milliers d'euros et à 2 345 milliers d'euros. Des engagements à court ou moyen terme de pré-pension étaient également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 845 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 735 milliers d'euros.

#### N4.13 Provisions pour risques et charges

Provisions non courantes au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Ouverture retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecart de conversion	Clôture
Provisions pour litiges	2 010	209	(728)		(270)	1 221
Provisions pour garanties	251		(122)		(27)	102
Provisions pour pertes sur contrats						
Autres provisions pour risques	10 760	1 546	(1 114)	(579)	(2 425)	8 188
Provisions pour restructurations	6 056	3 009	(4 494)	772	(1 166)	4 177
Provisions pour impôt						
<b>Total provisions pour risques et charges non courantes</b>	<b>19 077</b>	<b>4 764</b>	<b>(6 458)</b>	<b>193</b>	<b>(3 888)</b>	<b>13 688</b>

Provisions courantes au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Ouverture Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecart de conversion	Clôture
Provisions pour litiges	2 453	742	(1 182)		(28)	1 985
Provisions pour pertes sur contrats	7 532	1 336	(4 147)	(843)	(891)	2 987
Autres provisions pour risques	4 340	6 043	(1 398)	578	(1 165)	8 398
Provisions pour restructurations	2 163	169	(1 084)	1 497	(464)	2 281
Provisions pour impôt	3 204	3 565	(3 204)			3 565
<b>Total provisions pour risques et charges courantes</b>	<b>19 692</b>	<b>11 855</b>	<b>(11 015)</b>	<b>1 232</b>	<b>(2 548)</b>	<b>19 216</b>

Total des provisions au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Ouverture retraitée	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecart de conversion	Clôture
Provisions pour litiges	4 463	951	(1 910)		(298)	3 206
Provisions pour garanties	251		(122)		(27)	102
Provisions pour pertes sur contrats	7 532	1 336	(4 147)	(843)	(891)	2 987
Autres provisions pour risques	15 100	7 589	(2 512)	(1)	(3 590)	16 586
Provisions pour restructurations	8 219	3 178	(5 578)	2 269	(1 630)	6 458
Provisions pour impôt	3 204	3 565	(3 204)			3 565
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>38 769</b>	<b>16 619</b>	<b>(17 473)</b>	<b>1 425</b>	<b>(6 436)</b>	<b>32 904</b>

L'évolution des provisions est essentiellement liée aux mouvements comptabilisés au Royaume-Uni d'une part par la constitution d'une provision pour risques dans le cadre de l'exécution d'un contrat et d'autre part par des reprises de provisions pour pertes à terminaison sur contrats, provisions dotées par le Groupe Xansa avant son acquisition.

Steria SA fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Dans une proposition de rectification portant sur l'exercice 2005 notifiée en décembre 2008, l'administration a remis en cause une partie de la charge liée à la recapitalisation d'une filiale en Allemagne ainsi que la déduction d'une fraction du mali de dissolution de certaines filiales françaises. Une provision pour risque d'un montant de 3 565 milliers d'euros a donc été dotée à la clôture de l'exercice 2008.

Par ailleurs, la provision pour risque dotée à la suite du précédent contrôle fiscal n'ayant plus d'objet a été reprise à la clôture de l'exercice 2008.

Les autres provisions pour risques correspondent notamment aux coûts de remise en état des locaux comptabilisés au Royaume-Uni.

Enfin, les reprises de provisions non utilisées sur l'ensemble des provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 226 milliers d'euros dont 517 milliers d'euros de reprises de provisions pour restructuration et 3 204 milliers d'euros de reprises de provisions pour impôt.

#### N4.14 Autres passifs non courants

En milliers d'euros	31/12/07 retraité	Variations nettes de l'exercice	31/12/08
Subvention Publique	19		19
Autres dettes part à plus d'un an	521	6 322	6 843
Instruments financiers dérivés – Taux (1)		11 014	11 014
Ajustement autres dettes	(26)	26	
Produits constatés d'avance part à plus d'un an	454	(185)	270
<b>Total</b>	<b>968</b>	<b>17 177</b>	<b>18 146</b>

(1) Cf. note 4.16

Les autres dettes part à plus d'un an sont constituées notamment de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en France à hauteur de 6 774 milliers d'euros.



#### N4.15 Fournisseurs et autres crédateurs

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07 retraité	31/12/07 publié
<b>Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés</b>	<b>134 493</b>	<b>172 278</b>	<b>175 166</b>
<b>Montant brut dû aux clients</b>	<b>76 928</b>	<b>89 705</b>	<b>89 705</b>
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>36 774</b>	<b>23 780</b>	<b>23 780</b>
<b>Passifs d'impôts exigibles, impôt société</b>	<b>31 366</b>	<b>20 242</b>	<b>20 242</b>
Dettes sociales	142 352	145 895	145 894
Dettes fiscales	85 784	91 943	91 943
Compte courant	1 943	17	
Intérêts à payer	18	45	45
Dividendes à payer	9 921	1 108	1 108
Autres dettes diverses	5 396	7 098	7 115
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>245 414</b>	<b>246 106</b>	<b>246 106</b>
<b>Total fournisseurs et autres crédateurs</b>	<b>524 975</b>	<b>552 111</b>	<b>554 999</b>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont majoritairement payables entre 30 et 90 jours en fonction des conditions générales existantes dans les pays. A titre exceptionnel, des conditions de paiements inférieurs à 30 jours peuvent être accordées si elles répondent à des usages locaux.

## N4.16 Instruments financiers

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/08		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	2 203	2 203		2 203			
Autres actifs financiers	12 466	12 466			5 984		6 482
Autres actifs non courants							
Clients et comptes rattachés nets	281 284	281 284			281 284		
Autres actifs courants	26 186	26 186			15 942		10 244
Part <1 an des actifs non courants	2 838	2 838			2 838		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 138	141 138	141 138				
<b>Total des actifs</b>	<b>466 115</b>	<b>466 115</b>	<b>141 138</b>	<b>2 203</b>	<b>306 048</b>		<b>16 726</b>
Emprunts et dettes financières (>1 an)	325 837	325 837				325 837	
Autres passifs non courants	11 102	11 102			88		11 014
Emprunts et dettes financières (<1 an)	50 583	50 583				50 583	
Fournisseurs et comptes rattachés nets	134 493	134 493			134 493		
Avances et acomptes reçus	36 774	36 774			36 774		
Autres passifs courants	245 414	245 414			245 414		
<b>Total des passifs</b>	<b>804 203</b>	<b>804 203</b>			<b>416 769</b>	<b>376 420</b>	<b>11 014</b>

En milliers d'euros	31/12/07 retraité		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	2 367	2 367		2 367			
Autres actifs financiers	11 790	11 790			8 370		3 420
Autres actifs non courants							
Clients et comptes rattachés nets	334 582	334 582			334 582		
Autres actifs courants	28 724	28 724			26 504		2 220
Part <1 an des actifs non courants	2 291	2 291			2 291		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147 173	147 173	147 173				
<b>Total des actifs</b>	<b>526 927</b>	<b>526 927</b>	<b>147 173</b>	<b>2 367</b>	<b>371 747</b>		<b>5 640</b>
Emprunts et dettes financières (>1 an)	387 830	387 830				387 830	
Autres passifs non courants	514	514			514		
Emprunts et dettes financières (<1 an)	66 239	66 239				66 239	
Fournisseurs et comptes rattachés nets	172 278	172 278			172 278		
Avances et acomptes reçus	23 780	23 780			23 780		
Autres passifs courants	246 106	246 106			246 106		
<b>Total des passifs</b>	<b>896 747</b>	<b>896 747</b>			<b>442 678</b>	<b>454 069</b>	

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les actifs disponibles à la vente sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ces passifs peuvent faire l'objet d'une comptabilité de couverture.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/08	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	1 493			1 493		
Total des charges d'intérêts	(27 769)				(27 769)	
Réévaluation	6 184	3 741				2 443
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>(20 092)</b>	<b>3 741</b>		<b>1 493</b>	<b>(27 769)</b>	<b>2 443</b>

En milliers d'euros	31/12/07	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	243			243		
Total des charges d'intérêts	(14 162)				(14 162)	
Réévaluation	702	443				259
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>(13 217)</b>	<b>443</b>		<b>243</b>	<b>(14 162)</b>	<b>259</b>

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change basée sur des achats et ventes à terme de devises.

Le Groupe se prémunit également contre les fluctuations de taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

La valeur des instruments financiers de couverture de taux et de change se détaille de la façon suivante :

- Couverture du risque de taux :

Les instruments financiers dérivés autorisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap ou des options pris auprès d'établissements financiers de premier plan et sont gérés par le département Trésorerie du Groupe.

Au regard des contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2008, le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 376,4 millions d'euros.

A endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2008 et tenant compte des dérivés de taux en portefeuille à cette date, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,7 million d'euros.

La valeur des instruments de couverture de taux se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en milliers d'euros)	Justes valeurs 31/12/08				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie			6 483		222 000		222 000	
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise			3 060		62 992		62 992	
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture		57			100 000	100 000		
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		189			52 494	52 494		
Options éligibles à la comptabilité de couverture	24		690		56 000		56 000	
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	14		776		31 496		31 496	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	1 413				70 000		70 000	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise			5		20 997		20 997	
<b>Total couverture risques de taux</b>	<b>1 451</b>	<b>245</b>	<b>11 014</b>		<b>615 979</b>	<b>152 494</b>	<b>463 485</b>	

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments financiers est comptabilisé en actif non courant et comprend des swaps de couverture de flux de trésorerie pour 3 514 milliers d'euros, des swaps de couverture de flux de trésorerie en devise pour (363) milliers d'euros et des options éligibles à la comptabilité de couverture pour 269 milliers d'euros.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)			
	31/12/07	Variation	31/12/08	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Swap de couverture de flux de trésorerie	3 514	(9 997)	(6 483)	(9 997)			
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	(363)	(2 697)	(3 060)	(2 697)			
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture		57	57				57
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		189	189				189
Options éligibles à la comptabilité de couverture	269	(934)	(665)	(911)	(23)		
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise		(762)	(762)	(745)	(17)		
Options non éligibles à la comptabilité de couverture		1 413	1 413				1 186
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		(5)	(5)				(5)
<b>Impact total avant impôt</b>	<b>3 420</b>	<b>(12 737)</b>	<b>(9 317)</b>	<b>(14 350)</b>	<b>(40)</b>		<b>1 426</b>

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)			
	31/12/06	Variation	31/12/07	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Swap de couverture de flux de trésorerie		3 514	3 514	3 514			
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise		(363)	(363)	(363)			
Options éligibles à la comptabilité de couverture		269	269	269			
<b>Impact total avant impôt</b>		<b>3 420</b>	<b>3 420</b>	<b>3 420</b>			

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

- Couverture du risque de change :

Elle concerne essentiellement les couvertures GBP / INR de l'entité Steria India. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période. Ces impacts sont comptabilisés en autres produits et charges financiers.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en milliers d'euros)	Justes valeurs				Notionnel	Échéances		
	31/12/08					< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant				
<b>Couverture de juste valeur</b>								
Contrats de change à terme		4 633			37 795	37 795		
<b>Couverture de flux futurs</b>								
Contrats de change à terme	4 987	5 356			61 102	30 551	30 551	
Options de change	44	10			3 300	1 200	2 100	
<b>Total couverture risques de change</b>	<b>5 031</b>	<b>9 999</b>			<b>102 197</b>	<b>69 546</b>	<b>32 651</b>	

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers de couverture de change consistent en des contrats de change à terme qualifiés de couverture de juste valeur et leur juste valeur est comptabilisée en actif courant pour 2 220 milliers d'euros.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)		
	31/12/07	Variation	31/12/08	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat	
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Contrats de change à terme	2 220	2 413	4 633		2 886	
<b>Couverture de flux futurs</b>						
Contrats de change à terme		10 343	10 343	10 343		
Options de change		54	54	(12)	(17)	
<b>Impact total avant impôt</b>	<b>2 220</b>	<b>12 810</b>	<b>15 030</b>	<b>10 331</b>	<b>2 869</b>	

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)		
	31/12/06	Variation	31/12/07	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat	
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Contrats de change à terme		2 220	2 220		2 220	
<b>Impact total avant impôt</b>		<b>2 220</b>	<b>2 220</b>		<b>2 220</b>	

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.



#### N4.17 Ventes et prestations de services

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Ventes de biens	24 686	33 472
Prestations de services	1 740 992	1 382 692
<b>Ventes et prestations de services</b>	<b>1 765 678</b>	<b>1 416 164</b>

#### N4.18 Dotations nettes aux provisions

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Dotations aux provisions	(11 537)	(7 462)
Reprises des provisions	9 801	4 158
<b>Dotations nettes aux provisions opérationnelles</b>	<b>(1 736)</b>	<b>(3 304)</b>
Dotations sur actif circulant	(685)	(929)
Reprises sur actif circulant	57	241
<b>Dotations nettes sur actif circulant</b>	<b>(627)</b>	<b>(688)</b>
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>(2 363)</b>	<b>(3 992)</b>

#### N4.19 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Stock-options et autres paiements en action	(3 617)	(3 863)
Cessions d'activités	1 000	7 124
Coûts nets de restructuration et d'intégration	(16 018)	(8 621)
Coûts d'organisation du off-shore (Inde et Pologne)	(1 946)	(899)
Dépréciations d'actifs	(1 000)	
Autres	1 183	(487)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(20 398)</b>	<b>(6 745)</b>

- Paiements en actions :

Les plans de stocks options et d'actions gratuites pris en compte au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- Le 13 septembre 2006 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés. Au maximum, 85 500 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 19 septembre 2009, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période de trois années. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 19 septembre 2011, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut

pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 36,51 € et la charge 2008 à 880 milliers d'euros.

- Le 1<sup>er</sup> juin 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains de ses salariés français. Au maximum, 30 102 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 1<sup>er</sup> juin 2009. Aucun critère de performance n'est requis. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 31 mai 2011, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 46,60 € et la charge 2008 à 228 milliers d'euros
- Le 19 décembre 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains de ses salariés. Au maximum, 115 600 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 19 décembre 2010, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période de trois années. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 19 décembre 2012, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 22,09 € et la charge 2008 à 724 milliers d'euros.
- Par décision du 29 juillet 2008, la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan Epargne Groupe. Les salariés souscrivant à cette augmentation de capital réservée se voient attribuer, en substitution à l'abondement, un nombre d'actions gratuites du Groupe dépendant de leur investissement. Cette attribution donne lieu à une augmentation de capital de 35 milliers d'euros. La valeur de l'avantage accordé au salarié correspond à la valeur de marché de l'action attribuée diminuée du coût d'incessibilité et s'élève à 466 milliers d'euros.
- Le 16 décembre 2008 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains de ses salariés. Au maximum, 96 900 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 16 décembre 2011, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période de trois années. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 16 décembre 2013 pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 6,70 € et la charge 2008 à 8 milliers d'euros.

Les caractéristiques de valorisation des plans de stock-options et d'actions gratuites sont les suivantes :

	Actions gratuites 16/12/2008	Actions gratuites 19/12/07	Actions gratuites 01/06/07	Actions gratuites 13/09/06
Cours de l'action	8,14€	23,71 €	48,00 €	39,36 €
Prix d'exercice				-
Taux sans risque	2,77%	3,92%	4,43%	3,57%
Dividendes	4%	1%	1%	1%
Volatilité	45,0%	N/A	N/A	N/A

En conformité avec IFRS 1, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 sont évalués et comptabilisés en autres charges opérationnelles. Cinq autres plans de stock options, antérieurs au 7 novembre 2002, existent au 31 décembre 2008. L'évolution de l'intégralité des plans de stock options et d'actions gratuites est résumée dans le tableau ci-après :

	2008		2007	
	Nombre	Prix moyen d'exercice	Nombre	Prix moyen d'exercice
Actions pouvant être souscrites en début de période	1 167 694	23,66	1 459 275	26,55
Options et actions annulées durant la période	(216 707)	33,91	(186 389)	34,98
Actions souscrites durant la période	(64 002)	0,20	(300 092)	31,32
Actions gratuites conditionnelles créées durant la période	96 900	-	194 900	-
Actions ajustées au cours de la période	86 326	-		
Actions pouvant être souscrites en fin de période	1 070 211	18,80	1 167 694	23,66

Par décision du 29 juillet 2008, la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan Epargne Groupe. Celle-ci s'élève à 198 milliers d'euros. Le plan permet aux salariés d'acheter, par l'intermédiaire du FCPE, des actions à un prix décoté de 20% par rapport au prix de référence, soit 16,23 € et de bénéficier des dividendes éventuellement versés dans le FCPE et réinvesti en action Groupe Steria SCA. Les actions souscrites sont incessibles pendant une période de cinq ans. La valeur de l'avantage économique accordé diminuée du coût d'incessibilité s'élève à 505 milliers d'euros.

Enfin, pour mémoire, suite à une décision de Gérance du 2 Février 2007, 411 364 actions avaient été souscrites par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et à des conditions préférentielles. Ces actions sont incessibles jusqu'au 25 août 2012. La juste valeur de l'avantage accordé dans le cadre de cette souscription s'élevait à 6,10 € pour la formule classique, à 3,05 € pour la France, Royaume-Uni et la Suisse, à 3,35 € pour la Belgique et l'Espagne à 3,81 pour l'Allemagne, à 1,59 pour la Norvège, Suède et Danemark. Le coût total à comptabiliser en charge en 2007 était égal à 1 580 milliers d'euros.

- Coûts de restructuration et d'intégration :

L'effort de restructuration et d'intégration du Groupe en 2008 a essentiellement porté sur la poursuite de la réorganisation de l'activité suite à l'acquisition de XANSA.

- Cessions d'activité

Le Groupe a également cédé ses activités liées aux BPO Paye en France générant une plus-value de 1 000 milliers d'euros.

- Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs sont représentées par l'impairment de l'écart d'acquisition espagnol à hauteur de 1 000 milliers d'euros (cf. note 4.1).

- Autres

Les autres produits et charges opérationnels sont essentiellement liés à l'impact de l'acquisition des actionnaires minoritaires de la société Imelios (cf. note 2.1).

Le groupe a cédé sa participation dans la société Steria Sud América et a repris une provision pour litige de 643 milliers d'euros.

La cession de la participation dans la société Sysinter est présentée en note 4.21.

#### N4.20 Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5 215	471
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>5 215</b>	<b>471</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(27 750)	(13 947)
Résultat des couvertures de taux et de change sur équivalent de trésorerie	2 443	259
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(25 307)</b>	<b>(13 688)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(20 092)</b>	<b>(13 217)</b>
Gains et pertes de changes nets sur gestion de trésorerie	(4 352)	271
Escomptes accordés	(1 049)	(760)
Cession de titres de participation (non consolidés)	(2 028)	
Variation de juste valeur des dérivés Taux	1 386	
Variation de juste valeur des dérivés Change	4 912	
Autres charges et produits	(2 437)	(3 236)
<b>Total autres produits et charges financières hors provisions</b>	<b>(3 568)</b>	<b>(3 725)</b>
Provisions financières (retraite)	(501)	581
Provisions financières (titres) et autres	(296)	83
<b>Total autres produits et charges financières</b>	<b>(4 365)</b>	<b>(3 061)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(24 457)</b>	<b>(16 278)</b>

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement liés à l'amortissement des frais d'émission d'emprunt.

#### N4.21 Activités abandonnées

Au 31 décembre 2007, le Groupe s'était engagé dans un processus de cession de sa filiale Sysinter. Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs, passifs et résultats de Sysinter au 31 décembre 2007 étaient présentés séparément dans le bilan et le compte de résultat.

Le 4 janvier 2008, le Groupe a cédé sa participation dans la société Sysinter pour un montant de 829 milliers d'euros générant une plus-value de 771 milliers d'euros. Selon les mêmes principes, celle-ci est présentée séparément au compte de résultat du 31 décembre 2008.

#### N4.22 Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les actions gratuites, les stock-options et les 4 080 549 obligations à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles émises le 14 novembre 2007 et considérées comme des instruments de capitaux propres.

Par ailleurs, le coupon versé au titre de ces obligations est déduit du résultat Groupe pour déterminer le résultat attribuable aux actionnaires.

	31/12/08	31/12/07
<b>Numérateur</b> (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe Groupe (a)	51 601	50 018
Résultat net attribuable aux actionnaires (b)	45 903	49 362
<i>Dont résultat net des activités destinées à être cédées</i>	771	(877)
<b>Dénominateur</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (c)	28 389 401	21 041 241
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en auto-contrôle (d)	(1 407 433)	(80 247)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors auto-contrôle (e) = (c)+(d)	26 981 968	20 960 994
Nombre moyen pondéré d'obligations convertibles hybrides subordonnées	4 202 965	510 069
Effet dilutif des stock-options	29 649	139 661
Effet dilutif des bons de souscription d'actions Mummert	-	141 859
Effet dilutif des actions gratuites réservées à des salariés	195 663	100 688
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f)	31 410 244	21 853 271
<b>Résultat par action (euros) (b/e)</b>	1,70	2,36
- <i>dont résultat par action sur activités poursuivies</i>	1,67	2,40
- <i>dont résultat par action sur activités destinées à être cédées</i>	0,03	(0,04)
<b>Résultat par action dilué (euros) (a/f)</b>	1,64	2,29
- <i>dont résultat par action sur activités poursuivies</i>	1,62	2,33
- <i>dont résultat par action sur activités destinées à être cédées</i>	0,02	(0,04)

## NOTE 5: ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe donnés et reçus correspondent à :

En milliers d'euros	au 31/12/08	au 31/12/07	En milliers d'euros	au 31/12/08	au 31/12/07
<b>Engagements donnés</b>			<b>Engagements reçus</b>		
Avals et cautions bancaires	30 057	50 446	Avals		
Engagements donnés au titre des contrats clients	123 022	126 286	Cautions bancaires sur contrat (cotraitant)		
Garantie de passif	0	508	Facilité de caisse (concours bancaires courants)		
Droit Individuel de Formation	3 049	2 391	- autorisé	41 053	45 805
Autres engagements donnés	816	3 570	- utilisé (bilan)	3 527	7 420
			- non utilisé (hors bilan)	<b>37 526</b>	<b>38 385</b>
			Crédit moyen terme		
			- autorisé	200 000	253 000
			- utilisé (bilan)	0	21 147
			- non utilisé (hors bilan)	<b>200 000</b>	<b>231 853</b>
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>156 944</b>	<b>183 201</b>	<b>Total des engagements reçus</b>	<b>237 526</b>	<b>270 238</b>

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

### Engagements donnés à des clients dans le cadre de prestations informatiques

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, Groupe Steria SCA est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des engagements de garantie vis-à-vis de ses filiales eu égard aux engagements pris par ces dernières dans les contrats qui les lient directement aux clients (lettre de garantie, ou "parent company guarantee").

A ce titre, Groupe Steria SCA ne prend aucun engagement autre que ceux d'assister sa filiale, ou d'intervenir en lieu et place en cas de défaillance de cette dernière, l'engagement n'étant pas un engagement supplémentaire à ceux pris par la filiale elle-même.

A titre d'exemple, les réclamations clients qui entreraient dans le périmètre des garanties d'assurances seront assurées de la même façon, qu'elles soient supportées par la filiale, ou par Groupe Steria SCA au titre de la lettre de garantie.

Concernant la gestion de ces garanties :

- les Statuts de la Société prévoit que le Gérant ne peut engager la société par la constitution de garanties dès lors que l'ensemble des créances garanties représente plus de 50% du montant de la situation nette du Groupe ;
- le Conseil de surveillance chaque année précise le montant de l'enveloppe autorisée au Gérant.

A ce titre, le Conseil de surveillance du 21 mars 2008 a autorisé le Gérant à constituer toutes cautions, avals et garanties et tous gages et hypothèques sur les biens de la société Groupe Steria SCA, dans la mesure où le montant global de l'engagement du Groupe n'excède pas une enveloppe globale de 300 millions d'euros. Il a par ailleurs fixé à 30 millions d'euros le montant global de l'engagement de Groupe Steria SCA vis à vis des banques du groupe sur les lignes de découvert et de financement spot, montant indépendant de celui fixé ci-dessus. Enfin, il a décidé que tout engagement formel de garantie qui serait supérieur à 40 millions d'euros individuellement

devra faire l'objet d'une décision préalable du Conseil et ce quand bien même l'enveloppe globale ne serait pas atteinte.

De tels engagements sont également soumis à une directive groupe et des process formalisés.

Avant tout engagement, une demande formelle doit être faite au Directeur juridique Groupe et /ou au Directeur financier Groupe, comprenant une analyse préalable des dirigeants opérationnels et fonctionnels du pays concerné. Cette demande formelle est validée par le Directeur juridique et le Directeur financier du Groupe.

Lesdites garanties données par la mère à ses filiales sont rémunérées selon la définition de la Directive et de la Convention qui les lie.

De telles garanties sont principalement demandées par les clients gouvernementaux anglais et les clients publics scandinaves.

A ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

### **Autres engagements hors-bilan :**

La valeur nominale des loyers futurs au titre de contrats de location simple s'élève à 88 182 milliers d'euros pour les contrats immobiliers et 19 304 milliers d'euros pour les contrats mobiliers. Par ailleurs, la valeur nominale des loyers futurs à recevoir sur les sous-locations du Groupe est de 10 776 milliers d'euros.

Les risques d'exigibilité des dettes financières ont été décrits dans le paragraphe 1.8 « Facteurs de risques » du document de référence.

Il convient de rappeler que depuis le 17 octobre 2007, date de l'acquisition de Xansa, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police Master Responsabilité civile générale et professionnelle intervenant en DIC/DIL des polices locales (Différence de conditions/Différences de limites) et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85.000.000 euros par sinistre et par année d'assurance.

De même depuis cette date, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » intervenant en DIC/DIL (Différence de conditions/ Différences de limites) des polices locales et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et par sinistre pour l'année 2008.

## **Engagements complexes :**

### ➤ **Engagements liés à des transmissions d'entreprises : garanties**

- Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria SA pour l'acquisition de Mummert Consulting:

Groupe Steria SCA a conclu en sa faveur une garantie de passif à des conditions usuelles.

La garantie de passif a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria SCA dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

- Garanties reçues par Steria AB (société suédoise) dans le cadre de l'acquisition de la société locale Business consulting AB :

La société Steria AB bénéficie jusqu'au 9 juillet 2009 d'une garantie bancaire d'un montant de 5 000 milliers de couronnes suédoises pour les notifications d'ordre fiscal et social.

- Garanties données dans le cadre de la cession de la société SYSINTER

Stepar a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans Sysinter, le 4 janvier 2008, et consenti dans ce cadre à l'acquéreur, la société Kobaltt Groupe, une garantie d'actif et de passif portant sur un montant maximum de 500 milliers d'euros assortie d'un seuil de déclenchement de 15 milliers d'euros. Cette garantie expirera le 31 décembre 2010 excepté pour les sujets d'ordre fiscal, parafiscal, douanier ou social pour lesquels elle est consentie pour une durée égale à celle de la prescription légale.

### ➤ **Engagements liés à des pactes d'actionnaires**

- Engagements donnés et reçus par Stepar dans le cadre de Travelsoft :

Différents engagements ont été donnés pour garantir la valorisation de la participation détenue par Stepar dans Travelsoft (actuellement 23,3 % du capital) notamment en cas d'augmentation du capital et pour permettre la sortie de Stepar.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.



## **NOTE 6 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations versées aux dirigeants, à savoir le Gérant et les membres du Conseil de surveillance, et des relations avec la société NHS SBS comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 4.4).

### **Rémunérations des dirigeants :**

Les avantages à court terme accordés aux dirigeants en 2008 et en 2007 sont de :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Gérant	613	562
Membres du Conseil de surveillance	240	225
<b>Total</b>	<b>867</b>	<b>787</b>

Au 31 décembre 2008, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement au titre de la cessation de leurs fonctions.

Le Gérant et les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique ni d'autres avantages à long terme.

Le montant des honoraires facturés au titre des conventions de prestations de services s'élève à 165 milliers d'euros (130 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

Les options d'achat et les actions gratuites attribuées aux dirigeants dans l'exercice et au cours des exercices précédents ainsi que les charges associées sont les suivants :

	2008	2007
Options d'achat d'actions ou actions gratuites attribuées dans l'exercice	-	-
Options d'achat d'actions ou actions gratuites attribuées à la clôture	142 633	142 633
Actions gratuites attribuées sous condition dans l'exercice	10 000	10 000
Actions gratuites attribuées sous condition à la clôture	28 172	18 172
<b>Charge résultant de l'évaluation des options d'achats et des actions gratuites (en milliers d'euros)</b>	<b>174</b>	<b>99</b>

### **Relations avec la société NHS SBS :**

Les créances et dettes vis-à-vis de la société NHS SBS au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/08
Prêts – Part à plus d'un an	931
Créances d'exploitation	3 410
Dettes d'exploitation	(24)

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec la société NHS SBS au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/08
Ventes	33 743
Achats	-

Par ailleurs, toutes les transactions sont conclues à des conditions normales de concurrence à l'exception des services gratuits à fournir dans le cadre de la réalisation de l'apport à NHS SBS (cf. note 4.4).

■ 3.2 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008*

PIMPANEAU ET ASSOCIES  
NEXIA INTERNATIONAL  
23, rue Paul-Valéry  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Groupe Steria S.C.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la

situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode lié à la première application de la norme IFRS 8 – Information sectorielle.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe applique la méthode dite « à l'avancement » dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des contrats au forfait, comme cela est exposé en note 1.15 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existantes au sein de votre société et par la mise en œuvre de revues de contrats avec les responsables financiers et opérationnels ;
- Votre groupe retient pour les tests d'évaluation des écarts d'acquisition, l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base des données prévisionnelles, comme cela est exposé en note 1.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis et des estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte ;
- Un montant d'actif d'impôt différé d'un montant de M€15,3 figure au bilan consolidé dont les modalités sont décrites dans la note 1.11 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de l'actif d'impôt différé.
- Le groupe provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées comme cela est indiqué dans la note 1.16 des comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES  
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juranie

François Rochmann

### ■ 3.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2008

#### BILAN GROUPE STERIA SCA AU 31/12/2008

#### ACTIF

En milliers d'euros

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/12/2008	31/12/2007
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	6 498	1 964	4 534	5 606
Fonds Commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 021	0	2 021	0
Avances, acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	102
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel, outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	678	66	612	62
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes			0	0
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence	869 190	15 503	853 687	987 718
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	1 583	832	751	1 817
Prêts	53 011	0	53 011	94 394
Autres immobilisations financières	576	0	576	622
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>933 556</b>	<b>18 364</b>	<b>915 191</b>	<b>1 090 321</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services				0
Produits intermédiaires et finis				0
Marchandises				0
Avances et acomptes versés sur commande	115	0	115	122
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
Créances clients et comptes rattachés	11 699	0	11 699	2 486
Autres créances d'exploitation	74 065	0	74 065	72 376
Autres créances diverses	0	0	0	0
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 853	0	2 853	12 830
(dont actions propres) :	0	0	0	0
Disponibilités	310	0	310	29
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	407	0	407	387
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>89 449</b>	<b>0</b>	<b>89 449</b>	<b>88 230</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	17 453	0	17 453	3 347
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 040 457</b>	<b>18 364</b>	<b>1 022 093</b>	<b>1 181 897</b>

**PASSIF**

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Capital social ou individuel dont versé : 28 535	28 535	28 155
Primes d'émission, de fusion, d'apport	389 242	382 623
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence : 0	0	118 628
Réserve légale	2 816	2 027
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	240	240
Autres réserves	2 673	2 673
Report à nouveau	9 008	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(3 825)</b>	<b>22 121</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	1 933	330
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>430 622</b>	<b>556 798</b>
Produits des émissions de titres participatifs	161 139	152 449
Avances conditionnées	0	0
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>161 139</b>	<b>152 449</b>
Provisions pour risques	205	0
Provisions pour charges	2 792	721
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 997</b>	<b>721</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	372 374	442 366
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 689	14 310
Dettes fiscales et sociales	6 130	4 866
Autres dettes d'exploitation	3 449	7
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	728	1 390
Dettes fiscales-Impôt sur les bénéfices	0	0
Autres dettes diverses	0	0
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	176	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>391 545</b>	<b>462 940</b>
Ecart de conversion passif	35 790	8 988
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 022 093</b>	<b>1 181 897</b>

*Résultat de l'exercice (en centimes)*

(3 825 336,40)

*Total du bilan (en centimes)*

1 022 093 065,94

**COMPTE DE RESULTAT GROUPE STERIA SCA Exercice clos le 31/12/08**

En milliers d' euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2008	31/12/2007
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	0	0	0	0
<b>PRODUCTION VENDUE</b>				
VENTES DE MARCHANDISES	0	0	0	0
Biens	3	0	3	0
Services	21 966	55	22 021	0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>21 969</b>	<b>55</b>	<b>22 024</b>	<b>0</b>
<b>PRODUCTION STOCKEE</b>				
Encours de production de biens			0	0
Encours de production de services			0	0
Produits			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprise sur amortissements et provisions			68	1
Transferts de charges			0	0
Autres produits			0	6 045
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>22 092</b>	<b>6 046</b>
<b>COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock de marchandise			0	0
<b>CONSOMMATION EN PROVENANCE DES TIERS</b>			<b>17 060</b>	<b>16 277</b>
Achats de matières premières			0	0
Achat d'autres approvisionnements			0	0
Variation de stock de matières premières et approvisionnements			0	0
Autres achats et charges externes			0	0
- Achats de sous-traitance			0	0
- Achats non stockés matières premières et fournitures			0	0
- Services extérieurs			<b>17 060</b>	<b>16 277</b>
- Personnel extérieur			5 268	3 199
- Loyer en crédit-bail mobilier			0	0
- Loyer en crédit-bail immobilier			0	0
- Autres services extérieurs			11 792	12 978
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			<b>730</b>	<b>151</b>
Sur rémunération			392	135
Autres impôts et taxes			338	16
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>9 673</b>	<b>3 109</b>
Salaires et traitements			7 033	2 179
Charges sociales			2 641	929
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			<b>1 572</b>	<b>1 178</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations			1 572	457
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations			0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant			0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	721
<b>AUTRES CHARGES</b>			<b>493</b>	<b>1 773</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>29 529</b>	<b>22 489</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(7 437)</b>	<b>(16 443)</b>



**COMPTE DE RESULTAT GROUPE S'TERIA SCA Exercice clos le 31/12/08 (suite)**

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2008	31/12/2007
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers de participation	39 996	36 994
Produits des autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	3 902	1 540
Autres intérêts et produits assimilés	26 452	2 835
Reprises sur provisions et transferts de charges	217	0
Différences positives de change	2 024	6 800
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	148	620
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>72 740</b>	<b>48 789</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 633	217
Intérêts et charges assimilés	53 047	12 122
Différences négatives de change	901	2 907
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>70 581</b>	<b>15 247</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 159</b>	<b>33 543</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(5 278)</b>	<b>17 100</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>	<b>372</b>	<b>0</b>
Produits des cessions d'éléments d'actif	372	0
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0	0
Autres	0	0
<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>372</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>	<b>1 913</b>	<b>0</b>
Valeur comptable des éléments immobiliers et financiers cédés	1 913	0
Autres	0	0
<b>DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>3 650</b>	<b>330</b>
Dotations aux provisions réglementées	0	0
Dotations aux amortissements et autres provisions	3 650	330
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 596</b>	<b>330</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(5 225)</b>	<b>(330)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	<b>(6 678)</b>	<b>(5 351)</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>95 203</b>	<b>54 835</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>99 029</b>	<b>32 714</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(3 825)</b>	<b>22 121</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX**

Au 31 décembre 2008, le bilan avant répartition présente un total de 1.022.093.066 euros, le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, fait apparaître un total des produits de 95.203.416 euros, un total des charges est de 99.028.752 euros et une perte de 3.825.336 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **NOTE 1** **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.**

#### **1.1 Principes comptables**

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les titres de participation.

Il est établi un bilan et un compte de résultat consolidés au niveau de Groupe Steria SCA.

#### **1.2 Méthodes comptables**

L'activité principale de Groupe Steria SCA étant la gestion juridique, sociale et financière de ses filiales, la refacturation des « managements fees » (ou frais de gestion) comptabilisée en autres produits jusqu'au 31 décembre 2007 est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, comptabilisée désormais en Chiffre d'affaires. Le montant qui aurait été classé en 2007 en Chiffres d'affaires, si la méthode avait été appliquée, s'élève à 6.045 K€.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### **1.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les logiciels acquis par le groupe sont amortis sur une période de 3 ans en linéaire.

Les brevets et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans en linéaire.

Les frais de recherche et développement internes sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les frais d'enregistrement liés à l'acquisition d'un fonds de commerce sont imputés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

Les coûts externes engagés pour la réalisation du système d'information sont amortis sur 8 ans en linéaire.

##### **1.2.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés uniquement sur le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue et de la nature du bien.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations acquises sont généralement les suivantes :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| ▪ Agencements  | 7 à 10 ans – linéaire |
| ▪ Matériel informatique<br>(micro-ordinateurs type PC, petit matériel de bureau) | 3 ans – linéaire      |
| ▪ Autres équipements informatiques   | 5 ans – linéaire      |

### **1.2.3 Participations**

Dans le souci d'homogénéisation des comptes sociaux et consolidés de Groupe Steria SCA, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés pour la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent.

L'option pour cette méthode d'évaluation par équivalence est prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce, introduit par la loi du 3 janvier 1985 et le décret d'application du 17 février 1986.

- Le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale ;
- Les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ;
- Pour l'évaluation d'une filiale, les titres que celle-ci détient dans la société contrôlée de façon exclusive par le Groupe sont valorisés selon la même méthode.
- Lorsque la valeur d'équivalence est inférieure au coût d'acquisition des titres, une provision pour risque financier est comptabilisée.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si elle est inférieure.

Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'entrée des titres.

### **1.2.4 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure.

### **1.2.5 Produits financiers**

Les dividendes des filiales sont constatés dans le résultat financier de l'exercice dès lors que l'Assemblée générale de ces sociétés s'est tenue avant la date de clôture de l'exercice de Groupe Steria SCA et a décidé de la mise en distribution d'un dividende.

### **1.2.6 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'inventaire. Toute moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une provision pour dépréciation.

Dans le cas de titres cotés et d'actions propres, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de clôture de l'exercice.

### **1.2.7 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

### 1.2.8 Comptabilisation des engagements de retraite

Les cotisations versées dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les engagements résultant des conventions collectives applicables au sein du groupe sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ». Ils sont calculés, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. Le régime est en régime de retraite avec salaires fin de carrière.

L'engagement est calculé par la méthode des Unités de crédits Projetées.

En application de la recommandation 2003-R01 du CNC, les écarts actuariels font l'objet d'un étalement systématique sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants au régime :

<b>Hypothèses de calcul de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière et médailles du travail</b>	<b>Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en K€</b>
	<b>31/12/2008</b>
Taux d'actualisation	6,3%
Taux d'inflation	2,00%
Augmentation des salaires	2,00%
Age de départ à la retraite	63 ans
Dette à la clôture	652
	<b>Indemnités de Fin de Carrière (IFC)</b>
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>	<b>31/12/2008</b>
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	601
Juste valeur des actifs du régime	0
Différentiel	601
Valeur actualisée de l'obligation financée :	
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	51
Coût non comptabilisé des services passés	0
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	652
Montants au bilan :	
Passifs	652
Actifs	
<b>Obligation nette au bilan</b>	<b>652</b>
	<b>Indemnités de Fin de Carrière (IFC)</b>
<b>Montant enregistrés au compte de résultat</b>	<b>31/12/2008</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42
Intérêts sur l'obligation	39
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	0
Coût des services passés	0
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	0
<b>Total porté en « frais de personnel »</b>	<b>81</b>
Rendement réel sur actifs du régime	
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	732
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	81
Cotisations	-166
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise	5
<b>Passif net à la clôture</b>	<b>652</b>

## NOTE 2

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Tous les tableaux sont présentés en milliers d'euros et les tableaux obligatoires ne sont fournis que dans la mesure où ils donnent une information complémentaire significative par rapport au bilan et au compte de résultat.

Aucune réintégration ne porte sur les catégories de frais généraux visés à l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965.

## NOTE 3

### BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Les bilans et comptes de résultat présentés sont exprimés en milliers d'euros sauf précision contraire.

#### FAITS SIGNIFICATIFS

**- L'augmentation de capital en 2008 de 380 K€ et l'augmentation de la prime d'émission de 6 619 K€ sont dues à :**

Des levées de Bons de Souscription d'Actions (BSA) entraînant l'émission de 145.590 actions pour un montant de 4.004 K€ dont 3.858 K€ de prime d'émission suite à l'acquisition de Mummert Consulting.

Des levées de stock options entraînant l'émission de 1.090 actions pour un montant de 13 K€ dont 12 K€ de prime d'émission.

L'émission de 197.853 actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 3.211 K€ dont 3.013 K€ de prime d'émission.

L'émission de 35.280 actions gratuites dont la valeur nominale de 1 € par action a été imputée sur la prime d'émission pour un montant total de 35 K€.

Les frais liés aux augmentations de capital pour un montant de 230 K€ net d'impôt ont été imputés sur la prime d'émission.

**- Acquisition de la totalité des titres de Steria Polska pour un montant total de 100 K€ en date du 5 Février 2008.**

#### - Autres informations :

- Steria SA fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Dans une proposition de rectification portant sur l'exercice 2005 notifiée en décembre 2008, l'administration a remis en cause une partie de la charge liée à la recapitalisation d'une filiale en Allemagne ainsi que la déduction d'une fraction du mali de dissolution de certaines filiales françaises. Une provision pour risque d'un montant de 2 140 K€ a donc été dotée à la clôture de l'exercice 2008.

#### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

##### **- Contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS**

En date du 31 octobre 2006, Groupe Steria SCA a signé un contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS en vue de favoriser sur le Marché la liquidité des transactions, la régularité des cotations des titres et la réduction de la volatilité de la cotation du titre ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. A cet effet, l'émetteur « Groupe Steria SCA » a mis à disposition de l'Intermédiaire « Société Générale Securities SAS » une somme de 735K€ et 22.500 titres.

Au 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 57.995 titres Groupe Steria
- Des liquidités pour 625.029 euros.

## - Emprunt contracté auprès d'établissements financiers dans le cadre du financement de l'acquisition

En vue de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès d'un pool bancaire de premier plan.

Les opérations de refinancement du quatrième trimestre 2007, pour un montant global de 352 millions d'euros, ont permis de rembourser intégralement le prêt relais (facilité B1 de 340 millions d'euros du nouveau crédit syndiqué) en Décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, Groupe Steria SCA dispose de lignes de financement de 572 millions d'euros qui sont utilisées à hauteur de 65%.

La répartition au 31 décembre 2008 des **lignes de la convention de crédit multidevises** est détaillée ci-dessous :

	Montant		Utilisation au 31 déc.2008		Taux d'utilisation au 31 déc. 2008	Échéance	Taux ** au 31 déc. 2008
	en M€	en M£	en M€	en M£			
<b>Crédit syndiqué</b>							
Facilité A1 A	246.5		246.5		100%	Amortissable 2012	3.59%
Facilité A1 B		41.4		41.4	100%	Amortissable 2012	4.16%
Facilité A2		48.6		48.6	100%	Amortissable 2012	4.16%
Facilité C	31.0		31.0		100%	In Fine 2012	3.59%
Crédit renouvelable	200.0		0	0	0%	In Fine 2012	N/A
<b>Total par devises</b>	477.5	90.0	277.5	90.0			
<b>Total équivalent € *</b>	<b>572.0</b>		<b>372.0</b>		65%		<b>3.74%</b>

\* au 31 déc. 2008 : 1 EUR = 0,9525 GBP

\*\* *taux* : *taux d'utilisation de la ligne = taux interbancaire de la monnaie de tirage concernée + marge fixe*

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

### Covenants Bancaires

La convention de crédit contient l'engagement pour la Société de respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois.

Le premier ratio financier, dit **ratio de levier** (*leverage*) qui calcule le rapport **dette nette / EBITDA**, ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le seuil de 2.25.

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), plus les déficits de fonds de pensions net d'impôts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'**EBITDA** est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des actifs incorporels liés à l'acquisition XANSA, majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2008 le ratio dette nette / *EBITDA* est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	50,6 M€
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	325,8 M€
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(141,1) M€
Engagement de retraite	36,5 M€
IDA sur engagement de retraite	(5,3) M€
Total dette nette	266,4 M€
<i>EBITDA</i>	172,5 M€

<b>Ratio Dettes nettes / EBITDA</b>	<b>1,54</b>
-------------------------------------	-------------

Le second ratio financier, dit **ratio de couverture** des intérêts (*interest coverage*) qui calcule le rapport **marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net**, net doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Décembre 2008	3.75
Juin 2009 à Juin 2012	5.00

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des actifs incorporels liés à l'acquisition XANSA.

Au 31 décembre 2008 le ratio marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

Marge opérationnelle	135,5 M€
Coût de l'endettement financier Net	20,1 M€

<b>Ratio marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.74</b>
---	-------------

En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel etc.
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable etc...

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite pas la Société (au-delà d'un seuil).
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – ie. *Clause de Market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que

si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Enfin en garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

#### **- Émission d'Obligations Hybrides Subordonnées à durée indéterminée.**

Le 12 novembre 2007, Groupe Steria a lancé l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ayant pour objet de participer au remboursement partiel d'une des deux tranches du prêt relais mis en place pour l'acquisition de XANSA. Cette opération a été concomitante à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,2 € (soit une augmentation de capital de 197 786 K€).

La valeur unitaire des Obligations a été fixée à 37,36 € avec une prime d'émission de 25% et un intérêt annuel jusqu'au 31/12/12 de 5,7%, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les Obligations non converties en actions ou non remboursées par anticipation cesseront d'être convertibles et porteront des intérêts trimestriels au taux annuel Euribor 3mois + 8%.

Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations ont été émises pour un montant total de 152,4 M€. Afin de tenir compte de cette modification du capital de la société, en date du 27 décembre 2007 la Gérance a décidé, conformément aux dispositions légales, d'ajuster les conditions de conversions des 4.080.549 obligations subordonnées à durée déterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2012, à compter du 11 décembre 2007 selon les bases suivantes : 1,03 action Steria de 1,00 euro de nominal pour 1 obligation subordonnée à durée déterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2012.

Le montant du coupon pour l'exercice s'élève à 8,7 M€. L'emprunt obligataire et le coupon sont comptabilisés en « Autres fonds propres ».

Au 31 décembre 2008 aucune obligation n'a été remboursée.

#### **- Politique de couverture de change et de taux**

La société n'utilise pas de couverture de change au 31 décembre 2008.

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts (swaps de taux et cap synthétiques - ie. swaps associés à des floors-), afin de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts.

La société n'utilise pas de couverture de matières premières au 31 décembre 2008.

La juste valeur de ces engagements financiers est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	
<b><u>Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2008</u></b>	
Dérivés de taux	-9.3
Dérivés de change	0.0
Dérivés de matières premières	0.0
<b>Total</b>	<b>-9.3</b>

#### **Evènement postérieur à la clôture de l'exercice**

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.



**NOTE 4**  
**EXPLICATIONS SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX**

**4.1 Immobilisations**

L'évolution des immobilisations s'analyse comme suit :

	31/12/2007	Augmentations	Diminution	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	6 056	442		6 498
Immobilisations corporelles	171	2 528		2 699
Participations évaluées par mise en équivalence	987 718	100	118 628	869 190
Autres participations	0			0
Autres titres immobilisés	2 034		452	1 583
Prêts	94 394	2 256	43 639	53 011
Autres immobilisations financières	622		46	576
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 090 995</b>	<b>5 326</b>	<b>162 764</b>	<b>933 556</b>

AMORTISSEMENTS	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	450	1 513		1 964
Immobilisations corporelles	7	59		66
Participations évaluées par mise en équivalence	0	15 503		15 503
Autres titres immobilisés	217	832	217	832
<b>Valeurs brutes</b>	<b>674</b>	<b>17 907</b>	<b>217</b>	<b>18 365</b>
Exploitation		1 572		
Financier		16 335	217	

**4.2 Actif immobilisé financier : Participation évaluée par mise en équivalence**

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Coût d'acquisition	869 090	100	0	869 190
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Valeur d'équivalence	987 718	0	134 031	853 687
<b>Ecart équivalence</b>	<b>118 628</b>	<b>(100)</b>	<b>134 031</b>	<b>(15 503)</b>

La variation des participations évaluées en mise en équivalence est essentiellement liée à la variation du taux de change de la livre sterling.

La valeur d'équivalence étant inférieure au coût d'acquisition des titres, une provision pour risque financier a été comptabilisée pour un montant de 15 503 262 €.

### 4.3 Créances

#### 4.3.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31 décembre 2008 sont toutes à moins d'un an et se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2008
Clients	10 691
Factures à émettre	1 007
Fournisseurs Débiteurs	137
Personnel et organismes sociaux	88
Etat et collectivités	7 476
Comptes courants	66 451
Débiteur divers	7
Swap à recevoir	22
<b>Total</b>	<b>85 879</b>

#### 4.3.2 Produits à recevoir

	31/12/2008
Avoirs à recevoir	22
Intérêts courus à recevoir sur compte courant	2 955
Intérêts courus à recevoir	22
<b>Total</b>	<b>2 999</b>

### 4.4 Eléments fongibles de l'Actif

Conformément à l'avis 98-D du CNC, s'agissant d'opérations de courte durée, les actions propres détenues par Groupe Steria SCA en vue de régulariser son marché boursier sont comptabilisées en titres de placement.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2008 est de 94.678.

	31/12/2008	
	Valeur de marché	Valeur d'acquisition
Actions propres	752	1 583
<b>Total</b>	<b>752</b>	<b>1 583</b>

La variation en mouvements des actions propres sur l'exercice se décompose en 451.835 achats et 429.805 ventes.

## 4.5 Composition du Capital Social

Situation au 31/12/2008	Nombre de titres	Valeur nominale
Actions Ordinaires	28 535 232	1 Euro

- le capital social de GROUPE STERIA SCA est de 28 535 232 euros au 31 12 2008 soit une augmentation de 379.814 actions sur l'exercice 2008. Il est divisé en 28 535 232 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

- Augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice par émission d'actions nouvelles ordinaires :

Décision de la Gérance du 30 janvier 2008 : augmentation de capital de 145 590 euros de nominal (prime d'émission de 3 858 135 euros prise en charge par la société) par émission de 145 590 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de l'exercice de Bons de Souscription Autonomes émis par décision de Gérance du 11 janvier 2005 suite à l'acquisition de la société Mummert Consulting.

Décision de la Gérance du 27 juin 2008 : augmentation de capital de 1 090 euros de nominal (prime d'émission de 11 914 euros) par émission de 1 090 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions.

Décision de la Gérance du 29 juillet 2008 : augmentation de capital réservée aux salariés du groupe sur délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 par émission de 233 133 actions nouvelles de 1 euro de nominal dont 35 280 actions attribuées gratuitement en substitution de l'abondement pour un montant total de 572 594 € (montant nominal 35 280 €, montant prime d'émission 537.314 €).

## 4.6 Variation des Capitaux Propres

La variation des capitaux propres est détaillée ci-après :

	31/12/2007	Affectation du résultat 2007	variation	Résultat 2008	31/12/2008
Capital social	28 155	0	380	0	28 535
Prime d'émission	287 969	0	6 619	0	294 588
Prime fusion	4 842	0	0	0	4 842
Prime d'apport	89 813	0	0	0	89 813
Réserves	4 942	9 796	0	0	14 738
Ecart de réévaluation (mise en équivalence des titres)	118 628	0	-118 628	0	0
Résultat de l'exercice	22 121	(22 121)	0	-3 825	-3 825
Provisions réglementées	330	0	1 603	0	1 933
<b>Total</b>	<b>556 799</b>	<b>(12 325)</b>	<b>-110 026</b>	<b>(3 825)</b>	<b>430 622</b>
Dividendes		12 325			

## 4.7 Provisions pour Risques et Charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions Montants Utilisés au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision perte de change	0	55	0	55
Provision indemnités HH	0	150	0	150
<b>Total provision risques</b>	<b>0</b>	<b>205</b>	<b>0</b>	<b>205</b>
Provision pour redressement fiscal		2 140		2 140
Provision Retraite	721		68	652
<b>Total provision charges</b>	<b>721</b>	<b>2 140</b>	<b>68</b>	<b>2 792</b>
<b>Total provision risques et charges</b>	<b>721</b>	<b>2 345</b>	<b>68</b>	<b>2 997</b>

Steria SA fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Dans une proposition de rectification portant sur l'exercice 2005 notifiée en décembre 2008, l'administration a remis en cause une partie de la charge liée à la recapitalisation d'une filiale en Allemagne ainsi que la déduction d'une fraction du « Mali de dissolution » de certaines filiales françaises. Une provision pour risque d'un montant de 2 140 K€ a donc été dotée à la clôture de l'exercice 2008.

## 4.8 Dettes

### 4.8.1 Emprunts et dettes financières

	Montant Brut	A moins d'1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0
à plus d'1 an à l'origine et à 5 ans au plus à l'origine	371 957	42 620
<b>Total</b>	<b>371 957</b>	<b>42 620</b>

### 4.8.2 Dettes d'exploitation

	Montant Brut	A moins d'1 an
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	8 689	8 689
Personnel et comptes rattachés	2 728	2 728
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	598	598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	728	728
Etat : Impôts sur les bénéfices	0	0
Etat : autres impôts et taxes assimilés	2 804	2 804
Groupe et Associés	3 249	3 249
Autres Dettes Diverses	200	200
<b>Total</b>	<b>18 995</b>	<b>18 995</b>

### 4.8.3 Charges à payer

	Montant Brut	A moins d' 1 an
Factures non parvenues	2 082	2 082
Dettes fiscales	201	201
Dettes sociales	2 668	2 668
Intérêts courus sur compte courant bloqué	36	36
Charges à payer	96	96
Swap à payer	1	1
<b>Total</b>	<b>5 084</b>	<b>5 084</b>

### 4.9 Fiscalité

- **Groupe Steria SCA fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.**

Les sociétés concernées sont : Steria SA, Stepar, U-Services, Ssternet.

#### 4.9.1 Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assises sur le résultat de l'ensemble du Groupe

Conformément aux dispositions de l'article 223A du CGI, Groupe Steria SCA est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

Les filiales doivent verser à Groupe Steria SCA à titre de participation le montant de l'IS, des contributions additionnelles à l'IS, IFA dont elles auraient dû s'acquitter auprès du Trésor public si elles n'avaient pas été membres du groupe intégré.

Ces charges d'IS et de contributions additionnelles à l'IS sont déterminées à partir de l'état 2058-A bis c'est-à-dire en particulier après imputation, dans les conditions de droit commun, des déficits, crédits d'impôts, créances sur le Trésor, etc.

#### 4.9.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et exceptionnel

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat avant impôt	(10 503)	(5 278)	(5 225)
Participation des salariés			
Sous-total	(10 503)	(5 278)	(5 225)
Impôt brut de GROUPE STERIA SCA	(82)	(82)	
Impôt négatif sur l'imputation des déficits antérieurs			
Impôt 2008	(1 202)	(1 202)	
Incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt	7 962		7 962
Sous-total impôt sur le bénéfice	6 678	(1 284)	7 962
<b>Résultat net</b>	<b>(3 825)</b>	<b>(6 562)</b>	<b>2 737</b>

Le produit d'intégration fiscale de 6 759 K€ correspond à la contribution de Steria de 7 962 K€ moins l'impôt groupe à verser au Trésor de 1 203 K€.

#### **4.9.3 Allègement de la dette future d'impôt**

	Base	Impôt
Provisions pour risques et charges	2 140	
Provision dépréciation	15 503	
Provisions pour Retraite	652	
Organic	40	
<b>Total</b>	<b>18 335</b>	<b>6 313</b>
<b>Moins - values à long terme</b>		<b>0</b>

#### **4.9.4 Nature et contenu de l'impôt sur les bénéfices**

L'économie nette d'impôts sur les sociétés, qui résultera de l'application du régime de fiscalité de groupe pour un exercice donné, sera immédiatement acquise à Groupe Steria SCA à la clôture de cet exercice.

	Impôt
Charge d'IS décaissée par le Groupe	(1 203)
Contribution versée par Steria	7 962
Impot	(120)
Mécénat	38
<b>Total de l'economie d'impôt</b>	<b>6 678</b>

#### **4.9.5 Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté si absence d'intégration fiscale**

	Impôt
Impôt comptabilisé suite à l' intégration fiscale	6 678
Impôt supporté si absence d' intégration fiscale	38
<b>Total écart</b>	<b>6 639</b>

#### **4.9.6 Déficits reportables**

	montant
Date de clôture 31/12/2007 déficits reportables	0
Date de clôture 31/12/2008 imputation des déficits	0
<b>Total des déficits reportables</b>	<b>0</b>

#### **4.9.7 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à (5,2) M€ et comprend principalement :

- Moins value sur l'attribution d'actions gratuites (1,1) M€
- Moins values les rachats d'actions propres liés au contrat de liquidités (0,4) M€
- Dotation de la provision liée au contrôle fiscal (2,0) M€
- Amortissement dérogatoires sur frais acquisition Xansa (1,6) M€

#### 4.10 Ecart de conversion

- Les écarts de conversion actif de 17,4 M€ porte sur un prêt d'un montant de 48.3 M€ à notre filiale au Royaume-Uni.
- Les écarts de conversion passif de 35,8 M€ porte sur le crédit multi-devises auprès d'un pool bancaire de premier plan pour sa partie en livres sterling d'un montant de 90 M€.

#### 4.11 Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur d'équivalence	Prêts, Avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (+ de 50 % )</b>					
- STERIA SA 12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	13 317 291 724	99,99%	169 626 305 006	6 195 0	547 162 42 502
- STEP AR 12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	950 -744	99,99% 0	1 141 127	1 546	0 0
- Xansa PLC 420 THAMES VALLEY PARK DRIVE BERKSHIRE, RG61PU GRANDE BRETAGNE	1 108 691	100,00% 0	698 322 549 880	5 075 5	0 ( 7 881 )
- STERIA POLSKA (PLN) UL. UNIWERSYTECKA 13 40-007 KATOWICE	3 100 -6 157	100,00% 0	100 -1 327	2 256	13 912 ( 3 176 )

#### 4.12 Rémunération organes de direction

La rémunération versées au gérant en 2008 s'élève à 613 K€, dont 400 K€ de rémunération fixe, 211 K€ de rémunération variable (au titre de l'exercice 2007) et 2 K€ d'avantages en nature.

Le montant des jetons de présence versé en 2008 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 100 K€.

Le gérant et les membres du conseil de surveillance ne bénéficient en 2008 d'aucune avance, d'aucun crédit alloué et d'aucun engagement de cessation de fonctions.

#### 4.13 Capacité d'Autofinancement

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	(3 825)	22 121
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 154	1 725
Dotations nettes aux provisions financières	16 416	0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>17 744</b>	<b>23 846</b>

#### 4.14 Tableau de financement

EMPLOIS	31/12/2008	31/12/2007	RESSOURCES	31/12/2008	31/12/2007
Distrib. Mise en paiement en cours d'exercice	12 325		Capacité d'autofinancement de l'exercice	17 744	23 846
<b>Acquisitions éléments actif immobilisé</b>			<b>Cessions éléments actif immobilisé</b>		
- Immobilisations incorporelles	442	6 056	- Immobilisations incorporelles	0	
- Immobilisations corporelles	2 629	171	- Immobilisations corporelles	0	
- Immobilisations financières	100	793 092	- Immobilisations financières	41 429	422
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>					
<b>Valeur brutes</b>			<b>Valeur brutes</b>		
- Capital ou apports			- Capital ou apports	380	9 532
- Autres capitaux propres	5 706	8 417	- Autres capitaux propres	12 325	218 262
<b>Remboursements des dettes financières</b>			<b>Augmentations des dettes financières</b>		
- Emprunt moyen long terme	70 244	0	- Emprunt moyen long terme	8 690	594 686
- Compte Courant associé	10 324	31 979	- Compte Courant associé	13 982	0
<b>Total Emplois</b>	<b>101 771</b>	<b>839 715</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>94 550</b>	<b>846 748</b>

<b>Ressources Nettes</b>		<b>7 033</b>	<b>Emplois Nets</b>	<b>7 221</b>
--------------------------	--	--------------	---------------------	--------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	BESOINS (B)	DEGAGEMENTS (D)	31/12/2007 (D) - (B)	31/12/2006
<b>VARIATIONS D' EXPLOITATION</b>				
<b>Variations des actifs d'exploitation</b>				
- Stocks et encours			6	
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances	25 003			
<b>Variations des dettes d'exploitation</b>				
- Avances et acomptes reçus sur commandes			23 354	
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				
<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>	<b>25 003</b>	<b>23 360</b>		<b>5 979</b>
<b>A - VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>			<b>-1 643</b>	<b>5 979</b>
<b>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</b>				
- Variations des autres débiteurs	23			
- Variations des autres créditeurs	1 060			
<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>	<b>1 084</b>	<b>0</b>		
<b>B - VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>			<b>-1 084</b>	<b>-271</b>
<b>TOTAL (A) - (B) DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>				
<b>VARIATIONS TRESORERIE</b>				
- Variations des disponibilités			9 696	
- Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banques			252	
<b>TOTAUX TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>9 947</b>		
<b>C - VARIATION NETTE TRESORERIE</b>			<b>9 947</b>	<b>-12740</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (A+B+C) : RESSOURCE NETTE</b>			<b>7 221</b>	<b>-7 033</b>



#### **4.15 Historique des attributions de toutes natures en faveur des salariés au 31 décembre 2008**

##### **Options de souscriptions d'actions**

Date d'assemblée générale	15/12/1998	28/05/2002	
Date d'attribution par la Gérance	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
	14.05.2002	11.04.2003	20.04.2004
Nombre total d'options pouvant être souscrites :	741.100	230.000	200.000
Actions additionnelles suite à l'ajustement liée à l'augmentation de capital du 11.12.2007	36 113	8 702	13 770
Nombre d'options pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux(1)	48 000	14 500	11.000
- les dix premiers attributaires salariés(2)	143 000	77 500	75 200
Point de départ d'exercice des options	14.05.2005	12.04.2006	21.04.2007
Date d'expiration	13.05.2009	11.04.2010	20.04.2011
Prix de souscription (en €)	33,04	11,93	26,16
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	/	/	/
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	105 992	94 870	11 500
Options de souscription d'actions annulées à la date du 31/12/2007	232 500	39 400	34 900
Options de souscription d'actions restantes	438 721	104 432	167 370

(1) mandataires de Groupe Steria SCA  
(2) du Groupe

*Il n'existe pas d'options d'achats d'actions.*

## Attribution d'actions gratuites

Date d'Assemblée Générale	15.06.2005			06.06 2008
	Plan n°2 <sup>(1)</sup>	Plan n°3 <sup>(2)</sup>	Plan n°4 <sup>(1)</sup>	Plan n° 5 <sup>(1)</sup>
Date d'attribution par la Gérance	13.09.2006	01.06.2007	19.12.2007	16.12 2008
Nombre total d'actions attribuées	107 500	30 102	115 600	96 900
Actions additionnelles suite à l'ajustement liée à l'augmentation de capital du 11.12.2007	9 621	-	-	-
Nombre d'actions attribuées aux :				
- mandataires sociaux	7 500	0	10 000	10 000
- 10 premiers salariés	26 100	60	35 500	30 300
Date d'attribution définitive	13.09.2009	01.06.2009	19.12.2010	16.12.2011
Expiration de la période de conservation	13.09.2011	01.06.2011	19.12.2012	16.12.2013
Actions annulées au 31.12.2008	34 014	13 050	2 169	0
Actions restantes au 31.12.2008	83 107	17 052	113 431	96 900

(1) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performance en fonction à l'évolution de la marge opérationnelle appréciée sur une période de trois années.

(2) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire.

- Attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites de 2005, la société Groupe Steria SCA a procédé au rachat de :

- 17 500 actions le 18 juillet 2008 pour un montant de 266 157 €
- 8 500 actions le 21 juillet 2008 pour un montant de 133 790 €
- 9 000 actions le 22 juillet 2008 pour un montant de 139 986 €
- 30 000 actions le 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour un montant de 584 640 €

Décision de gérance du 12 septembre 2008 : attribution gratuite d'un nombre total de 64 982 actions, d'une valeur de 18,50 € à la date de la décision, réparties entre 70 attributaires. Cette attribution définitive a pris effet le 13 septembre 2008. Une moins value d'un montant total de 1 124 223 € est constatée dans les comptes à cette même date.

## Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe réalisée le 27 août 2007, il a été créé 49.198 bons de souscription d'actions (BSA) souscrits par les salariés allemands dans le cadre du FCPE en substitution de la décote.

Dans le cadre de l'acquisition de la société allemande Mummert Consulting et sur décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 décembre 2004, la Gérance a, par décision en date du 11 janvier 2005, procédé à l'émission de 490 566 BSA de la société en deux tranches 1 et 2. En conséquence et compte tenu des annulations, il ne reste plus aucun bon à exercer au 31 décembre 2008. Les BSA de la tranche 2 ont été exercés entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2008 conformément aux modalités prévues, et la Gérance, par décision en date du 31 janvier 2008, a constaté la souscription de 145 590 actions nouvelles par la levée de 145 590 des 189 460 BSA tranche 2. Les 43 870 bons non exercés ont été annulés.

#### **4.16 Solde des opérations réalisées avec les sociétés du Groupe**

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations financières	853 687	863 483
Clients	10 681	712
Comptes courants débiteurs	66 451	66 860
Fournisseurs	303	2 895
Comptes courants créditeurs	3 249	0
Produits financiers ( y compris dividendes reçus )	49 548	41 294
Charges financières		0

#### 4.17 Résultat des cinq derniers exercices

#### ANNEXE

### RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (En euros)

#### (Comptes sociaux de Groupe Steria SCA)

Date d'arrêté	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	28 535 232	28 155 419	18 623 257	18 121 652	17 952 872
Nombre d'actions ordinaires	28 535 232	28 155 419	1 8623 257	18 121 652	17 952 872
Nombre maximum d'actions à créer	1 070 211	1 167 694	1 459 275	1 918 585	2 698 096
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	11 352 272	18 495 069	6 203 226	5 265 239	-163 562
Impôts sur les bénéfices	(6 677 508)	(5 350 821)	8 408 209	(164 019)	-200 441
Dotations aux amortissements provisions	21 855 116	1 724 827	(78 086)	(398 648)	205 245
Résultat net	(3 825 336)	22 121 063	(2 126 897)	5 827 906	-168 365
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,63	0,85	(0,12)	0,30	0,00
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,13)	0,79	(0,11)	0,32	-0,01
<b>PERSONNEL</b>					
Masse salariale	7 032 824	2 179 373	111 278	191 089	202 944
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ....)	2 640 588	929 363	987	44 289	46 944

#### 4.18 Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre de titres	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Actions Propres	94 678	1 583	752	752
Steria SA	887 784	169 626	305 006	0
Stepar	126 631	1 141	127	0
Xansa Plc	356 666 144	698 322	549 880	0
Steria Polska	3 100	100	-1327	0
<b>Total</b>	<b>357 778 337</b>	<b>870 772</b>	<b>855 765</b>	<b>752</b>

La valeur de marché est calculée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois précédent la clôture.

#### **4.19 Engagements hors bilan :**

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police Master Responsabilité civile générale et professionnelle intervenant en DIC/DIL des polices locales (Différence de conditions/Différences de limites) et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85.000.000 d'euros par sinistre et par année d'assurance.

De même, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » intervenant en DIC/DIL (Différences de conditions/ Différences de limites) des polices locales et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et par sinistre pour l'exercice 2008.

Les dépenses liées au DIF ne sont pas provisionnées puisque, comme le précise l'avis rendu sur la question par le Conseil National de la Comptabilité le 13 octobre, l'entreprise par l'accord qu'elle passe avec son salarié va pouvoir retirer de la formation un avantage futur. Le crédit DIF disponible en heures est de 397 pour un montant de 81 K€ au 31 décembre 2008.

Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria SA dans le cadre de l'acquisition de la société allemande Mummert Consulting AG conclue le 30/12/2004 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

Groupe Steria SCA a conclu une garantie de passif conclue à des conditions usuelles.

La garantie a pris fin en janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nominee » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la société a consenti aux banques prêteuses la nantissement des actions de Xansa acquises par la société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

## I) TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Engagements donnés		Engagements reçus	
- Avals	0	- Avals	0
- Cautions bancaires sur baux	0	- Cautions bancaires/contrat (co-contractants)	0
- Couverture de taux	615 979	- Couverture de taux	615 979
- Contre-garanties bancaires données aux filiales	0	- Facilités de caisse (Concours Bancaires Courants)	0
- Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	0	* autorisé	0
* relations intra-groupe	0	* utilisé (bilan)	0
* relations tiers	0	* non utilisé (hors bilan)	0
- Effets escomptés non échus	0	- Crédit moyen terme	0
- Dailly	0	* autorisé	200 000
* autorisé	0	* utilisé (bilan)	0
* utilisé (bilan)	0	* non utilisé (hors bilan)	200 000
* non utilisé (hors bilan)	0		
- Nantissement de titres	0	- Affacturage	0
- Immobilier	0	* autorisé	0
- Mobilier	0	* utilisé (bilan)	0
		* non utilisé (hors bilan)	0
<b>Total</b>	<b>615 979</b>	- Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	0
<b>Engagements donnés</b>		* relations intra-groupe	0
- DIF**	81	* relations tiers	0
- Retraite	601		
<b>Total</b>	<b>682</b>	<b>Total</b>	<b>815 979</b>

Engagements donnés		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
- Avals	0	0	0	0
- Cautions bancaires sur baux	0	0	0	0
- Couverture de taux	615 979	273 738	342 241	0
- Contre-garanties bancaires données aux filiales	0	0	0	0
- Immobilier	0	0	0	0
- Mobilier	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>615 979</b>	<b>273 738</b>	<b>342 241</b>	<b>0</b>

## II) TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Autres engagements		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
- Lettres de support	0	0	0	0
- Garanties données sur contrats	58 438	0	0	58 438
- Garanties non bancaires sur baux et crédits baux	0	0	0	0
- Risques RH				
- provisionnés				
- non provisionnés				
- Risques Contrats / projets				
- provisionnés				
- non provisionnés				
- Risques Financiers				
- provisionnés				
- non provisionnés				
<b>Total</b>	<b>58 438</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58 438</b>

### 4.20 Engagements complexes :

- Engagements liés à des transmissions d'entreprises : garanties  
Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria pour l'acquisition de Mummert Consulting: Groupe Steria SCA a conclu en sa faveur une garantie de passif conclue à des conditions usuelles. La garantie a pris fin en janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.  
Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.

### **NOTE 5** **EFFECTIF MOYEN**

	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	59	17
Non cadres	3	0
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>17</b>

L'effectif moyen sur l'année 2008 de l'entité légale Groupe STERIA SCA est de 62 et l'effectif au 31 décembre 2008 est de 62.

### ■ 3.4 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008*

**PIMPANEAU ET ASSOCIES**  
NEXIA INTERNATIONAL  
23, rue Paul-Valéry  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

#### **Groupe Steria S.C.A.** Exercice clos le 31 décembre 2008

##### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société applique la méthode dite « d'évaluation par équivalence » prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce pour la comptabilisation des titres de participation, comme exposé dans la note 1.2.3 de l'annexe. L'évaluation des valeurs d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Pour apprécier cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur le résultat des diligences que nous avons mises en oeuvre dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2008. Nos travaux nous ont permis de s'assurer du caractère satisfaisant de l'application de cette option comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES  
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juramie

François Rochmann



■ 3.5 *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

ERNST & YOUNG et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Versailles

PIMPANEAU & ASSOCIES  
NEXIA International  
23, rue Paul-Valéry  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

**GRUPE STERIA S.C.A.**

*Société en commandite par actions au Capital de 28.535 232 €  
Siège social : 12, rue Paul-Dautier  
78140 Vélizy Villacoublay*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
***SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES***

—————  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**  
—————

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **Convention ou engagement autorisé au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une conventions ou d'un engagement qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **AVEC LA SOCIETE ERIC HAYAT CONSEIL**

##### **➤ Nature et objet**

Votre société a renouvelé en date du 1<sup>er</sup> février 2008 une convention de prestations de services exposée ci-après par laquelle la société Eric Hayat Conseil dont Monsieur Eric Hayat est gérant, étend ses prestations au profit de la société Steria S.A. (contrôlée par votre société) à de nouvelles prestations d'assistance au développement de l'activité de grands clients en particulier du secteur public.

##### **➤ Modalités**

La société Eric Hayat Conseil a facturé à la société Steria S.A. un montant de € 84.000 hors taxes au cours de l'exercice 2008.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**1. AVEC LA SOCIETE TECNET PARTICIPATIONS**

**A. *Nature et objet***

Votre société a conclu une convention de prestations de services par laquelle la société Tecnet Participations dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, assiste votre société et ses filiales dans son développement, en particulier à l'international lors des acquisitions et des conclusions de partenariat.

***Modalités***

La société Tecnet Participations a facturé à votre société un montant de € 77.427 hors taxes au cours de l'exercice 2008.

**B. *Nature et objet***

Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) a conclu une convention de domiciliation par laquelle elle fournit à la société Tecnet Participations des locaux à Issy Les Moulineaux (Hauts de Seine) et un ensemble de services liés au travail de bureau.

***Modalités***

Steria S.A. a consenti cette convention de domiciliation à titre gracieux au cours de l'exercice 2008.

**2. AVEC LA SOCIETE ERIC HAYAT CONSEIL****➤ *Nature et objet***

Votre société a conclu en date du 2 février 2007 une convention de prestations de services par laquelle la société Eric Hayat Conseil dont Monsieur Eric Hayat est gérant, effectue au profit de la société Steria S.A. (contrôlée par votre société) des prestations de conseil en stratégie, et en particulier en politique d'acquisition de l'Area Unit France. Cette convention a pris fin le 1<sup>er</sup> février 2008.

**➤ *Modalités***

La société Eric Hayat Conseil a facturé à la société Steria S.A. un montant de € 4.000 hors taxes au cours de l'exercice 2008.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

PIMPANEAU & ASSOCIES  
NEXIA International

FRANÇOIS ROCHMANN

OLIVIER JURAMIE

■ 3.6. Responsables du contrôle des comptes

3.6.1 Mandats

	Date de première nomination	Date de fin de mandat (Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au)
<b>Titulaires</b>		
<b>Pimpaneau &amp; Associés Nexia International</b> Représenté par Monsieur Olivier Juramie 23 rue Paul Valéry 75116 PARIS	18 décembre 1998	31 décembre 2011
<b>Ernst &amp; Young &amp; Autres<sup>1</sup></b> Représenté par Monsieur François Rochmann 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	17 juin 1993	31 décembre 2010
<b>Suppléants</b>		
<b>Monsieur Roger Pihet</b> 23 rue Paul Valéry 75016 PARIS	14 juin 2006	31 décembre 2011
<b>Madame Brigitte Geny</b> Tour Franklin 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX	4 juin 2003	31 décembre 2010

<sup>1</sup> Continuation du mandat attribué le 17 juin 1993 à PGA sous le nom de Barbier Frinault & Associés puis sous le nom de Barbier Frinault & Cie puis Barbier Frinault et Autres puis Ernst & Young & Autres.

### 3.6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes 2008

	Ernst & Young				Pimpaneau & Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>	<b>1 933</b>	<b>2 265</b>	<b>80%</b>	<b>94%</b>	<b>257</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels	1 923	1 782	80%	74%	257	195	100%	100%
<i>Emetteur</i>	367	210	15%	9%	123	65	48%	33%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	1 555	1 572	65%	66%	134	130	52%	67%
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	10	483	0%	20%				
<i>Emetteur</i>		241		10%				
<i>Filiales intégrées globalement</i>	10	242	0%	10%				
<b>Autres prestations</b>	<b>471</b>	<b>132</b>	<b>20%</b>	<b>6%</b>				
<i>Juridique, fiscal, social</i>	299	132	12%	6%				
<i>Autres (*)</i>	172		7%					
<b>TOTAL</b>	<b>2 404</b>	<b>2 397</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>257</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(\*) Ces prestations concernent essentiellement des missions effectués dans le cadre de projet clients et conformément à la norme SAS 70 qui vise les applications maintenues pour des clients soumis à la loi Sarbanes-Oxley.

## 4 Gouvernance d'Entreprise et Contrôle Interne

Groupe Steria, société holding du Groupe a, depuis 1996, le statut juridique de Société en Commandite par Actions (SCA) où coexistent deux types d'associés : les associés commanditaires (les actionnaires) et l'associé commandité qui, chez Steria, est unique et représenté par la société SODERI SAS regroupant la collectivité des salariés actionnaires du Groupe.

Groupe Steria a, en effet, choisi d'utiliser le cadre juridique de la Société en Commandite par Actions comme moyen de mettre en œuvre un **système de gouvernance participative** de nature à renforcer l'implication des collaborateurs dans la vie de leur entreprise et à développer leur esprit entrepreneurial.

**L'originalité de la structure du Groupe** repose notamment sur :

- **un Gérant, non commandité, nommé par l'assemblée des actionnaires** sur proposition du Conseil de surveillance et après accord du Commandité pour 6 ans maximum, renouvelable. Il est révocable selon la procédure fixée par les Statuts décrite à la partie 5 du présent document.

Le Gérant assure la direction de Groupe Steria SCA. Il dirige le Groupe et agit dans l'intérêt général de la Société, et ce, tant dans la limite de son objet social, que dans le respect des pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les Statuts au Conseil de surveillance, aux Assemblées générales des Actionnaires et à l'Associé Commandité. Les orientations stratégiques et les décisions majeures du Gérant telles que définies dans les Statuts (acquisitions, cessions, investissements importants) sont soumises à l'accord préalable du Conseil de surveillance et du Commandité. Ce point est détaillé au paragraphe 4.1.1, ci-après.

**La gérance de Groupe Steria est assurée par François Enaud.**

**La rémunération du Gérant est présentée et approuvée par l'Assemblée Générale** ordinaire des actionnaires.

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés par les Statuts, la Gérance est assurée de plein droit par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux Gérants, étant entendu que dès sa prise de fonction à la Gérance de la Société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination ou de renouvellement.

Outre les cas de vacance, des délégations de pouvoirs sont mises en place par fonction afin d'assurer la gestion quotidienne de la société.

- **un Commandité unique, Soderi SAS, société à capital variable qui regroupe l'ensemble des salariés actionnaires de Groupe Steria.** Soderi SAS est dirigée par un Président assisté d'un Conseil d'administration composé à ce jour de 15 membres élus par les associés de Soderi (tout salarié de Steria qui achète une action Steria devient actionnaire également de Soderi en acquérant une action miroir). Tout salarié actionnaire peut se présenter comme candidat au poste d'administrateur de Soderi s'il détient un nombre de titres suffisant et s'il est salarié depuis plus de 2 ans. Les candidatures sont soumises au vote des associés selon le principe une action, une voix, étant entendu que le nombre de voix par associé est plafonné à 15 000 voix. A ce jour, le Conseil d'administration de Soderi est composé d'administrateurs scandinaves, anglais, allemand et français. Les mandats des administrateurs de Soderi sont renouvelables par moitié tous les 2 ans. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, **Yves Rouilly est le Président de Soderi.**

▪ **Le Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société pour le compte des actionnaires commanditaires. Le Conseil de surveillance est actuellement composé de :

- **Jacques Bentz (Président)**
  - Eric Hayat (Vice Président),
  - Patrick Boissier,
  - Séverin Cabannes,
  - Elie Cohen,
  - Pierre-Henri Gourgeon,
  - Charles Paris De Bollardière,
  - Jacques Lafay (représentant du FCPE).
- Jean Carteron, Président d'honneur du Conseil, Fondateur du Groupe

Trois Comités existent au sein du Conseil de Surveillance :

- **Le Comité stratégique**

Ce Comité est constitué de :

- Eric Hayat, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Patrick Boissier,
- Elie Cohen.

- **Le Comité des rémunérations et des nominations**

Ce Comité est constitué de :

- Pierre-Henri Gourgeon, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Charles Paris De Bollardière.

- **Le Comité d'audit**

Ce Comité est constitué de :

- Charles Paris De Bollardière, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Séverin Cabannes.



## ■ 4.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L 226-10-1 du code de commerce nous vous présentons le rapport du Président du Conseil de surveillance. L'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, des informations relatives au gouvernement d'entreprise et des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société.

Le présent rapport a été préparé par le Président du Conseil de surveillance en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées. Il a été approuvé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 12 mars 2009.

Ainsi que cela a été décidé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 19 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par voie d'un communiqué publié et déposé sur le site internet de la société le 22 décembre 2008, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF de décembre 2008 résultant de la consolidation des rapports AFEP MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (les « Recommandations AFEP MEDEF »). Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

### 4.1.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

#### 4.1.1.1 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2008, le Conseil de surveillance est composé de :

	Date de première nomination	Date de Renouvellement	Echéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Age
Jacques Bentz (Président) Gérant de Tecnet Participations	08/2000	06/2008	06/2012	13 234	67 ans
Eric Hayat (Vice Président) Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP)	03/1999	06/2008	06/2012	158 378	68 ans
Patrick Boissier Président Directeur Général de la Direction des Constructions Navales Systèmes et Services (DCNS)	06/2004	06/2006	06/2010	300	59 ans
Elie Cohen ** Directeur de Recherche au CNRS Professeur à Sciences-PO-CAE	05/2000	06/2008	06/2012	7 570 <sup>(1)</sup>	59 ans
Pierre-Henri Gourgeon** Directeur Général Exécutif du Groupe Air France	06/2004	06/2006	06/2010	150	63 ans
Charles Paris De Bollardière ** Trésorier du Groupe Total	05/2000	06/2008	06/2012	150	53 ans
Séverin Cabannes Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale	02/2007	----	06/2011	6 538	50 ans
Jacques Lafay Président du FCPE du Groupe, représentant actionnaires - salariés	06/2006	06/2008	06/2012	2 604 <sup>(1)</sup>	61 ans

(\*\* membres indépendants selon critères d'indépendance précisés ci-après)

(1) Mr et Mme

Groupe Steria SCA a choisi d'avoir un Conseil pluridisciplinaire, composé de personnalités ayant des compétences et des expériences différentes. Les membres dudit Conseil sont donc choisis pour leur compétence, leur expertise, leur diversité et leur disponibilité. L'apport d'expertise financière et industrielle est apparu notamment clef.

Jacques Lafay, salarié de Steria SA, représente le FCPE du Groupe. Jacques Lafay a été renouvelé en tant que Président du Conseil de surveillance du FCPE du groupe le 7 janvier 2009.

Un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelle que nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères d'indépendance appliqués sont ceux définis par les recommandations AFEP MEDEF, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou mandataire social de sa société mère ou salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société contrôlée où dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être lié ou avoir été lié au cours du dernier exercice directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche (au sens de l'article R 621-43-1 du code monétaire et financier) avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, le Comité des Nominations et des Rémunérations puis le Conseil de surveillance précisent et vérifient les critères d'indépendance. Le Conseil de surveillance a retenu que 3 membres sur 8 membres sont indépendants.

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est fixée par les statuts à 6 années maximum.

En pratique, chacun des membres du Conseil a été nommé ou renouvelé pour une durée de 4 années. Leur renouvellement est échelonné sur les années 2010, 2011 et 2012.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

En vertu des dispositions statutaires, les membres du Conseil doivent détenir au minimum 150 actions de la société. La moitié au moins des membres doit être âgée de moins de 65 ans.

Les mandats exercés par chacun figurent dans la partie « 4.3 – Mandataires sociaux et Dirigeants » du présent document de référence.

L'actionnariat salarié est représenté au sein du Conseil de surveillance par la présence, comme membre du Conseil, du président du FCPE,

#### **4.1.1.2 Missions**

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il intervient également dans les circonstances suivantes :

- il examine les comptes sociaux et les comptes consolidés, ainsi que le budget ; il auditionne les commissaires aux comptes ;
- il émet un avis sur toute augmentation ou réduction de capital proposée par la Gérance aux actionnaires ;
- il peut proposer au cours de l'existence de la société, sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant qui sera décidée par l'Assemblée générale ordinaire après accord de l'Associé commandité ;
- il peut avoir l'initiative de la demande de révocation de tout gérant, demande qui doit alors être notifiée à l'Associé commandité et suivre les règles et procédures prévues aux statuts ;
- il propose, sur avis du Comité des rémunérations, la rémunération de la Gérance à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires, qui approuve ou non la proposition ;
- il émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :
  - a) les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
  - b) les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
  - c) les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.
- il donne son accord préalable avant tous les engagements importants tels qu'énumérés ci-après :
  - a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
  - b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50% du montant de la Situation Nette,
  - c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelle que forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette,
  - d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associé commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

#### **4.1.1.3 Fonctionnement**

Le Conseil de surveillance fonctionne selon des usages bien établis et des règles définies dans son règlement intérieur qui peut être consulté sur le site internet de la société ([www.steria.com](http://www.steria.com)).

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'année écoulée. Afin de permettre à chaque membre du Conseil une disponibilité maximale, le planning des réunions est fixé en fin d'année pour l'année suivante.

Les convocations ont été adressées au moins 8 jours avant chaque réunion.

Le taux de participation, au cours de l'année 2008, a été de 92 %. Ce taux a été de 90 % en ce qui concerne les membres indépendants. L'identité des membres absents figure dans chaque procès verbal.

Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de surveillance portant notamment sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Depuis le 13 octobre 2005, date d'entrée de Groupe Steria SCA dans l'Unité Economique et Sociale (U.E.S.) du Groupe, deux représentants du Comité d'Entreprise sont invités à participer aux réunions, conformément à la réglementation en vigueur.

La durée, en 2008, des réunions de Conseil a été en moyenne de 4 heures.

La société a communiqué aux membres du Conseil, préalablement aux réunions, le procès verbal de la séance précédente, de même que les éléments nécessaires à l'examen des différents points figurant l'ordre du jour proposé.

Le Conseil est assisté d'un secrétaire permanent en la personne du Directeur Juridique du Groupe.

Chaque réunion, en fonction de la période à laquelle elle a lieu, fait l'objet d'un ordre du jour standard minimum.

En 2008, le Conseil de surveillance a principalement eu à traiter des sujets suivants :

- Point sur l'activité du Groupe,
- Examen des comptes sociaux et consolidés 2007,
- Préparation de l'assemblée générale annuelle - examen du rapport de gestion,
- Approbation de la rémunération du Gérant avant présentation à l'assemblée générale annuelle,
- Nomination du Président et du Vice Président du Conseil, suite au renouvellement de leur mandat de membre du Conseil de surveillance,
- Examen des comptes rendus des comités,
- Plan d'actions gratuites de performance 2008,
- Examen de la situation financière- trésorerie notamment eu regard des covenants bancaires,
- Examen du budget 2009.

Le Conseil est particulièrement attentif aux résultats, au suivi de la trésorerie, à l'élaboration du budget, aux projets de croissance externe et à la stratégie du Groupe.

Le Conseil a créé en son sein 3 Comités :

- Le Comité stratégique,
- Le Comité des nominations et rémunérations,
- Le Comité d'audit.

Chaque Comité a nommé un Président et un secrétaire de séance. Les comptes-rendus sont rédigés par le secrétaire. Ils sont approuvés, remis au Président et conservés à la Direction juridique du Groupe.

Le Conseil de surveillance a adopté une Charte et un Règlement Intérieur décrivant tant la déontologie et les règles à respecter par ses membres (loyauté, bonne foi, confidentialité, assiduité, professionnalisme), que la mission, les obligations et les règles de fonctionnement du Conseil (conditions de nomination des membres, information, description des trois comités créés au sein du conseil). Lesdits documents définissent également la notion de « membre indépendant » et rappellent les règles liées aux informations privilégiées. Les membres du Conseil sont soumis aux règles de déontologie boursière reprises, avec le calendrier de communication financière de l'année et les dates des périodes de « *quiet period* », dans un code interne de « Déontologie Boursière » (« *Insider Code* »).

En 2007, année au cours de laquelle a été mise en place la nouvelle gouvernance du groupe, le Conseil de surveillance a procédé à une autoévaluation de son fonctionnement à travers un questionnaire destiné à recueillir auprès de chacun de ses membres son appréciation sur les missions et l'étendue des pouvoirs du Conseil de surveillance, organisation des réunions du Conseil et leur suivi ainsi que le fonctionnement des comités.

## ▪ **Comité stratégique**

Pour faciliter ses travaux, le Conseil a créé un Comité stratégique le 8 avril 2002.

Il est, au 31 décembre 2008, constitué des membres du Conseil de surveillance suivants :

- Eric Hayat, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Patrick Boissier,
- Elie Cohen,

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés par le Conseil de surveillance du 28 février 2007 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Ce Comité examine les orientations de développement et de positionnement du Groupe à moyen et long terme :

- Projet d'acquisitions/cessions,
- Métiers,
- Stratégie d'offres,
- « *Business model* ».

Cet examen tient effectivement compte, pour autant qu'on les connaisse ou qu'on puisse les estimer, des hypothèses de développement de la concurrence, ainsi que des perspectives d'évolution des marchés concernés. Il examine et évalue les conséquences financières des hypothèses étudiées.

Le Comité stratégique ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité stratégique s'est réuni à trois reprises en 2008 et a eu à traiter les sujets suivants :

- La vision et les objectifs pour le Groupe à moyen et long terme ;
- La stratégie de croissance du Groupe à 5 ans ;
- L'enjeu de l'attractivité pour le Groupe ;
- L'évolution de l'environnement concurrentiel et les conséquences pour le Groupe ;
- Les secteurs de marché et l'évolution de la demande clients,

Chaque compte rendu de réunion du Comité stratégique est remis au Président du Conseil de surveillance et commenté lors du Conseil de surveillance suivant.

## ▪ **Comité des rémunérations et des nominations**

Le Comité des rémunérations et des nominations a été créé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 9 juin 2004.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés par le Conseil de surveillance du 28 février 2007 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Ce Comité est, au 31 décembre 2008, constitué de :

- Pierre-Henri Gourgeon (Président du Comité),
- Jacques Bentz,
- Charles Paris De Bollardièrè,

Le Comité des rémunérations et des nominations ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Il peut entendre le Gérant, tout membre du comité exécutif, en particulier le Directeur des Ressources Humaines du Groupe, tout dirigeant de filiale. Il peut également entendre toute personne susceptible de l'aider dans sa mission. Il rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil de délibérer utilement et lui présenter ses avis, propositions et recommandations. Il peut engager des frais externes avec l'accord de la Gérance et du Conseil de surveillance.

La mission du Comité est de :

- i) éclairer le Conseil de surveillance sur les rémunérations globales et avantages de toutes natures des membres du Comité exécutif du Groupe et formuler toutes recommandations utiles pouvant être transmises au Président du Conseil de surveillance ;
- ii) éclairer, faire toutes propositions au Conseil de Surveillance sur la rémunération de la gérance ;
- iii) étudier toute candidature au poste de membre du Conseil de surveillance de la société, s'assurer de leur compétence et de leur disponibilité, comme de leur honorabilité, formuler des avis et recommandations au Conseil ;
- iv) faire toutes propositions au Conseil sur la composition et le fonctionnement des autres Comités ;
- v) étudier les plans de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les plans d'attributions d'actions gratuites de la société et formuler toute propositions, recommandations et avis au Conseil.

La société met à la disposition du Comité des rémunérations et des nominations les moyens nécessaires à la tenue de l'organisation des réunions et lui assure, si nécessaire, le concours des différents services du Groupe.

Au cours de l'année 2008, ce comité s'est réuni à trois reprises en vue de traiter les sujets suivants :

- Rémunération (fixe et variable) de la Gérance ;
- Plan d'attribution d'actions gratuites 2008 ;
- Nomination et rémunération des membres du Comité Exécutif ;
- Remplacement du Directeur Général France ;
- Examen des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées.

Les comptes rendus des réunions du Comité des rémunérations et des nominations sont remis au Président du Conseil de surveillance et commentés lors du prochain Conseil de surveillance.

#### ▪ **Comité d'audit**

Un Comité d'audit a été créé par décision du Conseil de surveillance du 5 avril 2004.

Sa composition et son mode de fonctionnement ont été fixées lors du Conseil de surveillance du 9 juin 2004 et sont précisées dans un règlement intérieur spécifique au Comité d'audit.

Ce Comité est, au 31 décembre 2008, constitué de :

- Charles Paris De Bollardièrre, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Séverin Cabannes.

La composition et les missions du Comité d'audit ont été réexaminées par le Conseil de surveillance dans sa séance du 12 mars 2009 dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L 823-19 nouveau du code de commerce issu de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008. Le Conseil de surveillance a constaté la conformité aux dispositions de cet article concernant la présence d'au moins un membre présentant des compétences en matière comptable et financière et répondant aux conditions d'indépendance au regard des critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF, en la personne du Président du Comité. Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés par le Conseil de surveillance du 28 février 2007 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Le Comité d'audit ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que nécessaire, à l'initiative de son Président, et au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et annuels avant que ces comptes ne soient soumis au Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit peut entendre la Gérance, ainsi que les membres du Comité exécutif, le directeur financier et les membres de la direction financière du Groupe et des filiales,. Il peut également entendre tout membre de la direction des filiales de la société Groupe Steria SCA. Il recueille les observations des commissaires aux comptes éventuellement hors la présence de la Gérance ou des

dirigeants des filiales. Il peut se faire communiquer et discuter avec eux du programme de vérification des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil d'examiner les comptes et lui présente ses avis, propositions et recommandations.

Le Comité d'audit ne peut engager de frais externes sans l'accord de la Gérance et il doit également recueillir l'accord du Conseil de surveillance.

Lors du Comité d'Audit du 21 janvier 2009, le Comité a décidé d'étendre ses missions aux nouvelles missions visées dans l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 et de modifier son règlement intérieur.

Ces missions sont principalement de :

- i.) assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- ii.) s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe, examiner le périmètre des comptes consolidés et, le cas échéant, les raisons conduisant à ne pas y inclure certaines sociétés,
- iii.) assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels, sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes
- iv.) vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le programme d'audit interne du groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes,
- v.) approfondir les connaissances du Conseil de Surveillance en matière d'identification, de traitement et d'évaluation raisonnable des principaux risques encourus par le groupe, examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs,
- vi.) assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- vii.) donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes, la fixation de leurs honoraires, proposer les candidatures et veiller au respect des règles visant à préserver l'indépendance des commissaires aux comptes, se faire communiquer le montant de l'ensemble des honoraires de toutes natures versés aux commissaires aux comptes et, le cas échéant, aux réseaux auxquels ils appartiennent,
- viii.) vérifier la fiabilité des prévisions de trésorerie du groupe et des systèmes de gestion de trésorerie, le suivi des engagements financiers significatifs et la politique d'endettement,
- ix.) examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil de Surveillance, ainsi que toute question de conflit d'intérêt dont il a connaissance, donner un avis sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois pour traiter notamment des sujets suivants :

- Etude des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et des comptes semestriels ;
- Projets de communication financière ;
- Montant des dividendes à verser au titre de l'exercice 2007 ;
- Point sur la trésorerie et les covenants bancaires ;
- Point sur les fonds de pension ;
- Point sur les couvertures et taux de change ;
- Réorganisation des entités juridiques au Royaume Uni ;
- Actualisation de la charte d'audit interne du Groupe ;

- Avancement du programme d'audit interne et des plans d'action résultants ;
- Actualisation des procédures de contrôle interne ;
- Cartographie des risques de l'entreprise.

Les comptes rendus des réunions du Comité d'audit sont remis au Président du Conseil de surveillance.

#### **4.1.1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux**

##### **La Gérance :**

Eu égard aux règles de gouvernance mises en œuvre par la société, la rémunération versée à François Enaud, Gérant non commandité, est fixée par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des rémunérations.

Cette rémunération comporte une part fixe et une part variable en fonction des objectifs annuels fixés par le Conseil de surveillance.

Les objectifs liés à la partie variable pour 2008 ont été fixés par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations et se répartissent comme suit :

- 70 % du montant de la part variable est lié à la performance du groupe (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, génération de flux de trésorerie), pondéré par un coefficient en fonction de l'évolution relative du cours de l'action Steria sur l'année 2008 par rapport à un indice composé de cours d'actions de sociétés cotées du secteur informatique européen.
- 30 % du montant de la part variable est lié à des objectifs qualitatifs à savoir notamment la stratégie du groupe, l'intégration Xansa.

La rémunération perçue par le Gérant au titre de 2008 s'est élevée à 610 000 euros dont 400.000 euros de rémunération fixe et 210 000 euros de rémunération variable (soit 70 % du montant nominal de la part variable et ce après autorisation du Conseil de Surveillance du 12 mars et après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations). Le Gérant a perçu des avantages en nature pour un montant de 1 482 euros. Il ne bénéficie d'aucun plan de retraite complémentaire.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires commanditaires du 6 juin 2008, le Conseil de surveillance, après avis du Comité des rémunérations, a autorisé en 2008 l'attribution de 10 000 actions de performance au Gérant selon les conditions de présence et les critères de performances définis par le Conseil de surveillance relatifs à l'évolution de la marge opérationnelle sur une période de 3 années .

La rémunération du Gérant est détaillée au paragraphe « 4.3.3 » du présent document de référence.

##### **Les Membres du Conseil de surveillance :**

###### Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance est votée en Assemblée Générale. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres et d'une partie variable liée à la présence au Conseil de surveillance et aux comités.

L'enveloppe globale fixée par l'Assemblée générale pour 2008 était de 170 000 €.

Le montant des jetons de présence perçu par chacun des membres du Conseil de surveillance est détaillé au paragraphe 4.3.3 du présent document de référence.



#### Autres rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance

Monsieur Jacques Lafay, membre du Conseil de surveillance représentant le FCPE des salariés actionnaires est titulaire d'un contrat de travail avec la société STERIA SA. Il a perçu à ce titre, en 2008, une rémunération fixe de 104.400 euros et une rémunération variable de 35 964 euros.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Eric Hayat Conseil dont Monsieur Eric Hayat est gérant, renouvelé en 2008, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 88 000 euros au titre de l'exercice 2008.

Au titre d'une convention de prestations de services conclue avec la société Tecnet Participations dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, cette dernière a facturé le somme totale hors taxes de 77 427,14 euros sur l'exercice 2008.

Le montant des rémunérations exposées ci-dessus est indiqué dans le rapport de la Gérance ainsi que dans le document de référence (paragraphe 4-3-3).

#### **4.1.1.5 : Conformité à un code de gouvernement d'entreprise**

Ainsi que cela a été décidé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 19 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par voie d'un communiqué publié et déposé sur le site internet de la société le 22 décembre 2008, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 résultant de la consolidation des rapports AFEP/MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (les « Recommandations AFEP/MEDEF »). Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L 225-68 du code de commerce, il est précisé ci-après les dispositions des Recommandations AFEP MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Dans le cadre de l'examen et l'approbation du présent rapport, le Conseil de surveillance, dans sa séance du 12 mars 2009, a procédé à une revue de conformité aux Recommandations AFEP MEDEF. Il a précisé les dispositions dont il écartait l'application et en a précisé les raisons, et celles nécessitant une mise en conformité. Ces dispositions sont exposées ci-après.

Il est précisé que les Recommandations AFEP/MEDEF ont été élaborées par référence aux sociétés anonymes et que par conséquent la société les applique dans la mesure où elles sont applicables et transposables de manière pertinente et efficace à une Société en Commandite par Actions.

#### **Evaluation des travaux du Conseil**

Bien que le Conseil de surveillance ait procédé au cours des deux dernières années à une auto évaluation de ses travaux, comme cela est précisé au paragraphe 4-1-1-3 ci-dessus, cette autoévaluation n'a pas été formalisée dans les conditions prévues à l'article 9.3 des Recommandations AFEP/MEDEF. Le Conseil de surveillance a décidé de se conformer strictement aux dispositions de cet article et notamment d'inscrire une fois par an un point à son ordre du jour relatif à un débat sur son fonctionnement, ce qu'il a fait dès sa séance du 12 mars 2009.

#### **Indépendance des membres du Comité d'Audit**

Comme précisé au paragraphe 4-1-1-3 ci-dessus, le Conseil de surveillance, dans sa séance du 12 mars 2009 a réexaminé la composition du Comité d'audit. Il a ainsi constaté l'indépendance, appréciée au regard des critères fixés dans les recommandations AFEP MEDEF; d'un membre (son Président) sur les trois membres qui le composent. Il a pris acte que la société n'était pas conforme, sur ce point, aux Recommandations AFEP/MEDEF suivant laquelle le comité d'Audit doit comporter au moins 2/3 de membres indépendants.

## **Rémunération des Dirigeants**

La société ayant la forme de Société en Commandite par Actions, le seul dirigeant concerné par les Recommandations AFEP MEDEF sur la rémunération des dirigeants est Monsieur François Enaud, gérant de la société.

Il convient par ailleurs de souligner que conformément aux dispositions légales applicables aux Sociétés en Commandite par Actions et par souci de transparence, l'ensemble des éléments composant la rémunération du Gérant (part fixe et variable, actions de performance) est soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle. Ce principe légal permet non seulement d'assurer une grande transparence vis-à-vis des actionnaires sur la rémunération versée au Gérant mais encore de leur attribuer un réel pouvoir de décision à cet égard.

## **Actions de performance**

Depuis l'origine, le Groupe Steria a choisi d'associer les salariés à la création de valeurs d'entreprise en favorisant le développement de l'actionnariat salarié auprès de tous les collaborateurs.

Sur ce point, et dans cette même démarche, le Comité des Nominations et des Rémunérations ainsi que le Conseil soulignent qu'il est important que l'attribution d'actions de performances attribuées gratuitement aux dirigeants, au titre des futures autorisations d'Assemblées Générales, respectent les recommandations AFEP / MEDEF quant à la mise en place de dispositifs d'association des salariés aux performances de l'entreprise. Ces dispositifs ayant été précisés par les dispositions de la loi sur les revenus du travail du 3 décembre 2008.

### **4.1.1.6 : Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales**

Les modalités de participations des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 17 (assemblées d'actionnaires) des Statuts figurant en dernière partie du présent document de référence.

## 4.1.2 Procédures de contrôle interne

### **4.1.2.1 Périmètre et référentiel du contrôle interne**

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du Groupe (incluant la société Groupe Steria SCA, holding, et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale).

Le groupe Steria retient la définition du contrôle interne du Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de contrôle interne publié en janvier 2007.

Selon la définition de l'Autorité des Marchés Financiers, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

### **4.1.2.2 Méthodologie d'élaboration du contrôle interne**

Le groupe se réfère à la fois au cadre conceptuel défini par le COSO, ainsi qu'au Cadre de Référence de l'AMF pour élaborer son système de contrôle interne.

### **4.1.2.3 Actions de progrès en matière de contrôle interne**

Dans le cadre de l'amélioration continue de son système de contrôle interne et **de respect du cadre de référence de l'AMF**, Steria a sensiblement renforcé en 2008 son dispositif, grâce notamment à :

- l'externalisation d'une part significative de ses missions d'Audit Internes auprès d'un prestataire de renommée internationale
- la publication d'un nouveau manuel de contrôle interne Groupe (« Book of Internal Control Rules », BOICR) à destination de ses entités opérationnelles. Sa mise en œuvre, débutée en 2008, se poursuivra en 2009, donnant lieu à un suivi continu des plans de progrès.
- la diffusion d'un code d'éthique, en sus du Code de déontologie des règles boursières, traduit dans la langue de chacune des filiales, adressé à une large communauté de managers et mis à disposition sur les intranets locaux
- la mise en place d'une nouvelle charte d'audit interne du Groupe

### **4.1.2.4 Description synthétique du dispositif de contrôle interne mis en place**

Cette section vise à décrire brièvement l'organisation du système de contrôle interne de l'entreprise, autour des 5 principes clés définis par le COSO, que sont : l'environnement de contrôle, les activités de gestion des risques, les activités de contrôle, les processus d'information et de communication, et le pilotage des activités de contrôle.

#### ***Organisation et responsabilités***

En cohérence avec l'organisation de Steria, les principaux acteurs responsables du contrôle interne au sein du groupe sont :

- La Gérance assistée du Comité Exécutif du Groupe.

- Les Directions fonctionnelles Groupe (Ressources Humaines, Finances, Opérations...) en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne en accord avec le cadre Groupe et d'animer leur mise en application.
- Les entités opérationnelles locales chargées, sous la responsabilité du Directeur financier local, assisté de correspondants « contrôle interne » locaux, de mettre en place une politique de contrôle interne cohérente avec le cadre défini par le Groupe.

La Direction du Contrôle et de l'Audit Interne, composée d'une personne, est en charge du pilotage global, de la cohérence et respect du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Le Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA est également un acteur du contrôle interne du Groupe eu égard à sa mission en tant qu'organe social, supporté par le Comité d'audit créé en son sein.

### ***Environnement de contrôle***

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe s'inscrivent dans un environnement de contrôle interne dont les éléments fondamentaux sont :

- Le code d'éthique du Groupe. Ce document précise les grands principes éthiques auxquels adhère le Groupe et qui se doivent d'être connus des salariés. Il traite notamment de la manière dont Steria envisage les affaires et des comportements à adopter en cas de situation de conflit d'intérêt. Ce document est sous la responsabilité du Gérant Exécutif du Groupe, qui en assure la promotion,
- Une politique de formation visant à sensibiliser tout nouveau salarié aux politiques et procédures du Groupe et à s'assurer que les salariés disposent à tout moment d'un niveau de compétence en adéquation avec leurs responsabilités,
- Une politique de rémunération équitable, basée sur des objectifs atteignables,
- Une allocation claire des responsabilités, qui se traduit par la mise en place de procédures de délégation de pouvoir et de responsabilité, établies par la Direction Générale sous le pilotage de la Direction Juridique, en relation avec les autres directions fonctionnelles compétentes, dont la Direction des Ressources Humaines. Ces procédures définissent les limitations de pouvoirs et de responsabilités des différents niveaux de management du Groupe, notamment en matière d'engagements vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des partenaires et des collaborateurs ;
- Une politique de recrutement exigeante,
- Une politique d'évaluation régulière des performances, et de sanction en cas de non respect des règles édictées par le Groupe,
- Des Systèmes de Management par la Qualité au niveau des Area Units, qui mettent en oeuvre les bonnes pratiques professionnelles de l'activité de Steria et les directives de la Direction Générale en les traduisant en procédures locales adaptées. Il faut noter, à cet égard, que tous les Systèmes Qualité des sociétés du Groupe (Steria et ses filiales européennes) sont certifiés ISO 9001:V2000.

Le Cadre de contrôle interne de Steria n'est actuellement que partiellement mis en oeuvre dans les activités de Xansa, rattachées en octobre 2007 et actuellement en phase d'intégration. Son déploiement, engagé en 2008, se poursuivra activement au cours de l'exercice 2009, parallèlement au processus d'harmonisation des systèmes d'information.

### ***Gestion des risques***

La cartographie des risques majeurs du groupe a été révisée en 2008 et présentée au Comité d'Audit. En application de la méthodologie du COSO :

- Les objectifs de l'entreprise ont été formulés sur la base des publications externes de Steria et des messages internes de la direction générale ;
- Les événements susceptibles d'empêcher l'atteinte de ces objectifs ont été identifiés lors de réunions avec les différents responsables de processus ;
- Les risques ont été évalués, avec une approche qualitative essentiellement basée sur l'impact financier du risque ;

- La réponse aux risques panache les méthodes d'évitement des opérations risquées (décision d'arrêt sur une avant-vente par exemple), de partage des risques (assurance, partenariat), et de renforcement des dispositifs de contrôle ;
- Le contrôle des risques est constitué principalement par le manuel de contrôle interne, le « BOICR ».

En matière d'information et de communication, le groupe suit notamment l'ensemble des risques sur projets, des risques juridiques, des risques financiers et des risques ressources humaines, ainsi que des litiges clients lors de Comités Risques mensuels rassemblant les directeurs fonctionnels Groupe (Contrôle de Gestion, Finance, Juridique, Ressources Humaines, Opérations, Système d'Information, Contrôle interne).

Sur la base d'un modèle commun, chaque entité opérationnelle locale établit un rapport de risques en amont de la réunion du Comité Risques Groupe. Chaque directeur fonctionnel analyse les risques de son champ fonctionnel et les partage lors du Comité. Le Comité transmet une synthèse à la Direction Générale accompagnée de plans d'action.

Enfin, en matière de pilotage d'ensemble du dispositif, la liste des risques du Groupe, ainsi que les plans d'action associés, sont actualisés notamment par les évaluations relatives à la mise en œuvre du contrôle interne, et par les rapports des missions d'audit internes conduites dans le Groupe.

### ***Activités de contrôle***

Les activités de contrôle sont formalisées au sein des politiques et procédures émises au sein du Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel commun (le BOICR, pour « Book of Internal Control Rules ») en matière de contrôle interne, définissant précisément les activités de contrôle interne minimum qui sont transposés ensuite dans les politiques et procédures des entités opérationnelles du groupe.

Au niveau de la gestion des projets, il convient de signaler que le Système Qualité de chaque entité opérationnelle joue également un rôle important en matière de définition des contrôles communs obligatoires. A ce titre, toutes les entités opérationnelles du Groupe sont certifiées ISO 9001

La majeure partie de ces activités de contrôle est effectuée au niveau des entités opérationnelles, sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du Directeur Financier de l'entité. Cette responsabilité se traduit notamment par la signature d'une lettre d'affirmation portant sur la sincérité des comptes de leur entité.

### ***Information et Communication***

Les outils d'information et de communication interne du Groupe sont essentiellement constitués :

- de l'intranet du groupe ;
- de l'intranet local de chaque pays ou Area Unit ;
- des espaces collaboratifs facilitant les synergies et le partage d'information entre entités opérationnelles ;

L'intranet du Groupe constitue un portail d'information homogène pour l'ensemble des collaborateurs du groupe. Il permet un accès facile aux outils courants tels que politiques et procédures Groupe (incluant le manuel de contrôle interne), les informations groupe, l'annuaire interne, les messages de la direction... Il est doté d'un moteur de recherche sur l'ensemble des intranets des entités opérationnelles.

Chaque pays possède en outre un intranet local sur lequel sont en général accessibles le Système de Management par la Qualité du pays ainsi que les politiques et procédures locales.

Le Groupe rassemble par ailleurs, en général deux fois par an ses 120 principaux managers et une fois par an 450 principaux managers. Ces événements sont mis à profit pour partager les principales valeurs du groupe, travailler les grandes orientations stratégiques, faire adhérer aux enjeux et objectifs de développement du Groupe et procéder à la diffusion des messages relatifs au respect et à l'application des règles groupe.

## ***Pilotage et surveillance du contrôle interne***

Le pilotage et la surveillance du contrôle interne de Steria repose :

- sur une information des principaux acteurs de l'entreprise des règles existantes à travers la disponibilité de l'information sur les intranets et d'échanges lors de réunions de coordination organisées par la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne et par les Directions fonctionnelles du groupe,
- le reporting régulier des actions de progrès auprès notamment du comité d'audit et du Directeur Financier du groupe. En 2009, la société a notamment mis en place un processus d'auto-évaluation de son système de contrôle interne (basé sur le manuel de contrôle interne),
- un contrôle indépendant de la qualité du contrôle interne à l'occasion de missions d'audit internes.

L'animation de ce processus est assurée et coordonnée par la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne.

### **4.1.2.5 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Steria**

Cette section a pour objectif de décrire de manière détaillée les procédures de contrôle interne comptable et financier mises en place au sein de Steria, et prenant en compte le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers, d'une manière adaptée au contexte décentralisé du Groupe.

#### ***Dispositions générales***

Le pilotage de l'organisation comptable et financière de Steria est assuré par le Directeur financier du groupe, qui reporte directement au Gérant-

Chaque entité opérationnelle comprend une Direction financière décentralisée, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général de l'entité opérationnelle et reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Le Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, rattaché au Directeur Financier du Groupe, anime fonctionnellement les équipes comptables et du contrôle de gestion des entités opérationnelles. Il dispose de contrôleurs de gestion Groupe dédiés par zone géographique qui s'assurent de la cohérence des informations reçues et de l'application des principes de gestion.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe utilisent un manuel de principes et de procédures comptables unique élaboré par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe.

L'ensemble des filiales effectue une clôture semestrielle et des arrêtés mensuels. Le calendrier des arrêtés et clôtures est défini annuellement par la Direction Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe.

Le Groupe dispose d'un processus de prévisions structuré, au cours duquel chaque entité opérationnelle revoit mensuellement sa vision du déroulement de l'exercice et ses implications sur les principaux indicateurs financiers de l'entreprise. Ces informations, une fois discutées et validées lors de la revue mensuelle de performance, sont ensuite agrégées au niveau Groupe et communiquées à la Direction Générale.

Le Système d'information comptable et financière du Groupe s'appuie sur des progiciels du marché :

- un PGI (Progiciel de Gestion Intégrée) commun à l'ensemble des entités du groupe, à l'exception de la filiale allemande Steria Mummert jusqu'à fin 2008, pour la saisie, le calcul et la restitution des informations comptables et de gestion. Ce système traite les données liées aux projets, aux clients et aux fournisseurs. Cette solution permet d'avoir un paramétrage unique pour toutes les règles de gestion, les contrôles et les états du groupe. Seuls restent spécifiques les paramétrages des règles statutaires, fiscales ou légales propres à chaque pays ; la filiale allemande Steria Mummert, entrée dans le périmètre du groupe en 2005, et les entités issues de l'acquisition de Xansa localisées essentiellement au Royaume-Uni et en Inde, utilisent un PGI du marché différent de celui du groupe et ce, jusqu'à fin 2008.

A l'issus de la clôture comptable 2008, les entités issues de l'acquisition de Xansa (Royaume Uni, Inde) utiliseront le même PGI que l'ensemble du groupe.

- un outil de reporting dont une part importante des données est interfacée avec le PGI.
- un outil de consolidation des comptes.
- Le plan de compte utilisé dans le système d'information Groupe est commun à l'ensemble des entités opérationnelles, à l'exception de l'entité Steria Mummert Consulting. Cette dernière utilise cependant dans son PGI un plan de compte et des règles comptables en cohérence avec les données IFRS utilisées pour le reporting et la consolidation Groupe de façon à assurer une homogénéité des informations financières et comptables au niveau du Groupe.

Les différents acteurs impliqués dans les processus d'élaboration des informations comptables et financières sont en premier lieu les responsables de la production de l'information financière au niveau de chaque entité juridique, c'est-à-dire les Directeurs financiers des entités opérationnelles qui sont pleinement responsables du respect des procédures et règles comptables du Groupe, et de la réglementation comptable, juridique et fiscale locale.

Les informations financières de chaque entité, traitées sur le système d'information comptable et financier du Groupe, sont disponibles et accessibles à l'ensemble des acteurs du Groupe dûment habilités.

### ***Application et maîtrise des règles comptables***

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe se doivent, sous la responsabilité de leurs Directeurs financiers, d'appliquer les principes et de procédures comptables du Groupe.

Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes comptables centrales et les équipes des entités opérationnelles pour s'assurer de la bonne compréhension et d'une juste application des normes. En cas d'évolutions majeures du référentiel, le Groupe met en place des modules spécifiques de formation.

Le Système d'informations du Groupe intègre des contrôles applicatifs permettant de garantir l'application de certaines normes, soit par automatisation complète de certaines entrées, soit par la génération d'alertes en cas d'incohérence.

Le système de contrôle interne du Groupe, qui donne lieu à des auto-évaluations régulières complétées par des missions d'audit interne, comporte des contrôles spécifiques portant sur l'application des règles comptables les plus sensibles.

Les Directeurs financiers et les Directeurs généraux des entités opérationnelles cosignent, par ailleurs, annuellement, un document certifiant de l'application des normes comptables du Groupe et de l'exactitude des informations fournies.

### ***Organisation et sécurité du système d'information comptable et financière***

Une équipe de maîtrise d'ouvrage, rapportant au Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, a pour objectif d'assurer que le système d'information comptable et financière répond en permanence aux besoins et aux exigences fonctionnelles du Groupe et au référentiel comptable IFRS.

La maîtrise d'œuvre, qui reporte au Directeur Financier du Groupe, a en charge la réalisation des évolutions fonctionnelles et la maintenance et l'exploitation opérationnelle du système.

Aucune modification ne peut être apportée au système directement par les entités opérationnelles du groupe sans la validation préalable de l'équipe maîtrise d'ouvrage et sans l'implication de l'équipe de maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre réunit mensuellement un comité de pilotage des évolutions, auquel participent la maîtrise d'ouvrage et les Directeurs financiers des principaux pays du Groupe. Tous les trimestres, ce même comité fait le point sur les adaptations nécessaires, l'avancement des chantiers annuels et sur la qualité de service.

Trois types d'évolutions peuvent être nécessaires :

- Les corrections d'anomalies relevées en exploitation, qui sont livrées au fil de l'eau après une phase de test sur un environnement informatique différent du système en exploitation ;
- Les évolutions, qu'elles soient liées à des demandes des utilisateurs, à l'évolution du Groupe ou de la réglementation, font l'objet d'un processus de demande d'évolution et de traitement. Un outil logiciel soutient et documente ce processus.
- Les expressions de besoin en terme d'évolutions fonctionnelles sont produites par l'équipe de maîtrise d'ouvrage de la Direction Contrôle de Gestion et Consolidation (pour veiller notamment à ce que les



contrôles clés nécessaires au respect des règles comptables soient intégrés dans le système), en collaboration avec les représentants des utilisateurs des entités opérationnelles.

- Ces éléments sont ensuite pris en compte par la maîtrise d'œuvre qui en assure la traduction technique sous forme de spécifications (pour garantir la cohérence technique du système). Le paramétrage du PGI, ainsi que les éventuels développements, sont assurés par une équipe de maintenance applicative de l'organisation industrielle de Steria. Les livraisons sont organisées en paliers et font l'objet d'une recette utilisateurs sur un environnement informatique différent du système en exploitation avant de passer en production informatique.
- Les projets de grande ampleur, tels les migrations d'entités opérationnelles, font l'objet d'une organisation ad hoc associant la maîtrise d'ouvrage et les pays concernés.

L'exploitation du système est confiée à l'organisation industrielle globale de Steria, de manière à bénéficier des facilités liées à l'environnement de sécurité physique, à la conservation des données et à la continuité de l'exploitation.

La procédure d'exploitation pour les clôtures mensuelles comprend un certain nombre d'étapes avec des points de contrôle et des alertes sur le déroulement du processus, ceci afin de respecter le calendrier de clôture et les contrôles fixés par la maîtrise d'ouvrage.

Le Groupe porte une attention particulière au renforcement continu de la maîtrise des droits d'accès à son système d'information comptable et financier. Au niveau des entités opérationnelles, la gestion des accès est sous la responsabilité du Directeur financier.

Une revue et une mise à jour systématique des droits d'accès est faite annuellement en début d'exercice en complément des évolutions permanentes réalisées en cours d'année pour répondre aux mouvements opérés dans les équipes.

Par ailleurs, toute intervention sur le système est horodatée dans un journal avec l'identification de l'utilisateur.

### **Contrôle budgétaire et de gestion**

Le contrôle budgétaire et de gestion interne s'appuie sur un processus de revues mensuelles (« *Reporting Reviews* ») aux différents niveaux opérationnels de l'organisation :

- Au niveau entités opérationnelles, organisé par le Directeur Général et le Directeur Financier pour analyser avec les responsables des secteurs la situation de leur activité ;
- Au niveau Groupe, organisé par le Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe, en présence du Directeur Général CEO et du Directeur financier d'entité, du Directeur Financier Groupe et du Gérant afin de faire une revue de la marche des affaires de l'entité. La situation des différentes entités opérationnelles est synthétisée chaque mois au niveau Groupe dans un rapport établi par le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe.

Lors de ces revues de performances, les indicateurs clés de pilotage de l'activité sont systématiquement analysés et comparés aux objectifs budgétaires :

- Le détail de la situation financière de l'entité considérée et sa comparaison au budget ;
- L'évolution du chiffre d'affaires, des marges et de la rentabilité ;
- Le taux d'emploi des ressources facturables et le taux de structure ;
- La synthèse de l'activité commerciale ;
- Le suivi des risques ;
- La génération de flux de trésorerie, les investissements industriels et le besoin en fonds de roulement.

Le suivi des indicateurs de trésorerie et de gestion du cash donnent lieu à une revue détaillée complémentaire mensuelle pour chaque entité opérationnelle, en présence du Directeur Corporate Finance Groupe, du responsable de la trésorerie Groupe, du Directeur Financier de l'entité opérationnelle et de son trésorier.

Ces différentes revues intègrent systématiquement un processus de réestimation des projections.



### ***Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes***

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation réalise des comptes consolidés trimestriels.

- Les procédures comptables communes à toutes les filiales intégrées conformément aux règles IFRS et le « mapping » des plans de compte avec le plan de compte unique de consolidation garantissent la fiabilité et l'homogénéité de l'information financière et comptable ;
- La remontée de l'information et son traitement en consolidation s'appuient sur des solutions informatiques du marché. Les filiales du Groupe complètent leur liasse de consolidation. Cette liasse standard leur permet de contrôler la cohérence de leurs états financiers, de détailler les flux comptables de l'exercice et de fournir des informations complémentaires (échanciers, engagements hors bilan, effectifs, informations fiscales...);
- Des instructions de consolidation sont envoyées trimestriellement : elles détaillent le planning de consolidation de la période, les travaux que doivent effectuer les filiales lors des arrêtés et rappellent le fonctionnement de la liasse de consolidation. Les travaux de consolidation à effectuer par le service de consolidation sont détaillés dans un manuel de procédure de consolidation.

### ***Intervention des commissaires aux comptes***

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation valide le calendrier et le plan d'audit (procédure et points d'audit) des commissaires aux comptes du Groupe :

- Elle assure le suivi des travaux d'audit externe des commissaires aux comptes, la coordination des travaux des commissaires aux comptes locaux et examine le compte rendu de ces travaux,
- Elle coordonne les missions accessoires en s'assurant de leur cohérence avec les réglementations en vigueur ;
- Elle centralise les budgets d'intervention.

Ces missions sont assurées en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du groupe.

Le Comité d'Audit procède également à la revue du budget des commissaires aux comptes du Groupe.

### ***Contrôles des comptes consolidés avant publication***

En préparation de la publication des comptes consolidés, la Direction Générale :

- Valide les options de clôture prises par la Direction Financière,
- Prend connaissance, auprès des Commissaires aux Comptes, de leurs travaux et de leurs conclusions et définit la stratégie de communication financière et les termes des communiqués financiers.

Le Conseil de surveillance prend connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus qu'il valide avant publication des comptes. Il s'appuie sur les travaux préparatoires du Comité d'Audit.

#### **4.1.2.6 Perspectives – suite des travaux**

Steria est engagé dans un processus d'amélioration continue de son contrôle interne et de son dispositif de gestion des risques. Dans ce cadre, la société prévoit essentiellement en 2009 :

- de renforcer les actions de communication autour des politiques et procédures du Groupe ;
- d'accroître ses effectifs d'Audit Interne en Inde ;
- d'animer un nouveau processus de cartographie des risques dans les entités opérationnelles.

Le Président du Conseil de surveillance  
Jacques Bentz

## ■ 4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

**PIMPANEAU ET ASSOCIES**  
NEXIA INTERNATIONAL  
23, rue Paul-Valéry  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Groupe Steria S.C.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Groupe Steria S.C.A. établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Steria S.C.A. et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part :

- les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- l'établissement des autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission en vue d'apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 228-10-1 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES  
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juramie

François Rochmann

## ■ 4.3 Mandataires sociaux et dirigeants

### 4.3.1 Mandats et fonctions

#### La Gérance

#### **François Enaud**

49 ans

#### **Mandats et fonctions actuels :**

##### **Au sein du Groupe :**

Gérant de Groupe Steria SCA

Président Directeur Général et administrateur de Steria SA  
Président et Administrateur de Steria Holdings Limited (Royaume-Uni)  
Administrateur de Steria Limited (Royaume-Uni)  
Administrateur de Steria Services Limited (Royaume-Uni)  
Administrateur de Steria UK Limited (Royaume-Uni)  
Membre du conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG (Allemagne)

##### **Hors Groupe :**

Administrateur d'Arkema (France)  
Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (France)

#### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

##### **Au sein du Groupe :**

Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)  
Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)  
Cogérant de Steria GmbH Langen (Allemagne)  
Représentant permanent de Steria au Conseil d'administration d'Imelios  
Représentant permanent de Steria au Conseil d'administration de Steria Iota  
Administrateur de Diamis (participation)

##### **Hors Groupe :**

Administrateur de Harrison & Wolf SA

#### **Cursus :**

Diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur civil des Ponts et Chaussées – Chevalier de la Légion d'Honneur – François Enaud est Président directeur général de Steria depuis 1998.  
Après deux années passées au sein de la société Colas comme ingénieur de travaux (1981-1982), François Enaud a rejoint la société Steria SA en 1983 où il a occupé différentes fonctions de direction (Technique et Qualité, directeur général de filiale, division Transports, division Télécoms) avant de prendre la direction générale de la Société.

## Le Conseil de surveillance

---

### **Jacques BENTZ**

67 ans

#### **Mandats et fonctions actuels :**

##### **Au sein du Groupe :**

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA ;  
Président du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG ;

##### **Hors Groupe :**

Gérant de Tecnet Participations EURL (depuis 1996),

Président du Conseil de surveillance de Danet GmbH  
Gérant de SAI-Danet GmbH [groupe Danet]  
Président du Conseil de Surveillance de Danet GmbH  
Administrateur d'Ipanema Technologies SA  
Administrateur de TDF SA  
Président du Conseil de surveillance de Linedata Services  
Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne.

#### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

##### **Au sein du Groupe :**

-----

##### **Hors Groupe :**

Membre du Conseil d'administration de Danet SA,  
Vice-Président et membre du Conseil de Ineum Conseil et Associés  
Administrateur de SVP Management & Participations

##### **Cursus :**

Ancien élève de l'école Polytechnique – Chevalier de la Légion d'Honneur – Jacques Bentz est gérant de Tecnet Participations depuis 1996. Il a occupé différentes fonctions de direction : Président de Tecs (1996-2000), Président de GSI (1993-1995), Directeur Général de GSI (1986-1993).

---

### **Patrick BOISSIER**

59 ans

#### **Mandats et fonctions actuels :**

##### **Au sein du Groupe :**

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

##### **Hors Groupe :**

Président Directeur Général de DCNS

Membre du Conseil de surveillance de Vallourec, SA à directoire et Conseil de surveillance  
Membre du Conseil d'administration de l'Institut Français de la Mer, association reconnue d'utilité publique par décret du 15/06/1979  
Membre du Conseil d'administration de SPERIAN Protection (ex Bacou Dalloz)

#### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

##### **Au sein du Groupe :**

-----

##### **Hors Groupe :**

Directeur Général de CEGELEC  
Membre du Directoire de Cegelec Holding SAS  
Membre du Conseil d'administration de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 30/04/1970  
Membre du Conseil d'administration de l'Ecole des Mines de Nantes  
Président de la Chambre des Constructeurs de Navires  
Membre du Conseil d'administration d'AKER YARD SA  
Président Directeur Général de Alstom Leroux Naval et Ateliers de Montoir, filiales du Groupe Alstom.

##### **Cursus :**

Ancien élève de l'école Polytechnique – Patrick Boissier est, depuis le 14 janvier 2009, Président de DCNS. Il était précédemment Directeur Général de CEGELEC (de 01/09/2007 au 31/12/2008) ; Président-Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique (de 1997 à 2007) ; Vice-Président Directeur Général de Tréfimétaux (1987-1993) ; Directeur Général de la branche chauffage et climatisation d'Elfi (1994-1997) ; Président du Conseil de surveillance de Chaffoteaux & Maury (1994-1997).

---

## **Séverin CABANNES**

50 ans

### **Mandats et fonctions actuels :**

#### **Au sein du Groupe :**

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

#### **Hors Groupe :**

Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale  
Président du Comité d'audit et Membre du Conseil de surveillance de la Komerčni Banca (République Tchèque)  
Administrateur de GENEFIMMO,  
Administrateur du CREDIT DU NORD,

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

#### **Au sein du Groupe :**

Directeur Général délégué de Steria SA	Administrateur de Steria A/S (Danemark)
Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)	Administrateur d'Imelios
Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)	Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration d'Imelios
Président et administrateur de Steria Suisse	Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration de BSGL CONSEIL
Administrateur de Steria SA/NV (Belgique)	Représentant titulaire de Steria SA aux assemblées générales du GIE EUROCIS
Administrateur de Steria Benelux SA/NV (Belgique)	Administrateur de Steria SA
Administrateur de Steria Infogerance	Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG
Administrateur de Steria A/S (Norvège)	Administrateur de Steria Holdings Limited
Administrateur de Steria A/B (Suède)	Administrateur de Steria Limited

#### **Hors Groupe :**

Administrateur de NAPAC SA.  
Administrateur de FIDITALIA (Italie),  
Administrateur de la Société Générale Globale Solution Centre (Inde).

#### **Cursus :**

Acien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur civil des Mines – Séverin Cabannes a précédemment exercé les fonctions de Directeur Général délégué de Steria SA et Directeur Général du Groupe Steria (2002 à fin 2006) ; Directeur Financier et membre du Comité de Direction générale du Groupe Société Générale (2001-2002) ; Directeur de la Stratégie, puis Directeur Général Adjoint, Directeur Financier du Groupe La Poste (1997-fin 2001) ; Séverin Cabannes a également occupé différentes fonctions chez Elf et au Crédit National.

---

## **Elie COHEN**

59 ans

### **Mandats et fonctions actuels :**

#### **Au sein du Groupe :**

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

#### **Hors Groupe :**

Chercheur scientifique, Directeur de recherche au CNRS  
Professeur à-Sciences PO  
Directeur de recherche (1991) au groupe d'analyse des politiques publiques puis au Cevipof du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),  
Administrateur de Pages Jaunes  
Administrateur d'EDF Energies Nouvelles  
Administrateur d'EDF Energies Réparties

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

#### **Au sein du Groupe :**

-----

#### **Hors Groupe :**

Vice-président du Haut conseil du secteur public (1996),  
Membre du Conseil d'analyse économique du Premier Ministre (1997).  
Administrateur d'A.R.E.S.  
Administrateur de Vigeo  
Administrateur d'Orange  
Membre du Conseil d'administration de France Télécom (1991-1995)

#### **Cursus :**

Diplômé lauréat de l'IEP Paris (Section Economique et financière - 1972), Docteur en Gestion (Université Paris Dauphine) et Docteur en Science Politique (titulaire d'une HDR), Elie COHEN a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Maître de Conférences puis Professeur, Elie COHEN a enseigné

- ▀ à l'IEP (Macro-Eco, Micro-Eco, Economie Publique, Politiques publiques, Gestion publique)
- ▀ à l'ENS Ulm (Sociologie des Organisations) à l'ENA (Economie industrielle)
- ▀ à Harvard (Political Economy)
- ▀ au Collège des Ingénieurs (Stratégies industrielles et financières).

Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'Economie industrielle et de Politiques Publiques.

---

---

## **Pierre-Henri GOURGEON**

62 ans

### **Mandats et fonctions actuels :**

#### **au sein du Groupe :**

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

#### **Hors Groupe :**

Directeur Général Exécutif du groupe Air France

Directeur Général délégué du groupe Air France-KLM  
Représentant d'Air France-KLM au Conseil d'administration d'Air France  
Vice Président d'Amadeus GTD (Société Espagnole).

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

#### **au sein du Groupe :**

Administrateur de Steria SA

#### **Hors Groupe :**

Directeur Général du groupe Air France  
Président du Conseil de surveillance d'Amadeus France SNC  
Président Directeur Général et Administrateur d'Amadeus de France Service SA  
Administrateur de Thales  
Administrateur des Autoroutes du Sud de la France

### **Cursus :**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique ; Ingénieur de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique – Pierre-Henri Gourgeon a exercé précédemment les fonctions de Directeur des programmes militaires (1985-1988) à la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions (Snecma) ; Conseiller pour l'aéronautique civile du cabinet de Michel Delebarre (Ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer) (1988-1990) ; Directeur Général de l'aviation civile (DGAC) (1993) ; Au sein du groupe Air France, Pierre-Henri Gourgeon a successivement été Président-Directeur Général du groupe Servair (1993-1996), d'Estereel (1996-1997) ; Conseiller du Président-Directeur Général (1996-1997) ; Directeur Général adjoint, chargé des affaires internationales et du développement (1997-1998) ; Directeur Général exécutif (depuis 1998).

---

## **Eric HAYAT**

68 ans

### **Mandats et fonctions actuels :**

#### **Au sein du Groupe :**

Vice Président et Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA  
Administrateur de Steria SA

#### **Hors Groupe :**

Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) «Modernisation des déclarations sociales» (depuis 2000),  
Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)  
Président du Centre d'Observation Economique de la CCIP (depuis 2001)  
Administrateur de Rexecode  
Vice-Président du CODIL (Comité d'habilitation) de la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance)  
Membre du Conseil de surveillance de l'ACOSS  
Administrateur de l'Agence Nationale des Services à la Personne  
Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

#### **Au sein du Groupe :**

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA  
Représentant permanent de Steria SA au Conseil d'administration de Medsoft (Tunisie)

#### **Hors Groupe :**

Président de la Fédération Syntec  
Administrateur de Syntec Informatique représentant Steria SA  
Président du Groupe de propositions et d'actions « Innovation Recherche et nouvelles technologies » du MEDEF  
Membre du Conseil exécutif du MEDEF  
Président d'I-Space (association pour l'innovation, la promotion et le développement des utilisations de l'espace)  
Administrateur puis Censeur au Conseil d'administration de France Télécom

### **Cursus :**

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique – Eric Hayat a été Vice-Président (1989), puis Président (1991 – 1997) de la Fédération Syntec (Conseil, management, ingénierie, formation, informatique) ; Président du Groupe de propositions et d'actions (GPA) innovation (depuis 1999) du Conseil national du patronat français (CNPF) devenu (1998) Mouvement des entreprises de France (Medef). Eric Hayat a été Cofondateur (1969), Directeur commercial (1976), puis Directeur général adjoint (1979) de Steria SA.

---

## **Jacques LAFAY**

61 ans

### **Mandats et fonctions actuels :**

#### **Au sein du Groupe :**

Directeur du Développement Transport de Steria SA

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Président du Conseil de surveillance du Fond Commun de Placement Entreprise Steria (depuis mars 2006)

#### **Hors Groupe :**

Président de PROAVIA (French Airport & ATC Technology Trade Association).

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

#### **Au sein du Groupe :**

-----

#### **Hors Groupe :**

-----

### **Cursus :**

Ingénieur Electronicien (ISEP) – 1970 ; Ingénieur spécialisé de l'ENSAE (Ecole Supérieure Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace) – 1971 ; Master of Science Engineering Economics Systems Dept, Stanford University (USA) – 1973. Jacques Lafay est salarié du groupe Steria depuis 1973.

---

## **Charles Paris de Bollardière**

53 ans

### **Mandats et fonctions actuels :**

#### **Au sein du Groupe :**

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

#### **Hors Groupe :**

Trésorier du Groupe Total

Président de Total Treasury SAS

Président de Total Finance SAS

Président Directeur Général de Sofax Banque SA

Président Directeur Général de Total Capital SA

Président de Socap SAS (depuis le 21/12/2006)

Administrateur de Société Financière d'Auteuil SA

Président de Petrofina International Group (Belgique)

Administrateur de Petrofina (Belgique)

Administrateur de Total Pensions Belgium (Belgique)

Conseiller Régional de la Banque de France (Hauts-de-Seine)

Président de Total Finance Exploitation SAS (depuis 11/2007)

Administrateur de Total Pension Company UK Ltd (Londres)

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

#### **Au sein du Groupe :**

-----

#### **Hors Groupe :**

Président de Valorisation et Gestion Financière SAS

Président de Financière Haussmann Messine SAS

Gérant de Rouvray Immobilier SARL

General Attorney Constance International Ltd (Iles vierges britanniques)

Administrateur de Total Finance Nederland (Pays-Bas)

Administrateur de Fina Life (Belgique)

Administrateur de Socap Ltd (Jersey)

### **Cursus :**

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité –



#### 4.3.2 Renseignements particuliers concernant les mandataires sociaux et dirigeants.

##### **Liens familiaux**

François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA et Patrick Boissier, Membre du Conseil de Surveillance sont cousins germains.

##### **Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et /ou de sanction publique**

A la connaissance de la société, aucun membre de la gérance ou du Conseil de surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- été associé à une faillite mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

##### **Absence de Conflits d'intérêts**

A la connaissance de la société, au jour de la rédaction du présent document, aucun des membres de la Gérance ou du Conseil de surveillance n'est en conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de surveillance et de la Gérance et leurs intérêts privés ou d'autres intérêts.

##### **Absence d'arrangements ou d'accords avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs**

A la connaissance de la société, et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance a été sélectionné en cette qualité.

##### **Absence de restriction à la cession de participation dans le capital**

A la connaissance de la société, et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société, autre que celle attachée aux actions qui leur ont été attribuées gratuitement, comme indiqué au paragraphe 4.3.3 ci-après.

##### **Conventions passées entre la société et l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance**

A l'exception des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune convention n'a été passée entre la société et les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance.

### 4.3.3 : Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

#### **L'associé commandité (Soderi SAS)**

En contrepartie de la responsabilité indéfinie et solidaire de SODERI, Associé Commandité et afin de lui permettre d'animer et d'encourager l'esprit entrepreneurial au sein de l'entreprise en s'appuyant sur l'actionnariat salarié et une gouvernance innovante, une rémunération spécifique est prévue par les Statuts (l'article 19). Cette rémunération est fixée à 1% du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et à 0,5 % au-delà. Pour l'exercice 2007 cette rémunération s'est élevée à 500 180 euros. Pour l'exercice 2008 cette rémunération s'élève ainsi à 516 009,56 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué du report à nouveau déficitaire, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et, en tant que de besoin, diminué des sommes nécessaires pour constituer le fonds de réserve légale en application de la loi.

#### **Le Gérant.**

La rémunération de François Ernaud, Gérant non commandité, est proposée chaque année par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations à l'Assemblée Générale annuelle, en vue de son approbation dans une résolution spécifique.

L'Assemblée générale du 6 juin 2008 a approuvé une rémunération annuelle globale de 700 000 euros dont 400 000 euros de rémunération fixe et 300 000 euros de rémunération variable (à objectifs annuels atteints), fixés par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations, à savoir, pour 2008 :

- 70 % du montant de la part variable est lié à la performance du groupe (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, génération de flux de trésorerie), pondéré par un coefficient en fonction de l'évolution relative du cours de l'action Steria sur l'année 2008 par rapport à un indice composé de cours d'actions de sociétés cotées du secteur informatique européen.

- 30 % du montant de la part variable est lié à des objectifs qualitatifs à savoir notamment la stratégie du groupe, l'intégration Xansa, le développement du BPO et de l'Offshore. En cas de dépassement des objectifs fixés, le montant de la rémunération variable est plafonné à 450 000 euros, et, en conséquence, la rémunération totale (fixe + variable) plafonnée à 850 000 euros.

Au titre de l'exercice 2008, la part variable de la rémunération attribuée à François Ernaud, payable en 2009, a été fixée par le Conseil de surveillance après avis du Comité des rémunérations à 210 000 euros, soit 70% du nominal de sa part variable.

La rémunération totale au titre de l'exercice 2008 est donc de 610 000 euros (hors avantage en nature).

Concernant la rémunération 2009, aucune augmentation de la rémunération du Gérant ne sera proposée à l'assemblée générale 2009.

François Ernaud a également perçu des avantages en nature pour un montant de 1 482 euros correspondant au dépassement de la limite d'exonération des cotisations prévoyance (part patronale).

Il convient de préciser que François Ernaud est entré dans le groupe le 7 octobre 1983 date à laquelle il a conclu un contrat de travail avec la société Steria SA en qualité d'ingénieur. Ce contrat de travail a été suspendu par décision du Conseil d'administration de Steria SA du 18 septembre 1997 lors de sa nomination en qualité de Directeur Général de cette société. Le 21 octobre 2002 il a été nommé Président Directeur Général de Steria SA. Il est désormais et depuis le 2 février 2007 Gérant non commandité de Groupe Steria SCA. Ce contrat de travail ne contient aucune clause d'indemnité ou de non concurrence.

Il est précisé qu'aucun plan de retraite complémentaire spécifique n'est en vigueur.

François Enaud, gérant non commandité, a perçu les éléments de rémunérations suivants :

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations du Gérant</b>				
François Enaud	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants au titre de 2007	Montants versés en 2007*	Montants au titre de 2008	Montants versés en 2008*
Rémunération fixe	350 000 €	350 000 €	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable	211 131 €	190 000 €	210 000 €	211 131 €
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature	1 434 €	1 434 €	1 482 €	1 482 €
<b>TOTAL</b>	<b>562 565 €</b>	<b>541 434 €</b>	<b>611 482 €</b>	<b>612 613 €</b>

\* Rémunération fixe de l'année - Part variable de l'année N-1 versée en année n.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
<b>François Enaud</b>	Oui *	Non	Non	Non

\* Contrat de travail avec la société Steria SA suspendu par décision du Conseil d'administration du 18 septembre 1997.

<b>Actions de performance attribuées au Gérant</b>						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice au Gérant par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (*)	Date d'acquisition (*)	Date de disponibilité	Conditions de performance
Assemblée générale du 15 juin 2005	Plan n° 5 du 19/12/2007	10 000	220 900 €	19/12/2010	19/12/2012	Liées à l'évolution de la marge opérationnelle du groupe sur une période de 3 années à compter de l'attribution
Assemblée générale du 6 juin 2008	Plan n° 6 du 19/12/2008	10 000	67 000 €	16/11/2011	16/11/2013	Liées à l'évolution de la marge opérationnelle du groupe sur une période de 3 années à compter de l'attribution

(\*) Sous réserve des conditions de performance.

Concernant les actions de performance, conformément l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires commanditaires du 6 juin 2008, le Conseil de surveillance a autorisé l'attribution de 10 000 actions de performance au Gérant selon les critères de performance définis par le Conseil de surveillance, liés à l'évolution de la marge opérationnelle du groupe sur une période de trois années, courant à partir de l'exercice 2008.

En vertu de l'article L 225-197-1 II al 4 du code de commerce et conformément à l'avis du Conseil de surveillance après consultation du Comité de Rémunérations, le Gérant devra conserver 30% des actions de performance définitivement attribuées pendant toute la durée de son mandat.

Aucune action de performance attribuée antérieurement au Gérant n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2008.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au Gérant au cours de l'exercice 2008.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions attribuée antérieurement n'a été levée par la Gérant au cours de l'exercice 2008.

### **Les Membres du Conseil de surveillance :**

#### Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence est votée en Assemblée Générale. L'enveloppe autorisée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 est de 170 000 euros pour 2008. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres, et d'une partie variable liée à la présence au Conseil de surveillance et aux comités, fixée à 1 000 € par séance.

Jacques Bentz, président du Conseil de surveillance, Eric Hayat, ancien salarié de Groupe Steria et Jacques Lafay, salarié de Steria SA ne perçoivent pas de jetons de présence.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Tecnet Participations, dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 77 427,14 euros au titre de l'exercice 2008.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Eric Hayat Conseil, dont Monsieur Eric Hayat est gérant, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 88 000 euros au titre de l'exercice 2008.

Les montants des honoraires perçus au titre de ces deux conventions ont été estimés par le Conseil de surveillance comme non significatifs tant pour la Société que pour les membres du Conseil concernés.

Monsieur Jacques Lafay, membre du Conseil de surveillance représentant les salariés a perçu, en 2008, au titre de son contrat de travail avec Steria SA, une rémunération fixe de 104 400 euros et une rémunération variable 35 964 euros.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2008. Aucune action de performance attribuée antérieurement n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2008.

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance</b>		
Membres du conseil de surveillance	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
<b>Jacques Bentz</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations (1)	85 616,66 € <sup>6</sup>	77 427,14 €
<b>Séverin Cabannes</b>		
Jetons de présence	8 000 €	17 500 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Elie Cohen</b>		
Jetons de présence	25 000 €	25 000 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Patrick Boissier</b>		
Jetons de présence	19 000 €	16 500 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Pierre-Henri Gourgeon</b>		
Jetons de présence	16 000 €	17 500 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Eric Hayat</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations (2)	44 000 € <sup>7</sup>	88 000 €
<b>Jacques Lafay (représentant le FCPE)</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations (3)	129 162 € <sup>8</sup>	140 364 €
<b>Charles Paris de Bollardière</b>		
Jetons de présence	21 000 €	23 500 €
Autres rémunérations	-	-

<sup>6</sup> Au titre de la convention de services entre Tecnet Participation et Groupe Steria SCA

<sup>7</sup> Au titre de la convention de services entre Eric Hayat Conseil et Steria SA

<sup>8</sup> Au titre de son contrat de travail avec Steria SA

## **5 Renseignements de caractère général concernant Groupe Steria SCA et son capital**

### **■ 5.1 Renseignements juridiques concernant la société**

#### **Dénomination et siège social**

Groupe Steria SCA  
12, rue Paul Dautier - 78140 Vélizy-Villacoublay.

#### **Forme juridique (article 1 des statuts)**

Société en commandite par actions de droit français (SCA).

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires, et
- son Associé commandité, la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des statuts seraient appliquées.

#### **Objet social**

L'objet social est décrit à l'article 2 des statuts figurant en Annexe au présent document de référence.

#### **Date de création de la société**

La société Groupe Steria a été constituée le 18 février 1988 sous forme de Société anonyme. Elle a été transformée en Société en commandite par actions par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996.

#### **Durée**

La durée de la société est de 99 ans à compter de la date de création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **Registre du commerce et des sociétés**

RCS Versailles 344 110 655 (88 B 00 665)

#### **Code Ape – Code Naf**

6202 A

#### **Acte constitutif et Statuts**

Une copie des Statuts de la société Groupe Steria SCA dans sa dernière version du 29 Juillet 2008 figure en Annexe du présent Document de Référence.

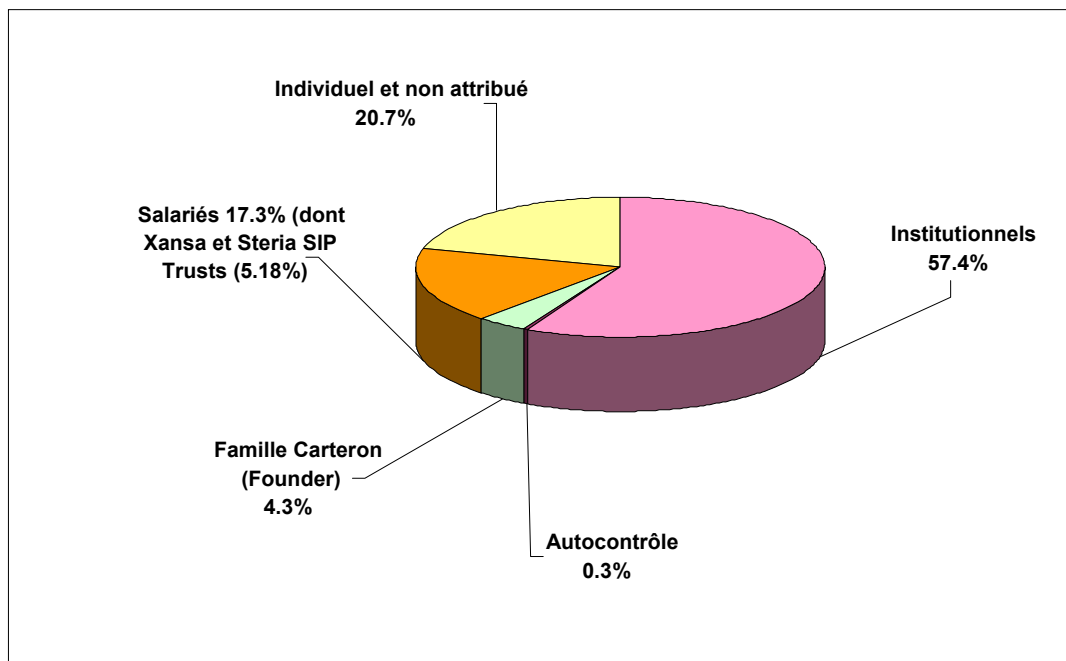
## ■ 5.2 Renseignements concernant le capital

### 5.2.1 Capital social

Au 6 février 2009, le montant du capital social est de 28 535 232 euros divisé en 28 535 232 actions de 1 euro de nominal chacune.

### 5.2.2 Répartition du capital social

a) Répartition du capital social au 22 février 2009



### 5.2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote : évolution au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 06 /02/2009			Situation au 28/02/2008			Situation au 31/03/2007			Situation au 31/03/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote(1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnariat salarié	4 942 218	17,31	21,20	3 646 635	12,88	15,97	2 091 865	11,23	17,19	2 034 065	11,22	17,92
Famille CARTERON (fondateur) (2)	1 224 584	4,29	7,34	1 184 642	4,18	7,38	1 414 870	7,60	12,38	1 414 870	7,80	12,47
Financière de l'Echiquier	2 167 220 (3)	7,59	6,65	2 465 892(4)	8,71	7,87	1 009 367 (5)	5,42	4,42	983 000(6)	5,42	4,33
Groupe Steria SCA (auto détention)	91 716	0,32	0	110 505	0,39	0,34	42 336	0,23	0	59 665	0,33	0
Public	20 109 494	70,47	64,78	20 893 335	73,82	65,15	14 064 819	75,52	66,01	13 637 702	75,23	65,28
TOTAL	28 535 232	100	100	28 301 009	100	100	18 623 257	100	100	18 129 302	100	100

(1) total droits de vote (hors actions d'autocontrôle) :

(2) titres détenus en pleine propriété et en nue-propriété (famille).

(3) source Thomson reuters 06/02/2009

(4) TPI 28/02/2008

(5) source Thomson Financial juillet 2006

(6) source Thomson mars 2006



Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis 2 ans au moins. Le nombre total de droits de vote (hors actions d'autocontrôle) au 6 février 2009 s'élevait à 32 547 286

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

#### 5.2.4 Historique : Evolution du capital social de Groupe Steria SCA depuis 5 ans

Date de réalisation	Type d'opération Augmentation du capital par	Nominal	Prime de l'opération par action	Nombre de titres créés	Nombre cumulé d'actions	Evolution du capital
16 février 2004	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	19 450	17 761 644	17 761 644 €
21 juin 2004	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	40 100	17 801 744	17 801 744 €
10 août 2004	Souscription du FCPE et par souscription directe des salariés	1€	22 €	119 957	17 921 701	17 921 701 €
	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	1 600	17 923 301	17 923 301 €
20 octobre 2004	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	29 572	17 952 873	17 952 873 €
7 janvier 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	25 500	17 978 373	17 978 373 €
15 juin 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	17 050	17 995 423	17 995 423 €
12 août 2005	Souscription du FCPE et par souscription directe des salariés	1€	24 €	96 501	18 091 924	18 091 924 €
	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	3 150	18 095 074	18 095 074 €
17 octobre 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	26 578	18 121 652	18 121 652 €
16 janvier 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	7 650	18 129 302	18 129 302 €
16 juin 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	5 850	18 139 452	18 139 452 €
		1 €	42,33 €	300		
		1 €	35 €	4 000		
	exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	au nominal	136 839	18.276.291	18.276.291 €
25 août 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	42,33 €	138	18 278 201	18 278 201 €
		1 €	35 €	1 772		
	réserve aux salariés du Groupe (via FCPE et par souscription directe)	1 €	31,70 €	334.556	18.612.757	18.612.757 €
23 octobre 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	35 €	7 500	18.623.257	18.623.257 €
		1 €	12 €	3 000		
18 avril 2007	suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	58.122	18.746.104	18.746.104
		1 €	42,33 €	5.550		
		1 €	35 €	48.995		
		1 €	12 €	10.180		
		1 €	42,33 €	25.445		
28 Mai 2007	suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	258	18.785.932	18.785.932
		1 €	35 €	625		
		1 €	12 €	13.500		
		1 €	26,50 €	133.400		
27 août 2007	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	476	19.416.984	19.416.984
		1 €	42,33 €	4.310		
		1 €	35 €	23.000		
		1 €	12 €	34.400		
	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (formule classique)	1 €	37,38 €	70.285		
		1 €	37,38 €	18.353		
		1 €	37,38 €	1.180		
		1 €	37,38 €	840		
	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (formule levier)	1 €	37,38 €	227.949		
		1 €	37,38 €	12.476		
		1 €	37,38 €	22.324		
		1 €	37,38 €	2.678		
		1 €	46,97 €	55279		
		1 €	0 €	49.198		
	Augmentation de capital réservée à Calyon	1 €	37,38 €	24.102		
		1 €	42,33 €	10.931		
		1 €	35 €	20.100		
1 €		12 €	31.200			
1 €		27,50 €	11.500			
31 octobre 2007	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	12 €	1.500	19.492.215	19.492.215
		1 €	22,20 €	8.663.204		
		1 €	42,33 €	10.931		
		1 €	35 €	20.100		
		1 €	12 €	31.200		
11 décembre 2007	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	1 €	22,20 €	8.663.204	28.155.419	28.155.419
		1 €	42,33 €	10.931		
		1 €	35 €	20.100		
		1 €	12 €	31.200		
		1 €	27,50 €	11.500		
31 janvier 2008	Augmentation de capital suite à l'exercice de BSA	1 €	26,50 €	145 590	28.301.009	28.301.009
27 juin 2008	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	1 090	28 302 099	28 302 099
29 juillet 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	1 €	15,23 €	197 853	28.535.232	28.535.232

### 5.2.5 Capital potentiel

#### **Options de souscription d'actions, Actions gratuites, Bons de souscription d'actions**

L'ensemble des informations concernant le capital potentiel, y inclus les options de souscription d'actions octroyées ou exercées, les actions gratuites et/ou bons de souscription d'actions durant l'exercice 2008, figurent aux Annexes des comptes sociaux et comptes consolidés.

#### **Obligations à Options de Conversion et/ou d'échange en Actions nouvelles ou existantes.**

Par décisions en date des 12, 13 et 16 novembre 2007, le Gérant, faisant usage des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2006, a émis 4 080 549 obligations subordonnées à durée indéterminée à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, pour une valeur unitaire nominale de 37,36 euros, soit un montant nominal total de l'emprunt de 152 449 310,64 euros.

L'ensemble des éléments concernant ladite obligation figure en Annexe des comptes sociaux et en note 2.2 des comptes consolidés de la société.

Il n'existe pas d'autre titre donnant accès au capital.

## Synthèse des informations relatives à la dilution potentielle du capital à la date du 31 décembre 2008

Capital : 28 535 232 euros

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution ou d'émission (a)/date d'autorisation (A) si non encore attribuées	Prix d'exercice	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercabilité par détenteur	Solde du Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
		En euros				En % du capital actuel
1. Options de souscription d'actions attribuées	13/05/2002	33,04	Salariés	Du 14/05/2005 au 14/05/2009**	438 721	1,53
	11/04/2003	11,93	Salariés	Du 12/04/2006 au 11/04/2010**	104 432	0,36
	20/04/2004	26,16	Salariés	Du 21/04/2007 au 20/04/2011**	167 370	0,58
<b>Total 1</b>					710 523	2,48
2. Bons de souscription d'actions	27/08/2007	47,97	Groupe Steriactions (salariés)	Du 27/08/2007 au 03/09/2012	49 198	0,17 %
<b>Total 2</b>					49 198	0,17 %
3. Actions gratuites	13/09/2006 (attribution conditionnelle)	Gratuit	Certains salariés et mandataires du Groupe	- date d'attribution : 19/09/2009 * - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 19/09/2011)	83 107	0,29
	01/06/2007 (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 01/06/2009 ** - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 01/06/2011)	17 052	0,05
	19/12/2007 (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 20/12/2010 * - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 20/12/2012)	113 431	0,39
	16/12/2008 (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 16/12/2011** - durée de conservation : 2 ans à compter du 16/12/2011	96 900	0,33
<b>Total 3</b>				310 490	1,08	
4. Obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange d'actions	12 novembre 2007	1,03 action pour 1 obligation			4 202 965	14,72
<b>Total 4</b>					4 202 965	14,72
<b>Dilution potentielle totale</b>					<b>5 273 176</b>	<b>18,47</b>

\*sous conditions de présence et de performance

\*\* sous condition de présence

Ce pourcentage de dilution potentielle est un pourcentage maximum ne prenant pas en compte les hypothèses de calcul du résultat par action en normes IFRS. Ces hypothèses entraînent une réduction du caractère dilutif de ces instruments.

Au regard des normes IFRS le pourcentage de dilution potentielle au 31 décembre 2008 est de 16,41.

## 5.2.6 Capital autorisé mais non émis

Le tableau, ci-après, récapitule les délégations d'autorisation d'augmentation de capital en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice.

Décision	Échéance	Montant ou pourcentage du capital autorisé	Utilisation faite au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au 31/12/2008
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	06/08/2009	3M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	06/08/2009	3M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Autorisation à la gérance d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations ci-dessus	06/08/2009	15% de l'émission initiale	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	06/08/2009	10% du capital social	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	06/08/2009	3M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	06/08/2009	3M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt		
AG mixte du 06/06/08 Autorisation à la gérance de déterminer le prix de l'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression de droit préférentiel de souscription	06/08/2009	10% du capital social	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Autorisation donnée à la gérance d'attribuer des actions gratuites	06/08/2010	250 000 actions (0,88% du capital)	en attente	en attente
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés	01/11/2010	750 K€	néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Délégation de compétence à la gérance de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de l'actionnariat salarié	01/11/2010	750 K€	néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08 Délégation de pouvoirs à la gérance pour procéder à des augmentations de capital réservées à toute entité ayant pour objet exclusif de détenir et céder des actions de la société ou autres instruments financiers dans le cadre de l'actionnariat salarié	01/11/2010	750 K€	néant	Totalité

## 5.2.7 Programme de rachat d'actions

### 5.2.7.1 : Descriptif du programme de rachat d'actions

#### I – Cadre juridique

Conformément aux articles 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 29 mai 2009.

#### II – Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 28 février 2009, le capital de la société était composé de 28 535 232 actions.

A cette date, la société détenait 57 151 actions propres, représentant 0,20 % du capital.

#### III- Répartition par objectif des titres détenus par la société.

Au 28 février 2009, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif:

Mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de commerce ou mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce	30 018
Attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la société	6 507
Achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	158
Animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF*	23 000
TOTAL	59 683

\* ne prend pas en compte les achats et ventes effectués dans le cadre du contrat de liquidité

#### IV- Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions :

Les objectifs de ce nouveau programme sont, par ordre de priorité décroissante :

- La mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la Société ;
- l'achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'approbation de la 7<sup>ème</sup> résolution figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

#### **V- Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital :**

##### **Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres du capital**

La part maximale susceptible d'être rachetée est égale à 10 % du capital de la société Groupe Steria SCA existant au moment de l'utilisation du programme de rachat.

Le capital social est de 28 535 232 € réparti en 28 535 232 actions de 1 € de valeur nominale. Sur cette base, la société Groupe Steria SCA serait autorisée à acquérir au maximum 10 % de son capital, soit 2 853 523 actions, compte non tenu des actions déjà détenues

##### Caractéristiques des titres :

Titres concernés : actions

Marché de cotation : Euronext Paris, Eurolist (Compartiment B)

Code Euroclear : 7291 PA

Code ISIN : FR 0000072910

Code Mnémo : RIA

##### **Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**

Le montant maximal cumulé des opérations d'achat d'actions propres que la société Groupe Steria SCA serait susceptible de payer dans le cadre du programme de rachat, ne pourra excéder la somme de 99 873 305 € (hors frais), sur la base d'un prix maximal d'achat par action de 35 euros.

##### **Modalités des rachats**

L'achat, la cession ou le transfert par la Société de ses propres actions pourra s'opérer par tous moyens, y compris de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il plaira à la Gérance. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

##### **VI- Durée du programme de rachat**

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale soit jusqu'au 29 novembre 2010.

##### **VII- Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique**

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2008 a autorisé le Gérant à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat :

**TABLEAU DECLARATION SYNTHETIQUE**  
Situation au 28 février 2009

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,20%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	57 151 actions
Valeur comptable du portefeuille	1 337 560 €
Valeur de marché du portefeuille	509 215 €

	Flux bruts cumulés pour la période du 31 mars 2008 au 29 février 2009		Positions ouvertes au 29 février 2009			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	419 218	435 925	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	13, 24	15,18				
Montants en euros	5 550 446,32€	6 617 341,50€				

La société n'a pas utilisé de produits dérivés au cours du précédent programme. Le groupe n'utilise de produits dérivés que dans le cadre de la gestion de son risque de taux.

#### **5.2.7.1 : Mise en œuvre du programme de rachat d'actions**

##### **Contrat de liquidité**

Par contrat en date du 30 octobre 2006 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, le Groupe Steria a confié à SG Securities (Paris) SAS, société par actions simplifiée au capital de 2.400.000 euros, dont le siège social est Tour Société Générale, 17 cours Valmy, 92987 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro d'identification unique 784 198 483 RCS Nanterre, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005.

Au 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité  
57 995 titres Groupe Steria SCA,  
Des liquidités pour un montant de 625 028,67 €

## **Attribution d'actions gratuites**

Au cours de l'exercice 2008 il a été décidé par la Gérance de faire usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2008 dans sa douzième résolution d'opérer sur les actions de la société, et de procéder au rachat d'actions de la société en vue de les attribuer aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place le 13 septembre 2005, dans la limite d'un nombre maximum de 70 000 actions.

En vertu de cette décision il a été procédé au rachat que 65 000 actions représentant 0,22 % du capital, au prix moyen de 17,30 affectées à l'objectif de « mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de commerce ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ». 64 982 actions ont été attribuées aux bénéficiaires de ce plan le 13 septembre 2008 moyennant une période de conservation de 2 ans.



## ■ 5.3 Groupe Steria SCA et la Bourse

### 5.3.1 Données boursières

Groupe Steria SCA est une société cotée depuis le 4 juin 1999, actuellement cotée sur Euronext Paris, sur le compartiment B d'Eurolist.

- Codes et classification du titre Groupe Steria SCA

Code ISIN : FR 0000072910  
Mnemo : RIA  
Code Euronext : FR 0000072910  
Marché : Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales  
CFI : ES (E=equity ; S=shares)  
Type : Action - Action ordinaire – Continu  
Compartiment B (Mid-caps)

- Caractéristiques du titre Groupe Steria SCA

Industrie: 9000, Technologie  
Super secteur: 9500, Technologie  
Secteur: 9530, Logiciels et services informatiques  
Sous secteur: 9533, Services informatiques

Eligibilité au PEA (Plan d'Epargne en Actions) : Oui  
Eligibilité au Service à Règlement Différé (SRD) : Oui  
local : 7291

- Principaux tickers du titre Groupe Steria SCA

Euronext : RIA  
Bloomberg : RIA FP  
Reuters : TERI.PA

- Principaux indices auxquels appartient le titre Steria

CAC ALL SHARES,  
CAC MID&SMALL 190,  
CAC MID 100,  
CAC Soft&CS,  
CAC Technology,  
EURONEXT FAS IAS,  
Indice Général SBF 120,  
SBF 250,  
SBF 80,  
IT CAC,  
NEXT 150

L'évolution du cours de bourse de Groupe Steria SCA depuis juin 2002 est indiquée ci-après.

**DONNÉES BOURSIERES**

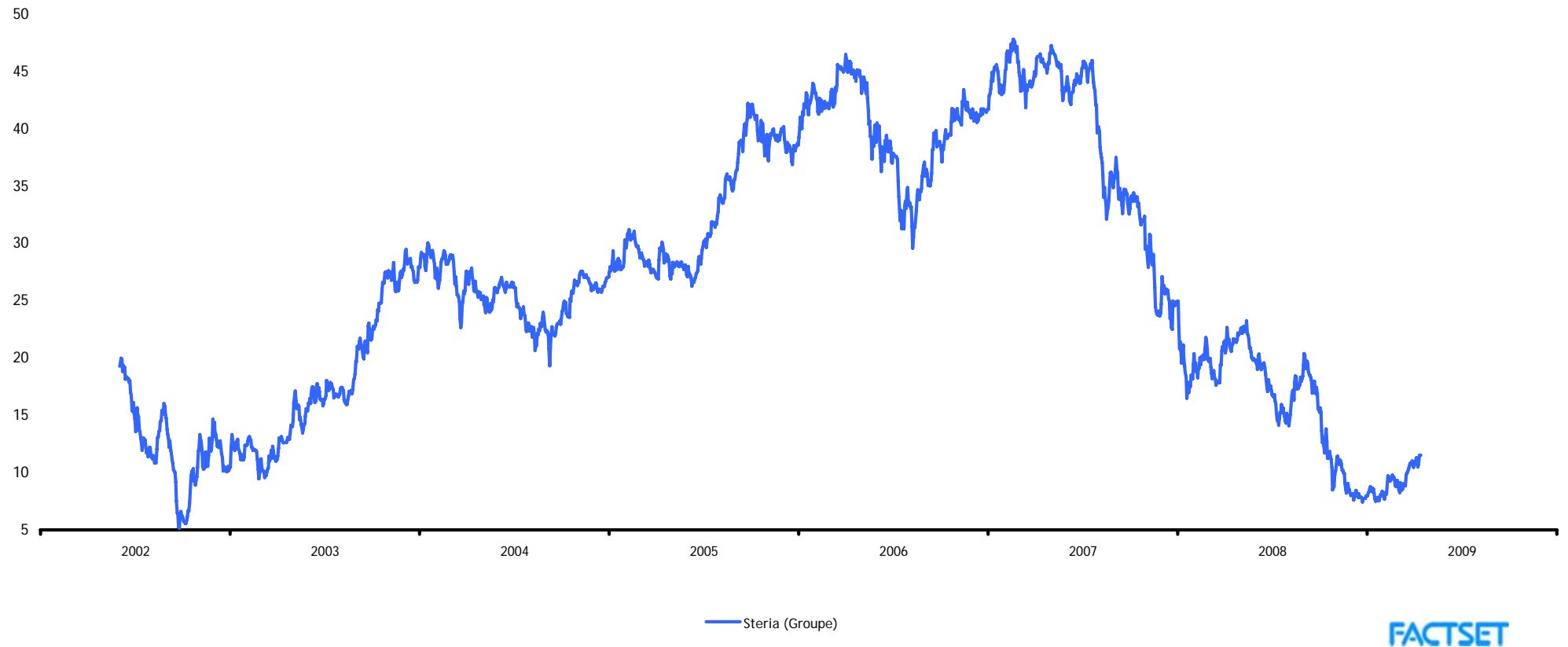
2004 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	35 102	47 829	53 781	72 107	41 982	38 757	28 211	19 305	49 356	41 724	35 342	26 478
Plus haut €	33,78	32,07	31,90	30,92	28,50	29,45	29,00	26,50	25,70	30,00	30,20	29,53
Plus bas €	30,00	28,29	24,22	26,90	24,73	26,57	23,53	21,73	20,45	25,25	28,01	27,90
Capitaux en millions d'euros (1)	23,29	29,07	34,29	41,67	23,77	24,34	16,38	10,31	25,59	24,07	22,81	17,47
2005 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	45 577	145 965	48 238	71 328	30 031	75 103	66 839	62 480	91 471	58 095	60 816	41 301
Plus haut €	32,17	34,30	32,11	33,00	31,00	32,33	35,71	39,50	46,50	46,19	43,85	44,05
Plus bas €	29,70	31,12	28,41	28,85	29,32	28,62	31,71	36,00	38,00	39,41	39,75	40,20
Capitaux en millions d'euros (1)	29,43	94,24	31,19	46,76	20,15	49,77	47,58	54,60	86,02	53,03	56,57	36,31
2006 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	62 383	50 451	56 998	36 784	67 928	55 815	64 894	59 416	48 429	49 928	60 879	46 734
Plus haut €	48,05	47,33	50,65	50,45	48,74	43,99	41,71	40,95	43,45	46,25	48,38	45,99
Plus bas €	42,10	44,50	45,25	45,00	40,27	39,10	31,37	31,33	38,01	40,20	43,51	43,80
Capitaux en millions d'euros (1)	62,77	46,29	63,18	32,50	66,85	50,86	50,27	49,32	41,64	47,80	61,33	39,83
2007 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	70 119	85 106	76 706	58 367	92 319	93 154	89 976	146 575	68 210	101 585	346 597	276 844
Plus haut €	49,67	47,87	46,33	46,72	47,27	45,42	46,02	41,01	37,77	35,18	30,84	27,33
Plus bas €	45,51	43,14	41,76	44,15	42,27	41,85	37,69	31,30	32,45	29,42	23,25	22,37
Capitaux en millions d'euros (1)	74,39	85,61	81,22	55,25	99,5	92,98	93,37	130,88	51,37	82,06	201,72	131,28
2008 -Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	257 798	201 115	145 657	141 753	110 412	141 370	224 774	192 173	198 183	282 509	229 775	156 552
Plus haut €	25,20	21,99	21,20	23,00	23,38	21,50	17,71	18,60	20,65	16,10	11,55	8,88
Plus bas €	15,53	17,65	17,40	20,30	19,55	16,91	13,43	13,91	14,80	8,22	8,08	7,35
Capitaux en millions d'euros (1)	107,63	84,0	52,9	67,0	49,58	56,88	82,38	68,33	79,51	76,05	45,70	26,04
2009 - Mois	01	02	03									
Volume moyen échangé/jour	102 938	117 192	97 906									
Plus haut €	8,81	10,32	11,30									
Plus bas €	7,30	7,61	8,10									
Capitaux en millions d'euros (1)	17,52	21,50	21,04									

Source EURONEXT

(1) Montant des capitaux échangés dans le mois

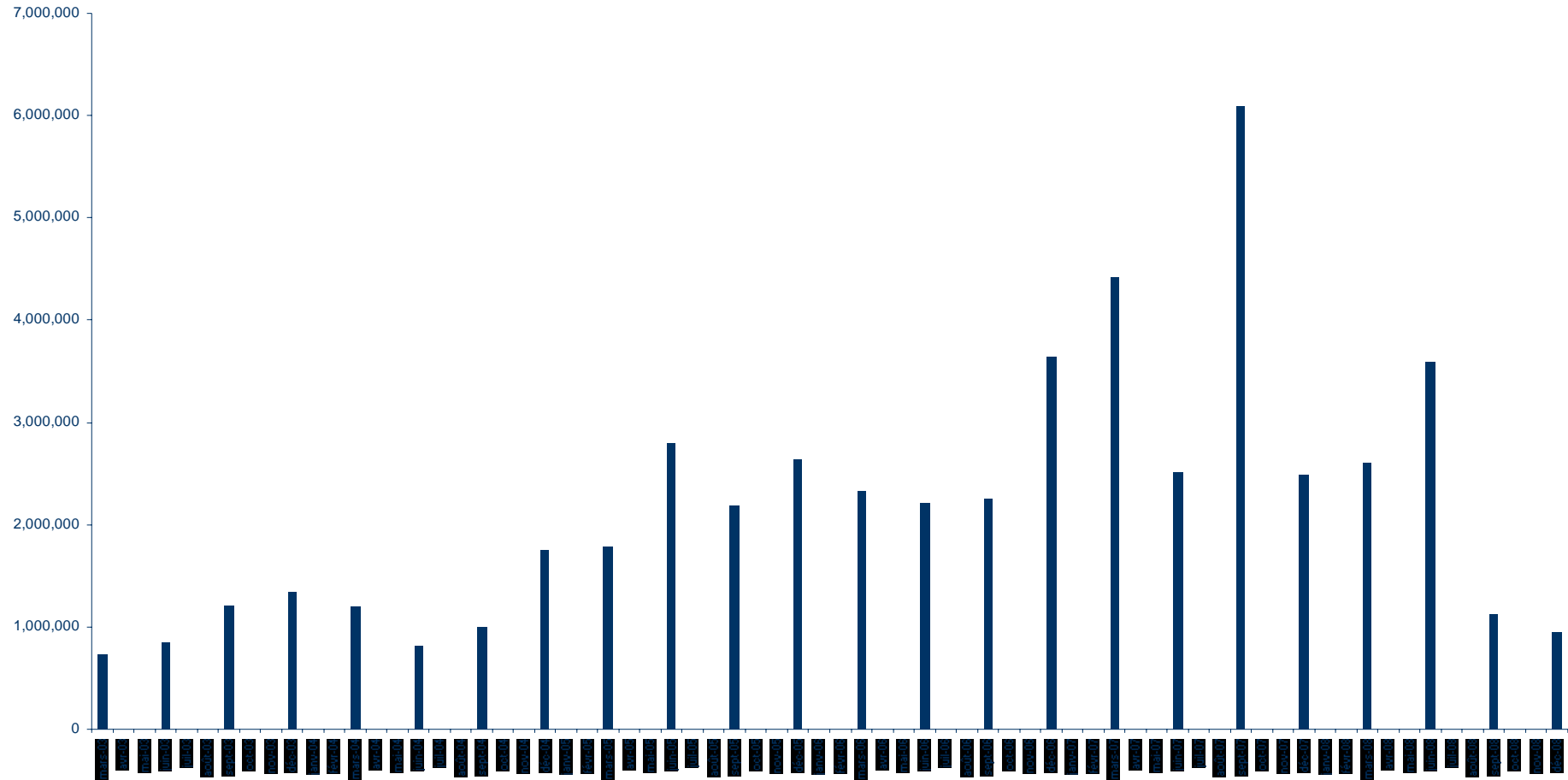
Evolution du cours du titre Steria depuis juin 2002 (cours au 13 avril 2009)

Price for Steria (Groupe) (FR) in EUR as of 13/04/09



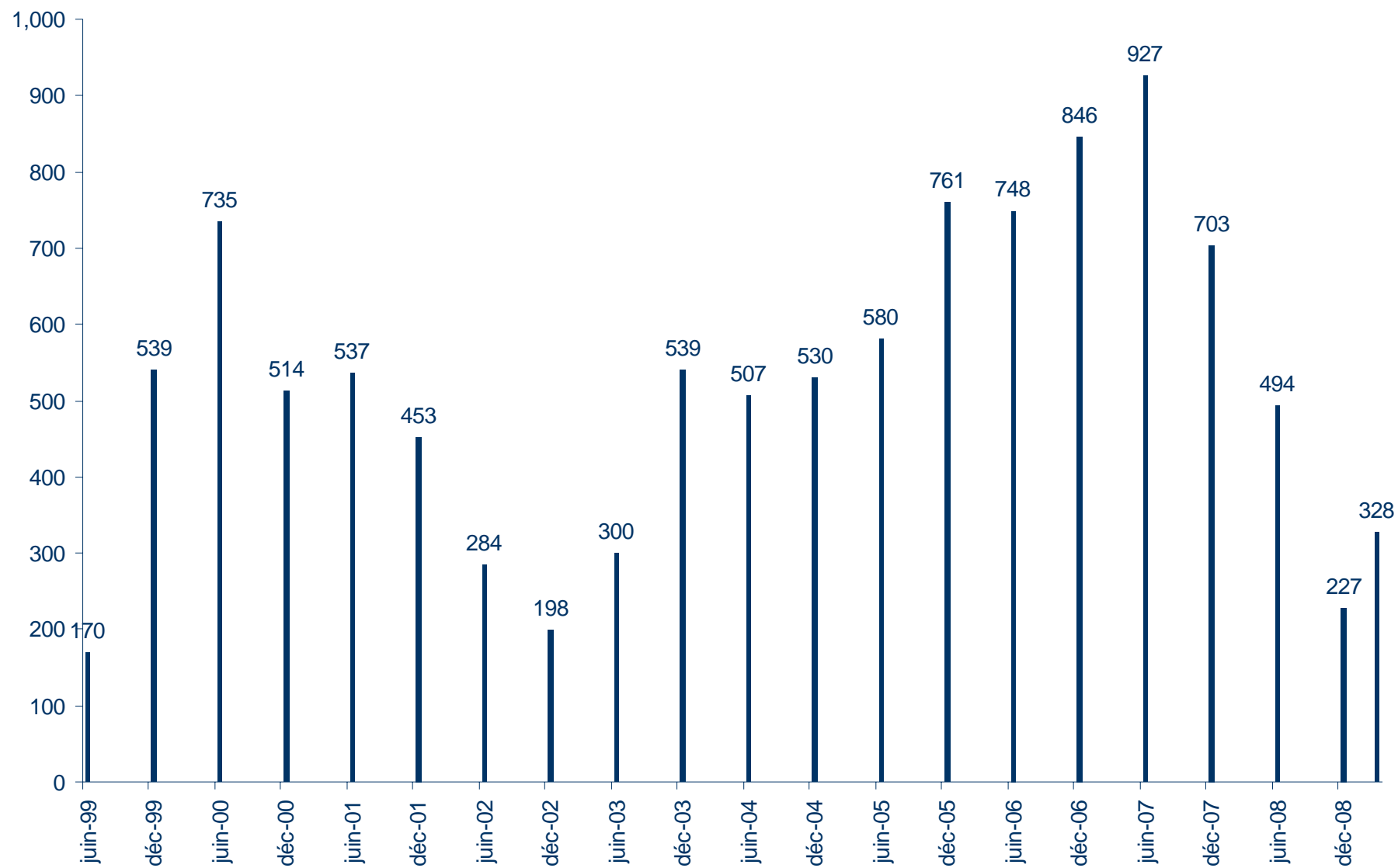
Source : Facset

### Evolution des capitaux moyens échangés par jour (en €)



Source : Facset

### Evolution des capitaux moyens échangés par jour (en €)



Source : Facset

### 5.3.2. Politique de distribution de dividendes

#### **5.3.2.1 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices**

Montants versés aux actionnaires commanditaires (en euros) :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal/réfaction
2005	0,30 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2006	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2007	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

#### **5.3.2.2 Proposition de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 – sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2009.**

Proposition de dividende aux associés commanditaires qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2009:

Exercice	Dividende net par action	Réfaction
2008	0,12 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

#### Option pour le paiement du dividende ou numéraire ou en actions

Il sera proposé aux actionnaires, sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'assemblée générale du 27 mai 2009, une option en vue du paiement en numéraire ou en action du dividende. Cette option portera sur la totalité du dividende mis en paiement soit 0,12 € par action.

Le prix d'émission des actions nouvelles est fixé à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent l'assemblée générale, diminué du montant net du dividende. La gérance aura la faculté d'arrondir ce prix, jusqu'au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires qui souhaiteraient obtenir le paiement de leur dividende en actions, disposeront d'un délai compris entre le 9 juin et le 25 juin 2009 pour en faire la demande auprès des intermédiaires habilités.

A défaut d'option à l'expiration de cette période, le dividende sera payé en numéraire à compter du 7 juillet 2009.

### 5.3.3. Information financière

#### **Responsable de l'information financière :**

Monsieur Olivier Psaume  
Direction de la Stratégie et des Relations Investisseurs  
Steria – 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : +33 1.34.88.55.60  
Fax : +33 1.34.88.62.00  
E-mail : olivier.psaume@Steria.com

Site Internet : [www.Steria.com](http://www.Steria.com)

**Calendrier de l'information financière :**

16/02/2009 (après bourse) : chiffre d'affaires annuel 2008

16/03/2009 (après bourse) : résultats de l'année 2008

14/05/2009 (après bourse) : chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2009

29/05/2009 : Assemblée générale annuelle (à 14h00)

31/08/2009 (après bourse) : chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009

31/08/2009 (après bourse) : résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2009

12/11/2009 (après bourse) : chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009

## ■ 5.4 Responsable du document de référence

### **Responsable du document de référence**

Monsieur François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA.

### **Attestation du responsable du document de référence**

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 55 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.*

*Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 122 et 150 dudit document.*

*Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont attiré l'attention des actionnaires sur le note 1.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode lié à la première application de la norme IFRS 8 – Information sectorielle. Il convient de rappeler que les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont attiré l'attention des actionnaires sur la note 2.1 bis de l'annexe qui expose le changement de méthode de consolidation de Diamis et le retraitement de l'information comparative 2006.*

François ENAUD

Gérant



## 6 Documents accessibles au public

Les documents juridiques (statuts, procès verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes...) peuvent être consultés à la Direction Juridique Groupe, 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux.

### Communiqués de presse

Résultats annuels 2008	16/03/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2008	16/02/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Nomination d'Olivier Vallet en tant que DG de Steria France	09/12/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 9 premiers mois 2008	13/11/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Changement de direction à la tête de Steria France	27/10/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Assemblée Générale Mixte : résultats des votes	09/06/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Résultats semestriels 2008	20/08/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008	13/08/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Avis de convocation de l'Assemblée Générale mixte du 29 Mai 2008	02/05/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe	29/05/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2008	14/05/2008	Site internet Steria/ Site AMF

### Autres documents déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers

Communiqué sur les recommandations AFEP MEDEF 2008	22/12/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Déclaration des transactions sur actions propres	04/09/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Rapport financier semestriel 2007	29/08/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2008	27/05/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Rapport financier annuel 2007	20/05/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Document de référence 2007	20/05/2008	Site internet Steria/ Site AMF

Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	14/10/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	14/10/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA

### Autres documents déposés sur le site Steria

Droits de vote mensuels mars 2009	06/04/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels février 2009	10/03/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2009	06/02/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels décembre 2008	07/01/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels novembre 2008	23/01/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels octobre 2008	06/11/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels septembre 2008	03/10/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels août 2008	04/09/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juillet 2008	04/08/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juin 2008	03/07/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels mai 2008	04/06/2008	Site Internet Steria
Droits de vote Assemblée générale du 6 juin 2008	22/05/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels avril 2008	09/05/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels mars 2008	01/04/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels février 2008	04/03/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2008	07/02/2008	Site Internet Steria
Bilan semestriel H2 du Contrat de liquidité	22/01/2009	Site Internet Steria
Bilan semestriel H1 du Contrat de liquidité	15/07/2008	Site Internet Steria

**Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales  
Obligatoires**

Désignation du teneurs de comptes de titres nominatifs de Groupe Steria SCA : CACEIS Corporate Trust (Balo n°141)	21/11/2008
Chiffre d'affaires 2007	22/02/2008
Chiffre d'affaires 2007	22/02/2008
Avis de publication Post AG des comptes sociaux, de l'affectation de résultats, des comptes consolidés et rapports des Commissaires aux comptes approuvés par l'AG du 6 juin et consultable sur Balo n° 63 (Balo n°104)	27/08/2008
Publication du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2008 (Balo n°99)	15/08/2008
Publication des comptes sociaux, comptes consolidés, du projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les rapports de Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés (Balo n°63)	23/05/2008
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale mixte du 6 juin 2008 (Balo n°53)	02/05/2008
Chiffre d'affaires 2007 (Balo n°23)	22/02/2008
Ajustement des conditions de conversion des Obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31/12/2012 (Balo n°1)	02/01/2008

## 7 Table de concordance

### ■ 7.1 Tableau de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations visées à l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809 : 2004.

INFORMATIONS	RAPPORT ANNUEL Pages
<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>207</b>
<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>156 et 157</b>
<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>2 et s., 22, 55 et s.</b>
<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>36 et s.</b>
<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	
▪ Histoire et évolution de la société	10 et 11
▪ Investissements	23
<b>APERCU DES ACTIVITES</b>	<b>20 et s.</b>
▪ Principales activités	20 et s.
<b>PRINCIPAUX MARCHES</b>	16 et s.
<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>14</b>
<b>PROPRIETE IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>N/A</b>
▪ Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée (propriétés immobilières louées, charges majeures pesant dessus)	23 et 88
▪ Questions environnementales influençant l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A
<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>55 et s.</b>
<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>96 et s, 132 et s, 138</b>
<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>N/A</b>
<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>N/A</b>
<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	<b>N/A</b>
<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>158 et s.</b>
▪ Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance	179 et s.
o lien familial existant entre ces personnes.	184
▪ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	179 et s
▪ Déclaration au cours des 5 dernières années	184
▪ Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	184
<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b>	<b>185 et s.</b>
<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>158 et s.</b>
<b>SALARIES</b>	<b>4, 30 et s.</b>

<b>INFORMATIONS</b>	<b>RAPPORT ANNUEL Pages</b>
<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>190, 191</b>
<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>15</b>
<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
▪ Informations financières historiques	59 et s., 125 et s.
▪ Informations financières pro forma	N/A
o Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux de comptes	N/A
▪ Etats financiers annuels consolidés	59 et s.
▪ Vérification des informations financières historiques annuelles	1
▪ Dates des dernières informations financières	59 et s, 125 et s.
▪ Informations financières intermédiaires et autres	N/A
▪ Politique de distribution des dividendes	205
▪ Procédures judiciaires et d'arbitrage	47, 48
▪ Changement significatif de la situation financière ou commerciale	57
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
▪ Capital social	190 et s.
▪ Acte constitutif et statuts	189, 213 et s.
<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>23</b>
<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	<b>N/A</b>
<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>205, 209</b>
<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>88-89, 142</b>

## ■ 7.2 Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport Financier Annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

<b>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>DOCUMENT de REFERENCE Pages</b>
<b>I. Comptes annuels de la Société</b>	<b>125 et s</b>
<b>II. Comptes consolidés du Groupe</b>	<b>59 et s</b>
<b>III. Rapport de gestion</b>	<b>55 et s</b>
<b>IV. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel</b>	<b>207</b>
<b>V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les annuels</b>	<b>150 et s</b>
<b>VI. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>122 et s</b>
<b>VII. Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>156, 157</b>
<b>VIII. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, sur les principes et les règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.</b>	<b>160 et s</b>
<b>IX. Rapport des Commissaires aux comptes sur Le Rapport du Président du Conseil de surveillance</b>	<b>177, 178</b>

**STATUTS**  
**DE**  
**GROUPE STERIA SCA**

**(dernière à jour le 29 Juillet 2008)**

# TITRE I

## LA SOCIÉTÉ

### ARTICLE 1 – FORME

La société anonyme dénommée « Groupe Steria », dont le siège social est à Vélizy-Villacoublay (78140) – 12, rue Paul Dautier, constituée par acte sous seing privé en date du 18 février 1988, a été transformée en société en commandite par actions (« SCA »), par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996. Elle a adopté les présents statuts par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> février 2007.

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires (désignés aux présentes les « Actionnaires »), et
- son Associé commandité (désigné aux présentes l'« Associé commandité » ou le « Commandité »), la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des présents statuts seraient appliquées.

Il est ici précisé que les termes les « Associés » désigne aux présentes collectivement le Commandité et les Actionnaires commanditaires.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

### ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, dans tous pays, directement ou indirectement :

- la promotion, la gestion, la recherche et l'application des projets et des services dans le domaine des technologies de l'information et de la gestion d'entreprises, ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes participations dans des sociétés de même nature ;
- la direction, l'animation du Groupe, y inclus des prestations de conseil et d'assistance notamment dans les domaines juridique, social, financier, administratif ;
- la participation de la société dans toutes opérations

commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions, ou rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement ;

- et, généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, même indirectement, à l'objet ci-dessus et pouvant contribuer à son développement.

### ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est : « Groupe Steria ».

Cette dénomination devra, dans tous actes ou documents émanant de la société, être précédée ou suivie immédiatement des mots « société en commandite par actions », ou des initiales « S.C.A. » et de l'indication du montant de son capital.

### ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

#### 4.1. Siège

Le siège social est fixé à Vélizy-Villacoublay (78140), 12 rue Paul Dautier.

#### 4.2. Transfert

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe, par décision de la Gérance, qui pourra modifier en conséquence le texte du présent article, sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

#### 4.3. Établissements secondaires

Des agences, succursales, bureaux ou autres établissements secondaires pourront être créés, transférés ou supprimés sur simple décision de la Gérance.

## ARTICLE 5 – DURÉE

La durée de la société reste de 99 ans à compter de la date de sa création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le commandité et les commanditaires devront être consultés sur la prorogation éventuelle de la société un an au moins avant l'expiration de cette dernière.

# TITRE II

## LE CAPITAL – LES ASSOCIÉS

### ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

#### 6.1. Montant

Le montant du capital social est de 28.535.232 euros, et est divisé en 28.535.232 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

#### 6.2. Modifications

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, dans les conditions prévues par la loi, soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant, par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, après avoir reçu l'accord de l'Associé Commandité. L'Assemblée générale peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, la Gérance procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

6.3. L'Associé commandité, Soderi SAS a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quotepart dans les bénéfices.

### ARTICLE 7 – FORME DES ACTIONS

7.1. Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Notamment les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

7.2. La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, ou à tout organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### ARTICLE 8 – TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

### ARTICLE 9 – DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION

#### 9.1. Droits sur l'actif et les bénéfices

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux Actionnaires, en vertu de l'article 19, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.



## 9.2. Regroupements

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque – notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres provenant d'une opération telle que : regroupement ou division des actions, réduction du capital, augmentation du capital par incorporation de réserves, fusion, scission, apport partiel, etc... donnant droit à un titre nouveau contre remise ou justification de la propriété de plusieurs actions anciennes - les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les Actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement du nombre des actions nécessaires ou des droits y attachés, de la cession ou de l'acquisition des actions ou des droits formant rompus.

## 9.3. Droits de vote

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Excepté en ce qui concerne le droit de vote ou la date de jouissance, toutes les actions nouvelles créées au cours de vie de la Société seront entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, les différents impôts et taxes qui pourront devenir exigibles en cas de remboursement total ou partiel du capital effectué en cours de Société ou lors de sa liquidation devant être supportés uniformément, compte tenu de leur valeur nominale respective, par toutes les actions existantes lors du remboursement et y participant, de sorte que chacune d'elles reçoive de la Société, pour une même valeur nominale, une même somme nette, et ce quelle que soit son origine ou la date de sa création.

## 9.4. Amortissement

Les actions pourront être amorties en totalité ou en partie, suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire, et tant qu'elles ne seront pas entièrement amorties, elles continueront à être inscrites en compte comme actions de capital ; il sera fait mention sur ce compte du remboursement opéré. Lorsqu'elles auront été amorties en totalité, elles seront inscrites en compte comme actions de jouissance.

## 9.5. Indivisibilité

Chaque action de la société est indivisible vis-à-vis de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par l'un d'eux, par son conjoint ou par un mandataire unique actionnaire.

En cas de désaccord entre co-indivisaires, le mandataire choisi parmi les Actionnaires est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

## 9.6. Démembrements

Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la société.

Toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

## ARTICLE 10 – INFORMATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En sus des obligations d'information de franchissement des seuils visés à l'article L 1233-7-I alinéa 1 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à franchir, à la hausse ou à la baisse, le seuil de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, devra satisfaire à l'obligation d'information prévue à l'article L 233-7 du Code de commerce. Cette obligation devra également être satisfaite chaque fois qu'un multiple de 2,5 % du capital ou des droits de vote sera franchit à la hausse ou à la baisse.

# TITRE III

## LA GERANCE

### ARTICLE 11 – GÉRANCE

#### 11.1. Les Gérants

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou personne morale, Associé commandité ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » ou « la Gérance » s'applique à chacun d'eux qui peuvent agir ensemble ou séparément, sauf lorsqu'il est prévu leur accord unanime par d'autres dispositions des présents statuts.

#### 11.2. Durée des fonctions

Les fonctions de gérant sont d'une durée maximum de six années qui prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

#### 11.3. Nomination, renouvellements

Au cours de l'existence de la société, et sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant est décidé(e) par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance, après accord de l'Associé commandité.

#### 11.4. Cessation des fonctions, révocation

Les fonctions du gérant prennent fin par l'arrivée du terme de son mandat, le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 65 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par l'Associé commandité, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant peut être demandée à l'initiative soit du Conseil de surveillance, soit de l'Associé commandité soit d'un ensemble d'actionnaires conformément à l'article 17.3 des présents statuts.

Dans le cas d'une initiative de l'Associé commandité, celui-ci ne peut prendre sa décision sans avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, qui doit être donné dans les vingt jours de la notification du projet de révocation faite par le Commandité au président du Conseil de surveillance.

Dans le cas d'une initiative du Conseil de surveillance, celui-ci

saisit l'Associé commandité.

En cas de désaccord, le Congrès, tel que défini à l'article 18 des présents Statuts, devra être réuni afin de rechercher un consensus.

Si le désaccord perdure dans les quarante jours à compter de la notification du projet de révocation, la décision finale revient à l'Associé commandité.

#### 11.5. Vacance de la Gérance

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés à la clause 11.4 des statuts, la Gérance est assurée de plein droit par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux gérants. Dès sa prise de fonction à la Gérance de la société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination et/ou de renouvellement visée à la clause 11.3 des Statuts.

#### 11.6. Rémunération

La rémunération de la Gérance est fixée sur proposition du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires. Les gérants ont également droit au remboursement de leurs frais et débours et frais de représentation.

### ARTICLE 12 – POUVOIRS DE LA GÉRANCE

#### 12.1. Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'Actionnaires, comme sous réserve des avis ou accords nécessaires du commandité et/ou du Conseil de surveillance selon ce qui est prévu aux présents statuts.

#### 12.2. Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts à l'Associé commandité et au Conseil de Surveillance.

En particulier, la Gérance devra recueillir l'avis préalable et/ou l'accord préalable du Commandité et du Conseil de surveillance pour les décisions visées aux clauses 14.9 et 14.10 des présents statuts, et dans les conditions prévues aux clauses et à la clause 13.10.

### 12.3. Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son Groupe, notamment pour les périodes d'indisponibilités temporaires. Elle peut également procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qu'elle peut également autoriser à faire usage du titre de Directeur général

ou de celui de Directeur général délégué.

### 12.4. Rapports

La Gérance devra présenter au Commandité et au Conseil de surveillance, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert et au moins quatre fois par an, un rapport sur l'activité de la société et du Groupe au cours de la période écoulée.

## TITRE IV LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

### ARTICLE 13 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 13.1. Composition

Il est institué un Conseil de surveillance, composé d'au moins trois membres, personnes physiques ou personnes morales.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut avoir la qualité de commandité, de gérant ou de représentant légal de la Société, Associée commanditée du Groupe Steria SCA.

La moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance doivent être âgés de moins de 65 ans à la date de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du dernier exercice clôturé.

Chaque membre du Conseil devra être propriétaire d'au moins cent cinquante actions de la société. Les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

#### 13.2. Nomination – Durée des fonctions

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, pour une durée maximum de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout membre du Conseil de surveillance est rééligible sans limitation.

#### 13.3. Révocation

Les membres du Conseil de surveillance sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire, statuant soit à l'initiative des Actionnaires selon les conditions de l'article 17 des présents statuts, soit sur proposition faite par le Conseil de surveillance. La révocation peut être décidée même si elle ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion. Un Actionnaire ayant la qualité de Commandité ne peut participer ni à leur élection, ni à leur révocation.

#### 13.4. Représentant permanent

Toute personne morale nommée membre du Conseil de surveillance doit, lors de sa nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

#### 13.5. Vacance

Si un ou plusieurs sièges de membres du Conseil deviennent vacants, le Conseil de surveillance peut pourvoir provisoirement à la nomination de nouveaux membres ; il est tenu de le faire dans les quinze jours si le nombre de ses membres est devenu inférieur à trois. Ces nominations provisoires sont soumises à ratification lors de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Le membre remplaçant ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### 13.6. Bureau et réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme un Président parmi ses membres et un secrétaire qui peut être pris en dehors de son sein. Il peut également élire un ou deux vice-présidents. En l'absence du Président, le vice-président présent le plus âgé préside le Conseil, à défaut celui-ci élit son président de séance.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, de la moitié de ses membres, de la Gérance, ou de l'Associé commandité, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, pour entendre le rapport de la Gérance, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Les convocations sont adressées par lettres simples, ou par tout moyen établissant preuve en matière commerciale, huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence où le Conseil pourra être convoqué par tout moyen et avec un délai moindre. Dans toute la mesure du possible, l'auteur de la convocation envoie préalablement au Conseil les documents sur lesquels le Conseil sera amené à délibérer ou qui sont nécessaires à ses délibérations.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente.

Tout membre du Conseil de surveillance peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, chaque membre du Conseil ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil, mais sans voix délibérative.

Le fondateur de la Société est également invité et peut assister aux séances du Conseil, sans voix délibérative.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion au travers de moyens de communication permettant aux membres de suivre les débats et d'y participer de vive voix, telle que communication téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télétransmission permettant leur identification. Lorsqu'un membre n'est pas physiquement présent, il appartient au Président de vérifier l'identité du membre participant à la réunion.

Lorsque des membres ont participé à la réunion sans être présents physiquement, mention expresse en est faite au procès-verbal.

Le Conseil de surveillance peut s'entourer et désigner en son sein des Comités spécialisés tels que prévus à l'article 13.8 des présents statuts.

### **13.7. Procès-verbaux**

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et le secrétaire ou par la majorité des membres présents.

### **13.8. Règlement intérieur**

Le Conseil de surveillance peut établir un règlement intérieur pour préciser les modalités de son fonctionnement et, s'il en juge ainsi, établir tous comités qui seraient utiles.

### **13.9. Jetons de présence**

Il peut être alloué par l'Assemblée générale au Conseil de surveillance une rémunération fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux. La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance est décidée par le Conseil.

### **13.10. Pouvoirs du Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

**13.10.1.** Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

### **13.10.2. Avis préalables**

Le Conseil de Surveillance, de par son rôle de contrôle, émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.

### **13.10.3. Accord préalable sur certaines décisions**

La Gérance doit requérir, outre l'accord préalable de l'Associé commandité, celui du Conseil de surveillance avant tout engagement important tels qu'énumérés ci-après :

- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50% du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;
- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des présents statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associée commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

### **13.11. Responsabilité**

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison

des actes de la gestion et de leurs résultats.

## **TITRE V**

### **L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ**

#### **ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ, NOMINATION, COMPOSITION ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ**

##### **14.1. Responsabilité et droits**

L'Associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les droits attachés à la qualité d'Associé commandité sont attribués intuitu personae. Ils ne sont pas cessibles.

##### **14.2. Composition**

L'Associé commandité est la société Soderi SAS, dont les associés doivent à tout moment, à titre de condition déterminante du statut d'Associé commandité, respecter (I) l'ensemble des conditions posées à l'article 1<sup>er</sup> des statuts de Soderi SAS et (II) la condition posée à l'article 1 des présents statuts de détention directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise d'un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA, et ce sauf à perdre de plein droit la qualité d'Associé commandité.

La société Groupe Steria SCA pourra à tout moment demander à la Société Soderi SAS de rapporter la preuve que ses associés répondent à cette double condition.

Si cette preuve n'est pas rapportée dans un délai de deux mois de la demande formulée, la Gérance sera tenue de convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée générale extraordinaire ayant pour objet : soit la modification de la condition définie à l'article 1, soit la désignation d'un nouvel Associé commandité, soit la transformation de la forme juridique de la société Groupe Steria SCA.

Faute par la Gérance de procéder à la convocation de ladite Assemblée dans le délai prévu, celle-ci pourra être convoquée par le Conseil de Surveillance ou un mandataire nommé à cet effet par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

##### **14.3. Nomination**

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux Associés Commandités est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires sur proposition du commandité, sauf les cas prévus à l'article 23, lorsqu'il n'y a plus d'Associé commandité.

##### **14.4. Retrait**

Tout Associé commandité peut à tout moment se retirer de la société et perdre ainsi sa qualité de commandité, sans préjudice de ses droits éventuels en qualité de commanditaire. Pour ce faire, il doit notifier sa décision avec un préavis de trois mois à la Gérance, et au président du Conseil de Surveillance.

**14.5. Le commandité non gérant, ne participe pas directement à la gestion de la société. Il exerce les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Notamment, il peut obtenir de la Gérance toutes informations et documents qu'il estimerait nécessaires.**

##### **14.6. Pouvoir de nomination et de révocation du gérant**

L'Associé commandité donne son accord sur la nomination du gérant conformément aux dispositions prévues à l'article 11 des présents statuts. L'Associé commandité a le pouvoir de révoquer tout gérant, dans les conditions prévues au même article.

##### **14.7. Vacance de la Gérance**

En cas de vacance de la Gérance, le commandité non gérant devient de plein droit gérant de la société, pendant le temps nécessaire à la nomination du ou des nouveaux gérants, selon ce qui est prévu à l'article 11 des présents statuts.

##### **14.8. Décisions collectives**

Une délibération en Assemblée Générale de la Société ne peut entrer en vigueur qu'avec l'accord du Commandité.

A ce titre, le Commandité donne son accord, si possible préalable, à toute décision relevant d'une Assemblée générale des Actionnaires, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, telle que visée à l'article 17 des présents Statuts, sauf pour celles relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance, à la nomination des Commissaires aux comptes, à leur révocation et à la fixation ou modification de la rémunération du Gérant.

##### **14.9. Avis préalables**

L'Associé commandité :

- a) peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe ;
- b) est l'interlocuteur de la Gérance pour tout ce qui concerne l'actionnariat salarié ;
- c) émet un avis préalable auprès de la Gérance sur :
  - les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique

d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;

- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition

#### **14.10. Accord préalable sur certaines décisions**

La Gérance doit préalablement à tout engagement important tel qu'énuméré ci-après, outre l'accord du Conseil de surveillance, recueillir l'accord de l'Associé commandité :

- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50 % du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que du capital social de la Société.

ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;

- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

#### **14.11. Procès-verbaux**

Toute décision de l'Associé commandité est constatée par un procès-verbal reporté sur un registre.

#### **14.12. Droit du Commandité sur les résultats**

Du fait de ses missions et responsabilités, l'Associé Commandité perçoit la quote-part des bénéfices sociaux fixée à l'article 19 des présents Statuts.

## **TITRE VI**

### **ACTIONNAIRES - ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES**

#### **ARTICLE 15 – DROITS ET RESPONSABILITÉ DES ACTIONNAIRES**

Les droits des Actionnaires sont proportionnels au nombre d'actions qu'ils détiennent. En leur qualité de commanditaires, ils ne sont tenus des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

#### **ARTICLE 16 – DÉCISIONS COLLECTIVES, RÈGLES GÉNÉRALES**

Les décisions des associés ne sont opposables aux associés, à la société et aux tiers qu'après constatation de la concordance de la volonté exprimée par le Commandité avec le vote de l'Assemblée générale des Actionnaires.

Cette concordance résulte soit d'un procès-verbal dressé, soit simplement de la signature du commandité sur le procès-verbal de l'Assemblée générale. Toutefois, cette concordance de la volonté du Commandité avec les décisions de l'Assemblée générale n'est pas requise pour les nominations et révocations des membres du Conseil de surveillance, la nomination, la révocation des commissaires aux comptes, et la fixation ou modification de la rémunération du gérant.

Les procès-verbaux des décisions du Commandité et de l'Assemblée des Actionnaires, ainsi que le certificat de concordance établi par la Gérance, comme il est dit ci-dessus, sont établis les uns à la suite des autres sur le registre spécial des

délibérations d'associés, conformément à l'article 10 du décret du 23 mars 1967.

Toutes les décisions des Actionnaires sont prises en Assemblée.

#### **ARTICLE 17 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES**

Les dispositions applicables aux Assemblées d'Actionnaires sont celles prévues par la loi pour les assemblées générales d'actionnaires des sociétés anonymes.

##### **17.1. Nature des Assemblées**

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement sur toute modification des statuts, y inclus notamment, sans que cette liste soit limitative :

- toute modification du capital social de la société ;
- la modification des conditions de cession des titres émis par la société ;
- la modification de l'objet social, de la durée, du siège social sous réserve des pouvoirs conférés au Gérant, la transformation de la société en une forme différente ;
- la dissolution de la société ;

- la fusion ou la scission de la société.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les Actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

### 17.2. Convocation

Les Actionnaires sont réunis chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice social en Assemblée Générale Ordinaire. Les Assemblées Générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la Gérance, le Conseil de surveillance, l'Associé commandité ou, à défaut par le ou les commissaires aux comptes ou un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé et à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant le minimum du capital social requis par la réglementation en vigueur, soit d'une association d'Actionnaires répondant aux conditions légales requises.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

### 17.3. Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

### 17.4. Admission – Tenue des Assemblées

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance, ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres. Ce droit de participer aux Assemblées générales ou délibérations est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

Ce délai peut être abrégé par le Conseil de surveillance.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou le président du Conseil de surveillance, et l'Associé commandité.

La Gérance assiste et participe à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil de Surveillance. En cas d'absence du Président du Conseil de Surveillance, l'Assemblée désigne elle-même son président.

Toutefois, dans le cas de convocation par une autre personne spécialement habilitée par la loi, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des Actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux constatant les délibérations de l'Assemblée sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par l'un des gérants ou par un membre du Conseil de Surveillance.

### 17.5. Quorum, majorité et vote

#### 17.5.1. Assemblée Générale Ordinaire

Sur décision de la Gérance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale ordinaire par voie de visioconférence, ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.).

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-98 du Code de commerce. Pour le calcul de ce quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance ainsi que, le cas échéant des formulaires électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, reçus par la Société avant réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Gérant et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil, à savoir

l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

A l'exception des délibérations concernant les décisions visées à l'article 14, une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale ordinaire, qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités. Ledit accord doit être recueilli par la gérance, préalablement à la réunion de ladite assemblée générale ordinaire.

#### **17.5.2. Assemblée Générale Extraordinaire**

Sur décision de la Gérance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale extraordinaire par voie de visioconférence, ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.).

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent, sur première et sur seconde convocation, le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Pour le calcul du quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance, ainsi que, le cas échéant, des formulaires électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Gérant et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est

donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les décisions sont prises à la majorité des deux-tiers dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant votés par correspondance ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission. En cas de vote par correspondance, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. S'il s'agit de décider ou d'autoriser la gérance à réaliser l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du quart sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation, quel que soit le nombre des actions représentées.

Une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités ; toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de ceux-ci.

L'accord du ou des commandités devra être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire concernée.

**17.5.3.** Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.



# TITRE VII

## LE CONGRÈS

### ARTICLE 18 – CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

#### 18.1. Composition et convocation

Il est institué un congrès du Conseil de surveillance de la société et de l'Associé Commandité (le « Congrès »).

Dans tous les cas où les présents statuts prévoient que le Congrès, doit être réuni ou à chaque fois que cela sera nécessaire dans l'intérêt de la société, la Gérance, ou le président du Conseil de surveillance ou le Commandité convoquent ou peuvent décider de convoquer le Congrès.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec accord unanime du président du Conseil de surveillance ou du Commandité.

Le Congrès est composé à parts égales de membres du Conseil de surveillance, non salarié, de la société et de membres désignés par le Commandité, et est convoqué selon des modalités décidées d'un commun accord par le représentant légal du commandité et le président du Conseil de surveillance. Ces modalités sont, en tant que de besoin, précisées par le règlement intérieur de la société.

#### 18.2. Réunion et bureau

Le Congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la

société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé.

Le gérant peut être convoqué et participer sans voix délibératives aux réunions du Congrès, sur décision commune du Conseil de surveillance et du Commandité.

Le Congrès désigne en son sein un secrétaire.

#### 18.3. Rôle

Le Congrès est un organe qui permet l'échange entre Associé commandité et Conseil de surveillance, de même qu'il peut être le lieu de consensus.

Il connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi ou les statuts de la Société.

Il peut à ce titre être saisi par la Gérance de questions particulières.

#### 18.4. Procès-verbaux

Les délibérations des réunions du Congrès sont consignées dans un procès-verbal signé par les présidents des deux Conseils qui le composent et son secrétaire, lequel est reporté dans un registre spécial.

# TITRE VIII

## COMPTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### ARTICLE 19 – ANNÉE SOCIALE – COMPTES SOCIAUX – BÉNÉFICES

19.1. Chaque exercice social commence le premier janvier et expire le trente et un décembre.

19.2. A la clôture de chaque exercice, les comptes annuels et leurs annexes sont arrêtés et établis dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

19.3. Sur le bénéfice distribuable tel que défini ci-après, l'Associé commandité a droit à un prélèvement égal à 1% du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice clos jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et 0,5 % au-delà.

Les droits des actionnaires portent sur le solde du bénéfice distribuable de l'exercice après ce prélèvement.

Le solde est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

#### **19.4. Affectation du résultat**

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué du report à nouveau déficitaire, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et, en tant que de besoin, diminué des sommes nécessaires pour constituer le fonds de réserve légale en application de la loi.

Sur ce bénéfice distribuable, il est d'abord prélevé la somme revenant aux commandités es-qualités tel que défini à l'article 19.3 ci-dessus.

Le solde est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits Actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées

à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels l'Associé commandité n'a, en cette qualité, aucun droit.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes des réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cette distribution sera effectuée dans la mesure où les réserves distribuées auront été constituées au moyen de prélèvements effectués sur la part de bénéfices revenant aux seuls Actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

#### **ARTICLE 20 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce sont autorisées ou approuvées dans les conditions prévues par la loi.

## **TITRE IX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **ARTICLE 21 – COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

## **TITRE X DISPOSITIONS FINALES**

#### **ARTICLE 22 – DISSOLUTION – LIQUIDATION**

La société est dissoute et liquidée dans les conditions prévues par la loi.

Le produit net de la liquidation après règlement du passif, est employé à rembourser le capital libéré et non amorti des actions.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre l'Associé commandité et les Actionnaires, dans les proportions fixées à l'article 19 ci-

dessus. La part de l'Associé commandité étant prélevée sur le boni de liquidation, déduction faite du report à nouveau positif, s'il existe, et de toutes autres réserves.

#### **ARTICLE 23 – DÉCÈS, INTERDICTION, FAILLITE PERSONNELLE, REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ**

##### **23.1. Actionnaires**

Le décès, l'interdiction la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

### **23.2. Associé commandité**

**23.2.1.** L'interdiction d'exercer une profession commerciale, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire de l'Associé commandité, qui perd alors automatiquement et de plein droit sa qualité d'Associé commandité, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**23.2.2.** Dans tous les cas où la société ne comporte plus d'Associé commandité, elle n'est pas dissoute. L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires doit néanmoins être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs Associés commandités nouveau, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'Associé commandité qui perd cette qualité a droit, au versement par la société, prorata temporis, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

## **ARTICLE 24 – CONTESTATIONS**

Les contestations relatives aux affaires sociales survenant pendant la durée de la société au cours de sa liquidation, soit entre les Actionnaires, l'Associé commandité, la Gérance et la société, soit entre les Actionnaires et/ou l'Associé commandité lui-même, sont soumises au Tribunal de Commerce compétent.